



Réserve Naturelle
COTEAUX DE LA SEINE



RNN Coteaux de la Seine - G. Arnal
Astragale de montpellier, *Astragalus monspessulanus* - RNN Coteaux de la Seine



Plan de gestion 2013-2017

Section A



SOMMAIRE

Résumé du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine	4
Section A Diagnostic de la réserve naturelle nationale	8
A.1 Informations générales	8
A.1.1 La création de la réserve naturelle	8
A.1.2 Localisation de la réserve	9
A.1.3 Les limites administratives et superficie de la réserve	10
A.1.4 La gestion de la réserve naturelle	10
A.1.5 Le cadre socio-économique général	11
A.1.6 Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel	14
A.1.7 Résumé simplifié de la réglementation du site	14
A.1.8 Historique de l'occupation du sol	15
A.2 Environnement et patrimoine naturel	17
A.2.1 Le climat	17
A.2.2 L'eau	18
A.2.3 Géologie et géomorphologie	19
A.2.4 Les sols	24
A.2.5 Habitats et espèces	24
A.2.5.1 État des connaissances	24
A.2.5.2 Les habitats	26
A.2.5.3 Les espèces	36
A.2.5.3.1 La faune	36
A.2.5.3.2 La flore	48
A.3 Cadre socio-économique et culturel	52
A.3.1 Représentations culturelles de la réserve naturelle	52
A.3.2 Patrimoine culturel, paysager et historique	53
A.3.3 Les paysages actuels et leurs qualités picturales	54
A.3.4 Régime foncier	61
A.3.5 Activité socio-économiques	62
A.3.5.1 Chasse et piégeage	62
A.3.5.2 Agriculture et forêt	63
A.3.5.3 Fréquentation et activités touristiques	64
A.3.5.4 Infractions et police de la nature	67
A.4 Accueil du public et intérêt pédagogique	69
A.5 Valeur et enjeux	72
A.5.1 Valeur patrimoniale	72
A.5.2 Enjeux	75
A.5.2.1 Enjeux de conservation	75
A.5.2.2 Enjeux de connaissances	79
A.5.2.3 Enjeux pédagogiques et socioculturels	80
Bibliographie	81
Index des sigles et abréviations	84
Annexes	85
Liste des cartes	180

Résumé du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine

Statut et gestion de la réserve naturelle :

La réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine, la RNN170, a été créée le 30 mars 2009 par le décret ministériel n° 2009-352 portant création de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine.

Elle s'étend sur 5 communes appartenant aux départements du Val-d'Oise et des Yvelines, Vétheuil, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Gommecourt et Bennecourt. Sa superficie est d'environ 268 ha, périmètre définit d'après le cadastre. Elle comporte 3341 parcelles composées majoritairement de propriétés privées. 873 parcelles appartiennent à la région, plusieurs parcelles aux communes, au Conseil général du Val-d'Oise et à l'État (France domaine).

Le comité consultatif a été désigné par l'arrêté préfectoral A09-949 du 24 novembre 2009. Il a été modifié depuis par l'arrêté n° 10 du 30 novembre 2011. Un conseil scientifique a également été désigné par l'arrêté préfectoral n° 10049 du 9 décembre 2010.

Le gestionnaire est le Parc naturel régional du Vexin français (créé par le Décret n°DEVN0811813D du 30 juillet 2008), nommé le 22 février 2010 via une Convention de gestion entre l'état et le PNR.

Activités humaines :

L'activité agricole était omniprésente sur les coteaux il y a une centaine d'année. Abandonnée depuis, elle est encore présente sur Gommecourt et Bennecourt, sous la forme de quelques parcelles de jachères, prairies de fauches et pâturage bovin. Les activités forestières sont peu présentes, avec quelques petites plantations existantes mais dont on ignore si elles sont toujours en vue d'exploitation.

La chasse est autorisée et pratiquée sur chaque commune.

Plusieurs activités de pleine nature sont pratiquée sur le site, randonnée, VTT, spéléologie, sorties nature et naturalisme... Avec la proximité du château de la Roche-Guyon, le site est aussi un lieu de visite touristique et de promenade. Des quads, et moto-cross fréquentent également le site malgré l'interdiction.

Patrimoine naturel :

- La géologie :

La géologie du site est caractérisée par des falaises de craies à silex du Campanien et du Santonien en bordure de la Seine, formant des pitons par endroits. L'affleurement de ces craies sous la forme de falaises est exceptionnel pour la région, ces formations étant connues en Normandie. Cela forme un paysage de grand intérêt qui a conduit au classement du site pour son intérêt paysager.

Ces craies sont surmontées de couches d'argiles imperméables du Sparnacien et de sables perméables du Cuisien, qui sont à l'origine de suintements et sources, et de calcaire du Lutétien. La nature du calcaire est également à l'origine de failles et de cavités naturelles. On retrouve également des carrières, ces roches ayant été exploitées pour la construction ou pour la fabrication de chaux.

- Les habitats :

12 habitats ont été répertoriés sur le site lors de l'étude de 2011-2012.

Quatre habitats de pelouses calcaires d'intérêt communautaire sont représentés, les

pelouses pionnières des dalles rocheuses, les pelouses xériques des abords de pinacles, à Brome et à Seslierie, et les pelouses mésophiles sur les pentes moins abruptes. Elles représentent l'intérêt principal du site, car elles forment l'ensemble de pelouses le plus important de la région. Elles sont menacées de fermeture par la dynamique de colonisation par les ligneux, à court terme pour les pelouses mésophiles, et à long terme pour les pelouses xériques. Un habitat d'éboulis calcaires d'intérêt communautaire n'a pas été retrouvé sur le site.

Les fruticées sur calcaire, formation arbustives, colonisent les pelouses et sont en expansion. Cela forme des mosaïques par secteur. Leur intérêt en tant qu'habitat est régional, et est surtout lié aux espèces qui s'y développent.

Les boisements de recolonisation calcicole, d'intérêt communautaire, sont les habitats les plus présents sur la réserve naturelle, et sont en expansion. Au niveau régional et sur le site, ils ne sont pas d'intérêt majeur.

On observe également des friches et des prairies, des cultures, des plantations de feuillus et de résineux.

- La flore :

Ce site est reconnu pour sa flore exceptionnelle spécifique aux coteaux calcaires. 559 espèces ont été recensées depuis le 18^e siècle à nos jours, dont plus de 500 ont été revues depuis 1995. Une espèce est protégée nationalement mais dont la présence est à confirmer, 12 espèces sont protégées régionalement, et 120 espèces sont d'intérêt patrimonial. 9 espèces sont considérées comme prioritaires sur le site, le Cytise rampant, l'Orobanche pourpre, le Stipe penné, l'Ophrys petite araignée, l'Hysope officinale, la Phalangère à fleur de lys, le Thalictrum nain, la Mélisque ciliée.

- La faune :

L'entomofaune liée aux habitats de pelouses et mosaïques : 39 espèces de Rhopalocères ont été recensées en 2011, dont 14 sont d'intérêt patrimonial, 5 protégées régionalement, 2 d'intérêt prioritaire sur le site. Deux espèces de papillon d'intérêt communautaire sont recherchées sur le site Natura 2000, la Laineuse du prunellier, et l'Écaille chinée. 28 espèces d'orthoptères ont été recensées sur le site, dont 13 sont d'intérêt patrimonial, et 4 sont protégées régionalement. La Petite cigale fredonnante est présente, espèce protégée régionalement et décrite pour la première fois sur ce site. Deux espèces de coléoptères d'intérêt communautaire sont présentes, le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne. Les suintements sont potentiellement des sites de reproduction d'un odonate protégé régionalement, le Cordulégastre annelé.

7 espèces de chiroptères ont été recensées dans les cavités présentes sur le site dont plusieurs sont d'intérêt communautaires. L'une des cavités abrite l'une des plus importantes colonies de Petit rhinolophe du Vexin.

66 espèces d'oiseaux nicheuses ont été recensées, dont 18 d'intérêt patrimonial et 4 d'intérêt communautaire dont le Faucon pèlerin sur les falaises, d'importance régionale forte.

4 espèces de reptiles sont présentes, dont une est d'intérêt communautaire, le Lézard vert. Ces espèces sont plutôt bien représentées régionalement. La présence de suintements permet la reproduction de la Salamandre tachetée, d'intérêt patrimonial fort, et peu présente dans le Vexin. Deux autres espèces sont potentiellement reproductrices.

Enjeux :

Plusieurs enjeux ont été identifiés sur le site, selon les connaissances actuelles, l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces et les activités humaines. Ils sont regroupés en trois catégories :

- Enjeux de conservation :

- Sur les coteaux, on distinguera deux ensembles pour définir les enjeux de conservation : le haut de coteaux, et les falaises et pitons crayeux.

- Sur le haut des coteaux :

- L'un des plus importants ensembles de pelouses calcicoles mésophiles de la région.
- Mosaïque de fruticées et de pelouses avec présence des différents stades dynamiques.
- Présence d'espèces d'insectes saproxyliques d'intérêt communautaire et de la Salamandre tachetée dans les boisements calcicoles les plus anciens, avec reproduction de cette dernière dans les suintements. Manque de données.
- Présence de l'une des plus importantes colonies d'hivernage du Petit rhinolophe dans l'une des cavités du site. Manque de données sur certaines cavités et le swarming.
- Flore messicole disparue par abandon des cultures.

- Sur les falaises et pinacles :

- Présence d'habitats d'intérêt communautaire et patrimonial spécifiques des falaises et pitons rocheux
- Présence d'espèces végétales protégées et d'intérêt patrimonial présentes principalement sur les pitons.
- Nidification de l'un des 4 couples de Faucon pèlerin d'Île-de-France.
- Habitats d'éboulis calcaires non retrouvées

- Enjeux de connaissance :

- Connaissance des habitats, des espèces et de la géologie de la réserve naturelle

- Enjeux pédagogiques et socioculturels :

- Gestion des pressions liées aux activités humaines.
- Activités parfois en désaccord avec les objectifs de préservation de la réserve.
- Fréquentation très importante non maîtrisée
- Contexte foncier complexe compliquant la gestion.
- Insertion de la réserve naturelle dans les réseaux espaces protégés et gestionnaires.
- Fonctionnement de la réserve naturelle.

Objectifs et opérations prioritaires :

Des objectifs sont définis pour répondre à ces enjeux. Des objectifs généraux qui s'appliqueront sur plusieurs plans de gestion, et des objectifs qui s'appliqueront sur la durée d'un plan de gestion. Des opérations sont ensuite déterminées pour atteindre ces objectifs.

- 3 Objectifs Long Terme ont été définis :

A Permettre l'expression des différents stades dynamiques de la série pelouses calcicoles mésophiles, formations arbustives et boisements calcicoles en privilégiant les pelouses.

B Préserver et favoriser les habitats et cortèges d'espèces des falaises et pitons rocheux.

C Assurer la compatibilité des activités socio-économiques avec les objectifs de

conservation ou de restauration du patrimoine naturel de la réserve et assurer l'assise de l'RNN dans son contexte socio-économique et dans les réseaux d'espaces protégés

- 16 Objectifs du Plan ont été définis, dont les plus importants :

A1 Entretenir les pelouses mésophiles existantes par la lutte contre la dynamique naturelle de fermeture.

A2 Reconquérir des surfaces de pelouses dans les grandes fruticées en créant une mosaïque dynamique intégrant un aspect paysager.

A4 Sécuriser la tranquillité des cavités pour l'utilisation par les chiroptères en hibernation ou pour le swarming.

B1 Reculer le front de colonisation par les arbustes sur deux pinacles, avec reconnections entre les pelouses lorsque cela est possible.

B2 Maintenir la reproduction d'au moins un couple de Faucon pèlerin sur la réserve naturelle.

C1 Adapter les pratiques cynégétiques sur la réserve.

C4 Renouveler et développer les outils d'accueil et favoriser un accès canalisé au site.

C 5 Réduire les infractions.

C7 Réduire le nombre de parcelles sans propriétaires connus.

- Plusieurs opérations ont été programmées afin de répondre à ces objectifs, dont les principales :

Travaux Uniques :

TU 1 Réouverture par coupe de ligneux

TU 2 Matérialiser les lieux d'accueil et de stationnement

TU 3 Canalisation de la fréquentation sur la route des crêtes

Travaux d'Entretien :

TE 1 Débroussaillage avec évacuation des rémanents

TE 2 Prise en compte des espèces végétales invasives lors des opérations de gestion

TE 3 Pâturage ovin des parcelles accessibles

TE 4 Fauche avec évacuation des rémanents

Pédagogie Information, et Police :

PO 1 Renforcer la surveillance du site

PI 2 Mise en place de panonceaux de sensibilisation à destination des spéléologues

PI/AD Limitation de la fréquentation de la zone de nidification du Faucon pèlerin

Administratif :

AD 12 Mise en place d'un programme des travaux cynégétiques et d'un plan de circulation

AD 17 Réflexion sur un plan d'interprétation

AD 20 Accompagner les communes dans les démarches de biens vacants et sans maîtres

Section A Diagnostic de la réserve naturelle nationale

A.1 Informations générales

A.1.1 La création de la réserve naturelle

Formant un vaste versant abrupt d'exposition sud, le site des coteaux de Seine présente des milieux rares dans le Bassin parisien, et connus depuis longtemps en raison de leur haute valeur patrimoniale. Une flore et une faune originales, d'affinité méditerranéenne, s'y développent en lien avec des conditions géologiques, topographiques et climatiques spécifiques. L'essentiel du patrimoine biologique est lié aux milieux ouverts de pelouses sèches (pelouses sur pentes moyennes et fortes et parois abruptes). Mais ces biotopes sont actuellement très menacés par la dynamique naturelle de la végétation.

Considérant l'intérêt particulier qu'il y avait à préserver, restaurer et gérer cet espace, en tant que site patrimonial majeur pour l'Île-de-France, un projet de création de réserve naturelle a vu le jour, plébiscité depuis les années 1970 par la communauté scientifique (notamment par M. Bournérias, botaniste, auteur du Guide des Groupements végétaux de la région parisienne) et relayé ensuite par les collectivités locales dont le Parc naturel régional du Vexin français.

En 1996, une étude scientifique « préalable à la création de la réserve naturelle » a été réalisée, sous maîtrise d'ouvrage du Parc, celui-ci ayant inscrit la création d'une réserve naturelle sur les coteaux de Seine dans les objectifs de sa Charte.

Entre 1997 et 2003, le site est intégré au réseau Natura 2000 au titre de la Directive habitats et le Parc réalise les premières actions de restauration écologique (réouverture des pelouses sèches) grâce à un programme Life-nature. Dans ce cadre, des travaux de débroussaillage mécanique et manuel sont réalisés sur deux secteurs repérés comme prioritaires en terme d'actions de gestion à Haute-Isle et à Gommecourt. Un système de pâturage ovin extensif pour l'entretien de ces parcelles est ensuite mis en place.

Entre temps, un nouveau dossier est constitué par le Parc pour la création de la réserve naturelle, puis validé par le Conseil National protection de la nature (CNPN) et suivi de deux enquêtes publiques (2002 puis 2005), la première n'ayant pas abouti.

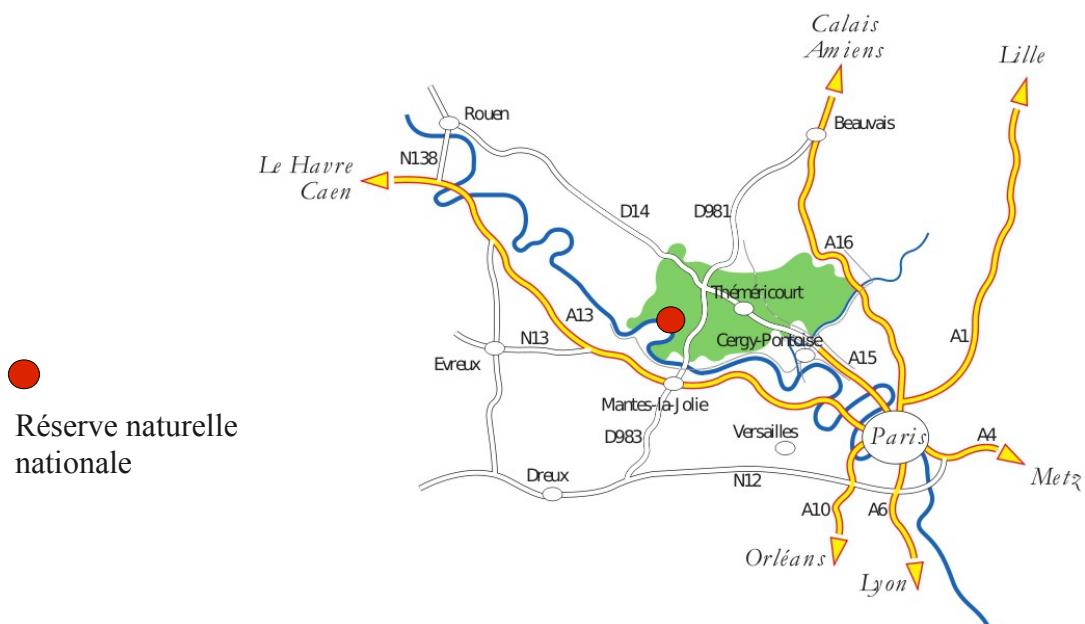
En 2009, le décret n°2009-352 du 30 mars porte création de la réserve naturelle nationale des coteaux de Seine. Le Parc est nommé gestionnaire suite à l'avis favorable du Comité consultatif de gestion dans sa séance du 11 décembre 2009. La convention de gestion entre le Parc et l'État est signée le 22 février 2010.

Tableau récapitulatif du déroulé de la création de la réserve

Dates	Événements
1975	Première proposition de classement en réserve par Marcel Bournéries
1996	Réalisation d'une étude écologique préalable à la création de la réserve sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Vexin français
Décembre 2001	Validation du dossier de création de la réserve par le CNPN
Novembre 2002	Première enquête publique
Février 2003	Interruption de la procédure d'instruction pour défaut d'affichage et avis défavorable du commissaire enquêteur
2005	Deuxième enquête publique
30 mars 2009	Parution du décret de création de la réserve (annexe 1 : décret 2009-352 - création de la Réserve Naturelle Nationale)
24 novembre 2009	Désignation du Comité consultatif (annexe 2 : arrêté préfectoral A 09-949 - création du comité consultatif - annexe 3 : arrêté n° 10 modification de l'arrêté A09-949)
22 février 2010	Nomination du Parc comme gestionnaire (annexe 4 : convention n°1 – modalités de gestion de la Réserve Naturelle Nationale)
9 décembre 2010	Désignation du Conseil scientifique (annexe 5 : arrêté 10049 – composition du conseil scientifique)
Décembre 2010	Constitution de l'équipe de la réserve

A.1.2 Localisation de la réserve

Située dans la vallée de la Seine, au nord-ouest de la Région Île-de-France et à 50 km de Paris, la réserve naturelle surplombe d'un côté le méandre de la boucle de Moisson, et de l'autre la vallée de l'Epte, frontière administrative et géographique avec la Normandie . Les coteaux de la Seine marquent, à cet endroit, le dénivelé impressionnant qui sépare la vallée du plateau du Vexin français.



A.1.3 Les limites administratives et superficie de la réserve

Le territoire de la réserve, est à cheval sur les départements du Val d'Oise et des Yvelines, et concerne cinq communes : Vétheuil, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Gommecourt, Bennecourt. Il est limitrophe de la commune de Chérence.

Région administrative	Île-de-France	
Départements	Val d'Oise (95)	Yvelines (78)
Communes et codes postaux	La Roche-Guyon 95780	Bennecourt 78270
	Haute-Isle 95780	Gommecourt 78270
	Vétheuil 95510	

La réserve s'étend sur environ 268 ha (données transmises par la DRIEE d'après le Système d'Information Géographique). Elle comprend plus de 3000 parcelles cadastrales répertoriées dans le décret de création (*cf cartes 1 et 2 : découpage administratif et limite de la réserve*).

A.1.4 La gestion de la réserve naturelle

Le Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle a été constitué par arrêté préfectoral A09-949 du 24 novembre 2009.

Après consultation du Comité, le Parc naturel régional du Vexin français a été désigné gestionnaire de la réserve naturelle et a signé une Convention de gestion définissant ses missions le 22 février 2010 avec l'État pour 5 ans.

Les missions confiées au gestionnaire relèvent des domaines suivants :

- surveillance du territoire et police de l'environnement,
- connaissance et suivi scientifique du patrimoine naturel,
- réalisation de travaux de restauration et d'entretien courant du patrimoine naturel,
- organisation de l'accueil du public

Coordonnées du gestionnaire :

Maison du Parc
95450 Théméricourt
Tel. : 01-34-48-66-10
Fax. : 01-34-48-66-12
E-mail : contact@pnr-vexin-francais.fr

Reconnu d'intérêt public, le Syndicat Mixte du Parc (décret de renouvellement n° DEVN0811813D du 30 juillet 2008) est l'interlocuteur privilégié de l'État et des collectivités locales pour tout ce qui touche à la protection, la gestion ou la mise en valeur du territoire du Parc. Les objectifs inscrits dans la charte du PNR sont en accord avec la gestion d'une réserve naturelle : article 6-1 de la charte actuelle : « *Favoriser la préservation et la gestion des sites d'intérêt écologique (...) dont les réserves naturelles.* »

L'équipe de la réserve, constituée fin 2010, est composée de deux postes : 1 garde-technicien et un conservateur. L'équipe est hébergée dans les locaux de la Maison du Parc, lui donnant accès à l'équipement nécessaire à la réalisation des missions dans le cadre du budget dédié à la réserve naturelle.

Enfin, un Comité scientifique a été désigné par arrêté préfectoral n° 10049 du 9 décembre 2010.

La composition du Comité consultatif a été modifiée par arrêté préfectoral n° 10614 du 30 novembre 2011. Le Comité étant désigné pour 3 ans, celui-ci doit être renouvelé fin 2012.

A.1.5 Le cadre socio-économique général

Une population stable

Les communes de la réserve naturelle sont des communes rurales de taille moyenne dont le nombre d'habitants varie de 460 pour la plus petite à 1800 pour la plus importante. Les variations de population sont faibles et les pyramides des âges sont globalement équilibrées (*cf annexe 6 : informations statistiques sur les communes de la réserve naturelle*)

Tableau récapitulatif des données socio-économiques

Commune et codes INSEE	Nombre Habitants (recensement 2009)	Surface	Surface en Réserve naturelle	Communauté de commune
Vétheuil 95651	881	431 ha	31,4 ha 7,3%	Vexin-Val de Seine
Haute-Isle 95301	333	257 ha	104,6 ha 40,7%	Vexin-Val de Seine
La Roche-Guyon 95523	464	461	40 ha 8,7%	Vexin-Val de Seine
Gommecourt 78276	649	573 ha	58,8 ha 10,3%	Portes de l'Île de France
Bennecourt 78057	1801	690 ha	31,8 ha 4,6%	Portes de l'Île de France

Les activités

Les activités les plus importantes sont celles du commerce et des services (70% des activités), et l'agriculture, qui concerne une petite partie de la réserve et surtout ses abords, n'est exercée que par un petit nombre d'exploitants (moins de 15 % des activités) qui gèrent de grandes superficies.

La plupart des habitants travaillent à l'extérieur des communes, vers les pôles d'emploi que sont la vallée de Seine, la ville nouvelle de Cergy et la région parisienne dans son ensemble.

La commune de La Roche-Guyon attire une partie de l'offre touristique grâce au château et à ses jardins qui accueillent un grand nombre de manifestations et beaucoup de visiteurs (route des impressionnistes de Vétheuil à Giverny).

Les accès à la réserve naturelle et son environnement proche

La réserve naturelle est plutôt bien desservie ; elle est encadrée par deux routes départementales au nord (D100) et au sud (D147) et traversée du nord au sud à trois endroits (2 à La Roche-Guyon et 1 à Gommecourt) par des routes reliant ces deux départementales.

L'environnement proche de la réserve, très rural (plateau du Vexin, vallée de l'Epte) contraste avec la proximité des urbanisations de la vallée de Seine (Mantes-la-Jolie).

Les infrastructures et réseaux

Un gazoduc traverse le site de la réserve naturelle à Gommecourt, de la crête à la départementale, et longe la départementale sur toute la longueur du site. Une convention a été signée entre le Parc et GRT, gestionnaire des réseaux de gaz afin que des modalités de gestion spécifiques soient établies sur la bande de servitude, en accord avec les objectifs de conservation des milieux naturels (*cf carte 3 : installations gaz et eau potable*)

L'organisation territoriale et les documents d'urbanisme

Le Schéma directeur de la Région Île-de-France (S.D.R.I.F.), document d'urbanisme et d'aménagement du territoire, a pour objectif le développement équilibré de la Région. La réserve naturelle y figure parmi les sites à préserver revêtant une importance particulière pour l'environnement.

Toutes les communes de la réserve sont adhérentes du Parc naturel régional du Vexin français, à l'exception de Bennecourt.

Dans ce cadre, les Plans locaux d'urbanisme des quatre communes adhérentes doivent être conformes aux préconisations des « zones blanches » du Plan de référence du Parc pour ce qui concerne les possibilités d'extension de l'urbanisation. Le territoire de la réserve naturelle est indiqué sur le Plan de référence du Parc comme « Site d'intérêt écologique prioritaire ». Le projet de création de la réserve naturelle est mentionné comme un objectif de la Charte du Parc 2008-2019.

Les communes de la réserve adhèrent à deux Communautés de communes :

La Communauté de communes du Vexin-Val-de-Seine pour Vétheuil, Haute-Isle et la Roche-Guyon, et la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France pour les communes Yvelinoises de Bennecourt et Gommecourt (cf. carte n°1).

Les cinq communes de la réserve disposent de documents d'urbanisme à l'échelle locale. Le classement en réserve naturelle par le décret du 30 mars 2009 implique que le périmètre de la réserve et le décret de classement soient annexés au règlement des documents d'urbanisme puisqu'ils constituent une servitude d'utilité publique.

Bennecourt, Gommecourt et Vétheuil disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) datant respectivement de 2000, 2005 et 2004.

En 2012, Haute-Isle est en cours de procédure d'élaboration de son P.L.U.

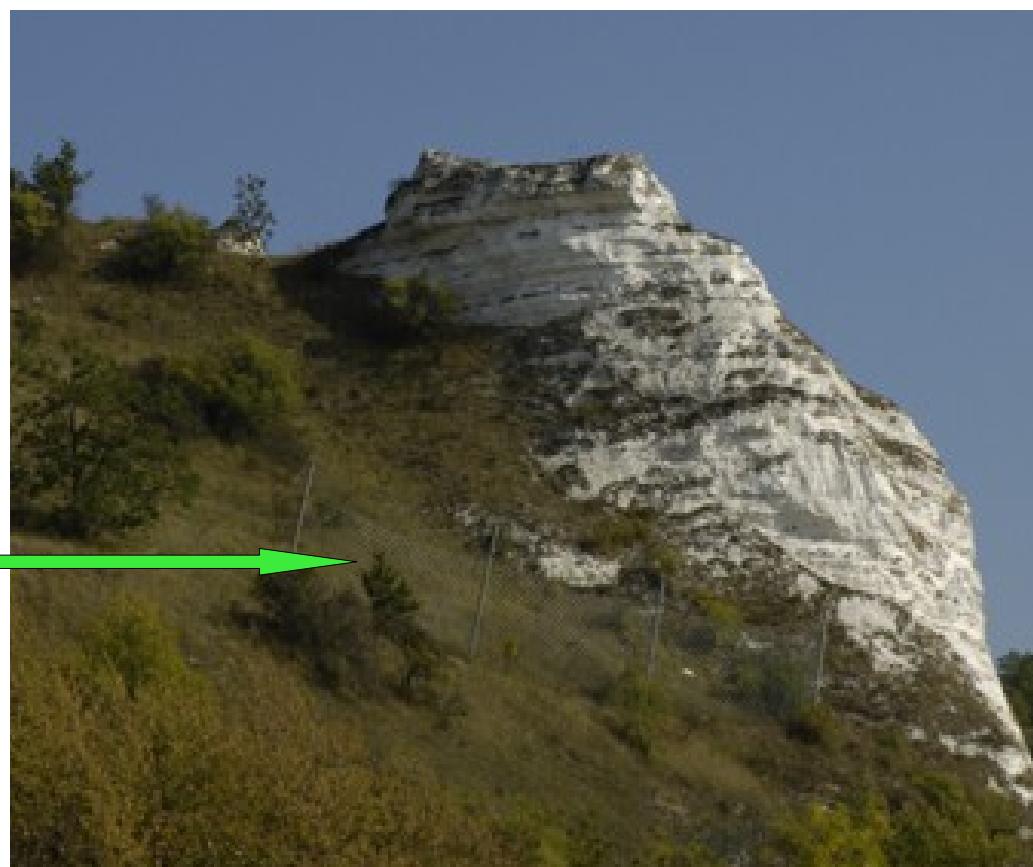
La Roche-Guyon dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) datant de 1983.

Le site de la réserve est classé en zone N dans les PLU validés et en cours d'élaboration. Les boisements de Bennecourt et Vétheuil sont classés en Espace Boisé Classé (EBC). Une demande de révision de ce classement pourrait être faite auprès des communes pour certains secteurs qui nécessiteront une restauration et une gestion par réouverture du milieu (cf carte 4 : zonages EBC)

Risques naturels

Les pinacles et la présence d'anciennes carrières souterraines sur le site de la réserve occasionnent des risques de mouvements de terrains. Des habitations étant construites en contrebas des falaises, le secteur est soumis à un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) prescrit en 2009 sur les cinq communes de la réserve. Son contenu est encore en attente de validation par les autorités, mais une étude a été lancée afin d'étudier les moyens de sécuriser les pitons les plus soumis aux risques, soit six d'entre eux situés sur la commune de Haute-Isle. Le coût et l'impact écologique et paysager des méthodes existantes pour consolider ou sécuriser ces pinacles sont très élevés, avec également des difficultés d'accès contraignantes. La méthode jugée la moins impactante serait la pose de pares-blocs, comme cela a été fait sur l'un d'entre eux plusieurs années auparavant. Des propositions de consolidation des boves ont également été faites. A ce jour, aucune décision n'a encore été arrêtée.

Pare-blocs



Par ailleurs toutes les communes de la vallée de la Seine sont soumises aux risques d'inondations. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Seine (PPRI Seine) a été approuvé en 2000 pour les communes du Val d'Oise, et un PPRI Seine et Oise a été approuvé en 2007 pour celles des Yvelines (*cf carte 5 : plan de prévention des risques PPR*)

A.1.6 Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel

Avant son classement en réserve naturelle, ce site a déjà bénéficié de plusieurs statuts de protection, pour son paysage et pour son intérêt écologique. Actuellement, plusieurs réglementations s'y appliquent :

Statuts de protection	Textes de référence
Site classé : Falaises de La Roche-Guyon et de la forêt de Moisson	16 juillet 1990, site n°7237 en application de la loi sur les sites et paysages pittoresques de 1930
Site inscrit : Boucles de la Seine de Moisson à Guernes	18 janvier 1971, site n° 5562 en application de la loi sur les sites et paysages pittoresques de 1930
Site NATURA 2000 : FR 1100797 ZSC : Coteaux et Boucles de la Seine	Proposition comme SIC : 03/1999 Arrêté inter-préfectoral le 19 septembre 2000
Réserve naturelle nationale : coteaux de la Seine n° 170	Décret ministériel n° 2009-352 du 30 mars 2009

Le Parc est animateur du site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine ».

Par ailleurs, les coteaux de Seine sont intégralement en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I « Coteaux de La Roche-Guyon » (Z.N.I.E.F.F). N° 95523001) et font partie d'une Z.N.I.E.F.F. de type II « Boucles de Guernes-Moisson » (Z.N.I.E.F.F. N° 78410021) plus vaste, qui comprend l'ensemble des coteaux et de la boucle de Moisson (*cf carte 6 : inventaire et classement du patrimoine naturel et annexe 7 : fiches Z.N.I.E.F.F.*)

A.1.7 Résumé simplifié de la réglementation du site :

Le décret ministériel de création de la réserve naturelle fixe les limites du périmètre, ici en citant les parcelles cadastrales incluses, et la réglementation particulière qui s'y applique, en plus des réglementations déjà existantes. Le préfet peut prendre de nouvelles mesures en complément de ce décret dans un objectif de conservation, après avis du Conseil scientifique ou en application du plan de gestion.

Dans le cas de la réserve naturelle des coteaux de la Seine, s'applique les dispositions communes à toutes les réserve naturelles concernant l'interdiction de travaux et actions modifiant l'aspect de la réserve, et l'interdiction de la publicité. Les travaux de maintenance des installations routières, d'eau potable, d'énergies et de mise en valeur du patrimoine architectural peuvent être autorisés par le préfet, ainsi que l'utilisation de l'image de la réserve en publicité.

Il est interdit de faire du feu, de déposer des détritus et des produits pouvant nuire aux espèces, au sol, à l'air et à l'eau, de circuler ou de stationner avec des véhicules à moteurs (à l'exception des activités agro pastorales et des véhicules de police-secours).

Il est interdit d'introduire, de capturer, d'exporter, de déranger ou de détruire des animaux sauvages ou des végétaux.

Cette dernière interdiction ne s'applique pas pour la chasse (sauf introduction de gibier), les activités agricoles et forestières, qui sont autorisées, en accord avec la gestion de la réserve.

Les activités sportives et de loisirs, la circulation et le stationnement des personnes et des animaux domestiques ne sont pas réglementées, mais peuvent l'être. Les activités commerciales et d'exploitation de mines et carrières sont interdites.

Dans le cadre de la gestion ou de l'animation de la réserve naturelle :

La circulation de véhicules de services, l'allumage de feux, le bivouac ou le campement sont permis. Les travaux sont permis après déclaration au préfet lorsqu'ils sont prévus dans le plan de gestion, et les activités commerciales peuvent être autorisées par le préfet.

Concernant l'introduction ou la destruction d'espèces animales ou végétales, l'autorisation est soumise à l'avis du CSRPN et du conseil scientifique.

A.1.8 Historique de l'occupation du sol

Une occupation humaine très ancienne

Les coteaux de la Seine apparaissent de nos jours comme des secteurs faisant l'objet de peu de valorisation économique directe, la principale utilisation actuelle étant une fréquentation récréative. Il n'en a pas toujours été ainsi. Comme de nombreux autres coteaux de la basse vallée de la Seine, le secteur a fait l'objet d'une occupation humaine remontant probablement aux temps préhistoriques. Celle-ci se traduit par l'empreinte encore visible **d'habitats troglodytiques** creusés dans le calcaire et ouvrant à flanc de coteau.

Par ailleurs, la situation topographique de cet espace, à l'abri des inondations de la Seine et offrant un champ de vision étendu, en a fait un site privilégié. Ainsi, la forteresse de La Roche-Guyon est édifiée vers 998, moins d'un siècle après le Traité de Saint Clair-sur-Epte (911), pour contrôler la frontière du domaine royal et du Duché de Normandie, située sur la vallée de l'Epte.



Habitat troglodytique



Donjon de La Roche-Guyon (Alizari)

Du Moyen-Age au XIXème siècle, les coteaux de la basse vallée de la Seine sont un espace essentiellement agricole.

Les cultures

La vigne, favorisée par les conditions topo-édaphiques, occupe une place particulière à cette époque, comme dans d'autres secteurs ruraux de l'Île-de-France. Mais la viticulture connaît un déclin rapide au XIXème siècle pour disparaître au début du XXème siècle avec le phylloxéra.

D'autres cultures étaient aussi pratiquées comme les cultures fruitières, omniprésentes, avec des vergers à pomme et poire, ou cerisiers et pruniers. Des cultures céréaliers (seigle, blé, avoine) y étaient fréquemment associées. L'ensemble formait au XIXème siècle « les labours plantés » (Dutoit, 1995).

Enfin d'autres espèces cultivées, comme le Pastel (*Isatis tinctoria*), plante tinctoriale, furent introduites. Cette espèce est toujours présente sur les coteaux de manière spontanée. En déclin dès la fin du XIXème siècle, les cultures ont disparues au début du XXème, victimes des dommages humains de la première guerre mondiale et de la spécialisation dans des cultures pour lesquelles les sols pierreux étaient inadaptés (pomme de terre...).

Le pâturage

Le pâturage semble avoir plutôt été une pratique marginale, réservée aux secteurs où la culture était impossible. Un troupeau pâturet les pelouses de la corniche lutétienne jusque dans les années 70 (Ch.) Bock, in thèse de Dumont-Fillon). A noter également la présence de quatre troupeaux de moutons pâtrant sur les coteaux dans les années 1920. Actuellement, sur Bennecourt et Gommecourt, quelques parcelles sont encore utilisées pour le pâturage bovin et équin, ponctuellement ovin.

L'exploitation du calcaire

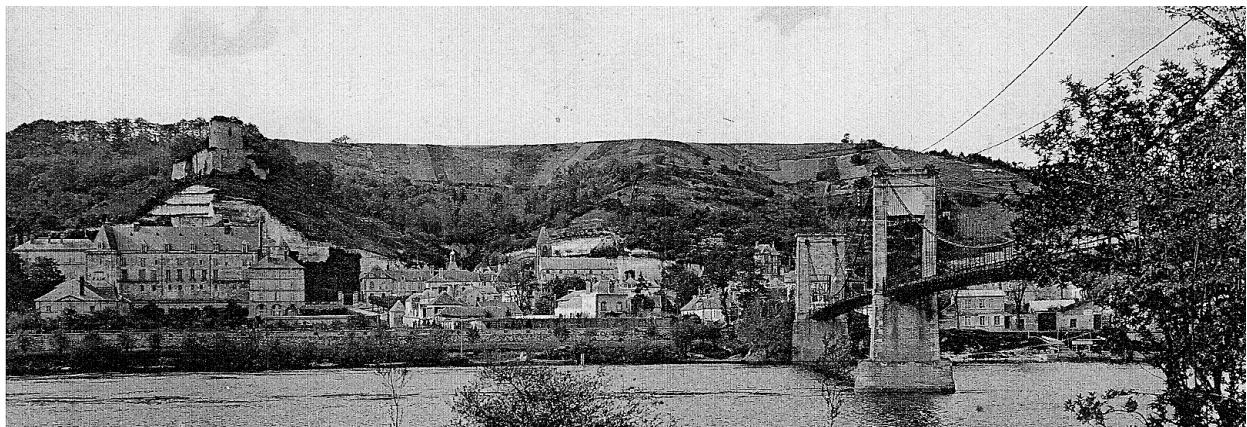
Quelques carrières témoignent de l'ancienne mise en valeur de la roche. Le calcaire lutétien était exploité comme pierre de taille. La craie servait pour la confection de la chaux, comme l'atteste l'ancienne cimenterie de Chantemesle, et l'empierrement des routes. L'exploitation traditionnelle des carrières pour la chaux a cessé après la première guerre mondiale, en raison de l'utilisation courante du ciment. Fait rare en Île-de-France, les anciennes carrières ont souvent été aménagées en habitations troglodytiques, notamment à La Roche-Guyon et à Haute-Isle. Elles sont également utilisées comme dépendances des exploitations agricoles (étable, stockage de matériel).

L'abandon des activités humaines et un paysage qui se referme

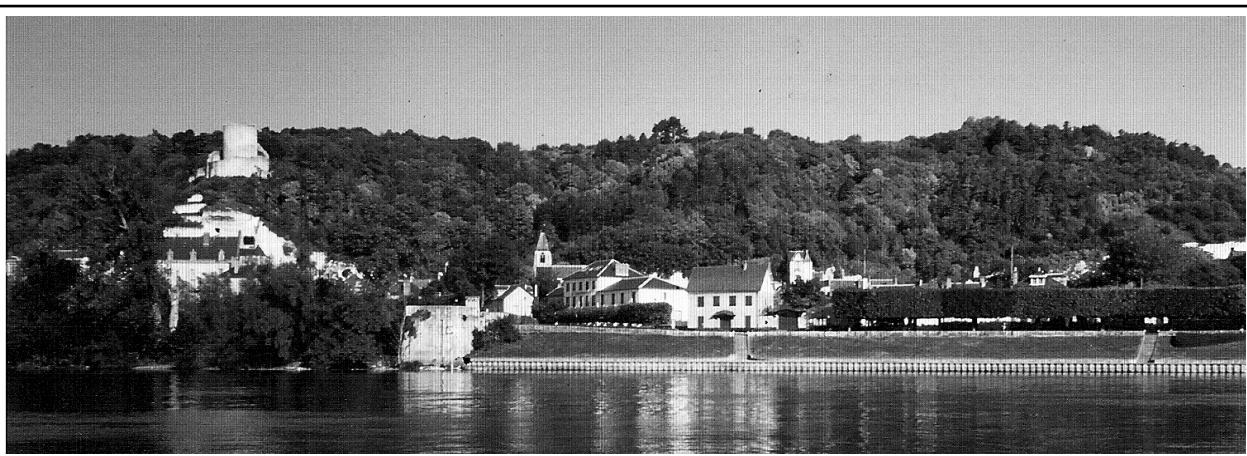
Depuis le début du XXème siècle, l'abandon des coteaux a laissé le champ libre à la dynamique végétale spontanée. La conquête par les arbustes et les arbres a été générale. Le pied des versants a été urbanisé, et la fréquentation s'est développée dans un sens récréatif (chasse randonnée, VTT...).

Certaines parcelles font encore l'objet d'activités agricoles. Pour la plupart il s'agit de fauche, de pâturage bovin, de gel en jachère, ou de gestion cynégétique. On trouve également quelques plantations de résineux.

Évolution de l'occupation du sol sur La Roche-Guyon :



Avant 1914



1986

Vue du château de La Roche-Guyon depuis la rive opposée.

A.2 Environnement et patrimoine naturel

A.2.1 Le climat

L'originalité biologique et écologique du site est induite par des conditions climatiques et topo-édaphiques très particulières.

Le climat local des coteaux de la Seine n'est pas connu, aucune station météorologique n'y étant implantée. La description du climat est faite à partir des données fournies par Météo-France pour les stations les plus proches, à savoir celles de Boissy-l'Aillerie (95) et de Trappes (78) pour la direction et la force moyenne des vents, ainsi que celles de Bray-et-Lu (95) et de Flins-sur-Seine (78) pour les températures et les précipitations moyennes mensuelles. Les éléments recueillis donnent une idée du contexte climatique régional, aussi appelé « mésoclimat ». Néanmoins, ces stations référentes sont trop éloignées pour fournir des données très précises sur le climat local de la réserve, compte tenu de son relief très particulier.

Le « mésoclimat » résulte de la combinaison des influences océaniques et continentales. Le régime des vents est conditionné par le déplacement des dépressions d'ouest en est et

par la proximité de deux centres d'anticyclone, celui des Açores et celui d'Europe orientale. Les vents dominants ont par conséquent deux directions majeures : en provenance de l'ouest et du sud-ouest, ils sont océaniques et humides. Depuis le nord-est, ils sont continentaux et secs. La température moyenne annuelle est d'environ 11°C. Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont de l'ordre de 4°C, les plus élevées de 19 °C. Les températures et leur amplitude annuelle sont donc moyennes (*cf annexe 8 : graphiques climatiques*).

Les précipitations moyennes annuelles sont significativement plus élevées dans le Vexin proprement dit (681,9 mm/an à Bray-et-Lu) que dans la vallée de la Seine (619,1 mm/an à Flins-sur-Seine). La relative sécheresse de la vallée s'explique par sa situation géographique. Elle se trouve en effet en limite nord-ouest de « l'îlot de sécheresse » du Sud-Ouest du Bassin parisien, qui correspond approximativement au sous-secteur biogéographique ligérien (Bournérias, 1979). Ce dernier est induit par la barrière que constituent les reliefs du Massif Armorican et du Perche.

Même si le climat local du site n'est pas connu, la présence d'espèces végétales, indigènes ou introduites, d'origine méditerranéenne permet de penser qu'il est plus chaud et que le nombre de jours de gel y est plus faible. La topographie doit en effet avoir un effet prépondérant sur le climat stationnel. Les fortes pentes exposées au sud jouissent d'un fort ensoleillement, particulièrement aux équinoxes de printemps et d'automne (Bournérias, 1979). Les versants exposés au sud-est sont bien abrités des vents de nord-ouest et ainsi probablement moins souvent soumis au gel.

A.2.2 L'eau

Les extrémités du site sont marquées, à Vétheuil par un talweg où passe un ensemble de rus qui se jettent dans la Seine, et à Bennecourt, par un adoucissement du relief, lié notamment au retour de la boucle de la Seine. Le paysage est également marqué par l'Epte, qui se jette dans la Seine à hauteur de Limetz-Villez et de Vernon, en aval de Bennecourt, et qui borde la commune de Gommecourt, à l'arrière du site.

Le réseau hydrographique de la réserve en tant que tel est très restreint. Du fait de la couche calcaire des terrains, seuls des ruissellements temporaires sont à noter lors de fortes pluies. Les écoulements se font du nord vers le sud, dans le fond des multiples vallons qui traversent perpendiculairement le site.

En sous-sol, la nappe de la craie d'extension régionale, située à une dizaine de mètres de profondeur est alimentée soit par des infiltrations des eaux superficielles soit par l'eau de la Seine. Le niveau de la Seine correspond en effet au niveau bas de la nappe. Cette nappe se développe plus particulièrement au sein des faciès les plus diaclasés et karstifiés des bancs de craie où elle est exploitée pour les besoins en eau potable (*cf carte 7 : écoulements d'eau et captages d'eau potable*).

Diverses installations anciennes et plus récentes témoignent de la volonté d'amener l'eau et de l'utiliser pour des activités agricoles ou pour la consommation en eau potable.

Ainsi, un très ancien aqueduc, dont les vestiges sont encore présents à divers endroits sur le site, avait été construit pour acheminer l'eau depuis les sources de Chérence, sur le plateau du Vexin, vers le château de La Roche-Guyon.

Actuellement il existe plusieurs installations pour l'eau potable sur le coteau :

- Un réservoir à Gommecourt, en bordure du plateau, sur le « Val Étourdi ».
- Une station de pompage, à Haute-Isle, station servant à remonter l'eau du captage situé en bord de Seine
- Deux captages avec leur réservoirs sont situés en haut des coteaux, aux lieux dits « Cocrimont et les Gâtines » et « sur l'Aulnaie et les Crochis ».

Le réservoir de « l'Aulnaie » est un ancien tunnel maçonné qui n'est plus en usage. Il récupérait les eaux d'une source coulant à cet endroit. De l'eau s'écoule au-dessus par un suintement, et de l'intérieur s'écoule l'eau de la source, formant un ruisseau de 10 à 20 cm de profondeur.

Une source, anciennement maçonnée et canalisée, est également présente à mi pente à proximité de « la Grosse Pierre » et coule vers Vétheuil, où elle termine sur une propriété située hors réserve.

Enfin, deux suintements sont présents sur la commune de Vétheuil. Ces suintements apparaissent en bas d'une rupture de pente et constituent de petits réseaux à faible débit, découvrant les graviers et constituant des flaques aux endroits de faible pente. Cependant elles disparaissent dans le sol après une nouvelle rupture de pente. Le débit est peut être trop faible pour maintenir un écoulement en surface jusqu'en bas des coteaux, ou le sous-sol peut être suffisamment poreux pour que l'écoulement redevienne souterrain. Ces suintements et écoulements sont le lieu de reproduction d'au moins une espèce d'intérêt patrimonial, la Salamandre tachetée.



Salamandre tachetée

A.2.3 Géologie et géomorphologie

Contexte du Bassin parisien (cf annexe 9: schéma et coupe géologiques)

La cuvette du bassin de Paris apparaît au Trias inférieur. Elle se forme par enfoncement, tandis que sur la périphérie, un phénomène inverse relève les couches sédimentaires, formant des plateaux, et donnant un aspect de piles d'assiettes à l'ensemble. Pendant toute l'ère secondaire, des épisodes de sédimentation compensent cet enfoncement.

Au Crétacé supérieur, la couche de craie du Campanien, qui constitue le soubassement de la région parisienne sur lequel s'appuient les couches du tertiaire et du quaternaire, se forme sous l'action de la mer Sénonienne. Ensuite, durant 200 millions d'années, une

succession d'épisodes marins et lacustres ont formé les couches sédimentaires qui composent le sous-sol.

Au miocène, les terres sont émergées, et le paysage prendra peu à peu son relief actuel sous l'effet de phénomènes d'aplanissement et d'une érosion importante et particulièrement active au Quaternaire. Cela abouti à la formation d'une succession de plate-formes distinctes, qui déterminent des Pays formant la base des paysages régionaux :

- le plateau du Vexin au Nord-Ouest,
- les plateaux du Parisis et du Valois au Nord
- les plateaux de Brie et du Hurepoix à l'Est et au Sud
- le plateau de Beauce au Sud.

La formation des coteaux de la Seine

La basse vallée de la Seine est caractérisée par des méandres très accusés appelés « boucles ». Lors des phases périglaciaires, la Seine, dont le débit était beaucoup plus fort qu'il n'est actuellement, a fortement érodé les rives concaves des boucles, façonnant le paysage actuel de falaises. Les extrémités du site sont marquées, à Vétheuil par un talweg où passe un ensemble de rus qui s'y jette dans la Seine, et à Bennecourt par un adoucissement du relief, lié notamment au retour de la boucle de la Seine et plus en aval par la vallée de l'Epte.

Cette dynamique a modelé le site des coteaux de la Seine, sur la rive extérieure de la boucle de Moisson. Il se présente actuellement comme un versant en fer-à-cheval de 10 km de long, exposé au sud-est, au sud ou au sud-ouest. Son relief est très marqué : son dénivelé va de 62 à 129 m, et les pentes y atteignent souvent plus de 60°. Ce versant n'est pas uniforme. Les différents phénomènes ont constitué une alternance de pitons crayeux, les « pinacles », et de talweds de largeur variable. La genèse de ces formes, très abruptes, dont les pentes sont très fortes, est probablement la conséquence d'événements rapides et violents (phénomènes de cryoturbation). Toutes les couches n'affleurent pas sur l'ensemble de la boucle, seules les falaises de Haute-Isle les laissent toutes paraître. Les craies du Santonien et du Campanien affleurent sur l'ensemble des communes, de Vétheuil à Bennecourt. Les argiles du Spathien, les sables de Cuise et le calcaire lutétien ne sont visibles que sur les communes de Vétheuil et de Haute-Isle.

Les pentes sont plus abruptes entre Vétheuil et La Roche-Guyon, les pinacles y étant les plus saillants, et s'adoucissant entre La Roche-Guyon et Bennecourt.

Le substrat géologique offre une certaine diversité. Les pinacles et les talweds qui les séparent sont taillés dans des craies, du Campanien et du Santonien. Elles sont blanches et assez tendres, avec des silex noirs en bancs rapprochés. La corniche supérieure est taillée dans le calcaire du Lutétien, calcaire grossier à passées sableuses. Entre craie et calcaire affleurent deux couches de faible épaisseur : les sables de Cuise, sous-tendus par l'argile du Spathien. La nappe aquifère du Cuisien affleure, alimentant quelques suintements et sources de faible débit.

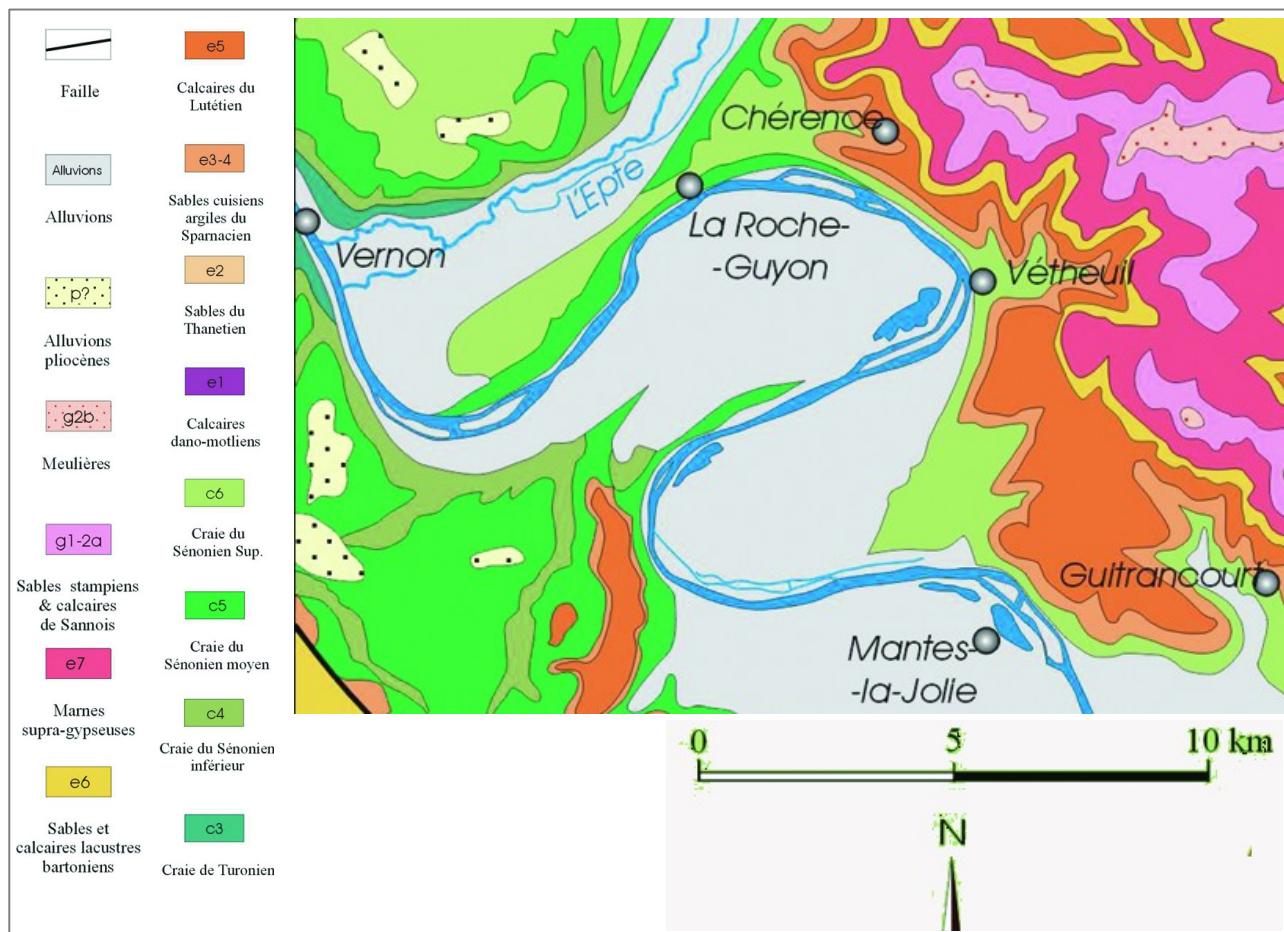
On trouve sur le site quelques cavités, dont certaines sont profondes de plusieurs dizaines de mètres et comportant des développements qui se sont formées naturellement dans la craie, sous l'action de mouvements de terrain et de changements de climats. Il existe également une fissure liée à l'ancien passage d'un petit cours d'eau souterrain.

Cette diversité géologique est à l'origine d'une certaine variété des formations superficielles. Le replat sur le toit de la craie est recouvert d'une formation issue du mélange en proportions variables, de blocs, cailloux, particules calcaires, argile et sable. Les dépressions sont occupées par des colluvions de nature et d'épaisseur variables. Sur les pinacles, les formations meubles sont quasiment inexistantes.

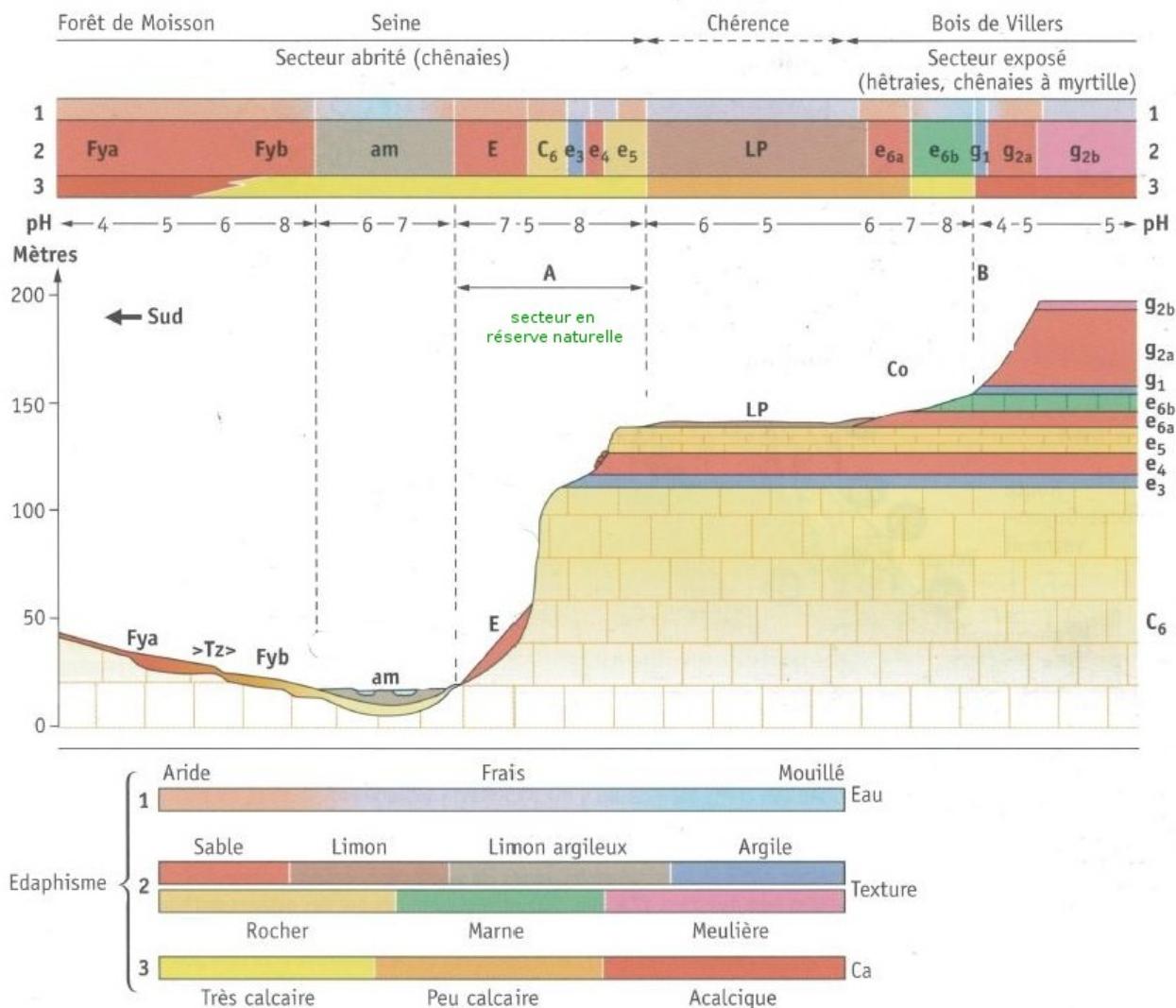
Le bas du versant ayant probablement été sapé par la Seine, les formations d'éboulis sont rares.

La richesse et l'originalité biologique du site sont donc liées à plusieurs facteurs physiques prépondérants :

- un climat relativement chaud et sec
- des pentes très fortes, exposées au sud (sud-est à sud-ouest)
- des substrats variés.



Extrait de la carte géologique simplifiée du Vexin français. (Courrier scientifique du PNR du Vexin français spécial géologie de mai 2007, p8.)



La séquence multiple de la boucle de Moisson (Val-d'Oise, Yvelines), à déterminisme surtout édaphique et climatique. Partie nord du méandre de la Seine: coupe passant à la hauteur de Chérence-Haute Isle, entre Vétheuil et La Roche-Guyon (Val-d'Oise) (cf. P. Allorge - 1922).

Affleurements :
 zone A, secteur de la réserve :
 C6: craie blanche;
 e3: argiles sparnaciennes;
 e4: sables de Cuise;
 e5: calcaire grossier lutétien;
 E: éboulis;

secteur hors réserve :
 e6a: sables bartoniens;
 e6b: marnes ludiennes;
 91: argiles vertes;
 92a: sables de Fontainebleau;
 92b: meulières de Montmorency;
 LP: limon;

Fya: alluvions anciennes décalcifiées, ils donnent des podzols ocriques;
 Fyb: alluvions anciennes calcaires (basse terrasse); am: alluvions modernes;
 Co: colluvions.

Figure : Coupe Géologique et facteurs édaphiques correspondants, entre le Bois de Villers et la Forêt de Moisson (M. Bournéalias, G. Arnal, C. Bock ; Guides des groupements végétaux de la région parisienne ; p103; éd. Belin ; déc. 2001 ; 639p.)

Utilisations et usages du calcaire

Le calcaire lutétien, ainsi que la craie étaient exploités comme pierre de taille. La pierre du Vexin, calcaire lutétien, a d'abord servi au néolithique pour des allées couvertes, puis à partir de l'époque gallo-romaine, pour l'édification de monuments et statues. Roche légère et résistante, elle a également servi aux constructions gothiques, comme la basilique de Saint-Denis (carrières d'Auvers sur Oise). La craie également, notamment pour les cathédrales, comme Rouen ou Beauvais. La pierre de Chérence, calcaire lacustre, village

en bordure de la réserve, a notamment servi pour la construction du donjon du château de La Roche-guyon. Celle de Vigny, pour la construction de l'Arc de Triomphe.

Le silex a un usage plus restreint, comme tout venant en blocage dans le mortier. En tant qu'outil, il était utilisé pour la fabrication de pierres à fusil. Cependant, à la Renaissance, un usage de parement se développe, en le taillant en pyramide tronquée et l'intégrant aux murs en alternance avec d'autres matériaux. Cet usage, assez répandu en Normandie, n'est que ponctuel dans le Vexin.

Quelques carrières témoignent encore de l'ancienne mise en valeur de la roche. La craie servait également pour la confection de la chaux et l'empierrement des routes. L'exploitation traditionnelle des carrières pour la chaux a cessé après la Première Guerre mondiale, suite à l'invention du ciment. Une ancienne cimenterie en activité entre 1895 et 1925 est encore visible à Haute-Isle, ainsi que la carrière d'extraction et le puits d'acheminement des matériaux. Elle est actuellement transformée en logements.

Menaces et état de conservation

Les pitons sont soumis à l'érosion, la craie étant à nu, et donc attaquée par les éléments (vent, eau, soleil, gel...). Des rognons de silex se détachent régulièrement des parois. Lors de fortes périodes de gel et dégel, il arrive que des blocs puissent se détacher. La chute de blocs de grosse taille reste cependant exceptionnelle. Certains pitons sont creusés, abritant d'anciennes salles troglodytes, ce qui pourrait à très long terme les fragiliser.

La fréquentation de certains de ces pitons, parfois le passage de motocross ou de quads sur les moins escarpés contribuent également à cette érosion.

La végétation arbustive et arborée tend à les coloniser lentement, malgré des conditions peu favorables à la végétation non pionnière. Cette dynamique est très lente, environ une centaine d'année, mais contribue à terme à la fermeture des pitons et à la régression du cortège floristique spécifique. De plus, les racines des arbustes constituent un facteur d'érosion supplémentaire en pénétrant dans la roche.

Intérêt patrimonial

La craie serait une spécificité du bassin anglo-parisien. Cette roche est peu répandue sur le globe et à travers les temps géologiques. En dehors du bassin parisien, elle est surtout présente au nord-ouest de l'Europe (Kent, Sussex, Danemark ...) où elle forme des falaises remarquables.

Même si elle en constitue le soubassement, la craie affleure naturellement très peu en Île-de-France, surtout sous la forme de falaises. Il faut descendre la Vallée de la Seine jusqu'en Normandie pour retrouver ce type de formations, puis en bord de mer. Cet affleurement et le paysage qu'il constitue avec ces pitons crayeux en forme de pinacles est donc exceptionnel dans la région. Il en va de même pour l'habitat troglodytique qui s'y est installé.

Le calcaire de ces falaises possède une bonne capacité à garder la chaleur. Avec une orientation au sud une disposition en amphithéâtre et une surface claire, cela contribue à créer des conditions favorables au développement d'espèces d'affinités subméditerranéennes, en limite ou au-delà de leur aire de répartition. Les pitons constituent des affleurements où s'installe un cortège d'espèces pionnières ou inféodées aux lithosols. L'ensemble de ces espèces ont une forte valeur patrimoniale.

Ces falaises représentent donc un intérêt exceptionnel en région Île-de-France.

Valorisation

Les pitons et la falaise peuvent constituer un ensemble géologique intéressant à valoriser. Il serait intéressant de mener une étude du front de taille complet sur la hauteur des coteaux, afin de déterminer si l'ensemble des couches de la période est représenté et s'il constitue une coupe complète à un endroit. On peut également envisager de rechercher la présence d'un stratotype de limite (affleurement où il est possible de repérer les limites supérieure et inférieure de deux étages consécutifs. Il s'insère dans un ensemble continu de couches, les unes sous-jacentes et les autres sus-jacentes à la limite d'étages.).

Une réflexion peut être menée sur un parcours pédagogique à thème géologique. Cependant, les accès sont limités et comportent des risques en matière d'accueil du public autour des pinacles (risques de chutes et chutes de pierres, risque de destruction de la flore protégée). Son tracé et sa sécurisation doivent faire l'objet d'une étude particulière si le choix est fait d'y inclure des pinacles. De plus, il faut tenir compte des actions pouvant être décidées dans le cadre du PPRMT.

A.2.4 Les sols

Les variations de pentes généralement fortes, les phénomènes d'érosion, l'exposition au sud et la roche mère principalement calcaire sont à l'origine de la formation de différents types de sols.

Le sol sur le calcaire Lutétien, est de type rendosol (anciennes rendzines), sol carbonaté caillouteux peu épais de $\text{pH} \leq 8$, et riche en matière organique.

La roche mère (craie) apparaît nue sur les pitons crayeux, aux pentes verticales et soumis à une forte érosion. Les premiers sols sont des lithosols, sols squelettiques très minces (moins de 10 cm). Dans les talwegs, les éboulis crayeux donnent des sols plus évolués et plus fertiles (rendosols). Ensuite, avec l'adoucissement des pentes, on retrouve les différentes évolutions de sols, du Régosol, très fin et sur lesquels la végétation est très rase, au Calcisol, plus épais avec une dégradation plus avancée de la roche mère (cf. figure , sols 1 à 6) sur les secteurs plus planes et sur lesquels la végétation s'est développée jusqu'au boisements. De manière générale, ce sont des sols peu épais voire superficiels et drainants donc secs. Les fortes pentes et l'érosion ne permettent pas la constitution de sols plus profonds

A.2.5 Habitats et espèces

A.2.5.1 État des connaissances

Le site des coteaux de la Seine est reconnu depuis longtemps pour son intérêt botanique et paysager.

La flore, en particulier, a fait l'objet de prospections par une multitude d'auteurs. Ces inventaires ont été compilés depuis le 18e siècle jusqu'à nos jours, dans un recueil de la « Flore des coteaux de la Seine » réalisé en 2012 par Gérard ARNAL et qui doit être publié en 2013.

De nombreuses études ont par ailleurs été menées sur cet espace, notamment depuis la création du Parc en 1995, et en lien avec les différents classements du site. La détermination des habitats est globalement connue. Les trois principaux travaux menés sur cette thématique sont :

- l'étude préalable au projet de réserve naturelle réalisée en 1996,
- le document d'objectif Natura 2000 réalisé en 1998,
- l'étude Sormea/Ecosystema réalisée en 2011 et complétée en 2012.

Pour la faune, les groupes ayant fait l'objet d'inventaires plus poussés actuellement pour le site sont les chiroptères, les orthoptères et les lépidoptères. Les domaines non renseignés actuellement ou de manière très ponctuelle sont les suivants :

- lichens
- les champignons
- les araignées
- l'entomofaune autre (coléoptères, odonates, diptères...)

Tableau listant les différentes études menées sur le site depuis 1995

Inventaire	Localisation	Auteurs	Année	Format	Fiabilité	Exploitable
Flore / habitats						
Étude préalable RN Flore, habitats	Ancien périmètre RNN	Ecosphère Dehont, F	1995	Liste espèces (Étude de terrain) + cartes papier	oui	Oui qualitatif enjeux ancien
Atlas cartographique des espèces végétales d'intérêt patrimonial	Ancien périmètre RNN	Écosphère Dehont, F	1995-1996	Cartes stations Papier	oui	Oui ancien
Expertise botanique	Forêt régionale de la Roche-Guyon	CBNBP MNHN AEV	Janvier, 2003	Papier	oui	En majorité hors RNN
État des lieux espèces végétale patrimoniales	Pelouses RNN sauf Bennecourt	CBNBP DIREN	Avril, juin, 2010	Carte stations Papier	oui	Oui qualitatif préconisations partiel
Évaluation environnementale stratégique du PPRMT habitats, flore	6 pinacles Haute-Isle	Ecothème	Octobre, 2010	Listes espèces+cartes Rapport informatisé	oui	Oui qualitatif enjeux partiel
Étude des habitats de la RNN coteaux de la Seine	Périmètre RNN manque pinacles	Sormea / Ecosystema	2011	Liste espèces(Étude de terrain)+cartes Rapport informatique SIG	oui	Oui qualitatif comporte des manques (pinacles non détaillés)
Édition d'un ouvrage sur la flore historique et actuelle des coteaux	Périmètre RNN communes	EPCC, Gérard Arnal, PNRVF	18ème siècle à 2012	Liste espèces (Bibliographie+ terrain) base informatique	oui	Qualitatif historique présence espèces
Faune						
Étude préalable RN faune (entomofaune, avifaune, herpétologie, mammifères)	RNN	Ecosphère Dehont, F	1 995	Listes espèces (bibliographiques) papier	Sources bibliographiques non notées	(Oui) qualitatif enjeux ancien
Suivi des cavités à chiroptères	PNR	Azimut 230, PNR du Vexin français, Groupe « Chiroptères d'Île-de-France, MNHN, AEV	2000-2012	Données de comptages. Base de donnée PNR	oui	Oui qualitatif quantitatif

Chiroptères, recherche de la présence de swarming (regroupements nuptiaux)	Mamazelles Gouffre des maquisards	PNR, azimut	Octobre, 2010	Papier base de données	Une seule prospection	Recherche à reconduire
Évaluation environnementale stratégique du PPRMT entomologie herpétologie ornithologie chiroptères	6 pinacles Haute-Isle	Ecothèque	Octobre, 2010	Listes espèces+cartes Papier rapport informatisé	Présence Lézard vivipare à vérifier	Oui, qualitatif enjeux partiel
Base de donnée PNR entomologie	PNR	PNR		Base de donnée	oui	difficilement, qualitatif échelles trop grandes (carrés UTM); données ponctuelles ancien
Inventaire des Rhopalocères	Sélection de parcelles ouvertes sur la RNN	OPIE	2011	Liste espèces+cartes Papier, fichier Excel SIG	oui	Oui qualitatif préconisations
Inventaire des Cigales	Périmètre RNN	OPIE	2011	cartes Papier, fichier Excel SIG	oui	Oui qualitatif préconisations
Inventaire des orthoptères	Sélection de parcelles ouvertes sur la RNN	OPIE	2011	Liste espèces,+ cartes Papier, fichier Excel SIG	oui	Oui qualitatif quantitatif préconisations
Captures lépidoptères nocturnes	Gommecourt, La Roche-Guyon	OPIE	2011 - 2012	Données brutes liste espèces	oui	Oui qualitatif ponctuel

A.2.5.2 Les habitats

12 habitats ont été répertoriés sur le site lors de la campagne de terrain 2011-2012. Les boisements sur calcaire occupent une place prépondérante sur la réserve naturelle (51%), suivis par les fruticées sur calcaire (28%) et des pelouses calcicoles (16%). Les habitats en mosaïque (mélange de pelouses et fruticées, etc...) représentent 5% soit 129819m² (*cf. annexes n°10 et 11*). On observe également des cultures (1%), des plantations de feuillus et résineux (1%), les friches(1%), les prairies (1%) (*cf cartes 8 a-b-c-d-e : habitats de réserve naturelle*).

Les habitats sont présentés ci-après depuis les plus pionniers jusqu'aux plus évolués.

Typologie et description succincte des principaux habitats (*cf annexe 10 et 11 : tableau des référentiels complets des habitats et relevés phytosociologiques ; fiches habitats*)

Habitat :

Habitat	Code CORINE-Biotopes :	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique :	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné :
- <i>Alyssum alyssoides</i> - <i>Sedum albi</i>	-34.11	-6110-Pelouses rupicoles calcaires basiphiles de l' <i>Alyssum alyssoides</i> - <i>Sedum albi</i>	-6110-1-Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes
Habitat d'intérêt communautaire, exceptionnel et à surveiller au niveau régional.			



Pelouses pionnières plus ou moins écorchées, mésoxérophiles à xérophiles, sur les corniches riches en calcaire actif. Habitat presque toujours en mosaïque avec les pelouses xériques sur les zones érodées. Très peu d'espèces, des herbacées pionnières comme l'Hornungie des pierres, se développent dans ces conditions.

Habitat :

Habitat	Code CORINE-Biotopes :	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique :
- <i>Xerobromion erecti</i>	-34.322	-6210 -Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)
- <i>Seslerio-caeruleae-Xerobromenion-erecti</i>	-34.322	-6210 -Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques
Habitats d'intérêt communautaire, rares et vulnérables au niveau régional.		



Pelouses vivaces calcicoles xérophiles sur les zones plus sèches, à fortes pentes et exposées au sud. La dynamique végétale est très liée aux pentes qui déterminent l'épaisseur du sol et la rétention en eau. Au niveau des pinacles ces pelouses évoluent très lentement, on peut parler de paraclimax. Il s'agit de pelouses dominées par le Brome érigé. Il existe également une forme dominée par la Seslerie bleuâtre. Ces pelouses sont également caractérisées par la présence de Chaméphytes basses, Hélianthèmes, Polygale, Euphrase...

Dans les conditions les plus favorables au développement végétal, ce type de pelouses évolue très lentement vers des végétations arbustives calcicoles.

Habitat :

Habitat	Code CORINE-Biotopes :	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique :
- <i>Mesobromion erecti</i>	-34.322	-6210- Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) Sous-Type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques
Habitat d'intérêt communautaire, exceptionnel et à surveiller au niveau régional.		



Pelouses vivaces calcicoles mésophiles, à mésoxérophiles pour les plus exposées au sud, présentes sur les pentes moins abruptes du haut du coteau. Ces pelouses sont maintenues par des activités agro-pastorales car elles évoluent naturellement vers des végétations arbustives, fruticées. Elles sont dominées par le Brome érigé. Ces pelouses principalement composées de graminées accueillent plusieurs espèces d'orchidées.

Habitat :

Habitat	Code CORINE-Biotopes :
- <i>Trifolion medii</i>	-34.42
Habitat assez commun et de préoccupation mineure au niveau régional	
- <i>Geranion sanguinei</i>	-34.41
Habitat potentiellement d'intérêt communautaire à vérifier, assez rare et vulnérable au niveau régional	



Description : Ourlets et pelouses pré-forestières constituant un stade transitoire des pelouses vers les boisements calcicoles en évoluant spontanément vers les fourrés des fruticées. Il s'agit d'un habitat de lisière.

On trouve deux types d'ourlets sur le site :

- Les ourlets mésophiles à *Trifolium*, très présents sur le site, à partir desquels le Brachypode colonise les pelouses en nappe.
- Les ourlets xéro-thermophiles à *Géranium sanguin* présents en bordure de boisements sur les hauts de falaises, beaucoup plus localisés sur le site.

Habitat :

Habitat	Code CORINE-Biotopes :
- <i>Prunetalia spinosae</i>	-31.8
- ordre : - <i>Berberidetalia vulgaris</i>	-31.812
- association : <i>Roso micranthae</i> - <i>Prunetum spinosae</i>	- 31,81212
Habitat assez commun et de préoccupation mineure au niveau régional.	



Végétation arbustive mésophile calcaire colonisant les pelouses. Elle est composée d'espèces d'arbustes à baies et d'épineux, Aubépine, Prunelier, *Prunus mahaleb*, d'où le terme générique de fruticée. Il s'agit d'un stade pré forestier qui évolue en végétations forestières du *Carpinion betuli*.

L'association du *Roso-micranthae* est une variation xérophile que l'on retrouve sur les corniches calcaires. Elle se restreint aux corniches des falaises et pinacles.

Habitat :

Habitat	Code CORINE-Biotopes :	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique :
- <i>Carpinion betuli</i> « de recolonisation » calcicole	-41.2 / 41.132	-9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>
Habitat d'intérêt communautaire, peu commun et à surveiller au niveau régional.		



Habitat forestier calcicole, mésophile à neutrophile, issu de la colonisation des pelouses et des fruticées. Les essences présentes sont le Chêne pubescent, l'Érable champêtre, le Charme, le Frêne dans les zones les plus fraîches.

Habitat :

Habitat	Code CORINE-Biotopes :
- <i>Onopordetalia acanthii</i>	-87
Habitat assez rare mais non menacé au niveau régional.	

Habitat de friche lié aux anciennes activités agricoles, avec la présence d'espèces végétales thermophiles, comme la Vipérine. Très peu répandu sur le site, surtout en bordure de chemins près des parcelles agricoles.

État et valeur patrimoniale des habitats semi-naturels (cf cartes 9 a-b-c : état de conservation des habitats)

NOM DE L'HABITAT (PRODROME DES VÉGÉTATIONS)	CORINE	SURFACE (m ²)	ÉTAT DE CONSERVATION/ RÉPARTITION	TENDANCE ÉVOLUTIVE	VALEUR
26.0.2.0.3.1 <i>Mesobromion erecti</i> (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 nom. cons. propos.	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (<i>Mesobromion (Seslerio-Mesobromion, Potentillo-Brachypodion pinnati)</i>)	259 722	Type de pelouses le plus représenté. 3- Menace forte d'embroussaillage variable et colonisation par le Brachypode	Négative Maintien par entretien	A
26.0.2.0.4 <i>Xerobromion erecti</i> (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec in Holub, Heijn_, Moravec & Neuhäusl 1967	34.332 - Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i>	27 926	Type de pelouses lié aux pentes des bases des pinacles, assez peu représenté 2- Menace de colonisation par les ligneux	Négative à stable Dynamique très lente, maintien par facteurs stationnels	A
26.0.2.0.4.2 <i>Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti</i> Oberd. 1957	34.332 - Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i>	5 003	Type de pelouses lié aux pentes des pinacles, peu représenté 2-Menace de colonisation par les ligneux	Stable à négative Dynamique très lente, maintien par facteurs stationnels	A
65.0.2.0.1 Pelouses vivaces de pelouses xérophiles, sur sols, superficiels, et dalles (<i>Alyso-sedion</i>).	34.11- Pelouses medio-européennes sur débris rocheux	-	Très peu représenté, lié aux zones de craie nue des pinacles 1-Menace de piétinement	Stable Dynamique presque inexistante, maintient par facteurs stationnels	A
57.0.3.1.2 <i>Carpinion betuli</i> « de recolonisation » calcicole	41.13 - Hêtraies neutrophiles (<i>Asperulo-Fagenion (Galio odorati-Fagenion)</i>)	1 297 814	Habitat prédominant 1- Menace très faible liée aux plantations	Positive Dynamique de colonisation	A
72.0.1.0.1 Ourlet et végétation pré-forestière calcicole à neutrophile <i>Geranion sanguinei</i> .	34.41 - Lisières Xéro thermophiles (<i>Geranion sanguinei</i>)	-	Habitat fragmentaire de transition entre pelouse xériques et boisements de recolonisation peu présent, surtout en bordure de falaises	? négative si eutrophisation Dynamique de transition difficile à déterminer	A
20.0.2.0.7 <i>Berberidion vulgaris</i> Braun-Blanq. 1950	31.8121 - Fruticées atlantiques et médio-européennes à <i>Prunelliers et Troènes</i>	711 670	Habitat bien représenté 1- Menace inexiste	Positive Dynamique de colonisation	B

7.0.2 <i>Onopordetalia acanthii</i> Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944	87 - Terrains en friche et terrains vagues	27 908	Habitat peu représenté lié aux pratiques agricoles 2-	Stable à négative Dynamique d'enrichissement contrôlée par les pratiques	B
6.0.2.0.1 <i>Thymo pulegioidis-Cynosureion cristati</i> Passarge 1969	38.1 - Pâtures mésophiles	47 204	Habitat peu représenté lié aux pratiques de pâturage agricoles 2- Menace par surpâturage	Stable Dynamique d'embroussaillement en cas d'abandon des pratiques	B
72.0.1.0.2 Ourlet et végétation préforestière calcicole à neutrophile <i>Trifolion medi</i> .	34.42 - Lisières mésophiles (<i>Trifolion medi</i>)	-	Habitat fragmentaire de transition entre pelouse mésophiles et fruticées / boisements ?- Menace de dominance du Brachypode en cas d'eutrophisation	? négative si eutrophisation Dynamique de transition difficile à déterminer	B
23.0.1.0.1 Coupe forestière	31.8712 - Clairières à Bardane et Belladonne (<i>Atropion</i>)	3 716	Habitat présent à un seul endroit, lié à une ancienne coupe forestière ?- Menaces indéterminée	? Dynamique indéterminée	C
Zones ensemencées, prairies semées	81 - Prairies améliorées	18 259	Habitat peu représenté lié aux pratiques agricoles 2- Menace par intrants et surpâturage	Négative Dynamique d'embroussaillement en cas d'abandon des pratiques	C

Intérêt patrimonial :

- A : habitat d'intérêt communautaire et national.
- B : habitat déterminant de Znief et d'intérêt régional ;
- C : habitat d'intérêt local ou lié à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial.

Dynamique, évolution de l'habitat :

- + : évolution positive
- - : évolution négative (dégénération)
- i : évolution inconnue

État de conservation :

- 1 : bon
- 2 : moyen
- 3 : dégradé

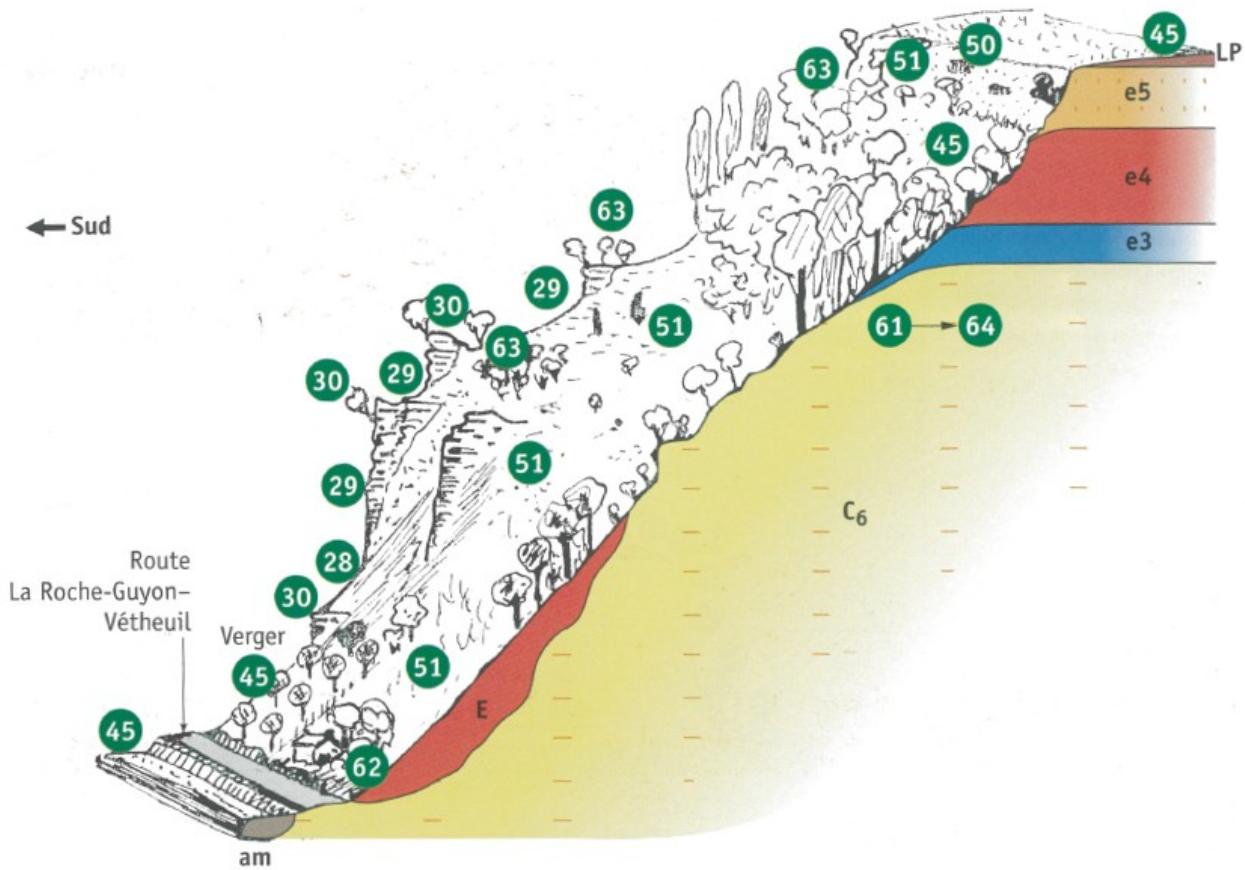
La dynamique végétale

Généralités sur les pelouses calcaires

Les végétations des dalles, corniches et les pelouses ouvertes sont en fait des stades transitoires dans une succession de végétation. Ainsi, leur évolution potentielle va souvent les conduire vers un climax forestier en passant par différents stades: tonsures, pelouses, ourlets, fourrés arbustifs, pré-bois de recolonisation... Ces successions vont aboutir à la fermeture du milieu par boisement (cf. figure ci-dessous).

La dynamique sur les coteaux de la Seine

La dynamique de la végétation se produit simultanément avec une évolution pédogénétique, caractérisée par une différenciation des horizons et un approfondissement du sol. Les types de végétations sont liés aux conditions stationnelles (cf. figure ci-dessous).



Un site botanique célèbre: la falaise de la Seine entre Vétheuil et la Roche-Guyon (Val-d'Oise). La pente sud, très abritée, influence fortement le climat local, notamment au printemps.

On observe essentiellement des corrélations entre le substrat et les séries de végétation, celles-ci étant à un stade d'évolution variable.

N°	Groupement végétal
28	Végétation pionnière des éboulis
29	Végétation des fissures de rochers et murs calcaires ensoleillés
30	Végétation héliophile calcaricole des corniches rocheuses et des sommets des vieux murs
45	Végétation des prairie mésophile de fauche.
50	Végétation des pelouses héliophiles calcaricoles denses sur rendosols
51	Végétation des pelouses arides sur pentes rocallieuses calcaires exposées au sud
61	Végétation des chênaies-charmaies
62	Végétation des bois et broussailles anthropiques sur sols nitratés
63	Végétation du pré-bois thermophile calcaricole
64	Végétation des chênaies- frênaies sur sols calcaires bien drainés

Figure : répartition des groupements végétaux sur la falaise entre Vétheuil et La Roche-Guyon ; M. Bournérias, G. Arnal, C. Bock ; Guides des groupements végétaux de la région parisienne ; p104; éd. Belin ; déc. 2001 ; 639p.

Ainsi, on retrouve les végétations pionnières des dalles sur sol superficiel (groupements n°28 et 29 sur le schéma ci-dessus), constituées d'espèces annuelles, ou capables de se développer dans ces conditions de sécheresse et d'oligotrophie. En général ces végétations sont situées sur les pitons crayeux, là où l'érosion est trop forte pour permettre l'installation d'un sol plus épais. Elles vont se retrouver en mosaïque avec les pelouses sèches.

Les pelouses présentes sur le site appartiennent à l'ensemble des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire. On retrouve les pelouses arides du

Xerobromion, sur les zones les plus sèches (50-51), et le *Mesobromion*, pelouses semi-arides dans les zones moins sèches et moins pentues (45). La graminée dominante est le Brome érigé, *Bromus erectus*, accompagnée ou dominée selon le niveau d'évolution vers l'ourlet par le Brachypode penné, *Brachypodium pinnatum*.

La formation de la pelouse-ourlet, étape de la dynamique dans des conditions mésophiles, est liée au développement du Brachypode penné, graminée pérenne particulièrement compétitive. Son système rhizomateux et racinaire est bien développé et sa croissance est rapide, avec une longue saison de végétation. Sa régénération se fonde presque exclusivement sur la propagation végétative au moyen de rhizomes. Elle s'étend ainsi rapidement en nappe sur la pelouse, d'où le terme d'« ourlet en nappe » fréquemment utilisé pour désigner ce type de pelouse. En outre, sa physiologie lui permet de tirer le meilleur parti de l'azote et du phosphore disponibles (Bobbink, 1988).

Ses appareils végétatif et racinaire étendus et sa litière abondante et faiblement dégradée, interceptent la quasi-totalité des ressources lumineuses et minérales. Cela nuit aux autres espèces végétales des pelouses, qui régressent, voire disparaissent. Il faut noter que le Brachypode semble aussi freiner l'implantation des ligneux. L'appauvrissement des pelouses lié à la dynamique n'est donc pas obligatoirement dépendant de l'implantation des ligneux. Les pelouses peuvent être largement colonisées par le Brachypode, perdre l'essentiel de leur biodiversité tout en restant des espaces à dominante herbacée.

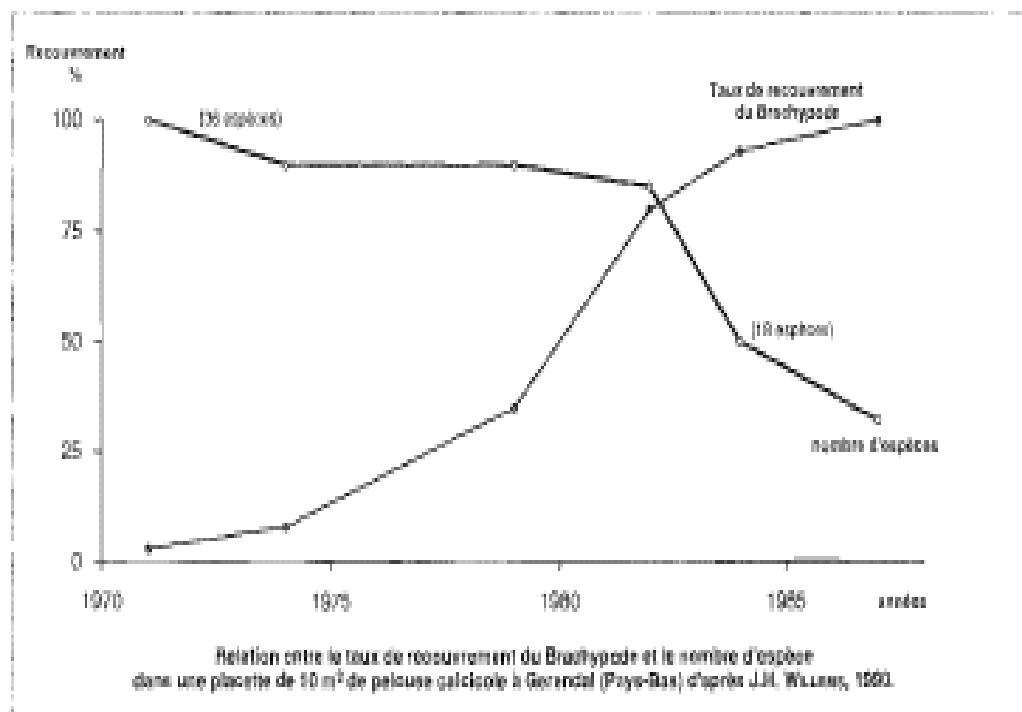


Figure : relation entre le taux de recouvrement du Brachypode et le nombre d'espèce (d'après WILLEMS, in MAUBERT et DUTOIT 1995)

L'évolution de la végétation des pitons est particulière : sur certaines pentes, la graminée sociale dominante est la Seslerie bleue, *Sesleria caerulea*, qui prospère mieux dans les sols dépourvus d'humus des pentes sèches et abruptes (Allorge, 1922). Cette graminée est peu couvrante et ne concurrence que peu les espèces des ourlets et les ligneux.

En dépit de la diversité des cas et la méconnaissance de certains facteurs (histoire des parcelles, niveau d'abrutissement par les lapins ...), on peut distinguer trois types de pelouses :

- Les pelouses peu dynamiques à déterminisme stationnel. Il s'agit des pelouses situées sur les pinacles crayeux et, très localement, sur la corniche lutétienne. Leur relative stabilité leur est conférée par des conditions topo-édaphiques très défavorables à l'implantation des ligneux, l'éloignement des lisières et, parfois, par l'action des lapins. Néanmoins, à long terme, elles ne semblent pas à l'abri du boisement.

- Les pelouses peu dynamiques à déterminisme anthropique. Le piétinement léger par les touristes est dans les pelouses fermées un facteur de diversification du tapis herbacé et de la composition floristique. Néanmoins, un sur-piétinement est fortement préjudiciable au milieu, modifiant la composition floristique et empêchant l'implantation de plantes sur les zones de sol nu.

- Les pelouses dynamiques. Toutes les pelouses plus ou moins évoluées (pelouses fermées piquetées ou non, pelouses-ourlets) sont à considérer comme des phases transitoires vers un stade plus évolué. Leur existence est liée aux pratiques agricoles, culture, pâturage. Suite à leur abandon, le maintien de ces pelouses est dû aux facteurs biotiques et abiotiques qui ont ralenti la dynamique sans la stopper.

Dans l'ensemble, les surfaces des pelouses se réduisent. Les ensembles encore en état sont morcelés. Cela est préjudiciable au développement des espèces inféodées dont les capacités de déplacement sont faibles. Il conviendrait de travailler prioritairement à reconnecter ces ensembles.

Sur les pitons crayeux, la dynamique de la végétation est particulièrement lente. En raison des variations de pentes et de conditions liées aux parois et à l'érosion, les pitons sont occupés par une mosaïque de pelouses xériques, de type *Xerobromion erecti* et *Seslerio caeruleae*, avec des zones écorchées avec végétation pionnière des dalles calcaires.

Les conditions topo-édaphiques y sont en effet particulièrement défavorables à l'implantation des ligneux en raison des sols très peu épais, xériques, et des fortes pentes. Les arbustes ont donc souvent une durée plus courte. L'analyse de documents photographiques datant du début du XXème siècle (cartes postales, illustration de la thèse d'Allorge, 1922) montre une grande stabilité de la physionomie de leur végétation (Bock, 1986). Elles sont parfois décrites sous le terme de pelouses «climaciques» ou «paraclimaciques» (Frileux, 1966). Cependant on observe des corniches boisées, ce qui montre une dynamique de végétation réelle, bien que très lente. La conquête des corniches par les ligneux semble s'effectuer par une progression des lisières des boisements situés en périphérie, sur les hauts de pente et dans les talwegs, où les faibles pentes et l'accumulation de sédiments favorise leur implantation (cf. figure ci-après).

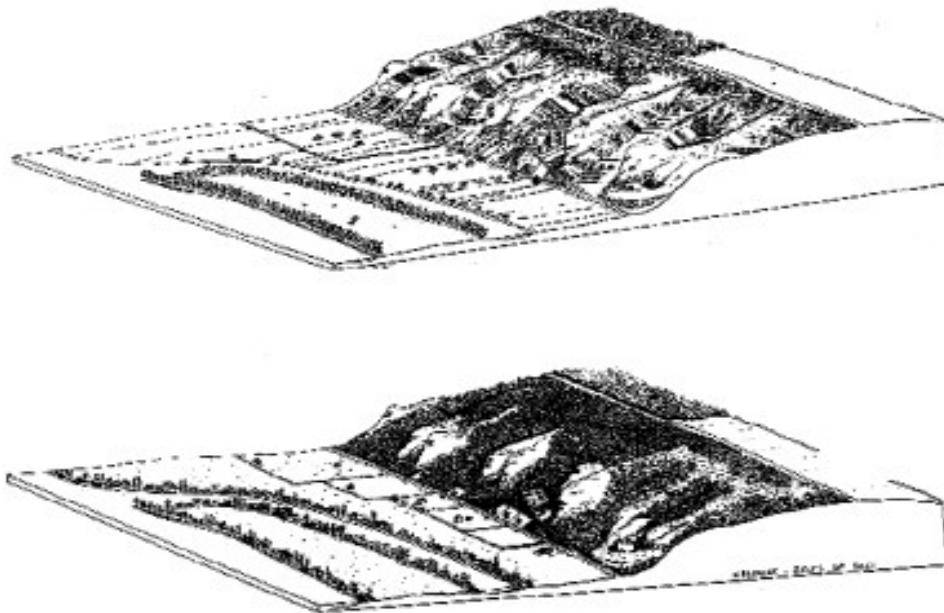


Figure : L'enrichissement des coteaux depuis plus de cinquante ans, au niveau du village de Haute-Isle. Bloc-diagramme du haut : avant les années 1950 ; bloc du bas : après les années 1950. Dessinés par la paysagiste Florence Binet.

La colonisation par les ligneux, conduit sur les pelouses, à l'installation des végétations arbustives, fruticées (62-63) ou végétation arbustive de corniches sur les pitons (30), et des boisements du type *carpinion-betuli* de recolonisation calcicole (61-64).

Plusieurs facteurs déterminent la vitesse d'implantation des ligneux :

- Les conditions topo-édaphiques stationnelles : pentes, érosion, épaisseur du sol, niveau de trophie, sécheresse, orientation...

- L'éloignement de la lisière forestière :

L'implantation directe de ligneux au sein d'une pelouse est d'autant plus importante qu'un milieu boisé est proche. Cette introduction de ligneux est soit ponctuelle, soit linéaire, par déstabilisation d'une lisière attenante (Boullet, 1986).

- Les facteurs anthropo-zoogènes :

Le maintien des pelouses, ainsi d'ailleurs que leur création, est souvent sous nos climats le fait des pratiques pastorales. Le passage du berger et de son troupeau entraîne des perturbations fortes qui bloquent la dynamique végétale par l'abrutissement et le piétinement.

Cependant, le pâturage a vraisemblablement été une activité marginale sur les coteaux de la Seine; il ne se pratique plus du tout depuis le début des années 70. La faible abondance du Genévrier (*Juniperus communis*) serait liée au petit nombre de surfaces pâturées (Dutoit).

Actuellement, deux types d'actions ont un effet proche de celui du pâturage :

- le piétinement diffus, qui a une action de blocage sur la dynamique végétale qui, même si elle est limitée dans l'espace, est loin d'être négligeable
- le broutage des lapins, et des chevreuils. Leur rôle dans le maintien de pelouses ouvertes diversifiées est important, bien que difficilement quantifiable.

L'ancien usage du sol semble avoir un impact sur la dynamique de la végétation.

Dutoit et Allard, 1995, ont ainsi démontré en basse vallée de la Seine un «effet labour», qui se traduit par une colonisation ligneuse plus importante et plus rapide des parcelles anciennement labourées. Sur les parcelles pâturées où un engrangissement, et/ou un sur semis a été réalisé, la végétation est plus de type prairie mésotrophe, dont l'évolution s'orienterait sur des friches thermophiles et des groupements à *Rubus*.

Au contraire, la persistance relative des anciennes pâtures non engrassées est nettement due à la prédominance du Brachypode dans les formations herbacées. Son recouvrement et sa litière freinent en effet l'installation des plantules de ligneux.

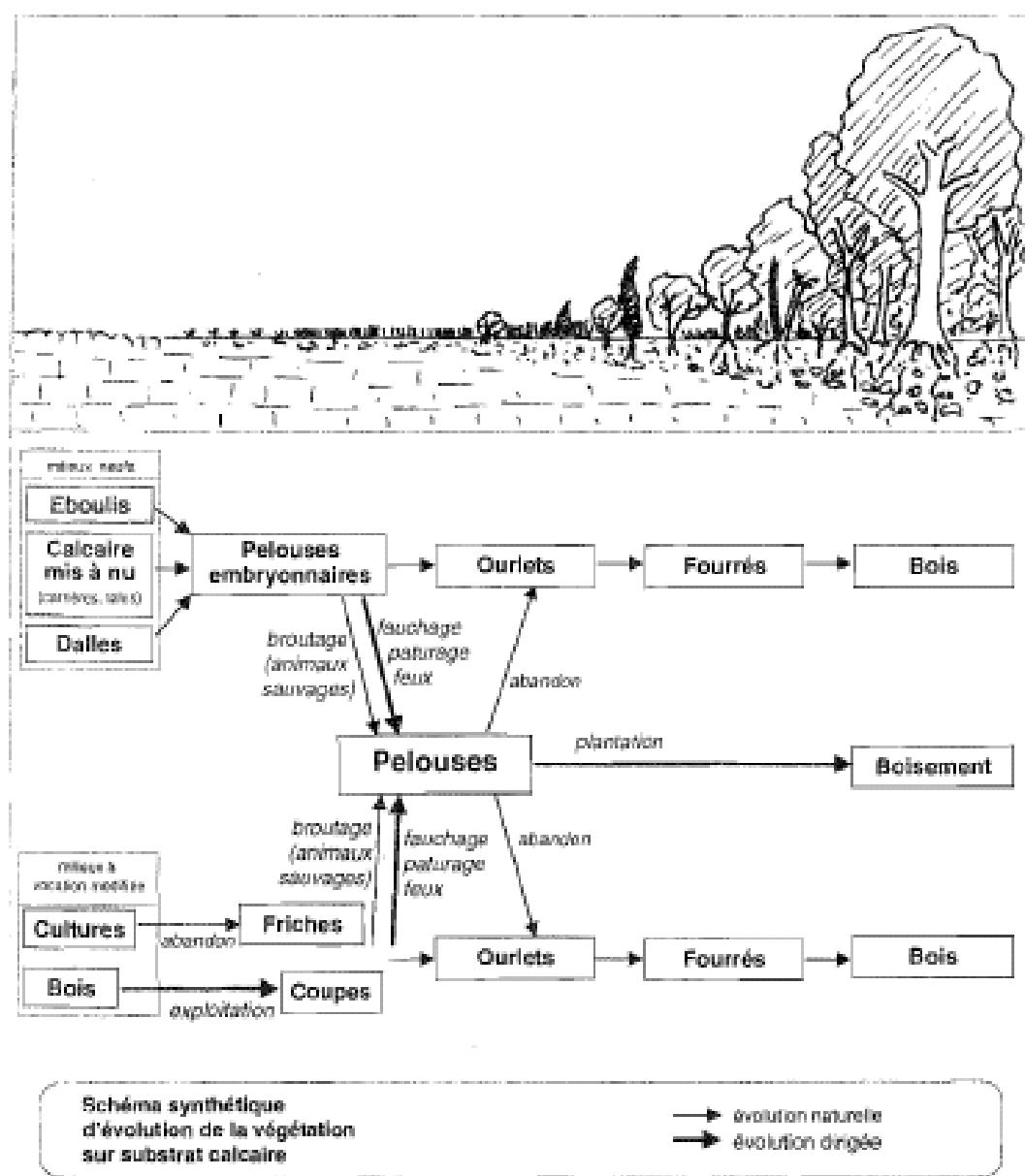


Figure : Schéma synthétique d'évolution de la végétation sur substrat calcaire (MAUBERT et DUTOIT 1995).

L'abandon des activités humaines sur le site permet sa colonisation par les ligneux. Les pelouses sont en cours de fermeture et à long terme, l'ensemble se boise (cf cartes 10 a-b-c : niveau d'embroussaillement). Les pelouses dominées par le Brachypode (cf carte 11 : proportion de Brachypode dans les pelouses) ont une dynamique de colonisation par les ligneux amoindrie, cependant cette dominance concurrence également les autres espèces floristiques. Il résulte de cette dynamique générale une perte de richesse

spécifique liée aux coteaux calcaires ouverts. Les opérations d'entretien et de restauration des milieux ouverts par le pâturage ou l'entretien manuel ou mécanique peuvent être à même de contrer cette fermeture. Les pelouses encore en bon état sont morcelées, ce qui pose des problèmes de connexions pour certaines espèces à faibles capacités de déplacement.

Les suintements sont situés sur Vétheuil et Haute-Isle, uniquement dans les zones boisées. La végétation ne semble pas être beaucoup influencée autour, à l'exception d'une toute petite zone sur le réseau le plus important, où l'on a recensé deux pieds d'*Alnus glutinosa* et de *Mentha aquatica*. Aucune végétation aquatique n'est notée.

A.2.5.3 Les espèces

A.2.5.3.1 La faune

● Avifaune

Les connaissances sur l'avifaune nécessitent d'être approfondies, cependant, 66 espèces d'oiseaux nicheuses ont été recensées sur les coteaux d'après l'étude de 1995 (cf. annexe 12 : liste avifaune). Parmi celles-ci, 18 espèces sont d'intérêt patrimonial, 4 espèces sont d'intérêt communautaire, 5 espèces sont déterminantes de ZNIEFF :

Tableau des espèces d'intérêt par ordre d'importance patrimoniale :

Nom latin	Nom français	Dir. Hab	Berne	France	Région	Liste rouge France	ZNIEFF	Rareté	Habitat
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	An I	An 2	Art 2	VU	LC		OCC	falaises
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	An I	An 2	Art 2	VU	LC	x	AR	boisements
<i>Lanius collurio</i>	Pie grise écorcheur	An I	An 2	Art 1	NT	LC	x		zones arbustives, lisières
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	An I	An 2	Art 1	LC	LC	x	AR	boisements
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		An 2	Art 2	NT	LC	x	R	lisières, boisements, humides
<i>Jinx torquilla</i>	Torcol fourmillier		An 2	Art 1	CR	NT	x		boisements
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale		An 2	Art 1	VU	LC		C	boisements
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		An 2	Art 1	VU	LC		C	boisements
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		An 2	Art 1	NT	NT		TC	zones arbustives, lisières
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		An 3	Art 1	NT	VU		C	boisements
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		An 2	Art 2	NT	VU		C	zones arbustives, landes
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		An 2	Art 1	NT	VU		C	boisements

<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		An 2	Art 1	NT	NT		C	boisements, zones arbustives
<i>Sylvia communis</i>	..Fauvette grisette		An 2	Art 1	LC	NT		C	zones arbustives, zones ouvertes, coteaux calcaires
<i>Emberiza cirlus</i>	..Buant zizi		An 2	Art 1	LC	LC		AR	lisières, coteaux calcaires
<i>Hippolaës polyglotta</i>	..Hypolaës polyglotte		An 2	Art 1	LC	LC		C	zones arbustives, coteaux calcaires
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli		An 2	Art 1	LC	LC		AR	zones ouverte, boisements, coteaux calcaires

Liste rouge d'Île-de-France :

En danger critique, CR

Préoccupation mineure, LC

En danger, EN

Non applicable, NA

Vulnérable, VU

Données insuffisantes, DD

Quasi menacé, NT

OCC : occasionnel

PC : peu commun

R : rare

TC : très commun

AR : assez rare

C : commun

L'intérêt patrimonial ornithologique du site reste limité à quelques espèces de fort intérêt. Cependant, certaines sont caractéristiques de milieux à fort intérêt, et le maintien de ces espèces est également indicateur de celui de ces milieux.

La Pie grièche écorcheur, espèce d'intérêt communautaire, est liée aux habitats de fruticées en mosaïque avec les habitats de pelouses.

Le Bruant zizi est également lié aux habitats de pelouses.

Le Pic noir dépend de boisements vieillissants.

Le Faucon pèlerin, espèce d'intérêt communautaire, est exceptionnel en Île-de-France où seulement 3 couples nicheurs sont connus actuellement. Sa dernière nidification dans la région avant 2005 dans la région est notée en 1947, justement dans la Boucle de Moisson et sur les rochers de Chantemesle. Espèce caractéristique des falaises, le Faucon pèlerin est de nouveau nicheur sur les pitons crayeux de Haute-Isle depuis 2010 (cf carte 12). La carte n'apparaîtra pas dans la version publiée pour des raisons de préservation de l'espèce.



Faucon pèlerin

● Herpétofaune

• Reptiles :

Six espèces de reptiles ont été recensées sur les coteaux, trois lézards et deux serpents. Le climat sec et chaud des coteaux leur est favorable, de même que la mosaïque de milieux entre les pelouses et la fruticée et les lisières de boisements. Cependant, la fermeture à terme des pelouses et prairies leur est défavorable.



Lézard vert

Le Lézard vert, la Coronelle lisse, l'Orvet, la Vipère péliaude et le Lézard de murailles sont cités dans les données du PNR, ainsi que dans la pré-étude de 1995 et dans l'étude environnementale du PPPRMT de Haute-Isle de 2010. Le

Lézard vivipare n'est cité que dans cette dernière étude.

Une prospection avec la mise en place de plaques à reptiles sur des parcelles ouvertes de chaque commune en 2011 a permis de confirmer la présence de ces espèces à l'échelle du site, sauf le Lézard vivipare.

Des questions se posent sur sa présence potentielle. En effet, cette espèce s'établit préférentiellement dans des milieux frais ou humides, ce qui n'est pas le cas de la plus grande partie du site. Cependant, sa présence est notée dans des communes proches, Chérence et Amenucourt, et la partie boisée de Vétheuil comporte des zones fraîches et des suintements.

Une autre espèce n'a pas été contactée sur le site, mais est citée sur des communes limitrophes, Chérence et Amenucourt, le Lézard des souches *Lacerta agilis*. Rare en Île-de-France, espèce de lisières, zones de reboisements et parfois de milieux secs, le Lézard des souches pourrait être potentiellement présent sur les coteaux. La Couleuvre à collier *Natrix natrix*, est présente sur une commune proche, Saint Martin la Garenne et doit être présente vers Vétheuil. Plus liée aux milieux aquatiques, frais et humides, elle chasse cependant sur les pelouses sèches à proximité.

Les données récoltées depuis la mise en place des plaques sont pour le moment des données ponctuelles, cette méthode n'étant pas efficace immédiatement. De plus, toutes les espèces ne réagissent pas de la même manière, les lézards utilisant peu ou pas les plaques en comparaison de l'Orvet ou des serpents. Nous disposons de la présence/absence globale des espèces, mais pas de leur répartition sur le site.

Espèces de reptiles par ordre d'importance patrimoniale

Espèces	Nom français	Dir Hab	Berne	France	Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Dpt 78	Dpt 95	znieff	présence depuis 1995
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert	An IV	An 2	Art 2	LC	LC	Assez rare à rare	Assez rare à rare		x
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	An IV	An 3	Art 2	LC	LC	Commun	Commun		x
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	An IV	An 2	Art 2	LC	LC	Commun	Commun		x
<i>Zootoca vivipara</i> (Jacquin, 1787)	Lézard vivipare	-	An 3	Art 3	LC	LC	Assez rare à rare	Commun	x	1 donnée 2010 PPRMT N°2
<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	-	An 3	Art 5	LC	LC	Commun	Assez rare à rare		x
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	-	An 3	Art 3	LC	LC	Commun	Commun		x
Espèces non citées sur le site mais sur des communes limitrophes										
<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches	An IV	An 2	Art 2	LC	LC	Assez rare à rare	Assez rare à rare		non noté
<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier	-	An 3	Art 2	LC	LC	Commun	Commun		non noté

- Amphibiens :

Les coteaux calcaires, secs et chauds, sont globalement peu favorables aux amphibiens, à l'exception de boisements à Vétheuil et Haute-Isle. Les milieux favorables à leur développement sur le site sont donc d'une grande importance.

Les milieux aquatiques existants et utilisés sur les coteaux sont réduits à une source, et

quelques suintements en sous-bois sur Haute-Isle et Vétheuil, ainsi qu'un ancien bâtiment de captage sur Haute-Isle qui occasionne un débordement. Ces écoulements forment des flaques peu profondes (moins de 10cm) sur les zones de replat (cf carte 12).

Une espèce se reproduit avec certitude sur le site, la Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra* (Linnaeus, 1758). Il s'agit d'une espèce plutôt forestière ou bocagère dont les adultes sont entièrement terrestres. L'accouplement est également terrestre, et la femelle, ovovipare retourne à l'eau uniquement pour y déposer les larves.



Larves de Salamandre

Les salamandres déposent leurs larves dans les poches d'eau les plus profondes des résurgences. La présence d'eau semble à peu près constante même si le débit varie en fonction de la pluviuosité. Cela permet le développement complet des larves. Le sous-bois plutôt frais, peu ou pas entretenu et dans lequel on trouve d'anciens murets et tas de pierres est favorable aux adultes qui y trouvent refuge, nourriture et lieux d'hivernage. La Salamandre est présente dans quelques communes autour du site, essentiellement sur les buttes boisées comportant des points d'eau. Ces sites de reproduction sont donc importants au niveau du Vexin.

Deux individus d'une autre espèce ont été contactés en juillet 2012 autour d'un suintement à Vétheuil. Il s'agirait de la Grenouille agile, *Rana dalmatina*, plus présente dans le Vexin que la Grenouille rousse, *Rana temporaria*, mais cette détermination reste à confirmer.

La présence de ces espèces n'est mentionnée dans aucune des études précédentes, et il n'a pas été trouvé de ponte ou de têtards dans les résurgences. Par ailleurs, la faible taille et profondeur des flaques (<10 cm) formées par les suintements les rendraient peu favorables à leur reproduction. Il pourrait donc s'agir d'individus en phase terrestre, venant de zones de reproduction autour du site, comme les bords de Seine ou les Rus du Roi. Cependant, l'absence de données peut être due à un manque de prospections, à la mauvaise période, ces espèces étant précoces (février à avril-mai), car des pontes ont déjà été observées dans les ornières de chemins dans d'autres sites. On peut par ailleurs suspecter la présence du Triton palmé, *Triturus vulgaris*, espèce commune et présente dans tous types de milieux aquatiques.

Espèces d'amphibiens reproductrices et potentiellement reproductrices

	Directive Habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge nationale	Commune	Nombre de zones de reproduction
Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	-	Annexe 3	Article 3	A surveiller	-Haute-isle	- 3
					-Vétheuil	- 2
Grenouille rousse, <i>Rana temporaria</i> (Linnaeus 1758)	Annexe 5	Annexe 3	Articles 3 – 4	-	Vétheuil	Inconnu
Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> , Fitzinger, 1838	Annexe 4	Annexe 2	Article 1	A surveiller	Vétheuil	Inconnu

- **Entomofaune** (cf carte 13 : parcelles échantillonnées en 2011 ; annexe 13 : listes de l'entomofaune)
- Lépidoptères :

➤ Rhopalocères et Zygènes :

En 2011, lors de l'étude de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), 39 espèces de Rhopalocères et Zygènes ont été répertoriées, soit 34,5 % des espèces connues en région Île-de-France. En comparaison, le site de Giverny (27) comporte 57 espèces. Cette étude comporte cependant, des lacunes, elle a été menée sur seulement quelques parcelles distinctes, et a démarré après l'émergence d'espèces précoces. La liste de l'étude de 1995 comporte 44 espèces (cf annexe 13 : liste entomofaune), sachant que 19 n'ont pas été revues, et que 15 sont nouvelles en 2011. La liste d'espèces potentielles serait de 59. Parmi les espèces non revues, trois espèces sont protégées régionalement : le Gazé, *Aporia crataegi*, le Grand sylvain, *Limenitis populi*, et la Zygène de la bruyère, *Zygaena fausta*.



Boloria dia - Photo PNRVF

Sur 39 espèces :

- 14 espèces sont « Déterminantes de ZNIEFF »
- 5 espèces « Protégée régionale »
- 2 espèces d'intérêt supérieur à la conservation : *Arethusana arethusa* et *Zygaena minos*

Espèces de rhopalocères d'intérêt par ordre d'importance patrimoniale

Nom latin	Nom français	Protection Régionale	ZNIEFF IdF	Plante-hôtes	Habitats (à dire d'experts GILIF-OPIE)
<i>Boloria dia</i> L.	Petite violette	PR	X	Violettes	Bois secs, landes, pelouses et coteaux calcaires
<i>Arethusana arethusa</i> D. & S.	Mercure	PR	X	Graminées	Biotopes xériques : coteaux secs, landes, friches sur substrat calcaires ou sablonneux
<i>Glaucopsyche alexis</i> Poda	Azuré du cytise	PR	X	Diverses Légumineuses	Talus fleuris, prairies des milieux boisés et accidentés
<i>Mellicta athalia</i> Rott.	Méliée du mélampyre	PR	X	Melampyrum, Plantago, Veronica	Prairies et grandes laies forestières, endroits humides
<i>Iphiclides podalirius</i> L.	Flambé	PR	X	Prunelliers, arbres fruitiers	Milieux ouverts et semi-ouverts avec une préférence pour les versants xériques parsemés de buissons
<i>Cupido minimus</i> Fuessly	Argus frêle		X	Anthyllis et parfois autres Fabacées	Milieux steppiques, friches, clairières sèches et graveleuses
<i>Polyommatus bellargus</i> Rott.	Bel argus		X	Hippocrépis et parfois autres Fabacées	Pelouses et coteaux calcaires
<i>Polyommatus coridon</i> Poda	Argus bleu-nacré		X	Hippocrépis	Milieux ouverts calcaires : friches sèches et caillouteuses
<i>Melanargia galathea</i> L.	Demi-deuil		X	Graminées (Poacées)	Prairies, bois clairs, clairières, bords de routes
<i>Plebejus argus</i> L.	Azuré de l'ajonc		X	Div. Légumineuses, Helianthèmes, Bruyères	Clairières des bois colonisées par les bruyères et genêts, landes, friches et coteaux
<i>Thecla betulae</i> L.	Thécla du bouleau		X	Prunellier	Lisières de bois de feuillus, chemins, haies de prunelliers, zones broussailleuses
<i>Zygaena minos</i> D. & S.	Zygène translucide		X	Pimpinella saxifraga, parfois Eryngium	Pelouses calcicoles, coteaux hébergeant de fortes densités de sa plante-hôte

<i>Zygaena carniolica</i> Scop.	Zygène sainfoin	du		X	Onobrychis et parfois Lotus, Anthyllis, Dorycnium	Coteaux calcicoles, talus, certaines friches ou prairies maigres à sous-sol calcaire
<i>Zygaena filipendulae</i> L.	Zygène du pied- de-poule			X	Lotus, Coronilla, etc	Zones herbues fleuries, pelouses et coteaux calcicoles, talus des bords de route, terrains vagues, prairies de fauche

La gestion de l'habitat pour la conservation des Rhopalocères et Zygènes, doit tenir compte de deux éléments :

- le développement larvaire, avec la présence des plantes-hôtes pour les chenilles,
- le développement des adultes, avec la disponibilité, la densité et la continuité spatio-temporelle de la ressource florale.

Des inventaires de Lépidoptères sur plusieurs années ont permis d'identifier trois communautés caractéristiques des stades de succession végétale des pelouses de la vallée de la Seine (Houard, 2007) :

- les pelouses calcicoles rases (5 à 15 cm) constituent l'habitat des espèces inféodées à *Hippocrepis comosa*, (ex : *Polyommatus bellargus*, *Polyommatus coridon* et *Colias alfacariensis*).
- les pelouses calcicoles fermées (20 à 50 cm) bien fleuries (*Centaurea scabiosa*) mais dominées par les graminées sociales (*Brachypodium pinnatum*, *Dactylis glomerata*) accueillent les espèces *Melanargia galathea* et *Arethusana arethusa*.
- les ourlets et fruticées calcicoles (80 à 150 cm) constituent l'habitat préférentiel de *Coenonympha arcania*, de *Boloria dia*, et d'*Hamaeris lucina*.

Ces communautés s'imbriquent également fortement : les espèces de forte abondance, comme *Colias alfacariensis*, *Polyommatus coridon* ou encore *Melanargia galathea*, utilisent l'ensemble des habitats ouverts. De plus, l'existence de mosaïques de végétation entraîne une diversification des peuplements et un mélange des communautés. L'existence des différents stades de succession végétale sur un coteau calcaire permet ainsi l'expression de communautés typiques et diversifiées. Le microclimat présent sur les coteaux intervient également dans la diversification des communautés et la richesse des cortèges.

Il a été montré que les espèces d'invertébrés phytophages, comme les Lépidoptères et les Orthoptères, réagissent plus rapidement aux modifications de leur habitat que les espèces végétales (Bourn & Thomas, 2002). Le suivi (suivi complet ou veille) d'espèces choisies dans ces groupes, permet ainsi de donner des informations complémentaires au suivi de la flore et permet d'alerter les gestionnaires dès la constatation d'un dysfonctionnement.

➤ Lépidoptères Hétérocères (hors Zygènes) :

Des captures menées en 2011 sur le site ont permis de noter la présence d'espèces d'intérêt patrimonial (cf annexe 13 : liste entomofaune). Sur 76 espèces :

- 1 espèce est « Déterminante de ZNIEFF »
- 1 espèce présumée « Éteinte »
- 4 espèces dites « Menacées »
- 19 espèces dites « Vulnérables »
- 1 espèce nouvelle pour la région
- 3 espèces d'intérêt supérieur à la conservation : *Scopula virgulata*, *Scotopteryx bipunctaria* et *Selidosema brunnearia*

Espèces d'hétérocères d'intérêt par ordre d'importance patrimoniale

Espèces	Statut GILIF- OPIE-IdF - ZNIEFF	Plante-hôtes	Habitats (à dire d'experts GILIF-OPIE)
<i>Scopula ornata</i> Scop.	VU	Thym, origan	friches sèches et pelouses calcaires
<i>Idaea ochrata</i> Scop.	VU	Diverses herbacées	prairies sèches, landes sablonneuses et coteaux calcaires
<i>Eupithecia millefoliata</i> Rössl.	VU	Achillée	tous milieux humides des secteurs chauds
<i>Siona lineata</i> Scop.	VU	Diverses herbacées	prairies mésophiles ou sèches, des friches, bords de chemins et autres milieux herbacés ouverts
<i>Aspitates gilvaria</i> D. & S.	VU	Herbacées des prairies sèches	pelouses et friches sèches
<i>Eilema pygmaeola</i> Dbd.	VU	Inconnue (Lichens ?)	prairies sèches
<i>Lithosia quadra</i> L.	VU	Lichens	tous milieux
<i>Diacrisia sannio</i> L.	VU	Diverses Plantes basses	landes sèches et pelouses calcaires
<i>Lygephila craccae</i> D. & S.	VU	Vicia et autres Fabacées	milieux herbeux chauds
<i>Xanthia citrago</i> L.	VU	Tilleul	massifs forestiers
<i>Agrochola lychnidis</i> D. & S.	VU	Diverses plantes basses, arbustes	tous milieux chauds
<i>Ammoconia caecimacula</i> D. & S.	VU	Fleurs de nombreuses plantes herbacées	milieux ouverts chauds en contexte forestier peu dense
<i>Mniotype satra</i> D. & S.	VU	Polyphage sur plantes basses	milieux arbustifs et forestiers frais et humides
<i>Dryobotodes eremita</i> F.	VU	Chêne, surtout Q. robur	divers milieux
<i>Dichonia aprilina</i> L.	VU	Chêne, parfois autres Fagacées	forêts de feuillus, friches calcicoles
<i>Aporophyla lueneburgensis</i> Frr..	VU	Diverses plantes basses (dont Graminées)	milieux ouverts prairiaux
<i>Eremobia ochroleuca</i> D. & S.	VU	Graminées	divers milieux ouverts chauds
<i>Xestia castanea</i> Esp.	VU	Bruyères, Genêts, Saules, Aubépine...	milieux chauds : boisements clairs, landes à bruyères
<i>Epicallia villica</i> L.	VU Dét. ZNIEFF	Polyphage	prairies et bois secs
<i>Scotopteryx bipunctaria</i> D. & S.	ÉT (ME)	Légumineuses	milieux biens exposés
<i>Agrotis trux</i> Hb.	NIle IDF (ME)	Diverses plantes basses	divers milieux ouverts chauds
<i>Scopula virgulata</i> D. & S.	ME	Graminées (Carex, Inula) ?	pelouses sèches
<i>Selidosema brunnearia</i> Vill.	ME	Trèfle, Genêt, Callune	coteaux chauds
<i>Aspitates ochrearia</i> Rossi	ME	Herbacées des prairies sèches	pelouses et friches sèches
<i>Trigonophora flammearia</i> Esp.	ME	Rumex et autres herbacées	milieux herbacés

Voir légende liste rouge d'Ile-de-France tableau avifaune

Deux espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'annexe II et IV de la directive habitats, sont par ailleurs potentiellement présentes sur le site. Il s'agit de la Laineuse du prunellier, *Eriogaster catax*, également protégée régionalement et qui n'a pas été retrouvée récemment et de l'Ecaille chinée, *Euplagia quadripunctaria*. Elles font partie des espèces inscrites dans le Document d'objectifs du site Natura 2000 des Coteaux et Boucles de la Seine. La Laineuse du prunellier fait l'objet d'une enquête régionale menée par l'OPIE afin de connaître sa répartition. Elle affectionne les coteaux chauds, et sa plante hôte est préférentiellement le Prunellier ou l'Aubépine présents dans les fruticées.

Orthoptères :

Les Orthoptères (Sauterelles, Grillons, Criquets et Mantes : Orthoptera et Mantodea) représentent une soixantaine d'espèces en Île-de-France. Ce sont de bons indicateurs biologiques des milieux herbacés (LÖRTSCHER et al. 1994, KLEUKERS et al. 1997) et les peuplements sont liés à la structure et à la dynamique de la végétation. Ce sont donc de bons indicateurs pour évaluer la gestion.

Quatorze espèces sont citées dans l'étude de 1995, dont deux protégées régionalement, *Oecanthus pellucens* et *Oedipoda caerulescens*, toutes deux indicatrices de pelouses sèches. Une gestion ayant été pratiquée antérieurement sur les coteaux, et les données étant anciennes, un inventaire sur certaines parcelles gérées de manière différentes a été réalisé en 2011. Il a permis de recenser 28 espèces dont 13 de fort intérêt patrimonial et quatre protégées en Île-de-France (cf annexe 13 : liste entomofaune). Neuf parcelles ont été prospectées plus intensivement et ont fait l'objet d'Indices Linéaires d'Abondance et de prélèvements. Les parcelles, de par les espèces présentes, ont toutes un intérêt patrimonial fort et deux ont même un intérêt patrimonial exceptionnel. Ces résultats confirment la très forte valeur patrimoniale de la réserve pour les orthoptères, aussi bien en terme d'espèces que de peuplements.

Espèces d'orthoptères d'intérêt patrimonial par milieux

Nom latin	Nom français	Espèce déterminante de ZNIEFF	Espèce protégée en Île-de-France	Liste rouge biogéographique	Rareté régionale
ourlets, lisières, fourrés thermophiles					
<i>Phaneroptera nana nana</i>	Phanéroptère méridional	X		4	PC
<i>Ephippiger diurnus</i>	Ephippigère des vignes	X		3	R
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		X	4	C
<i>Ruspolia nitidula nitidula</i>	Conocéphale gracieux	X	X	4	C
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	X	X	non défini	PC
pelouses ouvertes xéro-thermophiles					
<i>Chorthippus mollis mollis</i>	Chorthippe des jachères	X		3	R
<i>Chorthippus vagans vagans</i>	Chorthippe des Pins	X		4	R
<i>Myrmeleotettix maculatus maculatus</i>	Gomphocère tacheté	X		3	PC
<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée	X		4	PC
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	OEdipode turquoise		X	4	PC
prairies, ourlets mésophiles					
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	X		4	R
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	X		4	PC
<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	X		4	C
prairies, pelouses méso-xérophiles					
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Sténobothre de la Palène	X		4	P

Voir légende rareté régionale tableau avifaune

Une espèce citée dans la bibliographie n'a pas été notée récemment : *Metrioptera bicolor* (Philippi, 1830), espèce de prairies thermophile. Cependant la donnée d'origine est remise en cause, car de source inconnue. Il pourrait s'agir d'une erreur de base de donnée.

Globalement l'état des peuplements en 2011 est jugé bon sur ces parcelles, avec la présence d'espèces caractéristiques de milieux. L'orientation à suivre pour la gestion serait de rechercher un cortège d'espèces caractéristiques donc indicatrices :

- Espèces liées aux ligneux et aux boisements : *Nemobius sylvestris* ; *Pholidoptera griseoaptera*
- Espèces des prairies et ourlets mésophiles : *Chorthippus dorsatus*, marqueur d'enrichissement ; *Chrysochraon dispar* ; *Gomphocerippus rufus*, marqueur d'évolution régressive des pelouses ; *Gryllus campestris* ; *Metrioptera roeselii*, liée à l'arrhénathériae
- Espèces des prairies et pelouses méso-xérophiles : *Platycleis albopunctata* ; *Stenobothrus lineatus*
- Espèces des ourlets, lisières et fourrés thermophiles : *Ephippiger diurnus* ; *Mantis religiosa*
- Espèces des pelouses ouvertes xéro-thermophiles : *Chorthippus mollis* ; *Chorthippus vagans* ; *Myrmeleotettix maculatus*

- **Hétéroptères :**

La Petite cigale fredonnante, *Cicadetta cantilatrix* a été décrite en 2007, sur le périmètre de la réserve naturelle (SUEUR & PUISSANT 2007), suite à la détection de deux types différents de cymbalisation (chant) dans le secteur des boucles de la Seine. Jusqu'alors, seule la Cigale des montagnes, *Cicadetta montana* Scopoli 1772, protégée régionalement, était signalée sur le site. Ces deux espèces, ainsi que *Cicadetta brevipennis* Fieber 1876, ne sont pas déterminables morphologiquement. C'est uniquement par la cymbalisation des mâles que l'on peut différencier les espèces.

Ces trois espèces se trouvent en limite d'aire de répartition dans le Val d'Oise.

L'arrêté de protection régionale de *Cicadetta montana* est antérieur à la publication de SUEUR & PUISSANT (2007), on peut considérer que les trois taxons étaient confondus et sont donc tous les trois protégés. De même, *Cicadetta. montana* (LU-QUET 2002) étant déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, on peut considérer que c'est le cas pour les deux autres espèces.

Une étude a été menée en 2011, mais des deux espèces dont la présence était avérée, seule *Cicadetta cantilatrix* a pu être recensée et ses populations partiellement cartographiées.

Les habitats favorables à *Cicadetta cantilatrix* sont les ensembles bien ensoleillés de pelouses (Xérobromion et Mésobromion) plus ou moins dominés par le brachypode et piquetées de buissons et d'arbustes, de fruticées et ourlets calcicoles.

Selon le travail de PUISSANT (2003) « *le paramètre stationnel le plus important pour les cigales tient à la structure de la végétation* » (PUISSANT et DEFAUT 2005). SUEUR & PUISSANT (2007) ont défini l'habitat de *Cicadetta. cantilatrix* sur deux stations : végétation xérique arbustive ouverte à fermée et haute appartenant à la classe sub-xérique et à la sous-classe tempérée de la classification phytoclimatique de DEFAUT (1996 ; 2001). Les observations faites en 2011 confirment et affinent cette définition : la présence de *Cicadetta. cantilatrix* est corrélée à la présence de pelouses du Xérobromion ou du Mésobromion, plus ou moins brachypodisées, plus ou moins piquetées de buissons et d'arbustes, voire de chemin avec pelouse écorchée et à la présence de ligneux bien exposés et assez proches des milieux ouverts (fruticées, ourlets calcicoles, etc.). Lorsque la lisière de la fruticée est orientée au nord, qui plus est sur pente assez forte, le milieu

semble ne pas convenir à l'espèce.

Par contre les exigences de *Cicadetta brevipennis* n'ont pas été caractérisées.

La situation des Cigales en boucles de Moisson et de Guernes est mal connue, cependant, la boucle de Moisson comporte des habitats potentiellement favorables pour les deux espèces. *Cicadetta cantilatrix* est connue sur la Butte du Hutrel. L'ancienne carrière de Limay héberge au moins l'une des deux espèces. Les landes du bois du Chêney et la Forêt de Rosny, ainsi que certaines zones de la moyenne vallée de l'Epte (Bois du Val Perron) comportent également des habitats potentiels.

A plus large échelle, une espèce était présente sur une pelouse brachypodisée relictuelle sur la commune de Genainville (Bois des Vaux de la Salle) à la fin des années 1990. Les espèces du groupe *montana* sont connues en Haute-Normandie et en Picardie.

Les populations de la réserve occupent une centralité « régionale ». Il n'est pas actuellement possible d'estimer l'importance de *Cicadetta brevipennis*, par contre les résultats permettent de conforter l'importance des populations de *Cicadetta cantilatrix* sur la réserve comme réservoir régional ou comme population source dans le cas d'un éventuel fonctionnement en méta-population.

Odonates :

Un individu, probablement du Cordulegastre annelé, *Cordulegaster boltonii*, dont la détermination est à confirmer, a été vu en action de ponte dans les flaques d'un suintement. Aucune donnée ne mentionne la présence de larves dans ces suintements. Il est possible que ceux-ci ne soient pas favorables à leur développement, mais il peut également s'agir d'un manque de données. Cette espèce est protégée en Île-de-France, et bien qu'elle soit présente dans le 95 et le 78, ses effectifs dans la région sont moyens, et elle reste peu fréquente. Espèce inféodée à ce type de sources et suintements, elle renforce leur intérêt patrimonial sur le site.

Coléoptères :

Les coléoptères sont peu connus sur les coteaux. Cependant deux espèces d'intérêt sont à rechercher et favoriser. Il s'agit d'espèces d'intérêt communautaire, inscrites dans le document d'objectif du site Natura 2000 des Coteaux et Boucles de la Seine :

Lucanus cervus, Lucane cerf-volant, inscrit à l'annexe II de la Directive habitats.

Cerambix cerdo, Grand capricorne, inscrit l'annexe II et IV de la Directive habitats.

Ces espèces sont liées aux vieux arbres en décomposition, et sur le site sont susceptibles d'être présentes dans les boisements les plus anciens, ou dans les vieux arbres des anciens vergers.

Mammifères

L'intérêt mammalogique du site est lié aux chiroptères. Plusieurs autres espèces de micromammifères et d'espèces gibier sont recensées, mais ne présentent pas un intérêt patrimonial particulier. Il est à noter que la présence d'Hermine est à vérifier.

Tableau des espèces de mammifères hors chiroptères

Nom latin	Nom français	Dir Hab	Berne	France	Liste rouge mondiale	Liste rouge France	ZNIEFF	Nuisible
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	An 3	Art 2	LC	LC		
<i>Talpa europea</i>	Taupé d'Europe	-	-	-	LC	LC		
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée (+ carrelet)	-	An 3	-	LC	LC		
<i>Crocidura russula</i>	Musaraigne musette	-	An 3	-	LC	LC		
<i>Crocidura leucodon</i>	Musaraigne bicolore	-	An 3	-	LC	LC		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	-	LC	LC	x	
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	An 3	-	LC	LC	x	
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	-	An 3	-	LC	LC	x	
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	-	An 3	-	LC	LC		chassable
<i>Lepus capensis</i>	Lièvre commun	-	An 3	-	LC	LC		chassable
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	-	-	NT	NT		x
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	-	An 3	Art 2	LC	LC		
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	-	An 3	-	NT	LC		
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	-	-	-	LC	LC		
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	-	-	-	LC	LC		
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	-	-	-	LC	LC		
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	-	-	-	LC	LC		
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	-	LC	LC	x	
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	-	An 3	-	LC	LC		chassable

Voir légende liste rouge tableau avifaune

Le suivi des espèces gibier par les données de chasse peut en revanche être intéressant car pouvant apporter des indications sur les populations d'herbivores, le lapin et le chevreuil, et leur impact potentiel sur les milieux.

➤ Chiroptères :

La présence de cavités naturelles et boves, anciennes carrières de craies, a permis l'installation de colonies de chauves-souris. Sept espèces ont été recensées lors de comptages hivernaux et de prospections estivales dans les cavités de la réserve.

Nom latin	Nom français	Dir Hab	Berne	France	Liste rouge mondiale	Liste rouge France	rareté région	ZNIEFF
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	An II	An 2	Art 2	LC	NT	R	x
<i>Myotis Myotis</i>	Grand murin	An II	An 2	Art 2	LC	LC	R	x
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	An II	An 2	Art 2	LC	LC	AR	x
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard sp.	An IV	An 2	Art 2	LC	LC	AR-R	x
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	An IV	An 2	Art 2	LC	LC	AR	x
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	An IV	An 2	Art 2	LC	LC	AC-R	x
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An IV	An 2	Art 2	LC	LC	AC	x

Voir légende liste rouge et rareté

Deux cavités situées sur Vétheuil sont suivies chaque hiver depuis 2000 dans le cadre de Natura 2000 ; la Grotte des Mamzelles, ancienne carrière, et le Gouffre des Maquisards, faille naturelle de décollement. Elles sont utilisées pour l'hivernage par 7 espèces, dont 3 inscrites à l'annexe II de la directive habitats. Elles sont d'intérêt majeur, car les effectifs de Petit rhinolophe représentent 20 % des effectifs totaux dans le Vexin. Par ailleurs, la Grotte des Mamzelles accueille la plus importante colonie d'hivernage du Vexin.

Une prospection a été menée en octobre 2010 afin de vérifier la présence de phénomène de swarming, phénomène de regroupement en entrée de cavité, à la fin de l'été ou en automne, lors duquel les accouplements ont lieu. Aucune activité de swarming n'a été

observée. Cependant, il s'agit d'une prospection unique, qui de plus a eu lieu dans des conditions météorologiques peu favorables.



Petit Rhinolophe

Une faille, ancien passage d'une petite rivière karstique, le beaufortier ou grotte de Clachalozes, est également prospectée sur Gommecourt, en contrebas d'un pinacle. Moins favorable car plus ouverte, elle peut compter 1 à 2 individus de Petit rhinolophe ou de Sérotine.

Le Gouffre des Maquisard difficile d'accès et non visible des chemins est fréquenté par des spéléologues, en tant que site école du Comité Départemental de Spéléologie du 95 (CDS 95). La grotte des Mamazelles, proche du GR2 et visible, était fréquentée par des promeneurs. Cette fréquentation en période d'hivernage est problématique car tout dérangement des individus en hibernation compromet leur survie. Un travail a été fait avec le CDS 95 afin de mettre en place un panneau de sensibilisation en entrée de cavité sur les Maquisards, comme cela se pratique sur d'autres sites du 95, pour inciter les pratiquants à ne pas fréquenter la cavité en période sensible. Un contrat Natura 2000 a été signé avec les propriétaires de la Grotte des Mamazelles afin qu'une grille soit posée, empêchant l'accès, et limitant de plus les risques d'effondrement à l'entrée. Cette fermeture a été effectuée en novembre 2012.

En dehors de la réserve, La Roche-Guyon comporte également des sites d'intérêt où sont présentes d'autres espèces. L'élément majeur est situé au château, où l'on trouve la seule colonie de reproduction du Petit rhinolophe d'Île de France.

Effectif moyen de chiroptères par sites d'hivernage ou de colonies d'estivales

	Commune	Gommecourt	Roche-Guyon (hors réserve)			Vétheuil		
	Nom_Site	Le Beaufortier	Caveau Rohan-Chabot	Château de la Roche Guyon	Réservoir du château	Rue de la croix blanche H (hors réserve)	Gouffre des Maquisards	Grotte des Mamazelles
Nom espèce	Nom français							
Myotis bechsteini	Murin de bechstein						1 (1)	
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton							1 (1)
Myotis m/b	Groupe des murins à museau noir							2 (4)
Myotis myotis	Grand murin							2 (3)
Myotis nattereri	Murin de Natterer							1 (1)
Myotis sp	Murin à moustaches						1 (1)	

Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de nathusus							
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune			3 (3)				
Pipistrellus sp	Pipistrelle sp			20 (20)				
Plecotus austriacus	Oreillard gris					1 (1)		
Plecotus sp	Oreillard sp.			1 (1)				2
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	1 (1)		7(15)	1 (1)		1 (2)	2 (3)
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		2 1 (1)	46 (74)	5 (6)		9(17)	8 (20)
Nb espèces par site		2	1	5	2	1	4	7

Effectifs : Moyenne (max) ; données PNR Agemina / Azimut ; 2000-2012.

H : hivernage ; E : colonie estivale

Deux autres cavités, de grande taille et complexes d'accès existent sur la commune de Haute-Isle : le Gouffre des araignées, et la Grotte du Marteau. Leur accès est connu des spéléologues, mais elles semblent peu fréquentées. Le Gouffre des araignées requiert un niveau élevé et peu de spéléologues peuvent y accéder. En effet, son ouverture très étroite ne permet pas le passage de tous les gabarits, et elle débouche directement sur un gouffre de 14 mètres de profondeur, sans appuis existants. La Grotte du marteau est moins difficile d'accès, mais présente cependant des boyaux étroits avec des à pics.

L'intérêt de ces cavités pour les chiroptères est inconnu. Leur prospection étant peu envisageable, en tout cas pour le Gouffre des araignées, il est prévu d'installer des détecteurs fixes afin d'évaluer l'activité existante et les espèces circulant à leur entrée. Un essai a été fait pour le Gouffre des araignées en 2012, les résultats restent à analyser. Dans le cadre des échanges réguliers avec le CDS 95, il peut également être étudié la possibilité de former un spéléologue confirmé pour prospector le site.

A.2.5.3.2 La flore

Dans le cadre de l'édition d'un catalogue de la flore des coteaux, une recherche a été faite par Gérard Arnal sur un ensemble d'études, flores, florules et catalogues mentionnant le site depuis le 18^e siècle à nos jours. Cela permet de disposer aujourd'hui d'un catalogue complet des espèces végétales du site avec une vision historique. Ce travail est en cours de réalisation via une édition papier prévue en 2013 (annexe 14 : liste espèces floristiques).

Description de la flore

Une espèce est protégée nationalement, l'alisier de fontainebleau, et environ 120 espèces sont très rares à rares dans la région.

Nombre d'espèces depuis 1845		Indigènes et Naturalisés		Subspontanés		Total
		Revu entre 1995 et 2012	Non revu	Revu entre 1995 et 2012	Non revu	
Total		502	35	9	3	549
Protection nationale	PN	Douteux				1
Protection Régionale	PR	11	2	1		14
Znreff	Z1	26	4	1	1	31
	Z2	4	1			5
	Z3	5	6			11
Liste rouge IDF	RE	0	2			2
	CR	5	2	1	1	9

	EN	13	5			18
	VU	17	6			23
	NT	10	3			12
	LC	402	11			413
	NA	40	5			45
	DD	15	1			16

Neuf espèces doivent être considérées comme prioritaires sur le site, car présentes ponctuellement en quelques stations : *Cytisus decumbens*, *Orobanche purpurea*, *Stipa pennata*, *Ophrys araneola*, *Hyssopus officinalis*, *Anthericum liliago*, *Thalictrum minus*, *Melica ciliata*.



Anthericum liliago



Ophrys araneola



Hyssopus officinalis



Orobanche purpurea



Stipa pennata



Cytisus decumbens

(Cf carte 14 : stations des espèces végétales prioritaires en 2010)

Selon la Flore d'Île-de-France de Jauzein, la présence de *Sorbus latifolia* serait douteuse, ou serait issue de plantation. En effet, cette espèce est issue d'une hybridation entre *Sorbus aria* et *Sorbus torminalis*, donnant un individu fertile ce qui est rare. L'espèce serait donc à confirmer sur le site.

Tableau des espèces végétales d'intérêt par ordre d'importance patrimoniale

Famille	Nom scientifique	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
Malacées	<i>Sorbus latifolia</i>	NT	PN	Z 1
Crucifères	<i>Hornungia petraea</i>	NT	PR	Z 1
Malacées	<i>Amelanchier ovalis</i>	NT	PR	Z 1
Renonculacées	<i>Thalictrum minus subsp. saxatile</i>	EN	PR	Z 1
Cistacées	<i>Helianthemum oelandicum subsp. incanum</i>	EN	PR	Z 1
Orobanchacées	<i>Orobanche purpurea</i>	EN	PR	Z 1
Poacées	<i>Melica ciliata</i>	EN	PR	Z 1
Poacées	<i>Stipa pennata</i>	EN	PR	Z 1
Liliacées	<i>Anthericum iliago</i>	EN	PR	Z 1
Crucifères	<i>Eruca vesicaria subsp. sativa</i>	DD	PR	Z 1
Orchidacées	<i>Ophrys sphegodes subsp. araneola</i>	DD	PR	Z 1
Papilionacées	<i>Cytisus decumbens</i>	CR	PR	Z 1
Labiées	<i>Hyssopus officinalis</i>	CR	PR	Z 1
Papilionacées	<i>Astragalus monspessulanus</i>	VU		Z 1
Euphorbiacées	<i>Euphorbia seguieriana</i>	VU		Z 1
Ombellifères	<i>Seseli libanotis</i>	VU		Z 1
Orobanchacées	<i>Orobanche teucrii</i>	VU		Z 1
Campanulacées	<i>Campanula glomerata</i>	VU		Z 1
Campanulacées	<i>Phyteuma orbiculare subsp. tenerum</i>	VU		Z 1
Malacées	<i>Sorbus aria</i>	NT		Z 1
Liliacées	<i>Anthericum ramosum</i>	NT		Z 1
Rosacées	<i>Sorbus domestica</i>	NA		Z 1
Poacées	<i>Sesleria caerulea</i>	LC		Z 1
Papilionacées	<i>Ononis pusilla</i>	EN		Z 1
Scrophulariacées	<i>Digitalis lutea</i>	EN		Z 1
Composées	<i>Aster linosyris</i>	EN		Z 1
Composées	<i>Leontodon hispidus subsp. hyoseroides</i>	CR		Z 1
Orchidacées	<i>Ophrys fuciflora</i>	NT		Z 2
Papilionacées	<i>Coronilla minima</i>	LC		Z 2
Géraniacées	<i>Geranium sanguineum</i>	LC		Z 2
Scrophulariacées	<i>Veronica austriaca subsp. dubia</i>	DD		Z 2
Valérianacées	<i>Valerianella eriocarpa</i>	VU		Z 3
Papavéracées	<i>Papaver argemone</i>	NT		Z 3
Crucifères	<i>Dipotaxis muralis</i>	EN		Z 3
Papavéracées	<i>Papaver hybridum</i>	CR		Z 3
Composées	<i>Lactuca perennis</i>	CR		Z 3
Crucifères	<i>Alyssum alyssoides</i>	VU		
Ombellifères	<i>Caucalis platycarpos</i>	VU		
Cuscutacées	<i>Cuscuta epithymum</i>	VU		
Scrophulariacées	<i>Melampyrum cristatum</i>	VU		
Orobanchacées	<i>Orobanche alba</i>	VU		
Orobanchacées	<i>Orobanche caryophyllacea</i>	VU		
Orobanchacées	<i>Orobanche minor</i>	VU		
Rubiacées	<i>Galium parisiense var. parisiense</i>	VU		

Composées	<i>Filago pyramidata</i>	VU		
Poacées	<i>Avenula pratensis</i>	VU		
Orchidacées	<i>Gymnadenia conopsea</i>	VU		
Berbéridacées	<i>Berberis vulgaris</i>	EN		
Malvacées	<i>Althaea hirsuta</i>	EN		
Boraginacées	<i>Lithospermum arvense</i>	EN		
Campanulacées	<i>Legousia hybrida</i>	CR		
Scrophulariacées	<i>Verbascum nigrum</i>	NT		
Orobanchacées	<i>Orobanche gracilis</i>	NT		
Orchidacées	<i>Epipactis atrorubens</i>	NT		

Voir légende liste rouge Île-de-France tableau avifaune
ZNIEFF : Z1, Z2, Z3 ZNIEFF de type 1, 2, 3

➤ Influence des pratiques agricoles sur la flore :

Du Moyen-Age au XIXème siècle, les coteaux de la basse vallée de la Seine sont un espace essentiellement agricole. Les conséquences de cette occupation sur la végétation des coteaux sont considérables (Dutoit, 1995). Plusieurs espèces introduites anciennement pour les cultures sont encore présentes de manière spontanée : le Pastel, *Isatis tinctoria*, la Roquette cultivée, *Eruca vesicaria*, l'Hysope, *Hyssopus officinalis*. Plusieurs espèces messicoles, dépendantes des cultures, ont disparu avec l'abandon des coteaux.

Cette biodiversité, bien que d'origine anthropique, représente un patrimoine de valeur. L'inscription de certains de ces taxons sur la liste des espèces protégées d'Île-de-France montre l'intérêt de la communauté scientifique pour ces introductions anciennes. Nombre de ces espèces sont d'excellents indicateurs des spécificités écologiques du site. Enfin, sur un espace dont les formations végétales sont aussi marquées par les usages anciens, la distinction entre espèces spontanées et espèces d'origine anthropique ou zoo-anthropique (parfois très ancienne) reste délicate. En particulier, un nombre inconnu d'espèces de pelouses s'est certainement répandu dans le nord de l'Europe en liaison avec la progression de l'élevage à partir des zones méditerranéennes, en avançant de proche en proche. Les expériences d'enrichissement « spontané » de pelouses floristiquement appauvries grâce à des troupeaux pâturant conjointement des espaces plus riches qui sont menées en Grande-Bretagne viennent étayer cette hypothèse.

Témoins de la culture ancienne de la vigne, des pieds de vigne survivent localement. Quelques espèces adventices ont été indirectement introduites par les pratiques culturales typiques à la viticulture : Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*) et Muscaris (*Muscari sp.*).

Quelques vieux Pommiers, Poiriers et Pruniers sont encore visibles, ainsi que des griottiers, anciennement utilisés comme porte-greffes et dont de jeunes individus peuplent certaines corniches et des noyers.

Le pâturage semble avoir plutôt été une pratique marginale, réservée aux secteurs où la culture était impossible. La quasi-absence du Genévrier serait liée à cette marginalité des pratiques pastorales (Dehont, 1995).

➤ Les espèces invasives :

Plusieurs espèces introduites à caractère invasif ont été recensées sur le site.

Les plus présentes sont le Faux-vernis du Japon, *Ailanthus altissima*, et le Cytise faux-ébennier, *Laburnum anagyroides*.

L'Ailanthe est présent surtout dans la partie est, dans les boisements en taches et sur les falaises ponctuellement.

Le Cytise est plus présent, sur les pelouses de Vétheuil et Haute-Isle surtout, et en taches à

la bases de plusieurs pinacles. A ces endroits sa durée de vie est d'ailleurs limitée, car de nombreuses taches sont constituées en partie de pieds morts.

Du Robinier faux-acacia est également présent, moins fréquemment toutefois, dans certaines zones boisées.

De manière ponctuelle, un foyer de *Buddleia*, *Buddleia davidii*, est présent en bordure de la route des crêtes à Haute-Isle.

Une cartographie a été démarrée, mais nécessite d'être complétée.

La difficulté est la capacité de ces espèces à rejeter de la souche en cas de coupe et à coloniser d'autres endroits. L'arrachage diminue cette capacité, mais les racines restées en terre rejettent également, et cela peut se faire seulement sur de jeunes individus. Le cerclage dans le cas des ligneux adultes aurait un effet positif, mais nécessite un suivi, et est assez laborieux dans les cas de nombreux pieds dispersés (cf cartes 15 a-b-c : espèces végétales invasives).

A.3 Cadre socio-économique et culturel

A.3.1 Représentations culturelles de la réserve naturelle

Perception du lieu

Une thèse a été réalisée par Nathalie Dumon-Fillon (2001) sur « les politiques publiques de paysage et patrimoine ». Dans ce cadre, elle a mené, en 2000 et 2001, une enquête auprès des habitants du territoire afin de savoir comment ils caractérisent leur espace. Par ailleurs, les nombreux contacts des techniciens du Parc avec les élus et habitants des communes de la réserve, ainsi que les visites organisées avec des publics de différentes provenances (scolaires, touristes français et étrangers, socio-professionnels...), permettent d'établir quelques grands traits de la perception de ce site.

D'une manière générale, le caractère pittoresque des crêtes et les points de vue panoramiques sur les boucles de Seine sont très appréciés et surprennent en général les visiteurs de passage qui n'imaginent pas un tel paysage en région Île-de-France. En effet, les falaises de craies sont plus évocatrices de la Normandie et du bord de mer, en aval de la Seine. Par ailleurs, le donjon de La Roche-Guyon ajoute une touche monumentale à ce paysage.

Au quotidien, le caractère exceptionnel du paysage en fait une source d'inspiration pour les artistes qui s'installent à Vétheuil ou à La Roche-Guyon, et augmente l'intérêt récréatif du site. Ainsi, une partie des habitants s'approprie leur partie coteaux par des promenades régulières, et ils sont régulièrement fréquentés par les vélos et clubs de VTT. Il est intéressant de noter aussi que le site n'est souvent connu que partiellement, soit par les habitants qui fréquentent toujours les mêmes parcours à proximité de leur village, soit par les randonneurs qui suivent majoritairement le chemin de grande randonnée et accèdent toujours aux mêmes points de vues. Ceci s'explique en grande partie par les difficultés d'accès et le peu de possibilité de faire de petits circuits.

Le caractère patrimonial des milieux naturels apparaît en second, cet aspect n'étant bien connu que des spécialistes et des habitants du secteur, en raison notamment des actions menées depuis la création du Parc sur cet espace.

Les habitants dont les familles sont présentes de longue date évoquent avec regret les utilisations agro-pastorales passées, et déplorent la fermeture et l'embroussaillage des coteaux qui apparaissent comme un espace non entretenu.

Cependant, le fait que la conservation de la faune et de la flore aujourd'hui présentes nécessite la limitation du boisement, voire la reconquête d'espaces ouverts, n'est pas toujours compris. En effet, la forêt est alors perçue comme « *la nature qui reprend ses droits* ».

Néanmoins, les actions menées sur le site qui visent à remettre en place du pâturage ovin sont très appréciées, car il est question de redonner vie aux coteaux et « d'occuper le terrain » face à des formes de fréquentations qui inquiètent (squats, quads...).

Perception de la réserve naturelle

Une réserve naturelle est souvent perçue différemment selon le type d'usagers. Les visiteurs, touristes, verront généralement plus l'aspect préservation et valorisation du site, le côté nature comme ressourcement. Les usagers pratiquant une activité particulière sur le site peuvent percevoir la mise en place d'une réserve comme une source de contraintes et de restriction de leurs activités, mais également comme un outil permettant d'apporter des solutions à certains problèmes.

Ainsi, les habitants des communes voient la réserve comme pouvant apporter des solutions pour la canalisation de la fréquentation et des infractions commises sur le site (quads, dépôts sauvages...). L'aspect valorisation du site et accueil du public est généralement bien perçu, cependant, le développement de l'accueil du public est une source d'inquiétudes quand à l'augmentation potentielle de la fréquentation par des visiteurs extérieurs.

Les sociétés de chasse craignent une interdiction de la chasse ou une restriction de leurs activités. Toutefois elles sont plutôt favorables à certains des objectifs, comme la réouverture de milieux herbacés. Elles ont également des attentes concernant les nuisances liées aux passages de quads et aux feux de camps.

Les agriculteurs, très peu nombreux, craignent une restriction de leurs pratiques (arrachage de haies, suppression des intrants...) mais voient aussi les actions de réouverture et de pâturage comme un retour des pratiques et un entretien des coteaux. Certains propriétaires s'interrogent sur les répercussions de la réserve sur leurs droits et craignent une appropriation de leurs biens. D'autres acceptent d'autoriser les actions de gestion, surtout sur des parcelles dont il ne peuvent assurer l'entretien.

A.3.2 Patrimoine culturel, paysager et historique

Le site de la réserve présente, pour la région Île-de-France, un intérêt patrimonial culturel, paysager et historique presque aussi important que son intérêt sur le plan des milieux naturels. Cet intérêt peut être décliné en trois grands volets :

- Les paysages et leurs qualités picturales : les points de vues grandioses sur la vallée de Seine et leur originalité liée aux modelages particuliers de la craie (pitons rocheux, falaises) ont été fréquentés et peints par les impressionnistes comme Vincent Van Gogh et Claude Monet.
- L'empreinte encore forte de l'histoire des paysages et de l'évolution de l'occupation des sols sur le terrain de la réserve, notamment des anciennes occupations humaines avec les habitats troglodytes puis des utilisations du sol à caractère agro-pastorales (anciennes terrasses limitées par des murets de pierres sèches, pieds de vignes ou fruitiers).
- La présence à proximité immédiate du site de la réserve de nombreux monuments

inscrits et classés (églises, châteaux, petit patrimoine rural) et de villages pittoresques.

A.3.3 Les paysages actuels et leurs qualités picturales

Les unités paysagères

Le site se présente comme un amphithéâtre de falaises bordant le plateau, face à la boucle de la Seine, délimité par deux talwegs aux extrémités est à Vétheuil et ouest à Tripleval (Bennecourt), et ponctué en son milieu par le village de La Roche-Guyon et son Château.



Plusieurs entités paysagères peuvent être déclinées :

Le plateau qui plonge vers la vallée de l'Epte vers Bennecourt, et Gommecourt. Il est essentiellement occupé par des cultures qui séparent la crête des falaises des villages. Il est ponctué par deux espaces bâtis, le village de Gommecourt et le village de Chérence constitués d'habitations regroupées, et par un boisement en bordure de la falaise à La Roche-Guyon et à Haute-Isle.

Les falaises de craies sont majoritairement occupées par des espaces boisés, surtout sur les communes de Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon. Des espaces agricoles, principalement des prairies et pâtures anciennes et récentes, sont encore régulièrement présentes surtout à Gommecourt et Bennecourt.,

Ce paysage de falaises et le seul sur l'Île-de-France. Il se retrouve en Normandie tout au long de la Seine jusqu'au Havre. Le point marquant de cette unité est constitué par les pitons crayeux, surtout visibles à Haute-Isle et à Gommecourt.

Les villages de Haute-Isle et de La Roche-Guyon, les hameaux de Clachâlose (Gommecourt) et de Tripleval (Bennecourt), sont situés au pied des falaises et sont constitués en partie d'habitats troglodytiques. La faible largeur de la bande de sédiments entre le lit de la Seine et les falaises a entraîné une formation de l'habitat en bande, les maisons étant construites principalement le long de la falaise, à l'exception du centre de La Roche-Guyon, construit autour du château.

A par le parc du Château et le Parc Boileau, les parcs sont assez peu présents, et les jardins sont liés aux habitations. Entre la Seine et le bâti, on retrouve les espaces agricoles principalement de grandes cultures céréalières.

Les points de vues paysagers

Plusieurs points de vue sont intéressants sur les falaises :

- Le haut de la route de Clachalôze à Gommecourt, aux lieux dits le Val Raux et la Bellevue. Cet endroit donne un point de vue sur l'ensemble de la boucle, de Gommecourt à Saint-Martin-la-Garenne.

- Sur la route des crêtes à La Roche-Guyon, le parking d'accès à la propriété du château a un point de vue sur la Seine.
 - Sur la route des crêtes à La Roche-Guyon, en contrebas de l'arboretum, un pinacle permet une vue de la Seine, du château avec la ville jusqu'à l'extrémité de la boucle, et un aperçu des pinacles de Haute-Isle.
 - A Chantemesle, certains pinacles sont accessibles, et offrent une vue sur l'ensemble de la boucle.
 - A Vétheuil, depuis le cimetière, on a une vue sur tout Vétheuil et la fin de la boucle de la Seine.
- (cf carte 16 : *extrait de la charte paysagère pluricommunale*)

Dans le cadre de la mise en place de la signalétique d'accueil du public et de la réflexion sur le plan d'interprétation, certains de ces points de vue pourront être valorisés, en cohérence avec les objectifs de conservation

Le paysage des coteaux de Seine peint par les impressionnistes

Le paysage des coteaux de la Seine a été et est encore une source d'inspiration pour de nombreux artistes, notamment des peintres :

C'est le cas de Claude Monet qui a vécu à Vétheuil avant de s'installer à Giverny, à une dizaine de kilomètres de la réserve naturelle et pour lequel la vallée de Seine et ses paysages aux lumières particulières a été une source d'inspiration importante.

Plusieurs autres peintres du courant impressionniste sont venus séjourner à La Roche-Guyon, Vétheuil et aux environs, notamment Edgar Degas, Vincent Van Gogh, Camille Pissarro, Auguste Renoir, Paul Cézanne et Raoul Dufy.

Les communes de La Roche-Guyon et Vétheuil sont classées « villes impressionnistes », et proposent des parcours permettant de situer certaines œuvres. Depuis, plusieurs autres artistes et artisans se sont installés ou ont séjourné sur ces communes.

L'empreinte historique de l'occupation du sol

Le site porte aujourd'hui encore des signes des usages agricoles passés : versants façonnés en terrasses, présence de murets, tas de pierres (murgers) résultant de l'épierrement des parcelles, anciennes haies...

La vigne a occupé une place particulière en raison de son importance socio-économique. « *Elle s'accommode de sols médiocres et très escarpés, comme les coteaux arides et crayeux qui dominent la rive droite du fleuve de Vétheuil à Bennecourt. [...] Il n'est pas étonnant de voir la vigne prospérer sur les coteaux de la rive droite de la Seine où les méandres du fleuve multiplient les lobes concaves escarpés et donnent une variété très grande d'expositions. [...] La valeur de la pente n'est pas négligeable sous nos latitudes et il est évident que les flancs de coteaux reçoivent le soleil avec une efficacité plus grande que les surfaces planes des fonds alluviaux ou des plateaux.* » (M. Lachiver, 1982)

Les vins produits étaient des pinots et des muscats (Dutoit et Allard, 1995). Jusqu'au XVIII^e siècle, leur qualité est reconnue, les meilleurs étant vendus sur les marchés parisiens, ceux de Versailles, de Saint-Germain, mais également jusqu'en Picardie pour le vin de Gommecourt, ou à Rouen. Les vins de Vétheuil et Bennecourt sont particulièrement estimés. Vers 1700, la consommation devient plus populaire, et les vignobles plantés sont plus productifs et moins délicats. Le goût pour les vins blancs prédominant au XVII^e

siècle change pour privilégier les vins rouges.

La viticulture connaît un déclin rapide au XIXème siècle pour disparaître au début du XXème siècle avec le phylloxera et la guerre de 1914-18. Un exploitant, Louis Legoupy, a cultivé la vigne jusqu'à 1950 à La Roche-Guyon (Mairie de La Roche-Guyon, 1995). Le cépage qu'il utilisait était le Céiel.

« Quand l'hectare de vigne ne vaut pas plus cher que l'hectare de bois taillis, c'est le signe que l'heure de la vigne est passée et qu'elle ne nourrit plus le paysan ; aussi la friche s'étend-elle rapidement sur ces coteaux qui, quelques décennies auparavant, retentissaient encore du cri des vendangeurs. Depuis un siècle ils n'ont pas changé d'aspect ; la vigne folle y jette encore ses pampres et, seule, une résidence secondaire trouve quelquefois la masse buissonnante des arbustes qui y ont étendu leurs racines dans ce sol fécond devenu tout d'un coup ingrat. » (M. Lachiver, 1982)

A La Roche-Guyon, les pieds de vignes étaient plantés séparément sur des échalas, dans des trous creusés dans le sol. On distinguait donc les pieds les uns des autres, poussés tout en hauteur. Il fallait régulièrement remonter la terre dans des hottes à dos d'homme car elle s'éboulait avec la pente. Les vignes sur Vétheuil étaient plantées en lignes, selon la forme la plus connue.

Des indices de cet usage du sol révolu subsistent : levées de terre (douves) formant des terrasses pour adoucir les pentes, murets séparant les parcelles, etc. Ceux-ci sont particulièrement visibles en sous-bois à Vétheuil. Il existe encore par endroit des trous de vignerons, anciens tunnels reliant les coteaux aux cuves, qui permettaient de déverser les récoltes sans redescendre jusqu'aux installations.

D'autres cultures prirent le relais. Les cultures fruitières étaient omniprésentes, avec l'extension des vergers à pommes et poires, ou à cerisiers et pruniers, formant des alignements. Quelques vieux Pommiers, Poiriers et Pruniers, ainsi que des Griottiers, anciennement utilisés comme porte-greffes, en témoignent. Des essais ont également été fait avec des abricotiers à La Roche-Guyon, mais qui n'ont pas été concluants, les variétés étant apparemment trop gélives. Des cultures céréalières (seigle, blé, avoine) y étaient fréquemment associées. L'ensemble formait au XIXème siècle les labours plantés (Dutoit, 1995), parcelles ouvertes ponctuées d'arbres bien écartés, contrairement aux vergers seuls, dont les arbres étaient plutôt serrés. Une plante tinctoriale, le Pastel, *Isatis tinctoria*, fut cultivée. Il pousse toujours sur les coteaux de manière spontanée.

En déclin dès la fin du XIXème siècle, les cultures ont disparu au début du XXème, suite à la première guerre mondiale et au développement de cultures spécialisées telle que la pomme de terre, pour laquelle les sols pierreux étaient inadaptés.

« C'était plaisir, alors, de voir le damier vert d'un vignoble fort prospère, exempt des maladies [...] les noyers [...] ont subi le même sort et sont devenus fort rares. La jeunesse des campagnes, plus instruite qu'autrefois, a émigré vers les villes, délaissant l'agriculture, fort ingrate à Haute-Isle, où l'usage des machines agricoles est pratiquement impossible dans les terres en pente. Les vieux cultivateurs se raréfient et ne se remplacent pas ; leurs terres deviennent incultes, les coteaux deviennent une vaste friche qu'envalissent ronces et épines [...] » [Colas E., 1928]

« Pourtant, l'arboriculture fruitière, bien comprise, pourrait donner des résultats intéressants si, malheureusement, la main d'œuvre agricole n'était devenue à la fois si rare et si chère. » [Colas E., 1928]

Le pâturage semble avoir plutôt été une pratique marginale, réservée aux secteurs où la culture était impossible. Un troupeau pâturet les pelouses de la corniche lutétienne jusque dans les années 70 (Ch. Bock, in thèse de Dumont-Fillon).

Un éleveur local, de Vienne en Arthies, et travaillant par convention avec le Parc naturel régional du Vexin français pour le pâturage ovin a relaté la présence de quatre troupes de moutons pâturent sur les coteaux dans sa jeunesse. L'estimation de son âge permet de dire que ce pâturage plus intense avait encore cour dans les années 1920. Il est intéressant de noter que ce même éleveur utilise le mot « salir » quand il parle de la fermeture des milieux :

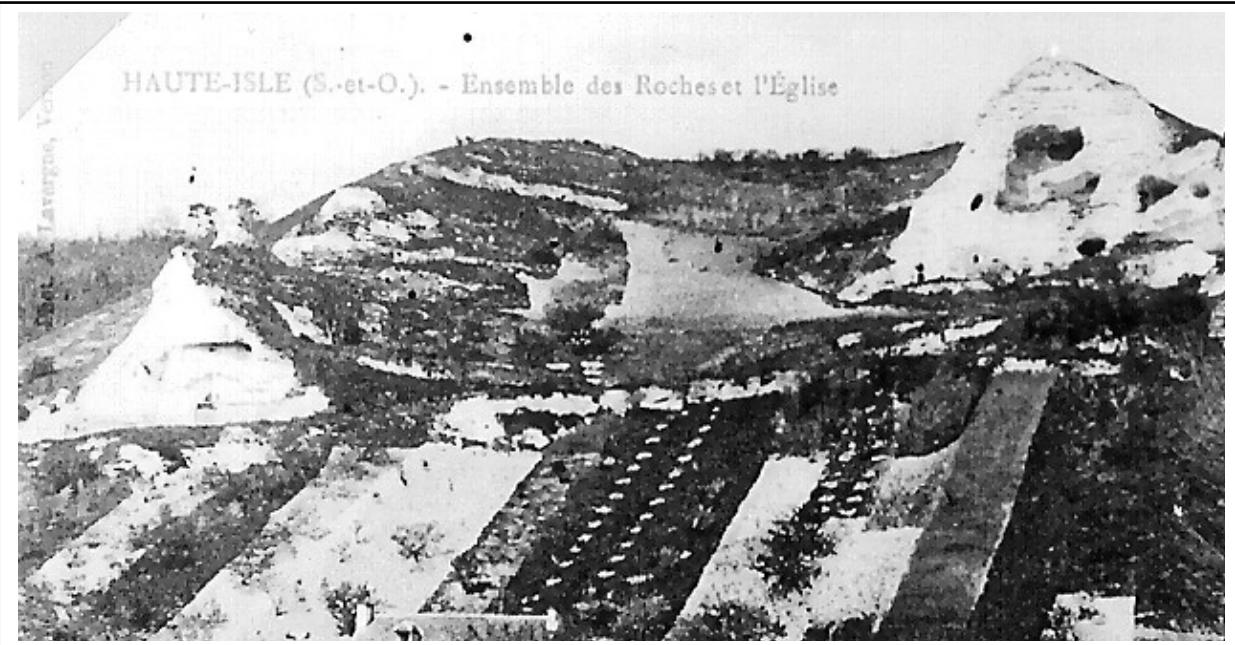
« Ca, ça c'est tout sali en 60 ans, avant ce n'était pas comme ça, y'avait Monsieur D. du côté de Gommecourt, Monsieur V. ici [Haute-Isle], et encore deux autres et chacun avec une troupe. [silence] Et les moutons, ils se mélangeait pas, hein,..." »(Conversation avec Monsieur V., éleveur ovin, Mai 2003)

De nombreuses cartes postales des années 1900-1920 témoignent encore de ces pratiques. La physionomie du site était alors très ouverte, radicalement différente de l'actuel espace, avec une vocation agricole prononcée..

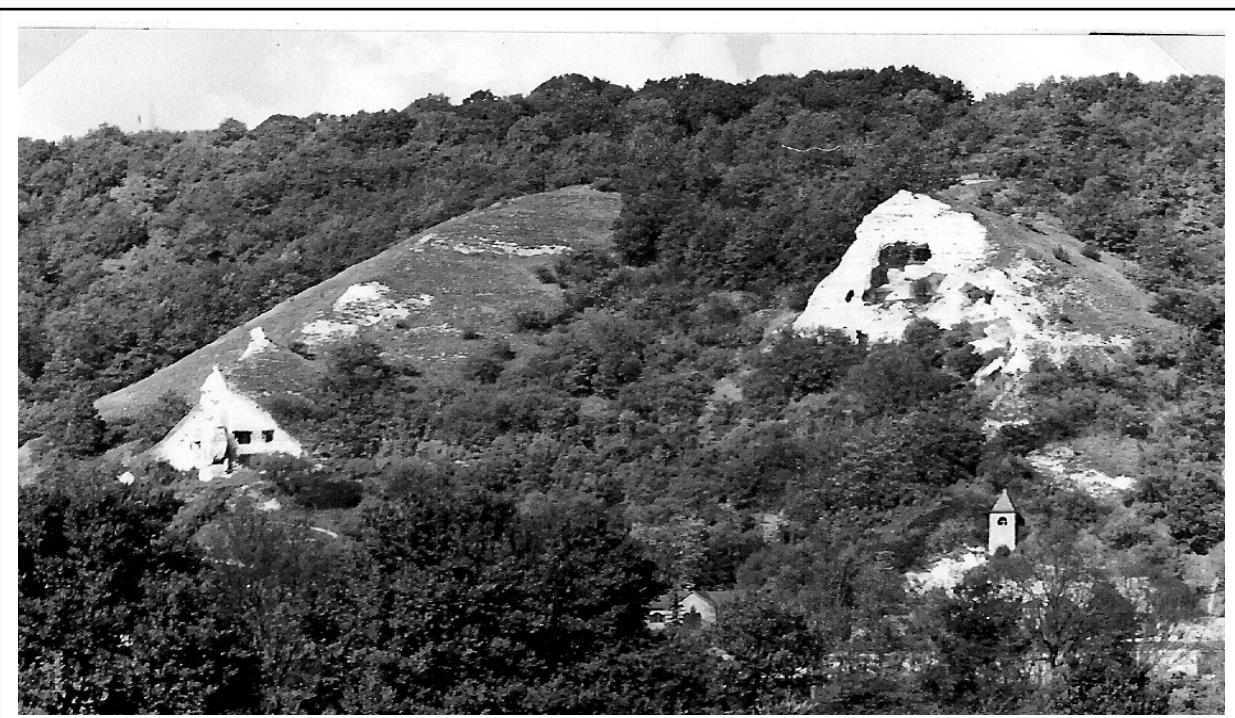




Les parcelles sont souvent étroites car le découpage lors des successions se faisait généralement dans le sens de la pente, afin que chaque partie comporte les mêmes conditions. Le parcellaire est répartit sur deux à trois rangs entre le plateau et le bas de pente, voire plus aux endroits les plus larges, autrefois desservis par des chemins. Le parcellaire très découpé formait une mosaïque, un patchwork de rangées de bandes suivant les pentes, parfois ponctué de haies. Les pitons et falaises étaient alors très visibles et dégagés, cultivés sur Gommecourt, mais non sur Haute-Isle car trop abrupts. Quelques arbustes étaient cependant déjà présents sur les corniches. L'abandon progressif des activités agricoles, surtout après la 2^{nde} guerre mondiale, a entraîné la régression de ce patchwork, notamment par l'extension des boisements à partir des talwegs.



1912



Années 1980-90

Vues des pinacles au-dessus de la mairie de Haute-Isle ; avancée de l'embroussaillement.

Les nombreux monuments inscrits et classés (cf carte 17 : monuments historiques et patrimoine bâti)

Tableau récapitulatif des monuments historiques inscrits et classés à proximité immédiate du site de la réserve

Monument	Type de classement	Commune
Église Saint-Ouen 2e quart 16e siècle	classement par arrêté du 18 mai 1932	Bennecourt
Église St-Crépin-et-St-Crépinien, du 13e / 16e siècle,- Chœur et croisillons du transept	inscription par arrêté du 17 février 1950	Gommecourt
Château et ruines du vieux château (donjon), cour d'honneur, grandes écuries, grille d'entrée, cour des communs, communs, potager compris entre la route et la Seine et le parc attenant au château.	classement par liste de 1862	La Roche-Guyon
Église Saint Samson du 15e siècle- église et vantaux sculptés du 16e siècle	inscription par arrêté du 4 juin 1926	La Roche-Guyon
Fontaine de la Place du-Château-et-du-marché, du 2e quart 18e siècle :	inscription par arrêté du 8 septembre 1965.	La Roche-Guyon
Mairie et marché couvert du 8e siècle/ 19e siècle	inscription par arrêté du 18 juin 1946	La Roche-Guyon
Église troglodytique de l'Annonciation du 17e siècle	inscription par arrêté du 4 juin 1926	Haute Isle
Église Notre-Dame du 12e siècle /13e siècle / 1ère moitié 16e siècle	classement par liste de 1840	Vétheuil
Escalier d'accès à l'église du 16e siècle	inscription par arrêté du 11 octobre 1984	Vétheuil
Croix devant l'église 16e siècle	classement par arrêté du 10 février 1921	Vétheuil
Église Saint-Denis du 16e siècle	classement par arrêté du 9 juillet 1962	Chérence
Ferme du prieuré du 12è siècle	inscription par arrêté du 6 décembre 1926	Chérence
Croix de cimetière du 14e siècle	inscription par arrêté du 20 janvier 1950	Chérence

Outre les monuments historiques, ces communes disposent d'un patrimoine architectural et historique constitué de maisons anciennes et lavoirs, mais surtout d'habitations troglodytiques.



Eglise troglodytique de Haute-Isle

Le Parc a mis en place des « sentiers du patrimoine ». Il s'agit de valoriser les éléments du patrimoine bâti d'une commune par des panneaux explicatifs constituant un parcours. Deux communes de la réserve, Haute-Isle et La Roche-Guyon, ont fait partie du dispositif et possèdent un sentier depuis 2011. Il se peut que les autres communes souhaitent adhérer à cette initiative par la suite.

A.3.4 Régime foncier

Les 268 hectares de la réserve naturelle sont découpés en 3341 parcelles appartenant à 873 propriétaires, majoritairement privés. Issues de multiples redécoupages liés aux héritages, les parcelles sont généralement très étroites et positionnées dans le sens de la pente (parcellaire dit « en lames de parquets »).

Certaines parcelles appartiennent aux communes, au Conseil général du Val d'Oise ou à l'Etat. Un périmètre d'Intervention Foncière (P.R.I.F.) a été mis en place par la Région sur une surface plus vaste que la réserve en elle-même. Grâce à ce P.R.I.F., la Région (via l'Agence des Espaces Verts) est actuellement propriétaire d'une quarantaine d'hectares. Mais ces acquisitions ne constituent pas de grande surface d'un seul tenant, les parcelles étant réparties sur l'ensemble du site.

Au cours des démarches de publicité du classement en réserve naturelle, de nombreux courriers de notification aux propriétaires ont été retournés, faute de destinataire correspondant. Ainsi de nombreuses parcelles pourraient sans doute être considérées comme des « biens vacants et sans maître » et faire l'objet d'une procédure permettant aux communes de intégrer ces parcelles dans le domaine public. Le lancement de ce dispositif nécessite une assistance spécifique auprès des communes.

Tableau récapitulatif des parcelles appartenant au domaine public

Domaine public	Nombre de parcelles	Pourcentage
Haute Isle	4	0,4
La Roche Guyon	3	0,3
Gommecourt	16	1,6
Vétheuil	7	0,7
Région Ile-de-France	873	88,1
France domaine (propriétaires inconnus)	41	4,1
Etat Ministère équipement DDE	28	2,8
Etat Domaines	7	0,7
CG 95	11	1,1
Total	990	100

A.3.5 Activité socio-économiques

A.3.5.1 Chasse et piégeage

Les activités de chasse sont autorisées sur la réserve naturelle. Toutefois, l'article 6. du décret de classement prévoit la possibilité de la réglementer. Aucune disposition particulière n'est prise pour le piégeage.

La chasse

Il existe une société de chasse dans chacune des cinq communes de la réserve. Les territoires de chasse sont tous situés en partie, ou en intégralité pour Haute-Isle, dans la réserve naturelle qui représente donc un espace important pour cette activité. Dans la commune de Vétheuil le territoire de chasse se partage entre deux sociétés suite à un désaccord dans les pratiques.

La fédération de chasse responsable de ce secteur est la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY). Le territoire est découpé en unités de gestions, les cinq communes concernées par la réserve font partie de la même unité. La chasse est soumise à un Schéma départemental de gestion cynégétique, et l'agrainage est réglementé.

Concernant l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), ce secteur dépend de la Brigade mobile d'intervention Île de France-Ouest, plus précisément la Brigade Nord (nord Yvelines, Val d'Oise, Hauts de Seine) basée dans les Yvelines et rattachée à la Délégation Inter-régionale Centre-Île de France.

Les espèces habituellement chassées sont le sanglier, le chevreuil, le lapin, le pigeon, et le faisan. Cependant l'article 3.-I du décret de classement de la réserve interdit l'introduction d'espèces non domestiques sur la réserve. Les lâchers de gibier, généralement le faisan, sont donc interdits.

Sur les territoires communaux de Bennecourt, Gommecourt et Haute-Isle, l'implantation d'agrainoirs est pratiquée, et la chasse est organisée avec des tirs postés par endroits sur des miradors. Des battues sont organisées ponctuellement.

L'impact des pratiques de chasse actuelles sur les habitats et la faune doit être évalué afin d'établir une réglementation permettant d'adapter les pratiques aux objectifs de conservation.

Le piégeage

Un piégeur agréé est déclaré sur chaque commune de la réserve. Les piégeurs sont affiliés aux associations départementales (Association de Piégeurs Agréés du Val d'Oise et Association de Piégeurs Agréés des Yvelines).

Les espèces classées nuisibles sont classées en 3 groupes au niveau national :

- Les espèces du groupe 1 sont des espèces exotiques invasives dont la liste est fixée annuellement par arrêté ministériel. Elles ne sont pas connues sur la réserve.
- Les espèces du groupe 2 sont classées par département par arrêté ministériel pour trois ans après avis de chaque Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage : Cette liste concerne les espèces : Belette, Fouine, Martre, Putois, Renard, Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde, Geai des chênes et Etourneau sansonnet.

Hormis la Martre et le Putois, elles sont présentes sur la réserve.

Dans ce cadre, et selon l'Arrêté du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles :

- Pour le département des Yvelines, sont classés, le Renard, le Corbeau freux, et la Corneille noire.
- Pour le département du Val d'Oise, sont classés, le Renard, le Corbeau freux, la Corneille noire et la Pie bavarde.

Les espèces du groupe 3 sont classées annuellement par arrêté préfectoral après avis de la CDCFS. Pour 2012, dans les Yvelines et le Val d'Oise, il s'agit du Sanglier, du Lapin et du Pigeon ramier, espèces présentes sur la réserve.

A.3.5.2 Agriculture et forêt

Agriculture

Sur le territoire de la réserve, l'activité agricole reste aujourd'hui très limitée du fait des conditions d'accès, des fortes pentes par endroit et de la pauvreté du sol. 11 parcelles sont déclarées à la Politique Agricole Commune sur les communes de Bennecourt et Gommecourt (78). Ces parcelles sont gérées par quatre exploitants agricoles, éleveurs ou polyculteurs/éleveurs. Les pratiques sont principalement du pâturage bovin à caractère extensif, et avec peu ou pas de fertilisation. Quelques parcelles sont en jachère (jachère faune sauvage ou gel) et une en culture (blé).



Les parcelles agricoles sont incluses dans le site Natura 2000 des « Coteaux et boucles de la Seine ». A ce titre, un programme de MAE (mesures agri-environnementales) a été mis en place pour 2012-2016 et deux parcelles ont déjà fait l'objet de contractualisation :

- une parcelle en prairie de fauche a fait l'objet d'un contrat pour la mesure IF_CBSE_PR1 « Gestion extensive des prairies avec limitation de fertilisation », associée à la mesure IF_CBSE_HA1 « Entretien des haies »
- une parcelle en prairie pâturée a fait l'objet d'un contrat pour la mesure IF_CBSE_PR2 « Gestion extensive des prairies sans fertilisation »

Le plateau contigu à la réserve est occupé par le Bois de la Roche et par des grandes cultures de colza, blé, orge, maïs, betteraves, et culture pour la faune sauvage.

(cf cartes 18 a-b-c : activités agricoles et plantations)

Forêt

Aucune activité forestière n'est déclarée sur les boisements dans la réserve naturelle. Il n'y a aucun plan de gestion déclaré. Ceci s'explique par le morcellement des propriétés (seules les parcelles de plus de 5 hectares sont soumises à l'élaboration d'un plan simple de gestion), par les conditions topographiques qui rendent les accès très difficiles et par la nature des sols, plutôt pauvres, et défavorable à la sylviculture. Enfin, la plupart du boisement actuel est dû à la dynamique naturelle de recolonisation suite à l'abandon des activités humaines.

Seules de très petites parcelles ont fait l'objet de plantations de résineux, et on ignore si l'objectif de récolte est encore prévu à ce jour, ou si ces parcelles sont abandonnées. Quelques endroits peuvent encore être utilisés pour le bois de chauffe, mais cela semble très peu développé.

Pour la mise en oeuvre du plan de gestion, il serait intéressant de parvenir à identifier les propriétaires des parcelles plantées, afin de connaître leurs intentions concernant l'exploitation et de réfléchir à des pratiques en accord avec les objectifs de conservation (préserver les suintements, vieux arbres, etc).

A.3.5.3 Fréquentation et activités touristiques

Accès (cf cartes 19 a-b-c-d-e : signalétique et accès)

L'accès à la réserve se fait principalement par Vétheuil, La Roche-Guyon (entrées du GR2) ou, moins fréquemment, par Chérence.

Seul le GR2 qui longe les coteaux depuis Vétheuil jusqu'à Bennecourt et le sentier de découverte aménagé sur Haute Isle permettent aujourd'hui de découvrir le site sur des sentiers balisés. D'autres accès existent (chemins creux, diverticules communaux) mais ils ne sont pas balisés.

Type de public

Le site est fréquenté par différents types de publics :

- habitants des communes de la réserve,
- randonneurs (à pied, en VTT, à cheval),
- visiteurs venant observer le point de vue (visiteurs du château de La Roche Guyon, pique...)

- naturalistes
- groupes en visite guidée (scolaires, grand public, autres) organisées par diverses structures (Parc, AEV, associations naturalistes, guides...)

Néanmoins, la fréquentation visible la plus forte est celle des randonneurs et celle des touristes du week-end venant observer les points de vue. Ce type de public reste aux marges du site et ne rentre pas sur les petits sentiers.

Randonnée à pied :

L'activité de randonnée est très développée dans le Vexin, et en particulier sur et à proximité du site de la réserve, celui-ci étant bordé par le GR2. Un tronçon d'un sentier de petite randonnée (PR) traverse également le site à La Roche-Guyon. Le balisage de ces sentiers a été effectué par les Comités départementaux de randonnée pédestre, des Yvelines et du Val d'Oise (Coderando).

Circuits VTT :

Le dénivelé du GR et de certains chemins des coteaux ainsi que le paysage en font un terrain attrayant pour les VTT. Le site est donc régulièrement fréquenté par des groupes et des clubs. Par ailleurs, plusieurs associations vt-tistes des communes environnantes organisent des randonnées annuelles qui empruntent une partie du GR passant sur le site. Parmi les randonnées VTT connues passant par le site on peut citer celles qui sont organisées par la commune de St Martin la Garenne, par le club de Bonnières et par le club de Vernon. Ces randonnées accueillent jusqu'à 400 participants.

Les VTT circulant dans les chemins de pentes provoquent des phénomènes d'érosion et les groupes circulant de front tendent à élargir les chemins. Il semble cependant que la grande majorité circule principalement sur le GR, bien que les randonnées organisées passent par d'autres sentiers.

Spéléologie:

Diverses cavités sont présentes sur le site en raison de la nature particulière de la roche. Le « Gouffre des Araignées », « Grotte du Marteau », ainsi que la « Grotte des Mamzelles » et le « Gouffre des Maquisards » sont connus des spéléologues et toujours fréquentées. L'antenne Val d'Oise de la Fédération Française de Spéléologie travaille avec le Parc pour le suivi des cavités à chiroptères et afin de sensibiliser les spéléologues au respect des périodes d'hibernations pour les cavités concernées.

Mesure de la fréquentation

Aucune étude de fréquentation récente et complète ne permet d'avoir de vision chiffrée exacte sur l'année. Les seules données disponibles sont celles du Parc, qui travaille sur la mise en valeur des chemins de randonnée en partenariat avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre, et qui a installé 4 éco-compteurs en 2001 pour mesurer la fréquentation sur un tronçon du G.R.2, longeant la réserve naturelle entre Haute-Isle et le château de la Roche-Guyon.

Ces éco-compteurs ont été mis en place à des endroits stratégiques afin de connaître le flux sur les différentes portions des chemins et les relevés ont été effectués tous les quinze jours. L'analyse des données a été réalisée sur la base de relevés d'octobre 2001 à juin 2003 pour deux éco-compteurs et jusqu'en 2005 pour les deux autres. Le calcul des moyennes journalières cumulées sur la période de relevé est de 25 à 40 personnes par jour.

Ces chiffres journaliers donnent l'impression d'une fréquentation du site relativement faible, mais cela représente plusieurs centaines de passages par mois sur le GR2. On enregistre par ailleurs des pics de fréquentation, avec plus de mille passages par mois. Les plus grands pics ont lieu au printemps, période où les paysages sont remarquables avec les floraisons, notamment celle des espèces d'intérêt patrimonial, comme les orchidées mais qui sont de fait les plus sensibles. Aux beaux jours et pendant les week end, des stationnements importants ont lieu aux différents points de vues stratégiques.

(cf carte 20 : éco-compteurs)

Aujourd'hui cette fréquentation ne remet pas en cause l'intégrité des habitats et des espèces de la réserve. Néanmoins, elle doit être canalisée, pour des raisons de préservation mais aussi de sécurité, certains accès restant potentiellement dangereux. Enfin, le site manque de petites « boucles » qui permettrait à un public familial de découvrir le site plus facilement, un seul GR balisé permettant de longer toute la réserve.

Une crainte des communes est une augmentation de l'affluence liée à la réserve. Il est maintenant impossible de juger si le classement a une incidence forte sur la fréquentation. Cependant, il est à noter que les publics liés aux réserves naturelles (naturalistes, scientifiques, structures d'animation nature et leur public, scolaires en formation...), sont déjà présents sur le site, connu et fréquenté pour son intérêt écologique et paysager depuis le 18ème siècle. Les objectifs d'accueil du public doivent de toute façon être cohérents avec les objectifs de conservation, qui demandent une canalisation de cette fréquentation. De plus, la part de fréquentation représentée par les rassemblements lors de soirées et barbecues devrait réduire fortement avec la mise en place des mesures de canalisation.

Autres types d'activités sur ou à proximité immédiate de la réserve naturelle

Entrainement des pompiers :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise (SDIS) organise parfois une manœuvre d'entraînement du GRIMP (Groupement Régional d'Intervention en Milieux Périlleux) sur le territoire de la réserve naturelle. En effet, les coteaux constituent par leur relief et leur configuration un site réunissant des conditions adéquates pour l'entraînement sur terrain périlleux : falaises, puits artificiel, zone boisée et embroussaillée. La dernière opération d'entraînement a été annulée par les responsables du SDIS lorsqu'ils ont été informés du classement en réserve naturelle. Cependant, aucune interdiction n'a été formulée pour de futures opérations. Une concertation pourrait avoir lieu avec ce service afin de confirmer ces futures opérations et d'en évaluer les impacts possibles.

Pratique du planeur :

Le site est limitrophe d'un aérodrome de petite taille, à Chérence, servant au lancement de planeurs. Les planeurs sont lancés sur rampe, ou tractés par des avions à moteurs. Ils sont donc amenés à survoler le site. Il conviendrait de savoir si cette activité peut avoir un impact sur la faune du site et si des mesures sont à prendre pour limiter le dérangement.

A.3.5.4 Infractions et police de la nature

Infractions :

(cf annexe 15 : tableau récapitulatif des principales infractions au décret)

Plusieurs infractions sont régulièrement commises sur le site :

Dépôts sauvages (art.13. 1° et 2° du décret) :

Les principaux accès carrossables aux chemins et aux parkings, autorisés ou sauvages, sont régulièrement des lieux de dépôts sauvages (déchets verts, gravats de chantiers, bidons de produits divers...). Les communes sont ensuite obligées de faire évacuer ces dépôts. Parfois l'abandon de plaques de fibro-ciment contenant de l'amiante, de pneus, nécessite une intervention spécialisée très coûteuse. Depuis la création de la réserve, on compte en moyenne une dizaine de dépôts sauvages par an.

Ces dépôts, s'ils ne sont pas retirés, deviennent vite des décharges. Contenant des produits, des plastiques et autres matières non dégradables, ils constituent une pollution. Lorsqu'il s'agit de déchets verts, ceux-ci peuvent contenir des graines ou des rejets d'espèces ornementales voire invasives pouvant se disséminer sur le site.

Feux de camps et bivouacs (art. 13.4°, 13.5° et 10. du décret) :

Des foyers sont régulièrement retrouvés, principalement sur les accès le long de la route des crêtes à La Roche-Guyon, ainsi que sur les pinacles de Chantemesle, l'accès au GR de Chérence, vers les grottes de Haute-Isle, et à proximité du GR à Gommecourt.

Les grottes de Haute-Isle sont par ailleurs utilisées lors de soirées pour bivouaquer. Enfin, de nombreuses inscriptions sont faites dans le calcaire des parois.

Mal maîtrisés, les feux de camps peuvent potentiellement occasionner des départs de feux sur les coteaux en période sèche. Il est par ailleurs constaté une modification du sol par enrichissement (cendres) et de la flore sur les anciennes places de feux. Le feu est également un facteur de dérangement pour la faune. De plus les déchets de pique-niques sont généralement laissés sur place (emballages, papiers, bouteilles, etc).

Incendies de véhicules (art. 13.4° du décret) :

Des véhicules incendiés sont fréquemment retrouvés sur le territoire de la réserve ou en bordure, sur des chemins carrossables, derrière des bosquets ou sur des parkings. Lorsque le véhicule est identifiable, il est retiré par la gendarmerie, sinon il reste sur place, à la charge de la commune.

Il reste encore aujourd'hui des carcasses anciennes de véhicules à des endroits peu accessibles où la végétation s'est fortement densifiée avec le temps.

Un incendie de véhicule dégage des flammes importantes et une très forte chaleur, pouvant potentiellement provoquer des départs de feux. De plus, cela provoque des écoulements d'huiles et d'hydrocarbures et des dégagements de fumées toxiques produisant des suies qui se déposent alentour.

Circulation de véhicules à moteur (art.11. du décret) :

L'escarpement et l'abandon du site en font un lieu d'attraction pour la pratique du quad et du moto-cross. Certains endroits sont régulièrement fréquentés, chemins, pelouses voire pinacles, ce qui a pour effet de dégrader le sol, et donc les habitats. Les communes et les autres usagers se plaignent de ces fréquentations récurrentes.

Les chasseurs utilisent leurs véhicules pour accéder aux agrainoirs et miradors, ainsi que pour récupérer le gibier abattu. Cela pose problème à certains endroits car ils sortent des chemins et roulent dans les pelouses, occasionnant des dégradations.

Problématiques des parkings sauvages sur la Route des Crêtes :

La réserve naturelle nationale est bordée sur La Roche-Guyon et Haute-Isle par la route des Crêtes, principale route permettant de longer le bord du plateau entre Vétheuil et La Roche-Guyon. Comme cela est dit plus haut, elle est très fréquentée par les visiteurs et promeneurs qui veulent profiter des panoramas sur les pinacles, la Seine et le château ou accéder au GR2. Un grand parking a été aménagé à l'entrée de l'arboretum du bois de La Roche-Guyon, face aux coteaux. Néanmoins, ce parking ne suffit pas pour la réserve. Par conséquent plusieurs espaces ouverts servent de parkings sauvages. Ils sont situés principalement devant les points de vue à La Roche Guyon et forment un réseau, au travers des buissons du bord de route, entretenus par un usage fréquent. Ces accès entraînent des dégradations fréquentes et concentrent beaucoup d'infractions : dépôts sauvages, feux de cap, incendie de véhicules...L'un de ces parking sauvage, situé à La Roche Guyon, à côté de l'accès au donjon du château, pourrait être aménagé et officialisé.

Les communes recherchent depuis longtemps une solution à cette situation, car elles ont à gérer le ramassage des déchets, l'évacuation des dépôts sauvages, les risques d'incendies et les problèmes de sécurité. Or elles disposent de peu de moyens par rapport à l'importance du phénomène. Il s'agit en outre de terrains privés. (*Cf carte 21 : localisation des parkings sauvages – route des crêtes*)

Police de la nature :

Contexte général

La réserve naturelle a été créée récemment. De nombreuses activités sont implantées depuis très longtemps, et les usagers ont leurs habitudes de fréquentation. Le changement de comportement est très long, et il faut également que l'information parvienne et soit assimilée par tous les types d'usagers.

Dans un premier temps, la priorité a été donnée à la diffusion de la réglementation, ce qui implique la mise en place de la signalétique réglementaire de la réserve naturelle qui a débuté en 2012 et est encore en cours à ce jour. Elle a été complétée par d'autres supports d'information tels que les bulletins municipaux, site internet, sorties découverte du site.

Cependant, cela s'avère insuffisant. En effet, tous les types d'usagers ne sont pas touchés par ces sources d'informations, et il est difficile de baliser les accès à ce site dans leur totalité. La sensibilisation et l'application de la réglementation nécessite la présence régulière voire quotidienne d'agents. En effet, la présence récurrente de personnes rappelant la réglementation et informant sur le site dans un premier temps, puis verbalisant les infractions dans un second, devrait aboutir à décourager à terme les comportements irrespectueux.

La police de la nature territorialement compétente pour la réserve, en dehors de la gendarmerie et la police nationale, est l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Ce secteur dépend de la Brigade mobile d'intervention Île de France-Ouest, plus précisément la Brigade Nord (nord Yvelines, Val d'Oise, Hauts de Seine) basée dans les Yvelines et rattachée à la Délégation Inter-régionale Centre-Île de France.

Une journée de sensibilisation du public a déjà été organisée par l'ONCFS en partenariat avec les techniciens de la réserve.

Par ailleurs la conservatrice a suivi la formation commissionnement en 2012.

A.4 Accueil du public et intérêt pédagogique

On rencontre principalement quatre grands types de public sur le site :

- le « grand public » (touristes : habitants du Parc et région parisienne) tout au long de l'année, composé essentiellement de citadins en sortie dominicale mais aussi de randonneurs empruntant le GR 2.
- les habitants des communes avoisinantes, profitant de cette espace qui est à leur porte pour une utilisation récréative ou pour une activité cynégétique.
- les étudiants ou scolaires (écoles maternelles et élémentaires des communes de la réserve et des autres communes du Parc, collèges, lycées agricoles et universités du nord ouest parisien)-
- les naturalistes professionnels ou amateurs.

Les thèmes d'animation existants et potentiels sont les suivants :

Thème existants	Publics
Paysage	Scolaires
Nuit de la Chauve-souris	Grand public
Ornithologie (passereaux...)	Scolaires / grand public
Nuit de la Chouette	Grand public
Flore (orchidées, pelouses sèches...)	Scolaires / grand public
Insectes	Scolaires / grand public
Pâturage	Scolaires / grand public
Thème potentiels	Publics
Géologie (Seine, pinacles)	Scolaires
Réserve naturelle, espace protégé	Scolaires / grand public
Coteaux calcaires (gestion, fonctionnement...)	Scolaires / grand public
Les arbres	Scolaires / grand public
Histoire du paysage	Scolaires / grand public
Traces et indices	Scolaires / grand public
Usages de la flore	Scolaires / grand public

Le site de la réserve naturelle nationale permettant d'aborder de nombreux sujets et présentant un paysage intéressant, plusieurs structures l'utilisent pour leurs sorties.

- Structures proposant des animations sur le site :

Structures	Thèmes abordés	Publics
Parc naturel régional du Vexin français et Association des guides de Parc	Paysage, Coteaux calcaires Pâturage Flore, Arbres Faune (nuit de la Chouette et Chauve-souris) Historique	Scolaires Grand public

Société d'études des sciences naturelles du Mantois et du Vexin	Milieux naturels Botanique Ornithologie Géologie	Grand public, local
Association : les amis du Vexin français	Forêt Patrimoine bâti	Grand public, local
Agence des Espaces Verts	Coteaux calcaires Flore (orchidées...) Arbres Faune (ornithologie, insectes...)	Grand public
Association : Les amis de Vétheuil	Sorties nature et culturelles	Grand public local

- Équipements et supports existants dans la réserve :

Équipements / supports	Localisation	Thème	Date	État	Renouvellement
Table d'orientation	Gommecourt parking	Orientation faune, flore, histoire des coteaux	2003	Support cassé et détaché	A prévoir
Panneau d'information	La Roche-Guyon point de vue	Présentation succincte du site	2003	Couleurs passées, peu lisible	Non, Prévoir panneaux d'accueil RNN
Sentier d'interprétation 5 panneaux + balises 1 panneau présentation	Haute-Isle	-4 types de pelouses, bois calcicole, leur faune et flore -présentation du sentier	2003	Intacts ; sauf panneau présentation peu lisible	Uniquement pour celui de présentation, sentier + RNN
Plaquette d'information Coteaux de la Seine		Situation, faune, flore, protection	2010	Epuisés	Non, prévoir dépliant
Panneaux et balises réglementaires RNF 3+3 déjà posés 10 bornes prévues	Bennecourt Gommecourt La Roche-Guyon Haute-Isle Vétheuil	Réglementation RNN	2011/2012	Neufs	Non, RNN pose en cours

Les équipements d'accueil du public sont limités, et la signalétique réglementaire est en cours d'installation. Suite à des dégradations, seuls les panneaux en lave émaillée du sentier d'interprétation de Haute-Isle sont en état et ne nécessitent pas de renouvellement. Les autres supports, en place depuis plusieurs années, se sont dégradés avec les intempéries. De plus, installés avant le classement en réserve, ils nécessitent une actualisation des informations.

(cf cartes 18 a-b-c-d-e : signalétique et accès)

Points de vue à valoriser et points d'accueil :

Actuellement, quatre endroits permettent aux visiteurs d'accéder à un point de vue à partir d'une zone de parking :

Le haut de la route de Clachaloze à Gommecourt, aux lieux dits « le Val Raux » et « la Bellevue » est le point le plus intéressant à valoriser : un espace est utilisé en parking, et une table d'orientation y est implantée. Cet endroit donne un point de vue sur l'ensemble des boucles de Guernes et Moisson, depuis Gommecourt jusqu'à Saint Martin la Garenne. On peut même distinguer la ville de Mantes. Il permet un accès direct au GR2 qui borde la réserve à cet endroit.

Sur la route des crêtes à La Roche-Guyon, le parking d'accès à la propriété du château Il s'agit d'un grand emplacement permettant de garer un grand nombre de véhicules. Le point de vue sur la Seine est assez limité par le boisement qui pousse en bordure. Il permet de rejoindre La Roche-Guyon en descendant un sentier prévu à cet effet, ainsi que la partie du GR2 qui relie la ville à l'arboretum. Il donne également accès au donjon du château.

Le parking de l'arboretum de la forêt de La Roche, situé sur la route des crêtes à La Roche-Guyon, seul parking officiel, qui n'est pas sur la réserve. Les gens s'y garent et traversent la route pour rejoindre le GR en coupant à travers la végétation. L'un des anciens panneaux de présentation de site est situé en contrebas, sur un pinnacle permettant une vue de la Seine, du château avec la ville jusqu'à l'extrémité de la boucle, et un aperçu des pinacles de Haute-Isle.

A Chérence, un petit parking, à capacité limitée, qui nécessite d'emprunter un chemin de terre pour accéder au GR2 bordant le site à Haute-Isle. Il s'agit du départ d'un sentier d'interprétation, à partir d'un point de vue sur la boucle de Moisson. Néanmoins, cet accès nécessite un aménagement en accord avec la commune de Chérence, la capacité de stationnement actuelle étant très insuffisante.

Tableau de synthèse par commune des possibilités d'accès et d'aménagements pour l'accueil du public

Commune	Parkings	Points de vues à valoriser	Points d'accueil potentiels	Sentiers existants	Proposition de sentiers balisé et sentiers d'interprétation
Bennecourt	Non, dans Tripleval (limité)	Non	Non	GR2	1 sentier d'interprétation: activités humaines : vergers, agriculture, pâturage
Gommecourt	1 à formaliser (5-6 véhicules)	1 avec table d'orientation	1 (ensemble parking/table)	GR2	1 sentier d'interprétation Paysage, vallée de la Seine, historique, pâturage
La Roche-Guyon	-1 officiel hors site (arboretum, 10 véhicules) -1 à formaliser (route de crêtes-EPCC, 10-12 véhicules) -1 à étudier (route des crêtes, 4 véhicules) Dans la commune	-2 (route des crêtes) - problèmes, traversée de la route -panneau existant dégradé	- parking route des crêtes	GR2 PR	1 sentier balisé, (peu de sujets)
Haute-Isle	Non 1 à Chérence (4-5 voitures)	1 avec départ du sentier	1 au départ du sentier, par Chérence	GR2 Sentier d'interprétation pelouses	1 sentier d'interprétation déjà existant : pelouses calcicoles. 1 géologique / historique ? (étude spécifique, risques/préservation)
Vétheuil	Non, dans la commune	1 éventuel, à étudier, (pb accès)	Si point de vue valorisable	GR2	1 sentier d'interprétation boisements calcicoles, suintements

Dans l'ensemble, une sélection de sentiers, GR, PR, boucles d'interprétation, pourrait être proposée, de manière à baliser le parcours des visiteurs, permettant à la fois d'élargir la découverte du site (balisage de nouveaux sentiers) tout en limitant les nuisances sur les zones les plus sensibles (aménagements dissuasifs pour éviter certains accès).

Problématique des pinacles :

Les pinacles font partie des enjeux majeurs du site mais ce sont aussi les espaces les plus intéressants à valoriser.

Un accès existe aux pinacles de Chantemesle, à Haute-Isle, notamment pour desservir les habitations troglodytiques. Ces pinacles offrent des points de vue de grand intérêt, ainsi qu'un accès à une partie historique du site, à sa géologie, et à des espèces patrimoniales. La commune ne souhaite pas fermer l'accès à ces sentiers.

Cependant, les milieux et les espèces qui poussent sur ces pinacles sont l'un des enjeux écologiques majeurs du site. Or ils sont très sensibles au piétinement car les passages occasionnent l'arrachement superficiel du sol et des espèces aux racines peu profondes.

De plus, ils présentent des risques d'éboulements et le sentier escarpé et glissant par temps humide entraîne des risques de chutes. Ces pinacles font d'ailleurs partie du Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) évoqué précédemment et pour lequel les décisions de sécurisation n'ont pas été tranchées.

Sécuriser ces sentiers pour développer un accueil serait lourd et pourrait être dommageable, tant pour le paysage que pour les milieux. Aucun parking ne peut être implanté dans la partie aval urbanisée et encourager le public à emprunter cet accès pourrait entraîner des problèmes de véhicules mal stationnés.

D'autres accès existent, plus restreints et moins connus donnant vers d'autres pinacles. Celui accueillant la nidification du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est particulièrement fréquenté. Par ailleurs, la société de chasse a également installé des postes de tirs sur certains pitons, ce qui augmente le piétinement et les risques de dérangement de l'espèce, le cantonnement des couples démarrant en février, avant la fermeture de la chasse. Cela pose aussi des problèmes de sécurité (chutes, risque de balles perdues vers la route).

En conclusion, les contraintes de préservation et de sécurité amènent à prévoir une canalisation de la fréquentation de manière à contrôler l'accès à ces pinacles.

Dans l'attente des résultats du PPRMT, ainsi que d'une étude spécifique sur un sentier à Chantemesle, il est proposé de limiter l'accès des pinacles aux seuls usagers propriétaires et professionnels du site (riverains sur la portion d'accès à leurs habitations, propriétaires de parcelles, agriculture, forêt, équipe RNN, mairies) et de décourager l'accès aux visiteurs en dehors du GR et de sorties encadrées.

A.5 Valeur et enjeux

A.5.1 Valeur patrimoniale

Habitats :

Le site représente l'ensemble de pelouses calcaires le plus important de la région. Plusieurs habitats sont d'intérêt communautaire ou régional. D'autres sont d'intérêt plus local, mais

peuvent abriter des espèces d'intérêt patrimonial fort.

Intérêt patrimonial :

- A : habitat d'intérêt communautaire et national.
- B : habitat déterminant de Znieff et d'intérêt régional ;
- C : habitat d'intérêt local ou lié à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial.

Etat de conservation :

- 1 : bon
- 2 : moyen
- 3 : dégradé

Tableau des habitats naturels par ordre d'importance patrimoniale

NOM DE L'HABITAT (PRODROME DES VÉGÉTATIONS)	VALEUR PATRIMONIALE A/B/C	ETAT DE CONSERVATION/ RÉPARTITION	TENDANCE ÉVOLUTIVE	CODE
26.0.2.0.3.1 <i>Mesobromion erecti</i> (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 nom. cons. propos.	A Habitat d'intérêt communautaire, assez rare et vulnérable au niveau régional.	Type de pelouses le plus représenté. 3- Menace forte d'embroussaillement variable et colonisation par le Brachypode	Négative Maintien par entretien	A3-
26.0.2.0.4 <i>Xerobromion erecti</i> (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec in Holub, Heijn_, Moravec & Neuhäusl 1967	A Habitats d'intérêt communautaire, rares et vulnérables au niveau régional.	Type de pelouses lié aux pentes des bases des pinacles, assez peu représenté 2- Menace de colonisation par les ligneux	Négative à stable Dynamique très lente, maintien par facteurs stationnels	A2/-
26.0.2.0.4.2 <i>Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti</i> Oberd. 1957	A Habitats d'intérêt communautaire, rares et vulnérables au niveau régional.	Type de pelouses lié aux pentes des pinacles, peu représenté 2-Menace de colonisation par les ligneux	Stable à négative Dynamique très lente, maintien par facteurs stationnels	A2/-
65.0.2.0.1 Pelouses vivaces de pelouses xérophiles, sur sols, superficiels, et dalles (<i>Alyso-sedion</i>).	A Habitat d'intérêt communautaire, exceptionnel et à surveiller au niveau régional.	Très peu représenté, lié aux zones de craie nue des pinacles 1-Menace de piétinement	Stable Dynamique presque inexistante, maintient par facteurs stationnels	A1
57.0.3.1.2 <i>Carpinion betuli</i> « de recolonisation » calcicole	A Habitat d'intérêt communautaire, peu commun et à surveiller au niveau régional.	Habitat prédominant 1- Menace très faible liée aux plantations	Positive Dynamique de colonisation	A1+
72.0.1.0.1 Ourlet et végétation préforestière calcicole à neutrophile <i>Geranion sanguinei</i> .	A Habitat potentiellement d'intérêt communautaire à vérifier, assez rare et vulnérable au niveau régional	Habitat fragmentaire de transition entre pelouse xérophiles et boisements de recolonisation peu présent, surtout en bordure de falaises	? négative si eutrophisation Dynamique de transition difficile à déterminer	Aii
20.0.2.0.7 <i>Berberidion vulgaris</i> Braun-Blanq. 1950	B Habitat assez commun et de préoccupation mineure au niveau régional	Habitat bien représenté 1- Menace inexistante	Positive Dynamique de colonisation	B1+
7.0.2 <i>Onopordetalia acanthii</i> Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944	B Habitat assez rare mais non menacé au niveau régional.	Habitat peu représenté lié aux pratiques agricoles 2-	Stable à négative Dynamique d'enrichissement contrôlée par les pratiques	B2/-
6.0.2.0.1 <i>Thymo pulegioididis-Cynosurenion cristati</i> Passarge 1969	B Habitat assez commun et de préoccupation mineure au niveau régional	Habitat peu représenté lié aux pratiques de pâturage agricoles 2- Menace par surpâturage	Stable Dynamique d'embroussaillement en cas d'abandon des pratiques	B2
72.0.1.0.2 Ourlet et végétation préforestière calcicole à neutrophile <i>Trifolion médii</i> .	B Habitat assez commun et de préoccupation mineure au niveau régional	Habitat fragmentaire de transition entre pelouse mésophiles et fruticées / boisements ?- Menace de dominance du Brachypode en cas d'eutrophisation	? négative si eutrophisation Dynamique de transition difficile à déterminer	Bii

23.0.1.0.1 Coupe forestière	C Habitat assez commun et de préoccupation mineure au niveau régional	Habitat présent à un seul endroit, lié à une ancienne coupe forestière ?- Menaces indéterminée	?	Cii Dynamique indéterminée
Zones ensemencées, prairies semées	C Habitat assez commun et de préoccupation mineure au niveau régional	Habitat peu représenté lié aux pratiques agricoles 2- Menace par intrants et surpâturage	Négative Dynamique d'embroussaillement en cas d'abandon des pratiques	C2-

Espèces :

Le site comporte une grande diversité d'espèces. Une grande partie est liée aux habitats de pelouses et falaises, ce qui explique le grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial, et renforce l'importance du site.

Le site est surtout reconnu pour son intérêt floristique et son entomofaune.

Flore :

559 espèces ont été recensées depuis le 18ème siècle à nos jours, dont plus de 500 ont été revues depuis 1995. Une espèce est protégée nationalement mais dont la présence est à confirmer, 12 espèces sont protégées régionalement dont 9 sont considérées comme prioritaires sur le site, et 120 espèces sont d'intérêt patrimonial. Plusieurs espèces messicoles sont aujourd'hui disparues suite à l'abandon des cultures sur le site.

Entomofaune :

Le site est surtout important pour les rhopalocères, groupe lié aux milieux ouverts et dont plusieurs espèces sont menacées : potentiellement 59 espèces. Sur 39 espèces recensées en 2011, soit 34,5 % des espèces de la région, 14 sont d'intérêt patrimonial, 5 protégées régionalement, 2 d'intérêt prioritaire sur le site.

Deux espèces de papillons d'intérêt communautaire sont potentiellement présentes et recherchées sur le site Natura 2000, la Laineuse du prunellier et l'Ecaille chinée.

28 espèces d'orthoptères sont présentes sur le site sur la soixantaine présente en Île-de-France, et celles présentes sont inféodées aux habitats d'intérêt patrimonial. 13 sont d'intérêt patrimonial, 4 sont protégées régionalement.

La Petite cigale fredonnante est présente, espèce protégée régionalement et décrite pour la première fois sur ce site, il s'agit d'une espèce liée aux mosaïques de fruticées et de pelouses sèches.

Deux espèces de coléoptères d'intérêt communautaire sont présentes sur le site, le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne.

Les suintements sont potentiellement des sites de reproduction d'un odonate protégé régionalement, le Cordulégastre annelé.

Autres groupes :

Les cavités présentes sur le site sont importantes pour les chiroptères. 7 espèces ont été recensées dont plusieurs sont d'intérêt communautaires. L'une des cavités abrite 20 % des effectifs hivernants de Petit rhinolophe dans le Vexin, ce qui en fait l'une des plus importantes colonies.

L'intérêt lié à l'avifaune est relativement limité. Sur 66 espèces recensées, 18 espèces d'intérêt patrimonial sont nicheuses sur le site. Cependant 4 espèces d'intérêt communautaire sont nicheuses, dont le Faucon pèlerin sur les falaises également d'importance régionale. Les autres espèces sont d'intérêt moindre pour la région, la Pie-grièche écorcheur, liée aux fruticées, et la Bondrée apivore et le Pic noir, liés aux

boisements.

Les coteaux calcaires ont également un intérêt pour l'herpétofaune. 4 espèces de reptiles sont présentes, dont une est d'intérêt communautaire, le Lézard vert. Cependant, ces espèces sont plutôt bien présentes régionalement.

La présence de suintements dans les sous-bois sur les coteaux permet la reproduction d'une espèce d'amphibien liée aux massifs forestiers et buttes boisées, la Salamandre tachetée. Celle-ci est d'intérêt patrimonial fort, et n'est présente dans le Vexin que sur les buttes boisées comportant des points d'eau. Deux autres espèces sont potentiellement reproductrices.

A.5.2 Enjeux

A.5.2.1 Enjeux de conservation

Méthode de définition des niveaux d'intérêt pour la conservation.

Afin de définir les niveaux d'intérêt de conservation, prioritaires, secondaires ou potentiels liés aux habitats, ceux-ci ont été classés en fonction de leur **intérêt patrimonial**, leur **état de conservation global**, et leur **tendance évolutive**.

Critères utilisés pour la classification des enjeux habitats :

intérêt	intérêt patrimonial	état de conservation	dynamique	code
prioritaire	A	moyen	+	A2+
	A	moyen	-	A2-
	A	dégradé	-	A3-
secondaire	A	bon	+/-	A1/-
	B	bon	+/-	B1/-
	B	moyen	-	B2-
	B	dégradé	+	B3+
potentiel	C	moyen	-	C2-
	B	indéterminé	i	Bii
	A	disparu	i	Ad

Intérêt patrimonial :

- A : habitat d'intérêt communautaire et national.
- B : habitat déterminant de Znieff et d'intérêt régional ;
- C : habitat d'intérêt local ou lié à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial.

Dynamique, évolution de l'habitat :

- + : évolution positive
- - : évolution négative (dégradation)
- i : évolution inconnue

Concernant les espèces d'intérêt patrimonial, celles-ci ont été regroupées avec les habitats auxquels elles sont inféodées à l'exception de certaines ne dépendant pas d'un habitat défini, leur conservation étant liée à la bonne gestion de ces derniers. Seules les premières espèces des listes d'intérêt patrimonial sont citées, afin de ne pas surcharger le tableau car elles sont nombreuses.

Cependant, quelques espèces ou groupes d'espèces pour la faune ont un intérêt prioritaire, ou ne sont pas liées à un habitat en particulier. Dans ce cas, celles-ci sont listées à part entière dans les enjeux. Il s'agit des chiroptères et du Faucon pèlerin.

Enfin, 8 espèces végétales sont considérées comme prioritaires et devant faire l'objet d'un suivi particulier pour leur intérêt fort et leur rareté : *Cytisus decumbens*, *Orobanche purpurea*, *Ophrys araneola*, *Stipa pennata*, *Hyssopus officinalis*, *Anthericum liliago*, *Thalictrum minus*, *Melica ciliata*.

Habitats et espèces d'enjeux prioritaires :

Les pelouses calcaires sont considérées comme un enjeu prioritaire, par leur intérêt communautaire, leur intérêt régional, et le cortège d'espèces d'intérêt patrimonial qu'elles abritent.

- Les pelouses mésophiles sont fortement menacées par la dynamique d'embroussaillement lié à l'abandon des activités humaines sur le site, et ne sont maintenues localement que par des opérations d'entretien.
- Les pelouses xériques sont beaucoup plus localisées, mais sont beaucoup moins menacées par l'embroussaillement, les conditions particulières sur les pitons rocheux étant un facteur limitant pour l'installation de la végétation arbustive.

Le Faucon pèlerin est une espèce de fort intérêt patrimonial, dont la nidification est très rare en Île-de-France.

Les chiroptères sont présents dans certaines cavités du site de façon importante. Ce sont des espèces de fort intérêt patrimonial, et l'une des cavités abrite en hivernage l'une des plus importantes populations de Petit rhinolophe du Vexin. Les cavités sont fréquentées pour la spéléologie, ce qui peut nuire à la survie des individus hibernants.

Intérêt prioritaires					
Habitats	Espèces végétales	Avifaune	Entomofaune	Herpétofaune	Mammifères
34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (<i>Mesobromion</i> (<i>Seslerio-Mesobromion</i> , <i>Potentillo-Brachypodion pinnati</i>))	<i>Cytisus decumbens</i> , <i>Orobanche purpurea</i> , <i>Ophrys araneola</i> ,	<i>Emberiza cirlus</i> , <i>Sylvia communis</i> ...	<i>Arethusana arethusa</i> , <i>Melanargia galathea</i> , <i>Chortypus dorsatus</i> , <i>Gryllus campestris</i> , <i>Mantis religiosa</i> , <i>Zygaena minos</i> ...	<i>Lacerta bilineata</i> , <i>Coronella austriaca</i>	
34.332 - Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i> : - <i>Xerobromion erecti</i> - <i>Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti</i>	<i>Stipa pennata</i> , <i>Hyssopus officinalis</i> , <i>Anthericum liliago</i> , <i>Thalictrum minus</i> , <i>Melica ciliata</i>		<i>Polyommatus bellargus</i> , <i>Polyommatus coridon</i> , <i>Iphiclides podalirius</i> , <i>Oedipoda caerulescens</i> , <i>Chorthippus mollis</i> ...	<i>Lacerta bilineata</i> , <i>Coronella austriaca</i>	
		- <i>Falco peregrinus</i>			- <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis myotis</i> ...

Habitats et espèces d'intérêt secondaires :

Les pelouses sur débris rocheux sont des habitats ponctuels, présentes presque intégralement sur les pitons rocheux, sur des zones où le sol ne peut se former. Très peu d'espèces peuvent s'y développer. Il s'agit d'un habitat peu menacé, bien que sensible au

piétinement par endroit .

L'habitat de fruticées est d'un intérêt patrimonial peu important. Cet habitat a tendance à coloniser les pelouses et à les faire disparaître. Son intérêt est surtout lié aux espèces d'intérêt patrimonial qui en dépendent et aux mosaïques et l'habitat de lisières mésophiles qu'il forme avec les pelouses.

La végétation arbustive des corniches a un intérêt patrimonial faible, dont la dynamique semble être de colonisation, mais celle-ci est très limitée.

L'habitat de boisements calcicoles est d'intérêt communautaire, cependant il est bien représenté en France et dans la région. De plus, cet habitat a tendance à coloniser les pelouses et à les faire disparaître.

L'habitat des suintements présents en sous-bois ne comporte pas d'espèces végétales remarquables mais il s'agit d'un habitat de reproduction d'amphibien. Il n'y a pas de menace identifiée sur cet habitat.

Les habitats de pâtures et friches sont liés aux activités agricoles encore existantes, et leur niveau d'intérêt écologique dépend des pratiques mises en œuvre. Leur importance patrimoniale est limitée.

Intérêt secondaires				
Habitats	Espèces végétales	Avifaune	Entomofaune	Herpétofaune
34.11- Pelouses medio-européennes sur débris rocheux	<i>Hornungia petrae...</i>		<i>Chorthippus vagans, Chortippus mollis ...</i>	
34.42 - Lisières xéro thermophiles (Geranion sanguinei)	<i>Seseli libanotis, Anthericum ramosum, Geranium sanguineum...</i>		<i>Plebejus argus, Melanargia galathea, Boloria dia, Phaneroptera nana, Ephippiger diurnus, Oecanthus peluscens, Cicadetta grpe montana...</i>	<i>Lacerta bilineata,</i>
31.8121 - Fruticées atlantiques et médio-européennes à Prunelliers et Troènes		<i>Lanius collurio, Emberiza citrinella...</i>	<i>Eriogaster catax, Boloria dia, Cicadetta grpe montana...</i>	<i>Coronella austriaca , Vipera berus, Anguis fragilis</i>
34.42 - Lisières mésophiles (Trifolion medii)			<i>Plebejus argus, Melanargia galathea, Boloria dia, Phaneroptera nana, Ephippiger diurnus, Oecanthus peluscens, Cicadetta grpe montana...</i>	<i>Lacerta bilineata, Coronella austriaca, Vipera berus, Anguis fragilis</i>
- Végétations arbustives non dunaires des sols carbonatés ou plus ou moins dénaturé sur corniche (Roso micranthae-Prunetum spinosae de Foucault 1989).	- <i>Amelanchier ovalis,</i>			
41.13 - Hêtraies neutrophiles (Asperulo-Fagenion (Galio odorati-Fagenion))	<i>Sorbus latifolia, Cephalanthera damasonium. Juniperus communis...</i>	<i>Pernis apivorus, Dryocopus martius, Dendrocopos minor...</i>	<i>Thecla betulae, Lucanus cervus, Cerambix cerdo, Nemobius sylvestris...</i>	<i>Anguis fragilis ; Salamandra salamandra, Rana dalmatina ou Rana temporaria</i>
- Suintements à concrétions calcaires			<i>Cordulegaster sp.</i>	<i>Salamandra salamandra Rana dalmatina ou Rana temporaria</i>

38.1 - Pâtures mésophiles	<i>Orobanche minor...</i>			
87 - Terrains en friche et terrains vagues	<i>Isatis tinctoria,</i> <i>Muscaris neglectum,</i> <i>Orobanche amethystea...</i>		<i>Chorthippus dorsatus,</i> <i>Grillus campestris</i>	

Habitats et espèces d'intérêt potentiels :

Les habitats d'éboulis sont d'intérêt communautaire. Cependant, ils n'ont pas été retrouvés sur le site. La dynamique de la végétation a fini par les recouvrir. Les anciennes stations peuvent éventuellement être retrouvées et restaurées

La Flore messicole, disparue suite à l'abandon des cultures sur le site.

Intérêt potentiels	
Habitats	Espèces végétales
61.6 - Végétation des éboulis calcaires	<i>Leontodon hispidus</i> ?
	Flore messicole disparue

Formulation des enjeux du plan de gestion :

Les habitats fonctionnent en ensemble par leur situation spatiale et leur dynamique. Une intervention sur l'un des éléments de ces ensembles influe également sur les autres.

Sur les coteaux, on distinguera deux ensembles pour définir les enjeux de conservation : le haut de coteaux, et les falaises et pitons crayeux.

- Sur le haut des coteaux :
 - l'ensemble des pelouses calcaires mésophiles qui représentent un enjeu prioritaire,
 - les formations arbustives, les fruticées avec leurs habitats de lisières.
 - les boisements calcicoles abritent les suintements, habitat de la Salamandre.
 - les cavités naturelles et anciennes carrières sont utilisées par plusieurs espèces de chiroptères qui représentent un enjeu prioritaire sur le site.
 - les friches et pâtures, présentent un intérêt lié aux activités agricoles encore existantes.
- Sur les falaises et pinacles :
 - les pelouses calcaires xériques,
 - les végétations arbustives des corniches avec leurs habitats de lisières, les habitats pionniers des lithosols.
 - le Faucon pèlerin représente un enjeu prioritaire, et est inclus dans cet ensemble car il nidifie sur les falaises et les pitons rocheux.
 - les végétations non retrouvées des éboulis calcaires.

Intérêt	Habitats/espèces/objets	Formulation des enjeux	Priorité
Prioritaire	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (Mesobromion)	L'un des plus importants ensembles de pelouses clacicoles mésophiles de la région.	I
Secondaire	31.8121 - Fruticées atlantiques et médio-européennes à Prunelliers et Troènes	Mosaïque de fruticées et de pelouses avec présence des différents stades dynamiques.	II
Secondaire	34.42 - Lisières mésophiles (Trifolion medii)		
Secondaire	41.13 - Hêtraies neutrophiles (Asperulo-Fagenion (Galio odorati-Fagenion))	Présence d'espèces d'insectes saproxyliques d'intérêt communautaire et de la Salamandre tachetée dans les boisements calcicoles les plus anciens, avec reproduction de cette dernière dans les suintements. Manque de données.	II
Secondaire	Suintements à concrétions calcaires des sous-bois		
Secondaire	Cavités à chiroptères (7 espèces)	Présence de l'une des plus importantes colonies d'hivernage du Petit rhinolophe dans l'une des cavités du site. Manque de données sur certaines cavités et le swarming.	I
Secondaire	38.1 - Pâtures mésophiles		
Secondaire	87 - Terrains en friche et terrains vagues		
Potentiel	Flore messicole disparue	Flore messicole disparue par abandon des cultures.	II

Prioritaire	34.332 - Pelouses médio-européennes du Xerobromion : -Xerobromion erecti	-Présence d'habitats d'intérêt communautaire et patrimonial spécifiques des falaises et pitons rocheux.	I
Prioritaire	34.332 - Pelouses médio-européennes du Xerobromion : - Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti		
Secondaire	34.11- Pelouses medio-européennes sur débris rocheux	-Présence d'espèces végétales protégées et d'intérêt patrimonial présentes principalement sur les pitons.	
Secondaire	Végétations arbustives des sols carbonés sur corniche (Roso micranthae-Prunetum spinosae de Foucault 1989).		
Secondaire	34.42 - Lisières mésophiles (Geranion sanguinei)		
Prioritaire	- Falco peregrinus	-Nidification de l'un des 4 couples de Faucon pèlerin d'Ile-de-France.	I
Potentiel	61.6 - Végétation des éboulis calcaires	-Habitats d'éboulis calcaires non retrouvées	II

A.5.2.2 Enjeux de connaissances

Plusieurs domaines sont bien connus sur le site, comme les grands types d'habitats et leur dynamique, la flore, les chiroptères et certains groupes d'insectes indicateurs de milieux. Cependant, certains peuvent être approfondis, afin de mieux orienter et évaluer les mesures de gestion et de préservation.

Pour les habitats, la connaissance et la cartographie pourraient être plus précises, notamment sur les types de boisements. Certaines formations végétales rencontrées pourraient être déterminées, s'agissant potentiellement d'habitats non décrits sur le site.

Les habitats liés aux suintements ne sont pas caractérisés, et on dispose de très peu d'informations sur les espèces qui s'y développent. On ignore quelle faune s'y reproduit réellement en dehors de la Salamandre.

Concernant la faune, l'intérêt de certaines cavités pour les chiroptères est inconnu, pour le swarming comme pour l'hibernation.

L'avifaune nicheuse est connue, mais seulement au niveau qualitatif. Une estimation des abondances permettrait un retour sur la gestion du site.

On dispose de peu d'informations sur les espèces d'insectes d'intérêt communautaire inscrites dans le document d'objectif Natura 2000. D'autres groupes d'insectes, comme les syrphes, les coléoptères, sont presque inconnus, tout comme les araignées. Or ces groupes peuvent être des indicateurs de milieux et de l'état de conservation.

Le groupe des Cigales identifié sur le site mérite un approfondissement des connaissances. Seule l'une des espèces a été notée en 2011 lors des prospections. Son écologie est bien connue, mais cette connaissance est faible pour la seconde espèce. De plus, leur répartition à une échelle plus large, celle de la région, est mal connue du fait de la confusion et la discrétion de ces espèces.

Des groupes comme les champignons et les lichens ne sont pas connus, pourtant les coteaux calcaires peuvent accueillir des espèces intéressantes.

Enfin, la géologie sur le site est plutôt bien connue. Cependant, il serait intéressant de rechercher des éléments particuliers, comme un stratotype de limite, ou une coupe complète d'une époque visible. La présence de falaises et pitons crayeux en Île-de-France est exceptionnelle.

L'enjeu général serait la connaissance des habitats, des espèces et de la géologie de la réserve naturelle. Il se déclinera à travers les études et suivis qui seront mis en place.

A.5.2.3 Enjeux pédagogiques et socioculturels

Le site de la réserve naturelle possède un intérêt récréatif et pédagogique important. Les différentes activités de loisirs, sportives et socio-économiques qui s'y pratiquent ont un impact sur les milieux et les espèces présentes. Pour cela, il importe de rechercher à concilier les différentes pratiques avec les objectifs de préservation de la réserve naturelle, afin de limiter ces impacts. Un site d'exception comme celui-ci est également un support pour informer et sensibiliser les gens à la protection de la nature.

Formulation des enjeux	Priorité
-Gestion des pressions liées aux activités humaines. Activités parfois en désaccord avec les objectifs de préservation de la réserve.	II
-Fréquentation très importante non maîtrisée	II
-Contexte foncier complexe compliquant la gestion.	II
-Insertion de la réserve naturelle dans les réseaux espaces protégés et gestionnaires.	II
-Fonctionnement de la réserve naturelle.	II

Bibliographie

- ALLORGE P., 1921-1922, les associations végétales du Vexin français, Thèse, 336 p.
- AUVERT, S., FILOCHE, S., RAMBOUD, M., BEYLOT, A., HENDOUX F., 2011. Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France. Paris , 80 p.
- BARDAT, J. ET AL., décembre 2001. Prodrome des végétations de France, version 01-2. 142p.
- BELMAN, H., LUQUET, G., 2009, Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. Delachaux et Niestlé, Paris 383 p.
- BENSETTITI F. (coordinateur), 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 : habitats agropastoraux, volume 2. La Documentation française, Paris , 487 p.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K. (coordinateurs), 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 : habitats rocheux. La Documentation française, Paris , 381 p.
- BIRCKEL, S., mars 2003. Suivi herpétologique, Forêts régionales de Rosny, Moisson et la Roche Guyon, Département des Yvelines (78) et du Val d'Oise (95). Rapport d'étape 2002. EAV, ONF , 33 p.
- BOCK, Ch., 1986. Boisement spontané et conservation des pelouses calcicoles. Cahiers des Naturalistes 42 (4) : 73-90.
- BOULLET, V., 1986. Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot : essai de synthèse phytosociologique. Thèse 3e , Lille II, 333 p.
- BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001, Guide des groupements végétaux de la région parisienne, p. 103-104, p. 434-440
- BOURNERIAS M., PRAT, D. et al. 2005. Les orchidées de France, Belgique et Luxembourg (2e édition), éd. Biotope, Collection Parthénope, Mèze, 504 p.
- COLAS, E. 1928. Haute-Isle, village du Vexin-le-François. Mantes-sur-Seine : imprimerie Am. Beaumont 48 rue nationale, Les jolis coins de France, oeuvre de Protection Touristique, reconnue d'utilité publique, 30 p.
- COLAS, S., MULLER, F., et al, 2002. Pâturage sur pelouses sèches, un guide d'aide à la mise en œuvre d', ENF, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses relictuelles de France ». Orléans, 152 p.
- CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE HAUTE-NORMANDIE, 2002, Connaître et gérer les coteaux crayeux, 32p

AGREIL, C., GREFF N., 2008, Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale. Guide technique Cren Rhône-Alpes, Vourles, 87 p.

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE HAUTE-NORMANDIE, PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS, mai 2002, Espèces prioritaires, pelouses et éboulis du bassin aval de la Seine, premier rapport intermédiaire d'activités, Programme Life-Nature 1999, Union Européenne, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, région Haute-Normandie, Agence des espaces vert d'Île-de-France, Parc naturel régional du Vexin français, 332 p.

COSSON, E. et GERMAIN DE SAINT-PIERRE, 1861. Flore des environs de Paris. Ed. V. Masson et fils, Paris, 963 p.

DAUMAL, T., DUBOIS, Y., GALET, C., SPINELLI-DHUICQ, F., TOURTE, S., 2011. Evaluation environnementale stratégique du projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la boucle de Moisson. Ecothème, Cuvilly, 109 p. + annexes

DEHONDT, F., septembre 1995, Etude préalable à la création d'une réserve naturelle, Coteaux de La Roche Guyon, direction régionale de l'environnement d'Île-de-France, Parc naturel régional du Vexin français, 138 p.

DUMONT-FILLON, N., MARS 2002, "Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche Guyon (Val-d'Oise), 276 p.

DUTOIT, Th. et ALARD, D., 1995. Les coteaux calcaires de la basse Seine. Histoire de leurs utilisations agricoles. Etudes Normandes, Rouen, 44 (2), 14-27.

FIERS, V., 2004. Guide pratique d'inventaires et de suivis de la biodiversité. RNF, Dijon, 263 p.

FRIEUX, P.-N., 1966. Quelques remarques sur la flore et la végétation calcicoles aux environs des Andelys (Eure). Bull. Soc. bot. N. Fr., 19 (4), 227-261.

HUET, O., 1992. Le patrimoine troglodytique du Vexin français. Département des Yvelines et du Val-d'Oise. Diren Île-de-France/Avignon : Association Ar'site, 95 p.

LACHIVER, M. 1982. Vin, vigne et vignerons en région parisienne du XVIIe au XIXe siècle., Pontoise : Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, p 31, 32, p 345.

LAFRANCHIS, T., 2000. Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. éd. Biotope, Collection Parthénope, Mèze, 448p.

LAFRANCHIS, T., 2010. Papillons d'Europe. Diatheo, Paris, 379 p.

LAMBINON , J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. & coll, 2004. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines,

5e édition. Éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise.

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1993, Aménager et gérer des sites naturels remarquables, 68 p.

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1993, Aménager des sentiers de promenade, 131 p.

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 20 , Sécurité responsabilité assurances,l'accueil du public dans les espaces naturels, guide juridique. 136 p.

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1995, Connaître et gérer les pelouses calcicoles, outils de gestion, 65 p.

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1995, Inventaire des outils pédagogiques des réserves naturelles, accueil, 123 p.

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1998, plan de gestion des réserves naturelles, gestion des milieux naturels, 100 p.

MAUBERT, Ph. et DUTOIT, Th., 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier, 65p.

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS, Avril 1998, document d'objectifs du site "coteaux et boucles de la Seine", Théméricourt : PNRVF, 166 p.

QUENNEVILLE, A., DELAHAYE, T., BROUTIN, C. 1996. La Roche-Guyon, l'un des plus beaux villages de France. Saint-Ouen-l'Aumône : Éd. du Valhermeil, 127 p.

SVENSSON, L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D., J. GRANT, P., 2010. Le guide Ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris, 361 p.

VACHER, J.-P., GENIEZ, M., 2011. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Coédition Biotope/MNHN. Mèze, 544 p.

VIETTE, P., 2007. Le patrimoine géologique des domaines régionaux de la Rosny, Moisson et la Roche-Guyon. IN-SITU, Mereville, 97 p.

WALTER, R. 1995. Bull. de l'Association des Amis du Vexin français, n°35, p. 29-48.

YEATMAN-BERTHELOT, D. et JARRY, G., 1994. Atlas des oiseaux nicheurs de France. Société Ornithologique de France, Paris, 775 p.

Index des sigles et abréviations

- CNPN** : Conseil National de Protection de la Nature
AEV : Agence des espaces verts
CODERANDO : Comité départemental de la randonnée pédestre
CDS 95 : Comité départemental de spéléologie du Val d'Oise
CG 95 : Conseil général du Val d'Oise
CBNBP : Conservatoire botanique national du bassin parisien
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ancienne dénomination)
DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
EPCC du château de La Roche-Guyon : Établissement public de coopération culturelle
FICEVY : Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines
GR : Grande randonnée (sentier de...)
GRTgaz : Groupe de recherche sur les transports du gaz
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PNR : Parc naturel régional
PNRVF : Parc naturel régional du Vexin français
PRIF : Périmètre d'intervention foncière
PR : Petite randonnée (sentier de ...)
POS : Plan d'occupation des sols (ancien PLU)
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation
PPRMT : Plan de prévention des risques de mouvements de terrain
PLU : Plan local d'urbanisme
PAC : Politique agricole commune
RNN : réserve naturelle nationale
RNF : Réserves naturelles de France
SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France
SIG : Système d'information géographique
VTT : Vélo tout-terrain
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZSC : Zone spéciale de conservation

Annexes

Annexe 1 : Décret de création de la réserve naturelle nationale n° 2009-352.....	86
Annexe 2 : Arrêté préfectoral création et composition du comité consultatif n° A 09-949 ..	90
Annexe 3 : Arrêté modifiant l'arrêté n° 09-949	94
Annexe 4 : convention n°1 fixant les modalités de gestion	98
Annexe 5 : Arrêté n°10049 composition conseil scientifique	105
Annexe 6 : Données statistiques des communes de la réserve naturelle nationale	107
Annexe 7 : fiches ZNIEFF	109
Annexe 8 : Graphiques climatiques des Yvelines et du Val d'Oise.....	120
Annexe 9 : Schémas et coupes géologique du bassin parisien, descriptif des formations géologiques	121
Annexe 10 : Listes des habitats et relevés phytosociologiques de 2011.....	124
Annexe 11 : Fiches habitats	133
Annexe 12 : Liste de l'avifaune	153
Annexe 13 : Listes de l'entomofaune	156
Annexe 14 : Liste des espèces floristiques	162
Annexe 15 : Tableau des infractions et sanctions, localisation et périodes	179
Annexe 16 : Méthode et modalités d'élaboration du plan de gestion (en cours)	
Annexe 17 : Avis des autorités consultées pour la validation du plan de gestion : Comité consultatif, CSRPN, CNPN (disponible après validation du plan)	

Annexe 1 : Décret de création de la réserve naturelle nationale

1er avril 2009

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 3 sur 143

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2009-352 du 30 mars 2009 portant création de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (Val-d'Oise et Yvelines)

NOR : DEVN0822090D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre III du livre III et les articles L. 341-1 à L. 341-22, L. 414-1 à L. 414-7, L. 581-4, R. 341-1 à R. 341-15 et R. 414-1 à R. 414-23 ;

Vu le décret du 16 juillet 1990 portant classement parmi les sites des départements du Val-d'Oise et des Yvelines du site des falaises de La Roche-Guyon et de la forêt de Moisson ;

Vu le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement, notamment son article 6 ;

Vu la décision de la ministre de l'environnement et du développement durable en date du 26 novembre 2004 désignant le préfet du Val-d'Oise comme préfet coordonnateur ;

Vu l'arrêté interpréfectoral des préfets du Val-d'Oise et des Yvelines en date du 6 décembre 2004 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine ;

Vu le dossier de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 5 avril 2005 ;

Vu les avis des conseils municipaux de Gommeecourt du 10 février 2005, La Roche-Guyon du 11 mars 2005, Vétheuil du 17 mars 2005, Bennecourt du 25 mars 2005, Haute-Isle du 25 mars 2005 ;

Vu les avis des commissions départementales des sites, perspectives et paysages siégeant en formation de protection de la nature du Val-d'Oise en date du 21 juin 2005 et des Yvelines en date du 18 octobre 2005 ;

Vu le rapport et l'avis du préfet du Val-d'Oise, préfet coordonnateur, en date du 1^{er} septembre 2006 ;

Vu les avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 29 septembre 2004 et du 21 novembre 2006 ;

Vu les accords et avis donnés par les ministres intéressés ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Sont classées en réserve naturelle nationale, sous la dénomination de « réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine » (Val-d'Oise et Yvelines), les parcelles cadastrales suivantes, en totalité ou pour partie (pp en abrégé) :

Département du Val-d'Oise

Commune de La Roche-Guyon

Section B : parcelles n° 24 ; 26 à 33 ; 35 à 44 ; 46 à 53 ; 75 à 99 ; 101 à 121 ; 123 à 144 ; 146 à 171 ; 173 à 199 ; 213 ; 215 à 230 ; 232 à 237 ; 239 à 249 ; 251 à 286 ; 288 à 355 ; 357 ; 416 à 424 ; 427 à 449 ; 451 à 470 ; 690 pp ; 691 à 694 ; 696 à 733 ; 790 ; 801 à 804 ; 875 à 893.

Section C : parcelles n° 120 ; 123 à 137 ; 306 à 308 ; 310 à 315 ; 397 à 435 ; 438 à 457 ; 460 à 466 ; 468 ; 469 ; 471 à 531 ; 558 à 623 ; 672 ; 673 ; 675 ; 694 ; 705 ; 718.

Commune de Haute-Isle

Section A : parcelles n° 115 à 152 ; 154 à 202 ; 219 à 312 ; 314 ; 315 ; 318 à 324 ; 327 ; 341 à 358 ; 364 à 369 ; 377 ; 379 pp ; 380 ; 382 ; 385 à 393 ; 396 pp ; 397 à 430 ; 438 à 457 ; 459 à 474 ; 572 à 622 ; 626 à

635 ; 637 à 651 ; 653 à 655 ; 657 à 683 ; 686 à 688 ; 696 pp ; 698 pp ; 699 pp ; 700 pp ; 703 ; 704 ; 709 ; 710 ; 711 ; 734 à 750 ; 752 à 767 ; 769 à 776 ; 779 à 789 ; 792 ; 793 ; 795 à 865 ; 867 à 873 ; 875 à 879 ; 881 à 890 ; 892 à 895 ; 897 à 943 ; 971 à 990 ; 997 à 1033 ; 1035 ; 1036 ; 1047 à 1073 ; 1076 à 1113 ; 1115 à 1117 ; 1120 à 1125 ; 1127 à 1208 ; 1210 à 1218 ; 1338 à 1340 ; 1358 ; 1360 à 1364 ; 1367 ; 1368 ; 1377 ; 1378 ; 1379 pp ; 1382 ; 1407 ; 1409 pp ; 1420 ; 1421 ; 1426 ; 1427 ; 1438 ; 1448 ; 1449 ; 1454 ; 1463 ; 1464 ; 1466 à 1471 ; 1484 ; 1485.

Section B : parcelles n° 1 à 4 ; 7 à 12 ; 14 à 81 ; 83 ; 85 à 90 ; 92 à 96 ; 100 à 103 ; 105 à 125 ; 127 à 145 ; 152 ; 155 à 167 ; 170 à 184 ; 186 à 194 ; 197 à 227 ; 233 ; 234 ; 235 pp ; 237 à 239 ; 242 à 284 ; 286 à 311 ; 329 à 351 ; 354 ; 559 à 583 ; 585 à 598 ; 600 ; 602 à 610 ; 612 ; 617 pp ; 618 à 630 ; 639 à 647 ; 649 à 659 ; 662 ; 665 ; 673 à 675 ; 677 à 680 ; 682 ; 684 ; 685 ; 688 ; 691 à 695 ; 697 ; 698 ; 700 à 705 ; 707 à 777 ; 783 ; 786 ; 793 pp ; 816 ; 818 ; 842 à 846 ; 874 ; 887 à 890 ; 907 ; 908 ; 917 ; 926 ; 966 ; 982 à 986 ; 990 à 992.

Commune de Vétheuil

Section A : parcelles n° 31 ; 33 ; 35 ; 36 ; 38 ; 40 à 90 ; 103 à 105 ; 106 pp ; 107 à 115 ; 117 à 127 ; 144 ; 145 ; 151 à 171 ; 174 ; 176 ; 180 à 197 ; 201 à 318 ; 321 à 327 ; 329 à 380 ; 382 à 394 ; 421 ; 433 à 443 ; 446 ; 447 ; 450 ; 451 ; 477 pp ; 478 pp ; 481.

Département des Yvelines

Commune de Bennecourt

Section ZO : parcelles n° 1 à 11 ; 13 à 59 ; 101 ; 105 ; 138 à 153 ; 221 à 228 ; 230 pp ; 231 pp ; 234 pp ; 235 pp ; 237 pp ; 238 pp ; 240 à 290 ; 292 à 294.

Section ZN : parcelles n° 38 ; 39 ; 56 à 59.

Section E : parcelles n° 341 à 344 ; 352 pp ; 353 à 364 ; 371 pp ; 372 pp ; 1018 ; 1120 ; 1121 pp.

Commune de Gommecourt

Section C : parcelles n° 1 à 175 ; 177 à 222 ; 225 ; 226 ; 228 à 251 ; 279 à 281 ; 284 pp ; 285 à 294 ; 414 ; 417 ; 419 à 422 ; 425 à 490 ; 492 à 498 ; 500 à 579 ; 582 ; 583 ; 587 ; 605 à 608.

Section D : parcelles n° 1 à 20 ; 22 à 119 ; 127 à 166 ; 171 ; 172 ; 175 ; 176 ; 181 ; 182 ; 185 ; 186 ; 190 ; 191 ; 194 ; 195 ; 204 ; 209 à 271 ; 273 à 291 ; 293 ; 295 à 395 ; 396 pp ; 397 pp ; 398 à 400 ; 401 pp ; 403 ; 407 ; 408 pp ; 410 ; 411 ; 412 ; 413 ; 415 ; 416 à 420 ; 423 à 427 ; 504 ; 505 à 507 ; 510 ; 513 ; 514 ; 518 à 520 ; 523 ; 526 ; 527 ; 528 pp ; 529 pp ; 530 ; 533 ; 554 pp.

Sont également classés en réserve naturelle nationale les voies et chemins inclus dans le périmètre de la réserve tel que figurant sur les plans annexés au présent décret, à l'exception de la route départementale 913.

Sont exclus de ce classement les habitations troglodytiques existantes, situées dans le tréfonds des parcelles cadastrales susmentionnées.

La superficie totale de la réserve est d'environ 268 ha.

Les parcelles ou parties de parcelles et entreprises constituant le périmètre de la réserve sont reportées sur la carte au 1/25 000 et sur les plans cadastraux annexés au présent décret. Ces pièces peuvent être consultées dans les préfectures du Val-d'Oise et des Yvelines.

Art. 2. – La gestion de la réserve est organisée par le préfet dans les conditions prévues par les articles R. 332-15 à R. 332-22 du code de l'environnement.

Art. 3. – I. – Il est interdit d'introduire dans la réserve des animaux d'espèces non domestiques, quel que soit leur stade de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et du conseil scientifique de la réserve.

II. – Sous réserve des dispositions des articles 6 et 7, il est interdit, sur tout le territoire de la réserve :

1^o De porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux animaux d'espèces non domestiques, à leurs œufs, couvées, portées ou nids ou de les emporter en dehors de la réserve, sauf autorisation du préfet délivrée à des fins scientifiques, sanitaires ou de sécurité après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et du conseil scientifique de la réserve ;

2^o De troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit, sauf autorisation du préfet délivrée à des fins scientifiques, sanitaires ou de sécurité après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et du conseil scientifique de la réserve.

Art. 4. – Sous réserve des dispositions de l'article 7, il est interdit :

1^o D'introduire dans la réserve des végétaux, quel que soit leur stade de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et du conseil scientifique de la réserve ;

2^o De porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve, sauf à des fins d'entretien de la réserve ou sous réserve d'autorisation délivrée par le préfet à des fins scientifiques ou sanitaires après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et du conseil scientifique de la réserve.

Art. 5. – Le préfet peut prendre toutes mesures compatibles avec le plan de gestion en vue d'assurer :

– la conservation d'espèces animales ou végétales ;

– la régulation d'espèces animales portant préjudice aux activités agricoles ou forestières.

Art. 6. – Le préfet peut réglementer la chasse, après avis du conseil scientifique de la réserve, conformément au plan de gestion de la réserve.

Art. 7. – Les activités agricoles, pastorales et forestières s'exercent librement conformément aux usages en vigueur et au plan de gestion de la réserve.

Art. 8. – Les activités industrielles ou commerciales, ainsi que les activités de recherche ou d'exploitation de mines ou de carrières sont interdites.

Toutefois, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve et les activités de mise en valeur du patrimoine architectural situé dans la réserve peuvent être autorisées par le préfet.

Art. 9. – 1^e Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits.

Peuvent toutefois être autorisés par le préfet au titre des articles L. 332-3 ou L. 332-9 du code de l'environnement et dans les conditions prévues aux articles R. 332-23 à R. 332-25 de ce code :

a) Les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et des équipements existants du domaine public routier ;

b) Les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des ouvrages d'art, des installations d'approvisionnement en eau potable, des postes et conduites de gaz et des transformateurs et ouvrages publics d'électricité ;

c) Les travaux de mise en valeur des éléments du patrimoine architectural situé dans la réserve.

2^e Sont cependant permis, après déclaration au préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 332-26 du code de l'environnement et dans le respect des règles de procédure qui leur sont applicables, les travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect de la réserve lorsque ceux-ci sont définis dans le plan de gestion approuvé.

Art. 10. – Le bivouac et le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri sont interdits. Toutefois, le préfet peut autoriser le bivouac à des fins scientifiques, après avis du conseil scientifique de la réserve.

L'alinéa 1^e ne s'applique pas au personnel de la réserve en cas de nécessité de service.

Art. 11. – La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et des emplacements destinés à l'accueil du public prévus dans le plan de gestion approuvé.

Toutefois, cette interdiction n'est pas applicable aux véhicules utilisés :

1^e Pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;

2^e Pour les activités agricoles, pastorales ou forestières ;

3^e Lors d'opérations de police, de secours et de sauvetage.

Art. 12. – La circulation et le stationnement des personnes peuvent être réglementés par le préfet, sur tout ou partie de la réserve, après avis du conseil scientifique de la réserve.

Art. 13. – Il est interdit, sur tout le territoire de la réserve :

1^e D'abandonner, de déposer, de jeter ou d'utiliser tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du sous-sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2^e D'abandonner, de déposer ou de jeter des détritus de quelque nature que ce soit en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet ;

3^e De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret et des nuisances sonores occasionnées par les alarmes liées à la sécurisation des ouvrages d'eau. Cette disposition ne s'applique pas aux missions accomplies par les aéronefs de l'Etat ;

4^e D'allumer des feux, sauf dans le cadre des activités de gestion et d'entretien de la réserve ;

5^e De faire des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à la sécurité, à l'information du public, aux activités agricoles, pastorales et forestières, à la signalisation de la réserve, ainsi qu'aux délimitations foncières.

Art. 14. – L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation du préfet.

Art. 15. – Le ministre d'Etat, ministre de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mars 2009.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,*

JEAN-LOUIS BOULOO

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,
CHANTAL JOUANNO*

Annexe 2 : Arrêté préfectoral – création et composition du comité consultatif



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Cergy-Pontoise, le **24 NOV. 2009**

Bureau de
l'Environnement et du
Développement Durable

**Arrêté préfectoral n° A 09-949
portant création et composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des
Coteaux de la Seine**

LE PRÉFET DU VAL D'OISE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R332-15 et suivants ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006, modifié par décret n°2009-613 du 4 juin 2009, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

Vu le décret n°2009-352 du 30 mars 2009 portant création de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (Val d'Oise et Yvelines) ;

Vu le décret n°2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la décision de la ministre de l'environnement et du développement durable en date du 26 novembre 2004 désignant le Préfet du Val d'Oise comme Préfet coordonnateur ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vétheuil du 25 août 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bennecourt du 27 août 2009 ;

Vu la lettre de la Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin du 3 septembre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Roche-Guyon du 10 septembre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Haute-Isle du 11 septembre 2009 ;

Vu le courriel de l'Association « les Amis du Vexin français » du 17 septembre 2009 ;

Vu la lettre du « Centre Ornithologique d'Ile-de-France » du 22 septembre 2009 ;

Vu le courriel de l'association les « Amis de Vétheuil » du 23 septembre 2009 ;

Vu la lettre de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre du 25 septembre 2009 ;

Vu la lettre de l'association « Yvelines Environnement » du 28 septembre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Général du Val d'Oise du 28 septembre 2009 ;

Vu la lettre de la société GRT gaz du 30 septembre 2009 ;

Vu la lettre de M. Galand du 30 septembre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Gommecourt du 6 octobre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France du 8 octobre 2009 ;

Vu le courriel du comité départemental du Val d'Oise de la fédération française de spéléologie du 12 octobre 2009 ;

Vu la lettre du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien du 13 octobre 2009 ;

Vu la lettre de l'association « Val d'Oise Environnement » du 20 octobre 2009 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Français du Vexin du 19 octobre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines du 23 octobre 2009 ;

Vu la lettre de la fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines du 26 octobre 2009 ;

Vu la lettre du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre du 27 octobre 2009 ;

Vu le courriel de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement du 27 octobre 2009 ;

Vu le courriel d'Electricité Réseau Distribution France du 10 novembre 2009 ;

Vu la lettre de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France du 10 novembre 2009 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général :

ARRETE

Article 1 :

Il est créé un comité consultatif pour la réserve naturelle nationale des « Coteaux de la Seine »

Article 2 :

La présidence de ce comité est assurée par le préfet du Val d'Oise ou son représentant.

Il est composé de 36 membres répartis en 4 collèges constitués à parts égales:

Collège « administration » :

- le Préfet du Val d'Oise ou son représentant ;
- le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture du Val d'Oise ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture des Yvelines ou son représentant ;
- le Chef du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise ou son représentant ;
- le Chef du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine des Yvelines ou son représentant ;
- le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Val d'Oise ou son représentant.

Collège « collectivités territoriales et leurs groupements » :

- M. Joseph TREHEL, conseiller régional d'Ile-de-France ;

- M. Jean-Pierre MULLER, conseiller général du Val d'Oise ;
- M. Didier JOUY, conseiller général des Yvelines ;
- M. Mathieu DE LA ROCHEFOUCAULD, conseiller municipal de Haute-Isle ;
- M. Antoine PREVOST, maire-adjoint de la Roche Guyon ;
- Mme Dominique HERPIN-POULENAT, maire de Vétheuil, membre titulaire ;
M. T. DUBOIS, conseiller municipal de Vétheuil, membre suppléant ;
- M. Henri LECLER, conseiller municipal de Bennecourt ;
- M. Arnaud THOMAS, conseiller municipal de Gommecourt, membre titulaire ;
M. Michel MAURICE-PEROUMAL, conseiller municipal de Gommecourt, membre suppléant ;
- M. Marc GIROUD, Président de la commission environnement du Parc Naturel Régional du Vexin français.

Collège « propriétaires et usagers » :

- Le Président de l'Agence des Espaces Verts ou son représentant ;
- M. Clémens VON DUNGERN, Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, membre titulaire ;
M. Christophe HILLAIRET, Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, membre suppléant ;
- M. Philippe VAN DE PUTTE, Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France, membre titulaire ;
M. Etienne de MAGNITOT, Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France, membre suppléant ;
- M. Jean-Marc DALLEMAGNE, Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, membre titulaire ;
M. Ronan TABOUREL, Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, membre suppléant ;
- M. Pierre BANCEL, comité départemental du Val d'Oise de la fédération française de spéléologie, membre titulaire ;
Mme Viviane MENET, comité départemental du Val d'Oise de la fédération française de spéléologie, membre suppléant ;
- Mme Roxane FOSSÉ, association « les Amis de Vétheuil », membre titulaire ;
Mme Liliane MARIGNAC, association « les Amis de Vétheuil », membre suppléant ;
- M. Constantin ANGELOGLOU, Fédération Française de la Randonnée Pédestre, membre titulaire ;
M. Jean-Claude CASSONNET, Fédération Française de la Randonnée Pédestre, membre suppléant ;
- M. Guillaume XAVIER, GRT gaz, membre titulaire ;
M. Julien COEFFE, GRT gaz, membre suppléant ;

- M. Olivier BECAUD, Electricité Réseau Distribution France, membre titulaire;
- Mme Marianne CANTAU, Electricité Réseau Distribution France, membre suppléant.

Collège « personnalités scientifiques qualifiées et associations agréées ayant pour objet principal la protection des espaces naturels » :

- M. Philippe LEVEQUE, expert en botanique ;
- M. Nicolas GALAND, expert en faune ;
- Mme Muriel PENPENY, Centre Ornithologique Régional d'Ile-de-France ;
- Mme Marie-Bernadette REMAUD, association « Société Etude des Sciences Naturelles Mantois et Vexin » ;
- M. Fabrice PERRIAT, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, membre titulaire ;
M. Jérôme WEGNEZ, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, membre suppléant ;
- M. Serge GADOUM, Office pour les Insectes et leur Environnement ;
- M. Gérard BAUDOIN, association « Yvelines Environnement », membre titulaire ;
M. Gérard GROLLEAU, association « Yvelines Environnement », membre suppléant ;
- Mme Dominique VEDY, association « Val d'Oise Environnement », membre titulaire ;
M. Etienne BOHLER, association « Val d'Oise Environnement », membre suppléant ;
- M. Yves PERILLON, association « les Amis du Vexin français » , membre titulaire ;
M. François MARCHON, association« les Amis du Vexin français » , membre suppléant.

Article 3 :

Les membres du comité sont nommés pour 3 ans. Leur mandat peut être renouvelé.

Les membres décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés sont remplacés.

Article 4 :

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Le comité consultatif donne son avis sur le choix du gestionnaire de la réserve avant sa désignation.

Il est consulté sur le projet de plan de gestion.

Il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par le décret de classement.

Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et affiché dans les mairies des communes citées à l'article 2 pendant une durée de trois mois.

Article 6 :

Le Secrétaire Général du Val d'Oise et les maires des communes citées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. *Fait à Argy, le 24 NOV. 2009*

Le Préfet,
Pour le Préfet du Val d'Oise.
Le Secrétaire Général

Pierre LAMBERT

4

Annexe 3 : Arrêté modifiant l'arrêté



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'Agriculture, de la Forêt
et de l'Environnement

Bureau de l'Aménagement Rural, de
l'Eau et des Espaces Naturels

Cergy-Pontoise, le

30 NOV. 2011

ARRÈTE n° 10614 modifiant l'arrêté n° A 09-949 du 24 novembre 2009 portant création et composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine

Le préfet du Val-d'Oise
Officier de Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles R332-15 à 17 relatifs à la création et au fonctionnement d'un comité consultatif dans une réserve naturelle nationale (RNN) ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2009 modifié portant création et composition de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine, ;

VU la lettre du 22 novembre 2011 de GRT gaz désignant, au titre du collège des propriétaires et usagers, Mme Vu THAO comme titulaire, en remplacement de M. Guillaume XAVIER et M. Pierre ROY comme suppléant pour le comité consultatif de la RNN des coteaux de la Seine ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRÈTE

Article 1 : La composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine est modifiée comme suit :

« La présidence de ce comité est assurée par le préfet du Val-d'Oise ou son représentant.

Il est composé de 36 membres répartis en 4 collèges constitués à parts égales :

Collège «administration» :

- M. le préfet du Val-d'Oise ou son représentant ;
- M. le préfet des Yvelines ou son représentant ;

Direction départementale des territoires - 5 avenue Bernard Hirsch - BP 60158 - 95022 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 25 25 82 - télécopie : 01 34 25 26 88 - courriel:ddt-safe@val-d-oise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h - www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr/

- M. le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de France ou son représentant ;
- M. le chef de l'unité territoriale du Val-d'Oise de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ou son représentant ;
- M. le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ou son représentant ;
- Mme la directrice départementale des territoires des Yvelines ou son représentant ;
- M. le chef de l'unité territoriale du Val-d'Oise de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant ;
- M. le chef de l'unité territoriale des Yvelines de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant ;
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé du Val-d'Oise ou son représentant.

Collège «collectivités territoriales et leurs groupements» :

- Mme Céline PINA, conseillère régionale d'Île-de-France, membre titulaire ;
Mme Christiane ROCHWERG conseillère régionale d'Île-de-France, membre suppléante ;
- M. Jean-Pierre MULLER, conseiller général du Val-d'Oise ;
- M. Didier JOUY, conseiller général des Yvelines ;
- Mme Dominique HERPIN-POULENAT, maire de Vétheuil, membre titulaire ;
M. Thierry DUBOIS, conseiller municipal de Vétheuil, membre suppléant ;
- M. Mathieu de LA ROCHEFOUCAULD, adjoint au maire de Haute-Isle ;
- M. Antoine PREVOST, adjoint au maire de la Roche-Guyon ;
- M. Henri LECLER, conseiller municipal de Bennecourt ;
- M. Arnaud THOMAS, conseiller municipal de Gommecourt, membre titulaire ;
M. Michel MAURICE-PEROUMAL, adjoint au maire de Gommecourt, membre suppléant ;
- M. Marc GIROUD, président de la commission environnement du parc naturel régional du Vexin français.

Collège « propriétaires et usagers » :

- M. Hervé BEAUMANOIR, vice-président du conseil d'administration de l'agence des espaces verts, membre titulaire ;
M. Nicolas BOULARD, chargé de mission environnement de l'agence des espaces verts, membre suppléant ;
- M. Clémens VON DUNGERN, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, membre titulaire ;
M. Christophe HILLAIRET, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, membre suppléant ;

- M. Philippe VAN DE PUTTE, centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France, membre titulaire ;
M. Etienne de MAGNITOT, centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France, membre suppléant ;
- M. Jean-Marc DALLEMAGNE, fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, membre titulaire ;
M. Ronan TABOUREL, fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, membre suppléant ;
- M. Pierre BANCEL, comité départemental du Val-d'Oise de la fédération française de spéléologie, membre titulaire ;
Mme Viviane MENET, comité départemental du Val-d'Oise de la fédération française de spéléologie, membre suppléant ;
- Mme Roxane FOSSÉ, association « les Amis de Vétheuil », membre titulaire ;
Mme Liliane MARIGNAC, association « les Amis de Vétheuil », membre suppléant ;
- M. Constantin ANGELOGLOU, fédération française de la randonnée pédestre, membre titulaire ;
M. Jean-Claude CASSONNET, fédération française de la randonnée pédestre, membre suppléant ;
- **Mme Thao VU GRT gaz, membre titulaire ;**
M. Pierre ROY GRT gaz, membre suppléant ;
- M. Olivier BECAUD, Electricité Réseau Distribution France (ERDF), membre titulaire ;
Mme Marianne CANTAU, ERDF, membre suppléant.

Collège « personnalités scientifiques qualifiées et associations agréées ayant pour objet principal la protection des espaces naturels » :

- M. Philippe LEVEQUE, expert en botanique ;
- M. Nicolas GALAND, expert en faune ;
- Mme Muriel PENPENY, centre ornithologique régional d'Ile-de-France ;
- Mme Marie-Bernadette REMAUD, association «société Etude des Sciences Naturelles Mantois et Vexin» ;
- M. Fabrice PERRIAT, conservatoire botanique national du bassin parisien, membre titulaire
M. Jérôme WEGNEZ, conservatoire botanique national du bassin parisien, membre suppléant ;
- M. Serge GADOUM, office pour les insectes et leur environnement ;
- M. Gérard BAUDOIN, association «Yvelines environnement», membre titulaire ;
M. Gérard GROLLEAU, association «Yvelines environnement», membre suppléant ;
- Mme Dominique VEDY, association «Val-d'Oise environnement», membre titulaire ;
M. Etienne BOHLER, association «Val-d'Oise environnement», membre suppléant ;

- M. Yves PERILLON, association «les amis du Vexin français», membre titulaire ;
- M. François MARCHON, association «les amis du Vexin français», membre suppléant.

Article 2 : Les membres du comité sont nommés pour 3 ans. Leur mandat peut être renouvelé. Les membres décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés sont remplacés jusqu'au terme des 3 années initialement prévues, soit le 24 novembre 2012.

Article 3 : Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Le comité consultatif donne son avis sur le choix du gestionnaire de la réserve avant sa désignation.

Il est consulté sur le projet de plan de gestion.

Il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par le décret de classement.

Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Article 4 : Le secrétaire général du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 NOV. 2013

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Noël CHAVANNE

Annexe 4 : Convention n° 1



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Bureau de l'Environnement et du Développement
Durabil

CONVENTION N° 1 FIXANT LES MODALITES DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE LA SEINE (VAL D'OISE ET YVELINES)

Vu les articles L 332-1 et suivants et R 332-1 et suivants du code de l'environnement;

Vu le décret n°2009-352 du 30 mars 2009 portant création de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (Val d'Oise et Yvelines) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2009 portant création et composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine, modifié ;

Vu la décision de la ministre de l'écologie et du développement durable du 26 novembre 2004 désignant le préfet du Val d'Oise comme préfet coordonnateur ;

Vu le statut de syndicat mixte du Parc naturel régional ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif, réuni en séance le 11 décembre 2009, sur la candidature du Parc naturel régional du Vexin français en tant que gestionnaire de la réserve;

ENTRE les soussignés :

L'État représenté par le préfet du Val d'Oise, ci-après dénommé « le préfet », d'une part,

Et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vexin français dont le siège se trouve au Château de Théméricourt 95450 Théméricourt représenté par son Président M. Gérard CLAUDEL, habilité par la délibération du comité syndical du 19 Mai 2008 et ci-après dénommé « le gestionnaire » d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Nature des missions relevant du gestionnaire

En application des dispositions de l'article R.332-20, le gestionnaire est chargé d'assurer, sous le contrôle du préfet, conformément aux dispositions de la décision de classement, dans le respect des autres réglementations en vigueur et compte-tenu des avis du comité consultatif, la conservation et le cas échéant la restauration du patrimoine naturel de la réserve naturelle.

Il élabore un projet de plan de gestion soumis pour avis au comité consultatif et au conseil scientifique de la réserve naturelle. Il s'engage en particulier, dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, qu'il s'agisse des travaux préparatoires, de la mise en place de groupes de travail thématiques, ou encore la proposition des actions et des mesures de conservation adéquates, à solliciter la participation et l'avis de l'Agence des espaces verts de la région

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.pref.gouv.fr>
5, Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 08.21.80.30.95 – Fax : 01.30.38.62.63

1

d'Île-de-France (AEV) qui a pour mission d'assurer l'entretien et l'aménagement des parcelles appartenant au Conseil régional d'Île-de-France. Une charte de partenariat sera établie à cette fin entre le gestionnaire et l'AEV.

Une fois ce plan de gestion arrêté pour une durée de cinq ans et approuvé conformément à l'article R. 332-22 du code de l'environnement, le gestionnaire le met en œuvre.

Dans le cadre du plan de gestion arrêté, le gestionnaire développe des actions dans au moins six domaines d'activité, qui constituent le « cœur de métier » du gestionnaire (Cf. annexes : tableau des domaines d'activités des réserves naturelles) :

Surveillance du territoire et police de l'environnement

Sur la base d'une stratégie territoriale de surveillance formalisée, le gestionnaire met en œuvre la surveillance et veille au respect de la police administrative spéciale qui s'applique sur les espaces dont il assure la gestion, à l'aide d'agents commissionnés des réserves naturelles ou à défaut des autres agents chargés de la police de l'environnement.

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

Par le biais d'inventaires, de suivis et de protocoles, le gestionnaire recense et développe les connaissances du patrimoine naturel abrité au sein de la réserve ainsi que des données socio-économiques locales, notamment en vue d'améliorer et d'orienter les futures actions de gestion.

Interventions sur le patrimoine naturel

La gestion de la réserve naturelle nécessite des travaux conduits en régie ou sous-traités visant un simple entretien pour soutenir un bon état écologique des milieux ou une restauration du patrimoine naturel.

Prestations de conseil, études et ingénierie

Ce domaine d'activité regroupe tout travail intellectuel du gestionnaire réalisé dans le cadre de la gestion de la réserve et qui fait l'objet d'une production écrite (élaboration des documents de gestion et d'évaluation, stratégie territoriale de surveillance, réalisation de conventions d'usage, de chartes, etc.).

Création et entretien d'infrastructures d'accueil

Ce domaine d'activité intègre la création et l'entretien du bornage, de la signalétique propre à la réserve naturelle, des panneaux pédagogiques ou d'information sur la réglementation, des installations de gestion des flux et de mise en sécurité des visiteurs, etc.

Management et soutien

Ce domaine d'activité comprend le fonctionnement général de la réserve naturelle (animation et fonctionnement de l'équipe, gestion administrative et financière, gestion informatique, moyens logistiques, animation des instances réglementaires, relations avec les partenaires et acteurs locaux, etc.).

Le gestionnaire peut également développer des actions complémentaires dans les domaines d'activité secondaires comme la participation à la recherche, la production de supports de communication et de pédagogie et les prestations d'accueil et d'animation.

Article 2 - Modalités Financières

2- 1 Ressources du gestionnaire

Pour la réalisation d'actions dans les domaines prioritaires définis à l'article 1, le gestionnaire bénéficie de crédits de l'État (ministère chargé de la protection de la nature) en

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.pref.gouv.fr>

5, Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 08.21.80.30.95 – Fax : 01.30.30.62.03

2

fonctionnement et en investissement, dont le montant est arrêté chaque année, au vu du budget préparé dans les conditions fixées au paragraphe 2-2 ci-dessous.

Une convention annuelle attributive de subventions est signée entre le gestionnaire d'une part, et l'État, d'autre part, pour fixer l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des financements et les modalités de leur versement. Il conviendrait de faire approuver annuellement les bilans financiers par un commissaire aux comptes.

Le gestionnaire recherche, en tant que de besoin, des financements complémentaires (subventions de collectivités territoriales, fondations, mécénat, etc) notamment pour développer des actions dans des domaines d'activité secondaires visés à l'article 1.

2- 2 Elaboration du budget et suivi budgétaire et financier de la gestion

Chaque année, dans le cadre du dialogue de gestion, le gestionnaire propose à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France avant le 31 mai, une prévision des investissements exceptionnels pour l'année n+ 1 et transmet au préfet au plus tard le 31 décembre précédent l'exercice budgétaire au titre duquel il sollicite une subvention, les documents suivants :

- un budget prévisionnel global pour l'année suivante incluant le montant de la subvention demandée au ministère chargé de la protection de la nature et tenant compte de la dotation courante « optimale » définie par l'État pour la RN ;
- une description des objectifs et des actions (ou tranches annuelles d'actions) entrant dans le cadre de la présente convention pour l'année suivante, présentée par domaine d'activité, et qui s'inscrivent dans le montant global de subvention (au moins une fiche par domaine d'activité prioritaire défini à l'article 1, en cohérence avec le programme du plan de gestion) ;
- un budget prévisionnel spécifique pour chacun de ces objectifs et actions ou tranches annuelles d'actions.

Ces documents sont soumis pour avis au comité consultatif.

Pour chaque tranche annuelle de la convention, l'État (la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France et le préfet) examine et instruit cet ensemble de pièces. A l'issue de l'instruction, il notifie chaque année le montant de la subvention pour l'exercice budgétaire.

Au plus tard le 30 avril suivant l'exercice budgétaire au titre duquel la subvention a été accordée, le gestionnaire transmet au préfet un compte de résultat et un compte de bilan (actif et passif) et leurs annexes, ainsi qu'un compte rendu financier détaillé d'utilisation des crédits (charges et produits) pour chacun des projets ou actions spécifiques et distinguant l'utilisation faite de la subvention de l'État des autres sources éventuelles de financement.

Le cas échéant, l'ensemble des documents budgétaires prennent en compte les apports en nature et le bénévolat dont bénéficie le gestionnaire.

Article 3 – Animation des instances réglementaires

Le gestionnaire concourt à la préparation et à l'animation des instances réglementaires (comité consultatif et conseil scientifique). Il peut faire toutes propositions sur l'ordre du jour des réunions sous réserve de transmettre au préfet ses propositions dans un délai d'un mois avant la date de réunion.



3

Article 4 - Recrutement et formation du personnel

Le gestionnaire affecte ou recrute le personnel nécessaire à l'exécution des missions prioritaires définies à l'article 1, dans la limite des ressources disponibles et avec l'accord du préfet ou de son représentant. La convention collective nationale de l'animation est le référentiel pour définir le montant minimum de rémunération du personnel, même si la structure gestionnaire applique sa propre convention collective ; les grilles de rémunération du personnel doivent correspondre au minimum au groupe 7 pour le conservateur, groupe 5 pour le garde technicien ou pour le chargé d'études ; il est également tenu compte de l'ancienneté. Il tient à jour le registre du personnel travaillant pour la réserve et la communique aux services de l'administration concernée. Le gestionnaire assume la pleine responsabilité des autres recrutements, financés sur des ressources extérieures, notamment pour réaliser des actions dans les domaines d'activité secondaires.

Le conservateur est recruté par le gestionnaire en accord avec le préfet et après avis de la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France. Il assure la gestion de la réserve et coordonne les interventions des différents partenaires dans le cadre de la gestion de la réserve. Il doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui permettant d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies à l'article 1. Le gestionnaire rédige à l'attention du conservateur, une lettre de mission lui fixant ses objectifs, ses responsabilités, les délégations et les moyens dont il dispose pour mettre en œuvre la gestion de la réserve.

Le personnel de la réserve recruté par le gestionnaire doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques approprié, et une aptitude relationnelle reconnue (cf. référentiel « emplois et compétences » en annexe au guide de procédures).

Le gestionnaire assure à ses agents la possibilité de se former afin qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions, notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Il assure également à ses agents la possibilité d'assister aux réunions organisées par le réseau Réserves Naturelles de France. Il s'assure en particulier de la formation et du commissionnement du personnel nécessaire à l'exercice des missions de police et de surveillance du territoire de la réserve.

La réserve naturelle doit comprendre au moins un agent commissionné par l'autorité administrative, en vertu de l'article L 332-20 du code de l'environnement. Pour cette mission de police de la nature, les agents commissionnés sont placés sous l'autorité du procureur de la République et doivent bénéficier d'horaires de travail leur permettant d'intervenir le cas échéant de nuit, en week-end ou les jours fériés. Pour les autres missions de gestion auxquelles ils participent, ils sont soumis à l'autorité fonctionnelle du gestionnaire (ou du gestionnaire principal en cas de cogestion).

Les agents des réserves naturelles nationales portent la tenue vestimentaire agréée par le ministère chargé de la protection de la nature, permettant de les identifier dans le cadre de leurs missions. Les agents commissionnés portent obligatoirement une plaque de commissionnement dès lors que sont mises en œuvre des actions de police ou de surveillance.

Article 5 - Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention sont applicables à compter de sa date de signature pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, après présentation, six mois avant l'échéance du terme, d'un bilan de ces années de gestion

U



4

approuvé par le comité consultatif et le conseil scientifique de la réserve. Elle peut être modifiée et complétée par avenant.

En cas de bilan jugé insuffisant par le préfet, celui ci peut décider du non renouvellement de la présente convention.

Article 6 – Evaluation et renouvellement du plan de gestion

Le gestionnaire établit chaque année un état d'avancement des opérations prévues au plan de gestion et dans la mesure du possible un bilan patrimonial. Ces documents sont soumis à la direction régionale de l'environnement d'Île-de-France et au comité consultatif de la réserve.

A l'issue de la période de mise en œuvre du plan de gestion, une évaluation globale est effectuée par le gestionnaire. Cette évaluation oriente également le programme d'actions du nouveau plan de gestion (partie C du plan de gestion). Les parties A et B du plan se rapportant à l'approche descriptive et à la définition et la hiérarchisation des objectifs de gestion peuvent être complétées et actualisées s'il y a lieu.

Article 7 - Obligations des contractants

L'État représenté par le préfet s'engage, dans les limites des disponibilités budgétaires, à maintenir la dotation courante optimale de la réserve, en prenant en considération les priorités de l'article 1 et le contexte spécifique à la réserve.

Le gestionnaire s'engage à :

- renouveler le plan à l'échéance du précédent ou à l'occasion de la modification du périmètre de la réserve ;
- transmettre au préfet avant le 30 mars de l'année n+1, en vue d'une restitution auprès du comité consultatif, un rapport annuel d'activités comprenant un bilan des actions réalisées par domaine d'activités et une évaluation de la réalisation du programme d'actions du plan de gestion de l'année n ;
- élaborer le programme d'actions pour l'année n et à le présenter au préfet avant le 31 décembre de l'année n-1 en vue de l'examen par le comité consultatif ;
- fournir au préfet les bilans comptables de l'année n avant le 30 avril de l'année n+1 ainsi que le bilan financier correspondant ;
- fournir, au plus tard le 31 janvier de chaque année, les données et rapports demandés directement par l'administration ou par l'intermédiaire de l'association « Réserves Naturelles de France » dans le cadre de la base de données ARENA ;
- tenir à jour l'inventaire des biens meubles et immeubles, la liste des études et données acquis dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle. L'inventaire précisera la nature des biens, leur date d'acquisition, leur coût, leur durée d'amortissement et leur localisation. L'origine des financements sera mis à jour au fur et à mesure de l'acquisition ou du renouvellement de tout matériel et tenu à disposition du service technique de contrôle du préfet appuyé par la direction régionale de l'environnement d'Île-de-France ;
- appliquer la charte graphique relative aux réserves naturelles et faire figurer le logo du ministère en charge de l'écologie dans tout document produit ;
- tout mettre en œuvre pour optimiser l'utilisation de la subvention de l'État et, dans la mesure du possible, rechercher la mutualisation avec les autres gestionnaires de réserves naturelles présents dans la même région (pour SIG, échange d'expertises, etc.).

Les données scientifiques acquises sont propriété de l'Etat, et peuvent être mises à disposition de SERENA, elle peuvent être utilisées, sur demande auprès de la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, à des fins scientifiques ou pédagogiques en indiquant les sources.

Le gestionnaire produit au 31 décembre de chaque année au plus tard, les documents suivants :

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- les nouveaux établissements fondés ;
- le changement d'adresse du siège social ;
- les modifications apportées aux statuts.

Tout document ou support de communication de la réserve fait apparaître le nom du gestionnaire et de ses partenaires financiers dans le respect de la charte graphique des réserves naturelles.

Article 8 – Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties, présentée au moins six mois à l'avance.

En cas de manquement grave du gestionnaire aux obligations de la présente convention, le préfet peut décider unilatéralement de la résilier après un préavis de six mois adressé par lettre recommandée au gestionnaire.

En cas de changement de gestionnaire, la question de la reprise éventuelle du personnel est réglée conformément aux dispositions du code du travail applicables à la date de ce changement.

L'ensemble des biens meubles et immeubles, les études et données, acquis par le gestionnaire sur crédits Etat pour l'exécution de la convention, ainsi que les crédits non utilisés (notamment les provisions aux amortissements) sont mis à disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné par le préfet sans modification de leur affectation. A cet effet, un état de l'actif sera établi de façon contradictoire entre le gestionnaire et l'Etat, le cas échéant.

Article 9 – Relations avec l'administration.

La direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France est l'interlocuteur privilégié du gestionnaire pour toute question liée à la gestion de la réserve naturelle ; il peut lui apporter conseil et assistance.

Article 10 – Règlement des conflits

Les litiges éventuels entre les deux parties signataires de la présente convention, qui ne pourraient faire l'objet d'un règlement amiable, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Cergy.

Article 11 – Disposition finale

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; elle comprend 11 articles, et est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Date : 22/02/2010

Le Préfet



Pierre-Henry MACCIONI

Le gestionnaire



GERARD CLAUDEL
Président du Parc

Annexe 5 : Arrêté n° 10049



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale des territoires

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Bureau de l'aménagement rural, de l'eau et des espaces naturels

Cergy-Pontoise, le

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 10049 PORTANT CRÉATION ET COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE LA SEINE

LE PRÉFET DU VAL D'OISE

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code de l'environnement, et notamment son article R332-18 ;
- Vu le décret n°2009-352 du 30 mars 2009 portant création de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (Val d'Oise et Yvelines) ;
- Vu le décret n°2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- Vu la décision de la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 26 novembre 2004 désignant le Préfet du Val d'Oise comme Préfet coordonnateur ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°09-949 du 24 novembre 2009 portant création et composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine ;
- Vu la décision préfectorale du 9 février 2010 désignant le Parc Naturel Régional du Vexin français comme gestionnaire de cette réserve ;
- Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement du 16 juin 2010 ;
- Vu le courriel de M. Vautier du 2 novembre 2010 ;
- Vu le courriel de M. Gadoum du 2 novembre 2010 ;
- Vu le courriel de M. Tillon du 3 novembre 2010 ;
- Vu le courriel de M. Filoche du 4 novembre 2010 ;
- Vu le courriel de M. Bardin du 4 novembre 2010 ;
- Vu les courriels de M. Julien du 24 novembre 2010 ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Préfecture – Direction départementale des territoires - 5, avenue Bernard Hirsch – BP 60158 – 95022 CERGY PONTOISE Cedex
téléphone : 01 34 25 24 00 - télécopie : 01 30 30 51 55 - courriel : dhh.val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h - www.val-doise.equipement-agriculture.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un conseil scientifique pour la réserve naturelle nationale des « coteaux de la Seine ».

Article 2 : Sont nommés membres du conseil scientifique, pour une durée de cinq ans renouvelable :

- Titulaire : Monsieur Jean-François JULIEN, spécialiste des chiroptères arboricoles,
- Titulaire : M. Laurent TILLON, spécialiste des chiroptères forestiers,
- Titulaire : M. Serge GADOUM, entomologiste et ingénieur écologue,
- Titulaire : M. Sébastien FILOCHE, botaniste,
Suppléant : M. Philippe BARDIN, botaniste,
- Titulaire : M. Yannick VAUTIER, géologue.

Parmi eux, il peut être choisi de nommer un président.

Article 3 : En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil scientifique, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : A la demande du gestionnaire de la réserve et après avis du conseil scientifique en cours d'exercice, le préfet peut procéder à la nomination de membres supplémentaires au sein du conseil scientifique.

Article 5 : Ce conseil est chargé d'assister le gestionnaire et le comité consultatif de la réserve naturelle nationale. Il est consulté sur le plan de gestion de la réserve et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant à la réserve.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie, le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres du conseil scientifique.

Fait à Cergy, le 3 DEC. 2010

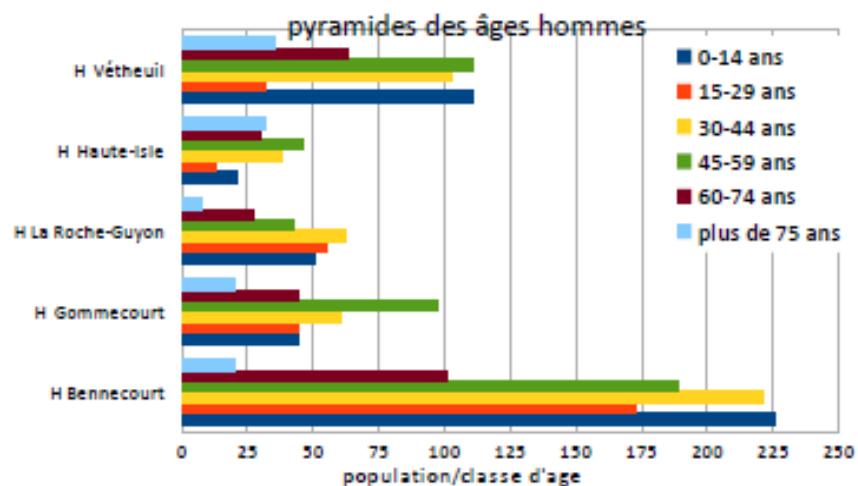
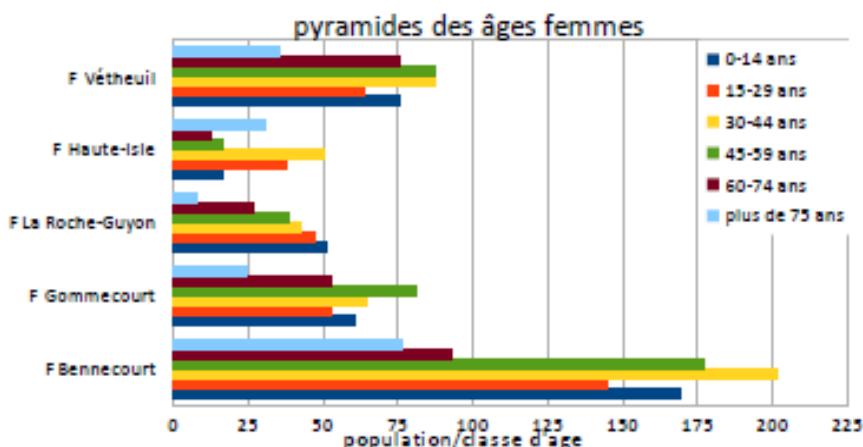
Le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-Noël CHAVANNE

Annexe 6 : Données statistiques des communes de la réserve naturelle nationale

Population	Vétheuil (95651)	Haute-Isle (95301)	La Roche- Guyon (95523)	Gommecourt (78276)	Bennecourt (78057)
Population en 2009	886	326	447	652	1798
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2009	206	126,8	97	115	258,7
Superficie (en km ²)	4,3	2,6	4,6	5,7	7
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	0,4	1	-2,1	1,3	0,1
dont variation due au solde naturel	0,6	-2,5	0,4	0,7	0,8
dont variation due au solde migratoire	-0,2	3,5	-2,5	0,6	-0,7
Nombre de ménages en 2009	377	132	188	263	675
Naisances domiciliées en 2010	9	3	3	11	17
Décès domiciliés en 2010	6	7	8	2	11

Sources : Insee, Recensements de la population 2009 et 1999 exploitations principales ; état civil ; Estimations de population au 1er janvier.



Logement	Vétheuil (95651)	Haute-Isle (95301)	La Roche- Guyon (95523)	Gommecourt (78276)	Bennecourt (78057)
Nombre total de logements en 2009	493	172	252	311	773
Part des résidences principales en 2009, en %	76,5	76,4	74,4	84,6	87,3

Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2009, en %	16,8	19,1	17,4	11,4	6,4
Part des logements vacants en 2009, en %	6,7	4,5	8,1	4,1	6,4
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2009, en %	76,7	91,4	58,2	86,2	85,3

Source : Insee, Recensement de la population 2009 exploitation principale.

Revenus	Vétheuil (95651)	Haute-Isle (95301)	La Roche- Guyon (95523)	Gommecourt (78276)	Bennecourt (78057)
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009, en euros (1)	31356	25724	24609	25380	26214
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009 (1)	61,7	61,3	61,7	70,1	68,1
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2009, en euros (2)	22593	24604	20756	21900	21918

Sources : (1) DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques. (2) Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Emploi - Chômage	Vétheuil (95651)	Haute-Isle (95301)	La Roche- Guyon (95523)	Gommecourt (78276)	Bennecourt (78057)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2009	153	32	506	32	152
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2009, en %	68,1	84,1	93	54,7	72,1
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	1,1	-6,3	3,3	-0,8	-1,5
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2009	76,8	75,4	70,8	76,9	78,8
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2009	6,7	7,6	7,6	10,1	7,4
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC au 31 décembre 2011 (1)	34	17	21	38	103
dont demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre 2011	23	8	14	21	72

Sources : (1) Pôle emploi; Dares, Statistiques du marché du travail.

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 1999 exploitations principales.

Etablissements	Vétheuil (95651)	Haute-Isle (95301)	La Roche- Guyon (95523)	Gommecourt (78276)	Bennecourt (78057)
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2009	80	22	55	35	83
Part de l'agriculture, en %	1,3	9,1	0	11,4	6
Part de l'industrie, en %	5	0	5,5	5,7	4,8
Part de la construction, en %	15	13,6	7,3	20	25,3
Part du commerce, transports et services divers, en %	61,3	59,1	69,1	45,7	53
dont commerce et réparation auto, en %	20	18,2	21,8	2,9	25,3
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	17,5	18,2	18,2	17,1	10,8
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	30	9,1	23,6	14,3	24,1
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	1,3	4,5	7,3	0	4,8

Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif). Champ : ensemble des activités

Annexe 7 : Fiches ZNIEFF

1	INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE Ministère de l'Énergie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MHN Zone mise à jour le 20/11/2012 – Document généré le 17/12/2012	TYPE DE PROCÉDURE Modélisation de Zone
RÉGION ADMINISTRATIVE Île-de-France	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 78410021 / Zone de type 2	IDENTIFIANT NATIONAL 110001333
3-NOM DE LA ZONE BOUCLE DE GUERNES-MOISSON		4-ANNÉE DE DESCRIPTION 01/01/1984 ANNEE DE MISE A JOUR 01/01/1998
5-LOCALISATION		
<p>a) Commune(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haute-Isle (95301) - Bennecourt (78057) - Mousseaux-sur-Selne (78437) - Rolleboise (78528) - Rosny-sur-Selne (78531) - Saint-Martin-la-Garenne (78567) - Follainville-Dennemont (78239) - Fontenay-Saint-Père (78246) - Gommecourt (78276) - Guernes (78290) - Moisson (78410) - Mantes-la-Jolie (78361) - Mércourt (78391) - Fréneuse (78255) - Limay (78335) - Bonnières-sur-Selne (78089) - Roche-Guyon (95523) - Saint-Cyr-en-Arthies (95543) - Vétheuil (95651) - Vienne-en-Arthies (95656) <p>b) Altitude(s): 17 m à 148 m.</p> <p>c) Superficie: 1642 hectares.</p> <p>e) Relation parent/enfant - ZnIEFF Type I enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANCIENNE GLAISIERE DES LIBEZIERES (N°NAT : 110120055 - N°REG : 78239001) - BOIS DE FRENEUSE ET SABLIERE DE MOISSON-MOUSSEAUX (N°NAT : 110120050 - N°REG : 78410003) - BOIS DE LA GARENNE ET ABORDS (N°NAT : 110001503 - N°REG : 78567003) - BOIS DE LA TOMBE (N°NAT : 110120054 - N°REG : 78239002) - BUTTE DU HUTREL (N°NAT : 110001342 - N°REG : 78567002) - CARRIERE DE SANDRANCOURT (N°NAT : 110001482 - N°REG : 78567004) - COTEAUX DE LA ROCHE-GUYON (N°NAT : 110020049 - N°REG : 95523001) - FLICOURT LES POULTIERES (N°NAT : 110120048 - N°REG : 78290001) - ÎLE ROBIN (N°NAT : 110120052 - N°REG : 78410002) - LA SABLONNIERE (N°NAT : 110001483 - N°REG : 78567006) - NOUES DE LA SEINE A GUERNES (N°NAT : 110120046 - N°REG : 78290003) - PINACLES DE GUERNES (N°NAT : 110120056 - N°REG : 78290002) - PLAN D'EAU DE LAVACOURT (N°NAT : 110001338 - N°REG : 78410001) - VAULEZARD (N°NAT : 110120051 - N°REG : 95656002) - ZONE CENTRALE DU BOIS DE CHENAY (N°NAT : 110120059 - N°REG : 95651001) <p>f) ZNIEFF Ilée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANCIENNE GLAISIERE DES LIBEZIERES (N°NAT : 110120055 - N°REG : 78239001) - BOIS DE FRENEUSE ET SABLIERE DE MOISSON-MOUSSEAUX (N°NAT : 110120050 - N°REG : 78410003) - BOIS DE LA GARENNE ET ABORDS (N°NAT : 110001503 - N°REG : 78567003) - BOIS DE LA TOMBE (N°NAT : 110120054 - N°REG : 78239002) - BUTTE DU HUTREL (N°NAT : 110001342 - N°REG : 78567002) - CARRIERE DE SANDRANCOURT (N°NAT : 110001482 - N°REG : 78567004) - COTEAUX DE LA ROCHE-GUYON (N°NAT : 110020049 - N°REG : 95523001) - FLICOURT LES POULTIERES (N°NAT : 110120048 - N°REG : 78290001) - ÎLE ROBIN (N°NAT : 110120052 - N°REG : 78410002) 		

1

- LA SABLONNIERE (N°NAT : 110001483 - N°REG : 78567006)
- NOUES DE LA SEINE A GUERNES (N°NAT : 110120046 - N°REG : 78290003)
- PINACLES DE GUERNES (N°NAT : 110120056 - N°REG : 78290002)
- PLAN D'EAU DE LAVACOURT (N°NAT : 110001338 - N°REG : 78410001)
- VAULEZARD (N°NAT : 110120051 - N°REG : 95656002)
- ZONE CENTRALE DU BOIS DE CHENAY (N°NAT : 110120059 - N°REG : 95651001)

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- Serge GADOUR

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX**a) Milieux déterminants**

NM_SFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
110001333	31.2	Landes sèches		10%	
110001333	31.8	Foumés		5%	
110001333	34.1	Pelouses pionnières médio-européennes		3%	
110001333	41	Forêts caducifoliées		33%	
110001333	89.2	Lagunes industrielles et canaux d'eau douce		7%	

Liste des Milieux déterminants des ZNIEFF de type 1 incluses

110120048	22	Eaux douces stagnantes		5%	
110001503	22.3	Communautés amphibiens			
110120046	24.4	Végétation immergée des rivières		70%	
110120050	31.2	Landes sèches		40%	
110120059	31.2	Landes sèches		10%	
110120048	31.8	Foumés		5%	
110020049	31.8	Foumés		25%	
110001342	31.88	Fruticées à genévrier communs		15%	
110020049	34	Pelouses calcicoles sèches et steppes			
110001482	34.1	Pelouses pionnières médio-européennes		30%	
110001503	34.1	Pelouses pionnières médio-européennes			
110120050	34.12	Pelouses des sables calcaires		14%	
110001483	34.12	Pelouses des sables calcaires		25%	
110020049	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes			
110120054	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes		5%	
110120055	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes		5%	
110001482	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes		30%	
110001503	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes			
110001342	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		10%	
110120056	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		10%	
110120051	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		10%	
110020049	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		12%	
110001503	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides			
110120059	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches		3%	
110020049	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches		4%	
110001342	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		5%	
110120056	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		20%	
110120059	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		10%	
110120054	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		10%	
110001503	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles			
110120050	35.2	Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes		12%	
110120051	37.2	Prairies humides eutrophes		5%	
110001342	37.3	Prairies humides oligotrophes		15%	
110120051	38.2	Prairies de fauche de basse altitude		65%	
110120048	41	Forêts caducifoliées		10%	
110001503	41.2	Chênaies-charmales			
110120059	41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins		7%	
110120050	41.5	Chênaies acidiphiles		9%	

1

110120050	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	9%	
110001482	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	35%	
110001483	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	50%	
110001503	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		
110120059	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	10%	
110120052	44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	99%	
110001503	54.1	Sources		
110001503	54.2	Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)		
110020049	62.1	Végétation des falaises continentales calcaires	2%	
110020049	62.3	Dalles rocheuses	2%	
110120048	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée	35%	
110001342	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée	45%	
110001503	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée		
110120048	86.3	Sites Industriels en activité	5%	
110001338	89.2	Lagunes industrielles et canaux d'eau douce		

b) Milleux autres

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
110001333	22.1	Eaux douces		0%	
110001333	24.15	Zone à brêmes		6%	
110001333	24.4	Végétation immergée des rivières			
110001333	31.88	Fruticées à genévrier communs			
110001333	34	Pelouses calicoïdes sèches et steppes			
110001333	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides			
110001333	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches			
110001333	34.4	Lièvres (ou ouïets) forestières thermophiles			
110001333	35.2	Pelouses siliceuses ouvertes médo-européennes		0%	
110001333	37.2	Prairies humides eutrophes			
110001333	37.3	Prairies humides oligotrophes			
110001333	38.2	Prairies de fauche de basse altitude			
110001333	41.2	Chênaies-chamaïles			
110001333	41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins			
110001333	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes			
110001333	42.5	Forêts de pins sylvestres		0%	
110001333	44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides			
110001333	44.4	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves			
110001333	44.9	Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais			
110001333	53.2	Communautés à grandes laîches		0%	
110001333	54.12	Sources d'eau dures		0%	
110001333	61.3	Éboulements ouest-méditerranéens et éboulements thermophiles			
110001333	62.1	Végétation des falaises continentales calcaires			
110001333	62.3	Dalles rocheuses			
110001333	81	Prairies améliorées		1%	
110001333	82	Cultures		18%	
110001333	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée			
110001333	83.15	Vergers			
110001333	83.3	Plantations		2%	
110001333	86.3	Sites Industriels en activité		1%	
110001333	87	Terrains en friche et terrains vagues		2%	

Liste des Milleux autres des ZNIEFF de type 1 incluses

110001342	22.1	Eaux douces	5%	
110120046	24.15	Zone à brêmes	30%	
110120054	31.8	Fourrés	15%	
110120055	31.8	Fourrés	25%	
110001483	31.8	Fourrés	10%	
110001503	31.8	Fourrés		
110120059	31.8	Fourrés	4%	
110120059	34	Pelouses calicoïdes sèches et steppes		
110120048	34	Pelouses calicoïdes sèches et steppes		
110120054	34.12	Pelouses des sables calcaires	10%	

110120059	34.12	Pelouses des sables calcaires			
110120050	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes			
110120059	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		1%	
110120055	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		20%	
110120050	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles			
110001482	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		5%	
110001483	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		10%	
110001483	35.2	Pelouses siliceuses ouvertes médico-européennes		5%	
110120051	37.1	Communautés à reine des prés et communautés associées		5%	
110120059	37.31	Prairies à molinie et communautés associées		5%	
110120048	38	Prairies mésophiles			
110120056	38	Prairies mésophiles		10%	
110020049	41	Forêts caducifoliées			
110120059	41	Forêts caducifoliées			
110001503	41	Forêts caducifoliées			
110020049	41.D	Bols de trembles			
110120050	41.F	Bols d'ormes		2%	
110120051	41.F	Bols d'ormes		5%	
110120059	41.1	Hêtraies		3%	
110120054	41.2	Chênaies-charmales		60%	
110020049	41.2	Chênaies-charmales		15%	
110120059	41.2	Chênaies-charmales		25%	
110020049	41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins		25%	
110120059	41.5	Chênaies acidiphiles		12%	
110120050	41.6	Forêts de chêne tauzin			
110120056	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		30%	
110120055	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		50%	
110120056	41.8	Forêts de chênes houblon, de chênes orientaux et thermophiles mixtes		30%	
110120050	41.9	Bols de châtaigniers		1%	
110120059	41.9	Bols de châtaigniers		3%	
110001342	42.5	Forêts de pins sylvestres		5%	
110120050	44.4	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves			
110120051	44.9	Bols marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais		10%	
110120059	44.9	Bols marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais			
110120059	53.2	Communautés à grandes laîches		1%	
110120051	54.2	Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)			
110020049	61.3	Éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles			
110020049	81	Prairies améliorées		8%	
110120048	82	Cultures		5%	
110020049	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée		2%	
110120059	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée		2%	
110020049	83.15	Vergers			
110120048	83.3	Plantations		20%	
110120059	83.31	Plantations de conifères		2%	
110020049	83.31	Plantations de conifères		3%	
110120050	83.31	Plantations de conifères		1%	
110120048	84.2	Bordures de haies		5%	
110020049	87	Terrains en friche et terrains vagues		1%	

c) Milieux périphériques

NM_SFZHN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
		* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation		
110001333	24.1	Lits des rivières			
110001333	41	Forêts caducifoliées			
110001333	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés			
110001333	86.1	Villes			
110001333	86.2	Villages			
110001333	86.3	Sites industriels en activité			

Liste des Milieux périphériques des ZNIEFF de type 1 incluses

110120046	24.1	Lits des rivières		
110120052	24.15	Zone à brèmes		
110001338	31.8	Fourés		
110120046	37.7	Lisières humides à grandes herbes		
110120056	38	Prairies mésophiles		
110120059	38.1	Pâtures mésophiles		
110120048	41	Forêts caducifoliées		
110001342	41	Forêts caducifoliées		
110120050	41	Forêts caducifoliées		
110001503	41	Forêts caducifoliées		
110001482	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		
110001503	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		
110120046	44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides		
110001342	82	Cultures		
110001483	82	Cultures		
110120056	82	Cultures		
110001482	82	Cultures		
110120050	82	Cultures		
110120051	82	Cultures		
110120054	82	Cultures		
110001503	82	Cultures		
110120048	82	Cultures		
110120046	82	Cultures		
110120059	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés		
110020049	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés		
110120055	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée		
110120048	83.3	Plantations		
110120054	83.31	Plantations de conifères		
110120050	83.31	Plantations de conifères		
110001483	86.2	Villages		
110120051	86.2	Villages		
110120054	86.2	Villages		
110020049	86.2	Villages		
110001338	86.2	Villages		
110120056	86.2	Villages		
110120050	86.2	Villages		
110120048	86.3	Sites industriels en activité		
110001482	86.3	Sites industriels en activité		
110001503	86.3	Sites industriels en activité		
110120050	86.41	Caméras		
110001503	86.41	Caméras		
110001338	87	Terrains en friche et terrains vagues		
110120059	87	Terrains en friche et terrains vagues		
110120050	89.2	Lagunes industrielles et canaux d'eau douce		

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 23 Rivière, fleuve - 29 Source, résurgence - 31 Etang - 55 Terrasse alluviale - 58 Talweg

b) Activités humaines

- 01 Agriculture - 02 Sylviculture - 03 Elevage - 04 Pêche - 05 Chasse - 06 Navigation - 07 Tourisme et loisirs - 08 Habitat dispersé - 12 Circulation routière ou autoroutière - 16 Exploitations minières, carrières

c) Statuts de propriété

- 01 Propriété privée (personne physique) - 05 Propriété d'une association, groupement ou société - 10 Etablissement public - 30 Domaine communal - 50 Domaine régional

d) Mesures de protection

- 31 Site Inscrit selon la loi de 1930 - 32 Site classé selon la loi de 1930 - 36 Réserve naturelle nationale - 37 Réserve naturelle volontaire - 61 Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) - 62 Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat) - 80 Parc

1**Naturel Régional****a) Autres inventaires**

- ZSC (Directive Habitats)
- ZPS (Directive Oiseaux)

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 135 Transport d'énergie
- 140 Extraction de matériau
- 190 Équipements sportifs et de loisirs
- 210 Rejets de substances polluantes dans les eaux
- 250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétement
- 370 Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris fauconnage et démolition
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 450 Pâturage
- 460 Suppressions ou entretiens de végétation
- 462 Entrepôts
- 483 Fauchage, fenaison
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 640 Cueillette et ramassage
- 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT**a) Patrimonial**

- 10 Ecologique
- 20 Faunistique
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux
- 30 Floristique
- 38 Phanérogames

b) Fonctionnel

- 50 Fonctions de protection du milieu physique
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols
- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

c) Complémentaire

- 81 Paysager
- 82 Géomorphologique
- 88 Historique
- 89 Scientifique

11-SILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres inventaires	Phanérogames	Plantes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
Moyen	Moyen	Bon	Bon	Nulle	Moyen	Nulle	Moyen	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE**a) Critère de délimitations**

- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 02 Répartition et agencement des habitats

b) Commentaire de délimitations

- La majorité des zones urbanisées ont été exclues sauf lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial (église de Haute-Isle surmontée de pelouses remarquables, vergers de Vétheuil qui hébergent le Torcol...).

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- Les bouches de Gournay-Molaison constituent un ensemble géomorphologique remarquable où les terrasses alluviales de la Seine se juxtaposent à des affleurements calcaires. Les buttes résultant de l'érosion des terrasses et les coteaux abritent des faunes et des flores chaffinées méditerranéennes à bordo-montagnardes, en fonction du substrat et de l'exposition : ce sont ainsi au moins 30 espèces végétales remarquables dont 14 protégées qui démontrent l'intérêt patrimonial de cette zone, dont l'Astragale de Montpellier, le Pissenlit des marais et la Lentille d'eau sans racine. La diversité est aussi favorable à la faune puisque l'avifaune y trouve des sites d'hivernage majeurs pour l'Île-de-France, des sites de reproduction (Faucon hobereau, Engoulevent d'Europe, Torcol fourmillier) et est un site d'importance nationale pour la reproduction de l'Oedicnème criard. Les milieux thermophiles se caractérisent par une entomofaune remarquable avec des espèces telles que la Mante religieuse et l'Éphippiger porte-selle qui s'y développent en belles populations, ou encore la Petite Cigale de montagne, en limite d'aire. Les milieux humides ne sont pas en reste avec, entre autres, le Criquet ensanglanté et le Cordulégastre annelé.

A compléter avec les données entomologiques d'H. BOUYON et P. MOTHIRON

14-AUTRES COMMENTAIRES**a) Commentaires sur la géomorphologie**

-

b) Commentaires sur les activités humaines

- La fréquentation ne pose actuellement problème que sur des zones extrêmement localisées.

c) Commentaires sur les statuts de propriété

1

- Une partie de la zone appartient à l'AEV d'Île-de-France.

d) Commentaires sur les mesures de protection

- RNV (Vaucluse), RN en cours de création (Coteaux de la Roche Guyon).

e) Commentaires sur les facteurs d'évolution

-

f) Commentaires sur les habitats

-

15-SOURCES/INFORMATEURS

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Inventeur	Centre ornithologique d'Île-de-France (CORIF) (1988 - 1998)		
Inventeur	ARNAL G. (1993 - 1998)		
Inventeur	CORIF, HENNEQUIN C. et al.		
Inventeur	LEVÉQUE P.		
Inventeur	LEVÉQUE P., GADOUX S.		
Bibliographie	DEHONDIT F. et al., LEVÉQUE P. et al.		
Bibliographie	LEVÉQUE P., HENNEQUIN C. & al.		
Inventeur	HENNEQUIN C. et al.		
Inventeur	ARNAL G., LEVÉQUE P.		
Inventeur	GADOUX S.		
Inventeur	LHONORE J., DEHONDIT F. et al.		
Inventeur	DEHONDIT F. et al., BOUYON H.		
Inventeur	Centre ornithologique d'Île-de-France (CORIF)		
Inventeur	Centre ornithologique d'Île-de-France (CORIF)		
Inventeur	KOVACS J.C. et al., HENNEQUIN C. et al		
Bibliographie	KOVACS J.-C. & al.		
Inventeur	GADOUX S., LHONORE J.		
Inventeur	ROUX F. (1995)		
Bibliographie	LEVÉQUE P., KOVACS J.-C., BARANDE S., BOUYON H. & PAJARD M.	1995	Projet de canalisation de transport de gaz Cuvilly-Fontenay-Mauvoisin sur le territoire du PNR VF. Etude d'impact écologique. Ecosphère.
Inventeur	HENRI C. - 1988		
Inventeur	BOUYON H. - 1987		
Inventeur	LHONORE J. (1986 - 1987)		
Inventeur	KOVACS J.-C. - 1988		
Inventeur	VOISIN J.-F. (1984 - 1984)		
Inventeur	GROULT J.-M. (1990)		
Inventeur	MOSSE J. (1998 - 1997)		
Inventeur	LAMBERT P. - 1998		
Inventeur	LEVÉQUE P. (1987 - 1996)		
Inventeur	COUTIN R. - 1987		
Inventeur	GADOUX S. (1997 - 1998)		
Bibliographie	BARANDE S., BOUYON H., KOVACS	1995	Etude d'impact écologique du projet de canalisation de transport de Gaz sur le

Bibliographie	J.C. LE BLOCH F., LEVÉQUE P.	1992	Inventaire du P.N.R.V.F., Ecosphère
Bibliographie	ACOREP	1992	Catalogue des Coléoptères d'Île-de-France, fasc. 3: Chrysomélidae.
Bibliographie	AGEMINAT	1997	Etude préalable au classement en réserve naturelle volontaire du site de Vrulizard (Mennecy-en-Athis, 95).
Bibliographie	DEHONDT F., DEHONDT P., KOVACS J.C., LEVÉQUE P. & PAJARD M.	1996	Coteaux de la Roche-Guyon. Etude préalable à la création d'une réserve naturelle. Parc naturel régional du Vexin français / DIREN île-de-France.
Bibliographie	HENNEQUIN C., LARERE P. & SPINELLI F.	1998	Inventaire des sites Natura 2000 des coteaux et boucles de la Seine. 4ème partie : la Boucle de Moisson (les Plaines, le bois de Fremesme). Ecothème.
Bibliographie	HENNEQUIN C., LARERE P. & SPINELLI F.	1997	Inventaire des sites Natura 2000 des coteaux et boucles de la Seine. 1ère partie : la Butte du Hutrel, le bois de Chénay, la Sablonnière. Ecothème.
Bibliographie	KOVACS J.-C., LEVÉQUE P., BARANDE S. & PAJARD M.	1994	Domaine régional de la boucle de Moisson (Yvelines). Expertise écologique et propositions de gestion. Ecosphère.

1 INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE Ministère de l'Écologie /IFEN/Service du Patrimoine Naturel - MNHN Zone mise à jour le 23/10/2012 – Document généré le 17/12/2012				TYPE DE PROCÉDURE Modémisation de Zone																																																																																																																																																	
RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France		IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 96623001 / Zone de type 1		IDENTIFIANT NATIONAL 110020049																																																																																																																																																	
3-NOM DE LA ZONE COTEAUX DE LA ROCHE-GUYON				4-ANNÉE DE DESCRIPTION 01/01/1984 ANNÉE DE MISE À JOUR 01/01/1998																																																																																																																																																	
5-LOCALISATION <p>a) Commune(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haute-Isle (95301) - Bennecourt (78057) - Gommecourt (78275) - Roche-Guyon (95523) - Vétheuil (95651) <p>b) Altitude(s): 20 m à 147 m.</p> <p>c) Superficie: 321 hectares.</p> <p>d) Relation parent/enfant - ZNIEFF Type II parent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BOUCLE DE GUERNES-MOISSON (N°NAT : 110001333 - N°REG : 78410021) <p>e) ZNIEFF IIée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BOUCLE DE GUERNES-MOISSON (N°NAT : 110001333 - N°REG : 78410021) 																																																																																																																																																					
6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE - Philippe LEVÉQUE & Serge GADOUR																																																																																																																																																					
7-TYPOLOGIE DES MILIEUX <p>a) Milieux déterminants</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NM_SFFZN</th> <th>CD CB*</th> <th>Libellé</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>31.8</td> <td>Fourrés</td> <td></td> <td>25%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>34</td> <td>Pelouses calcaires sèches et steppes</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>34.3</td> <td>Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>34.32</td> <td>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-érides</td> <td></td> <td>12%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>34.33</td> <td>Prairies calcaires subatlantiques très sèches</td> <td></td> <td>4%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>62.1</td> <td>Végétation des falaises continentales calcaires</td> <td></td> <td>2%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>62.3</td> <td>Dalles rocheuses</td> <td></td> <td>2%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>b) Milieux autres</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NM_SFFZN</th> <th>CD CB*</th> <th>Libellé</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>41</td> <td>Forêts caducifoliées</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>41.D</td> <td>Bois de trembles</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>41.2</td> <td>Chênaies-charmaies</td> <td></td> <td>15%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>41.4</td> <td>Forêts mixtes de pentes et ravins</td> <td></td> <td>25%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>81.3</td> <td>Éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>81</td> <td>Prairies améliorées</td> <td></td> <td>8%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>82.2</td> <td>Cultures avec marges de végétation spontanée</td> <td></td> <td>2%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>83.15</td> <td>Vergers</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>83.31</td> <td>Plantations de conifères</td> <td></td> <td>3%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>87</td> <td>Terrains en friche et terrains vagues</td> <td></td> <td>1%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>c) Milieux périphériques</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NM_SFFZN</th> <th>CD CB*</th> <th>Libellé</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</td> </tr> <tr> <td>110020049</td> <td>82.1</td> <td>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*	* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation						110020049	31.8	Fourrés		25%		110020049	34	Pelouses calcaires sèches et steppes				110020049	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes				110020049	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-érides		12%		110020049	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches		4%		110020049	62.1	Végétation des falaises continentales calcaires		2%		110020049	62.3	Dalles rocheuses		2%		NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*	* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation						110020049	41	Forêts caducifoliées				110020049	41.D	Bois de trembles				110020049	41.2	Chênaies-charmaies		15%		110020049	41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins		25%		110020049	81.3	Éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles				110020049	81	Prairies améliorées		8%		110020049	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée		2%		110020049	83.15	Vergers				110020049	83.31	Plantations de conifères		3%		110020049	87	Terrains en friche et terrains vagues		1%		NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*	* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation						110020049	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés			
NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*																																																																																																																																																
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation																																																																																																																																																					
110020049	31.8	Fourrés		25%																																																																																																																																																	
110020049	34	Pelouses calcaires sèches et steppes																																																																																																																																																			
110020049	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes																																																																																																																																																			
110020049	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-érides		12%																																																																																																																																																	
110020049	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches		4%																																																																																																																																																	
110020049	62.1	Végétation des falaises continentales calcaires		2%																																																																																																																																																	
110020049	62.3	Dalles rocheuses		2%																																																																																																																																																	
NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*																																																																																																																																																
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation																																																																																																																																																					
110020049	41	Forêts caducifoliées																																																																																																																																																			
110020049	41.D	Bois de trembles																																																																																																																																																			
110020049	41.2	Chênaies-charmaies		15%																																																																																																																																																	
110020049	41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins		25%																																																																																																																																																	
110020049	81.3	Éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles																																																																																																																																																			
110020049	81	Prairies améliorées		8%																																																																																																																																																	
110020049	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée		2%																																																																																																																																																	
110020049	83.15	Vergers																																																																																																																																																			
110020049	83.31	Plantations de conifères		3%																																																																																																																																																	
110020049	87	Terrains en friche et terrains vagues		1%																																																																																																																																																	
NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*																																																																																																																																																
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPES) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation																																																																																																																																																					
110020049	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés																																																																																																																																																			

1	110020040	86.2	Villages																												
8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS <ul style="list-style-type: none"> a) Géomorphologie <ul style="list-style-type: none"> - 29 Source, résurgence - 62 Affleurement rocheux - 64 Eboulement - 70 Escarpement, versant pentu - 78 Grotte b) Activités humaines <ul style="list-style-type: none"> - 05 Chasse - 07 Tourisme et loisirs c) Statuts de propriété <ul style="list-style-type: none"> - 01 Propriété privée (personne physique) - 05 Propriété d'une association, groupement ou société - 10 Etablissement public - 30 Domaine communal - 50 Domaine régional d) Mesures de protection <ul style="list-style-type: none"> - 32 Site classé selon la loi de 1930 - 36 Réserve naturelle nationale - 62 Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat) e) Autres Inventaires <ul style="list-style-type: none"> - ZSC (Directive Habitats) 																															
9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE <ul style="list-style-type: none"> - 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements - 610 Sports et loisirs de plein-air - 640 Cueillette et ramassage - 915 Fermeture du milieu 																															
10-CRITÈRES D'INTÉRÊT <ul style="list-style-type: none"> a) Patrimonial <ul style="list-style-type: none"> - 10 Ecologique - 20 Faunistique - 22 Insectes - 26 Oiseaux - 30 Floristique - 36 Phanérogames b) Fonctionnel c) Complémentaire <ul style="list-style-type: none"> - 81 Paysager - 82 Géomorphologique - 86 Historique 																															
11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Mammifères</th> <th>Oiseaux</th> <th>Reptiles</th> <th>Amphibiens</th> <th>Poissons</th> <th>Insectes</th> <th>Autres Invertébrés</th> <th>Phanérogames</th> <th>Pléniophytes</th> <th>Bryophytes</th> <th>Algues</th> <th>Champignons</th> <th>Lichens</th> <th>Habitats</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moyen</td> <td>Bon</td> <td>Bon</td> <td>Bon</td> <td>Nulle</td> <td>Faible</td> <td>Nulle</td> <td>Bon</td> <td>Nulle</td> <td>Nulle</td> <td>Nulle</td> <td>Nulle</td> <td>Nulle</td> <td>Nulle</td> </tr> </tbody> </table>				Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Pléniophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats	Moyen	Bon	Bon	Bon	Nulle	Faible	Nulle	Bon	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle
Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Pléniophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats																		
Moyen	Bon	Bon	Bon	Nulle	Faible	Nulle	Bon	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle																		
12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE <ul style="list-style-type: none"> a) Critère de délimitations <ul style="list-style-type: none"> - 01 Répartition des espèces (faune, flore) - 02 Répartition et agencement des habitats - 06 Contraintes du milieu physique b) Commentaire de délimitations <ul style="list-style-type: none"> - Les limites inclues l'ensemble des coteaux. La majorité des zones urbanisées ont été exclues sauf lorsqu'elles présentaient un intérêt patrimonial (église de Haute-Isle surmontée de pelouses remarquables, vergers de Vétheuil qui hébergent le Torcol,...). 																															
13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL <ul style="list-style-type: none"> - Favorisés par un biotope remarquable (vaste amphithéâtre de pentes arides exposées au sud), les coteaux de la Roche-Guyon constituent le seul site francilien de pinacles crayeux de la basse vallée de Seine en bon état de conservation. Sa situation lui permet d'abriter des centaines d'espèces méridionales remarquables, inféodées principalement aux pelouses et ourlets calcaires. On dénombre 470 espèces végétales dont une trentaine sont déterminantes et 14 sont protégées. Les connaissances sur l'entomofaune sont partielles mais 9 espèces protégées ont été recensées. L'intérêt pour les vertébrés est plus limité, mais on note la présence du Torcol sur le marge du site. - Il existe de nombreuses données entomologiques (antérieures à 1990) inexploitables sans listes d'espèces déterminantes. Compléter par des données herpétologiques depuis 1990. 																															

14-AUTRES COMMENTAIRES

a) Commentaires sur la géomorphologie

b) Commentaires sur les activités humaines

- La fréquentation ne pose actuellement problème que sur des zones extrêmement localisées.

c) Commentaires sur les statuts de propriété

d) Commentaires sur les mesures de protection

- Réserve nationale en cours de création.

e) Commentaires sur les facteurs d'évolution

f) Commentaires sur les habitats

15-SOURCES/INFORMATEURS

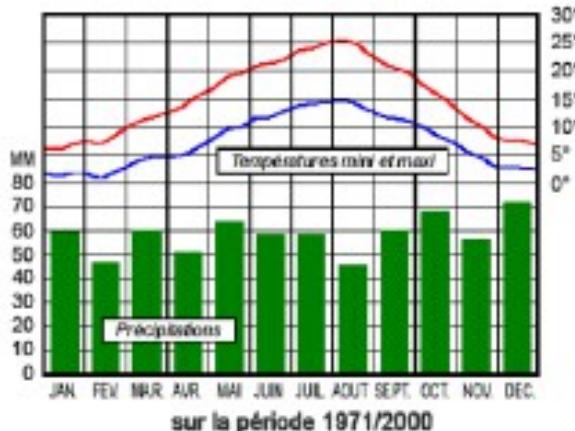
Type	Auteur	Année de publication	Titre
Inventeur	COUTIN R., GADOUIM S., LHONORE J.		
Bibliographie	DEHONDIT F.	1996	Coteaux de la Roche-Guyon. Etude préalable à la création d'une réserve naturelle. Ecosphère.
Bibliographie	ACOREP	1992	Catalogue des Coléoptères d'Île-de-France, fasc. 3 : Chrysomélidés.
Inventeur	LHONORE J. (1986 - 1987)		
Inventeur	KOVACS J.-C. - 1986		
Inventeur	MOSSE J. - 1998		
Inventeur	BOURNERIAS M. - 1978		
Inventeur	LEVÈQUE P. (1987 - 1994)		
Inventeur	GADOUIM S. (1997 - 1998)		
Inventeur	DEHONDIT F., GADOUIM S.		
Inventeur	GADOUIM S., LHONORE J.		
Inventeur	MOSSE J.		
Inventeur	GADOUIM S.		
Inventeur	COUTIN R.		

Annexe 8 : Graphiques climatiques des Yvelines et du Val d'Oise

LE CLIMAT DU VAL D'OISE

METEO FRANCE
www.meteo.fr

Moyennes de températures et de précipitations à Roissy



Quelques records depuis 1946

Température la plus basse	-20,1 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	39,6 °C
Jour le plus chaud	28/07/1946
Année la plus chaude	1999
Hauteur maximale de pluie en 24h	140 mm
Jour le plus pluvieux	31/05/1992
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	2000

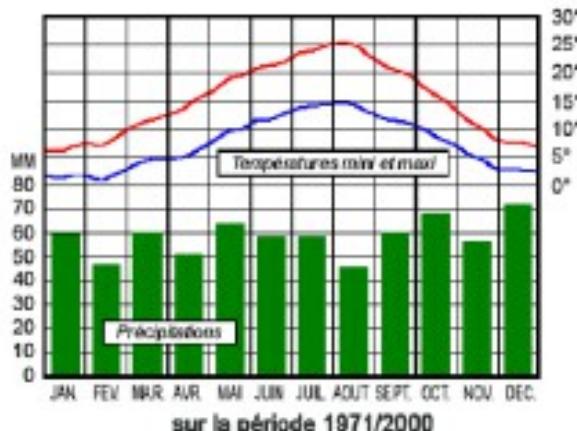
fermer

Figure : Le climat du val d'Oise. (Source : www.Meteo France.fr ; 2011)

LE CLIMAT DANS LES YVELINES

METEO FRANCE
www.meteo.fr

Moyennes de températures et de précipitations à Roissy



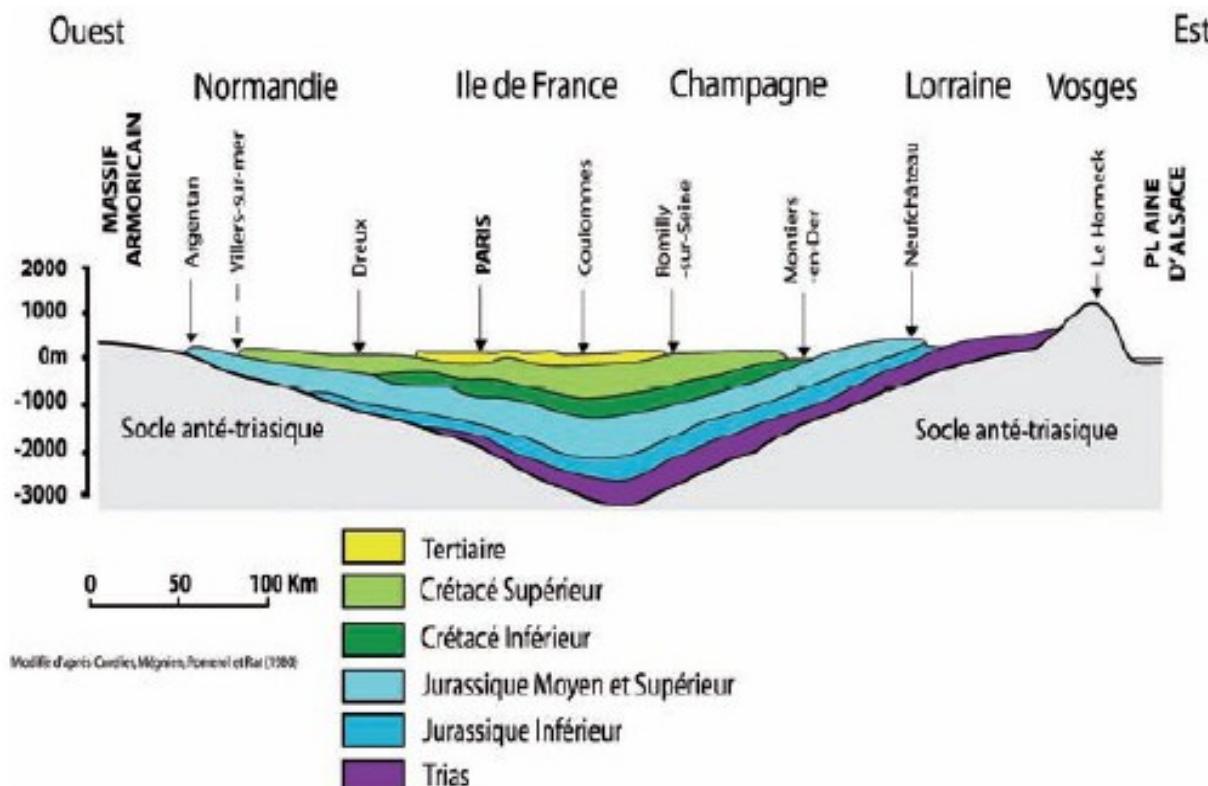
Quelques records depuis 1946

Température la plus basse	-20,1 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	39,6 °C
Jour le plus chaud	28/07/1946
Année la plus chaude	1999
Hauteur maximale de pluie en 24h	140 mm
Jour le plus pluvieux	31/05/1992
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	2000

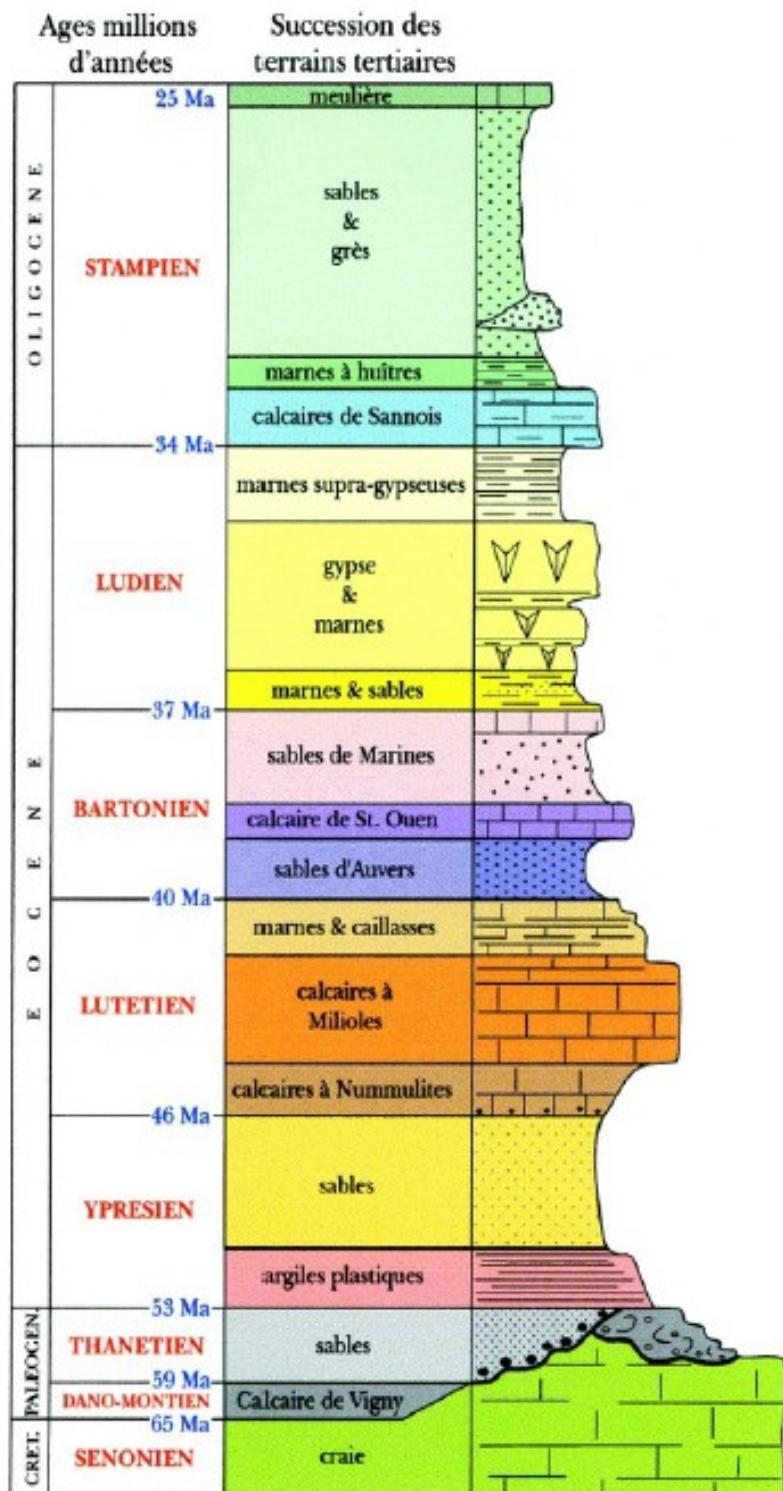
fermer

Figure : Le climat dans les Yvelines. (Source : www.Meteo France.fr ; 2011)

Annexe 9 : Schémas et coupes géologiques du bassin parisien



Coupe schématique du Bassin de Paris (d'après C. Cavelier & al., 1979).



Stratigraphie schématique de la région parisienne (d'après C. Cavelier & al., 1979)

Descriptif des couches géologiques affleurant entre Chérence et la Seine :

- Santonien (Secondaire supérieur) : craie blanche à gros silex noirs en bancs serrés.

- Campanien (Secondaire supérieur) : craie blanche à Bélemnites. La craie à Bélemnites est assez tendre avec silex noirs en bancs peu espacés. On y trouve à la base quelques fossiles isolés de *Belemnitella quadrata* et au sommet, de *Belemnitella mucronata*, avec *Micraster brongniarti* et *Echinocorys ovatus* souvent silicifiés, *Terebratula carnata*, *Magas pumilus*, et *Ostrea vesicularis*. Épaisseur visible: 80 m. Cette craie est exploitée pour la fabrication du ciment.

-Santonien-Coniacien (Secondaire supérieur) : craie blanche et craie dolomitique. La craie blanche est la caractéristique la plus remarquable du site, du fait des entailles résultant du ruissellement qui fait apparaître les pinacles

-Yprésien inférieur (début Tertiaire) : argiles plastiques du Sparnacien. Peu épaisses (<10 m), sédimentées en milieu lacustre ou lagunaire, ces argiles forment une couche imperméable.

-Yprésien supérieur (début Tertiaire) : sables de Cuise. Sable fin constitué de débris coquillers d'origine marine, dans lesquels on retrouve des organismes de climats tropicaux, mollusques, foraminifères et nummulites de petite taille (quelques mm). Se distingue par des petits galets roulés de silex noir.

-Lutétien (début Tertiaire) : calcaire grossier du Lutétien. Couche de 20 à 25m d'épaisseur.

Composition de la craie, ici du Sénonien (Campanien et Santonien) :

Ces craies sont blanches et assez tendres, avec des silex noirs en bancs rapprochés . Elle est presque entièrement constituée de coquilles calcaires microscopiques, les cocolithes. Il s'agit d'algues planctoniques très développées dans la mer crétacée. Les sables et argiles, d'origine détritiques, sont pratiquement inexistantes. On y trouve parfois également les débris très fins d'autres organismes calcaires, la mer crétacée abritant une faune abondante qui vivait à quelques centaines de mètres de profondeur. Ainsi on retrouve : Oursins, (*Micraster*, *Echinocorys*, *Cidaridés*), mollusques bivalves (*Spondyles*, *Inocérames*, huîtres du genre *Pycnodonte*) et céphalopodes (Bélemnites), brachiopodes, foraminifères,....

La formation des silex de la craie n'est pas encore résolue, des questions se posent encore. L'une des théories est que la mer crétacée abritait de nombreuses éponges et organismes siliceux qui pourraient être à leur origine. Les rognons de silex en horizons successifs que l'on voit dans la craie, tireraient leur matière d'une transformation de la silice, formant les squelettes des éponges. Cette silice aurait formé des nodules en même temps que se déposait la vase de craie. On retrouve d'ailleurs parfois des sédiments crayeux emprisonnés dans certains silex, où ils sont encore sous la forme de poudre blanche.

Annexe 10 : Liste des habitats et relevés phytosociologiques de 2011

Liste des habitats phytosociologiques d'après le prodrome des végétations de France, et correspondances avec les référentiels Corine biotope, EUNIS et Natura 2000 :

NOM DE L'HABITAT (PRODROME DES VÉGÉTATIONS)	EUNIS	CORINE	NATURA 2000	SCAP ÎLE DE FRANCE	SURFACE (m2)
26.0.2.0.3.1 <i>Mesobromion erecti</i> (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 nom. cons. propos.	E1.26 - Sub- Atlantic semi-dry calcareous grassland	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (<i>Mesobromion</i> (<i>Seslerio-</i> <i>Mesobromion</i> , <i>Potentillo-Brachypodium</i> <i>pinnatum</i>))	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-</i> <i>Brometalia</i>) ("sites d'orchidées remarquables")	1-	259722
26.0.2.0.4 <i>Xerobromion erecti</i> (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec in Holub, Hejn., Moravec & Neuhäusl 1967	E1.27 - Sub- Atlantic very dry calcareous grassland	34.332 - Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i>	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-</i> <i>Brometalia</i>) ("sites d'orchidées remarquables")	1-	27926
26.0.2.0.4.2 <i>Seslerio caeruleae-</i> <i>Xerobromion</i> <i>erecti</i> Oberd. 1957	E1.27 - Sub- Atlantic very dry calcareous grassland	34.332 - Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i>	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-</i> <i>Brometalia</i>) ("sites d'orchidées remarquables")	1-	5003
65.0.2.0.1 Pelouses vivaces de pelouses xérophiles, sur sols, superficiels, et dalles (<i>Alyso-</i> <i>sedion</i>).	E1.11 - Euro- Siberian rock debris swards	34.11- Pelouses medio- européennes sur débris rocheux	6110 - Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes	1-	-
57.0.3.1.2 <i>Carpinion betulli</i> « de recolonisation» calicole	G1.63 - Medio- European neutrophile [<i>Fagus</i>] forests	41.13 - Hêtraies neutrophiles (<i>Asperulo-</i> <i>Fagenion</i> (<i>Galio odorati-</i> <i>Fagenion</i>))	9130 - Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	3	1297814
20.0.2.0.7 <i>Berberidion</i> <i>vulgaris</i> Braun- Blanq. 1950	F3.11 - Medio- European rich-soil thickets	31.8121 - Fruticées atlantiques et médico- européennes à Prunelliers et Troènes	Pas de correspondance	-	711670
7.0.2 <i>Onopordetalia</i> <i>acanthi</i> Braun- Blanq. & Tüxen ex Kilka in Kilka & Hadac 1944	I1.5 - Bare tilled, fallow or recently abandoned arable land	87 - Terrains en friche et terrains vagues	Pas de correspondance	-	27908
6.0.2.0.1 <i>Thymo puligroidis-</i> <i>Cynosuretum</i> <i>cristatae</i> Passarge 1969	E2.1 - Permanent mesotrophic pastures and aftermath-grazed meadows	38.1 - Pâtures mésophiles	Pas de correspondance	-	47204
72.0.1.0.2 Ourlet et végétation préforestière calicole à neutrophile <i>Trifolion</i> médi.	E5.22 - Mesophile fringes	34.42 - Lisières mésophiles (<i>Trifolion</i> <i>medii</i>)	Pas de correspondance	-	-
72.0.1.0.1 Ourlet et végétation préforestière calicole à neutrophile <i>Geranion</i> sanguinei.	E5.21 - Xero- thermophile fringes	34.41 - Lisières Xéro- thermophiles (<i>Geranion</i> <i>sanguinei</i>)	Pas de correspondance	-	-

2.3.0.1.0.1 Coupe forestière	G5.8 - Recently felled areas	31.8712 - Clairières à Bardane et Belladonne (<i>Atropion</i>)	Pas de correspondance	-	3716
Zones ensemencées, prairies semées	E2.6 - Agriculturally-improved, re-seeded and heavily fertilized grassland, including sports fields and grass lawns	81 - Prairies améliorées	Pas de correspondance	-	18259
20.0.2.0.7.3 Végétations arbustives non dunaires des sols carbontés ou plus ou moins dénaturé sur corniche (<i>Roso micranthae-Prunetum spinosae</i> de Foucault 1989).	Pas de correspondance	Pas de correspondance	Pas de correspondance	-	-
Groupement à <i>Rubus</i> sp. (= Fourrés de ronce des sols eutrophes) = <i>Rubo-Prunenion spinosae</i> ?	Pas de correspondance	Pas de correspondance	Pas de correspondance	-	5881
Groupement à <i>Ulmus minor</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (= Forêt à Orme champêtre et Frêne commun des stations fraîches très influencées par les activités humaines)	Pas de correspondance	Pas de correspondance	Pas de correspondance	-	4032
Aménagements anthropiques et zones artificialisées éventuellement bordés de végétations spontanées de friche	J - Constructed, industrial and other artificial habitats	86 - Villes, villages et sites industriels	Pas de correspondance	-	848
Constructions humaines (routes, habitations, parkings, jardins..) éventuellement bordées de végétations spontanées de friche.	J - Constructed, industrial and other artificial habitats	86 - Villes, villages et sites industriels	Pas de correspondance	-	12107
Parc boisé ornemental de propriété privée	I2 - Cultivated areas of gardens and parks	85 - Parc urbains et grands jardins	Pas de correspondance	-	3891
Plantation récente de feuillus	Pas de correspondance	83.32 - Plantation de feuillus	Pas de correspondance	-	575
Plantation de résineux hors	Pas de correspondance	83.31 - Plantation de conifères	Pas de correspondance	-	16843

système acide et système dunaire					
Espaces verts artificialisés, non agricoles	I2 - Cultivated areas of gardens and parks	85 - Parc urbains et grands jardins	Pas de correspondance	-	2464
Plantation de ligneux	Pas de correspondance	83.3 - Plantations	Pas de correspondance	-	303
Terres cultivées (céréales)	I1 - Arable land and market gardens	82 - Cultures	Pas de correspondance	-	15493

HABITATS EN MÉLANGE (CORINE)	SURFACE (m ²)
34.32 x 87	5335
34.34 x 31.8121	56041
34.34 x 31.8121	29338
34.34 x 34.332	1706
34.332 x 31.8121	973
34.332 x 31.8121	6202
31.8121 x	26141
41.13 x 34.34	3124
Grpt à rubus x 87	959
Total	129819

Relevés phytosociologiques de référence des habitats, effectués en 2011;
méthodologie ; carte des relevés

Xerobromion erecti (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec in Holub, Heijn_, Moravec & Neuhäusl 1967

N° relevé original

Observateur

Date

Pente

Recouvrement de la strate herbacées H (%)

Aire échantillonnée (m²)

R9*	R12	R13
GLB	GLB	GLB
11/07/2011	17/07/2011	17/07/2011
5	35	55
100	90	75
25	10	10

Classe de présence

Ensemble caractéristique (Especes caractéristiques des Xerobromenalia erecti subsp. Erecti)

<i>Phyteuma orbiculare</i> L. (2)	hros	r	r	r	1	V
<i>Hellanthemum oelandicum</i> (L.) Dum. Cours.	csuf	r		r	1	IV
<i>Linum tenuifolium</i> L.	herf		+	+	1	IV
<i>Festuca Iermani</i> Bastard (1)	hces		+2	+	1	IV
<i>Epiactis cf. atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	grhl	I		r	1	IV
<i>Hellanthemum apenninum</i> (L.) Mill.	csuf			+	0	II

Espèces du Sclerio aeruleae-Mesobromenion erecti Oberd. 1867

<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	grhl	44	44	44	1	V
<i>Pulicaria vulgaris</i> Mill.	herf	11			0	II

Espèces caractéristiques des Brometalia erecti subsp. erecti

<i>Leontodon hispidus</i> L.	hros	+	+2	r	1	V
<i>Thymus cf. praecox</i> Opiz	csuf	+2	+2	r	1	V
<i>Koeleria pyramidalis</i> (Lam.) P. Beauv.	hces	r			0	II

Espèces caractéristiques des unités supérieures (Festuco valerianae - Brometalia erecti subsp. Erecti)

<i>Centaurea scabiosa</i> L.	herf	+	+	+	1	V
<i>Asperula cynanchica</i> L.	hsto	+	+	+	1	V
<i>Hippocratea comosa</i> L.	csuf	+	11	+	1	V
<i>Stachys recta</i> L.	hsto	r		r	1	IV
<i>Carlina vulgaris</i> L.	hbis	(I)	r		1	IV
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	csuf	+	+		1	IV
<i>Bromus erectus</i> Huds.	hces	+2			0	II
<i>Ononis natrix</i> L.	csuf			r	0	II
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	hsto	r			0	II
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	hbis			r	0	II
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	herf	+			0	II
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort.	hces			r	0	II
<i>Teucrium montanum</i> L.	csuf			+	0	II

Espèces des touffes annuelles bacophiles, européennes

<i>Hieracium cf. pilosella</i> L.	hros	+2		r	1	IV
<i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb.	tver			r	0	II
<i>Carex flacca</i> Schreb.	grhl		+2		0	II

Espèces des ourlets bacophiles (Trifolio medii - Geranietea canguinellae)

<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	hsto	11	11	11	1	V
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	herf	I	r	+	1	V
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	hros	I	r	r	1	V
<i>Seseli libanotis</i> (L.) W.D.J. Koch	hbis	11	+		1	IV
<i>Anthericum ramosum</i> L.	grhl			22	0	II

Espèces Compagnes et acaudentielles

<i>Euphorbia esula</i> L.	hsto	+2	+	r	1	V
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	a-cad	r		I	1	IV
<i>Gallium mollugo</i> L.	hsto	+			0	II
<i>Reseda lutea</i> L.	hros			+	0	II
<i>Allium vineale</i> L.	gbul			I	0	II

Autres taxons

<i>Euphrasia</i> sp.			(+2)	+	1	IV
<i>Festuca</i> gr. <i>ovina</i>			+	+	1	IV
Bryophytes			+2	+	1	IV
				R9	R12	R13

Tableau 2

Relevés phytosociologiques de référence effectués sur la RNN (voir localisation sur la carte en annexe)

- Réalisation Ecosystema (G. LE BRAS) avec la participation d'Aude ALGRAIN/Assistance d'études)

COMMENTAIRES :

1- Espèce faisant pour partie des *Brometalia erecti* subsp. *Erecti*

Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti Oberd. 1957cf. *Astragalo monspessulanii* - *Seslerietum albicantis* (Allorge 1922) Boullet 1986

N° relevé original	R14
Observateur	GLB
Date	18/07/2011
Pente	55
Recouvrement de la strate herbacées H (%)	40
Aire échantillonnée (m ²)	10

Espèces caractéristiques du Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti Oberd. 1957

<i>Astragalus monspessulanus</i> L.	hros	r
-------------------------------------	------	---

Espèces caractéristiques des Xerobromenalia erecti subsp. Erecti

<i>Festuca lemanii</i> Bastard (1)	hces	+
<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum. Cours.	csuf	r
<i>Linum tenuifolium</i> L.	heri	r
<i>Phyteuma orbiculare</i> L. (2)	hros	i

Espèces du Seslerio caeruleae-Mesobromenion erecti Oberd. 1957

<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	grhi	11
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill.	csuf	+

Espèces caractéristiques des Brometalia erecti subsp. erecti

<i>Thesium humifusum</i> DC.	hsto-hpar	+
<i>Leontodon hispidus</i> L.	hros	r

Espèces caractéristiques des unités supérieures (Festuco valesiacae - Brometea erecti subsp. Erecti)

<i>Asperula cynanchica</i> L.	hsto	+
<i>Hippocratea comosa</i> L.	csuf	+
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	csuf	+
<i>Carlina vulgaris</i> L.	hbis	r

Espèces des tonsures annuelles basophiles, européennes

<i>Homungia petraea</i> (L.) Rchb.	tver	r
------------------------------------	------	---

Espèces des ourlets basophiles (Trifolio medii - Geranietea sanguinei)

<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	hsto	11
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Heri	r
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coul.	hros	+

Espèces Compagnes et accidentelles

<i>Euphorbia esula</i> L.	hsto	+
<i>Reseda lutea</i> L.	hros	+

Autres taxons

<i>Euphrasia</i> sp.	r
<i>Festuca</i> gr. <i>ovina</i>	+

R14

Tableau 3

Relevés phytosociologiques de référence effectués

sur la RNN (voir localisation sur la carte en annexe)

- Réalisation Ecosistema (G. LE BRAS) avec la

participation d'Aude ALGRAIN/Assistance d'études)

COMMENTAIRES :1- Espèce faisant partie des *Brometalia erecti subsp. Erecti*

Onopordetalia acaanthii Braun-Blanq. & Tüxen ex Kilkka & Hadao 1944

N° relevé original	R10	R11
Observateur	GLB	GLB
Date	13/07/2011	13/07/2013
Pente	0	0
Recouvrement de la strate herbacée	90	100
Aire échantillonnée (m ²)	25	25

Ensemble caractéristique : Espèces des friches vivaces xérophiles (*Onopordetalia acaanthii* subsp. *Acaanthii*) et mésoxérophiles (*Dauco carotae* subsp. *carotae* - *Malilloidion*)

				Classe de présence
<i>C. Preli</i> subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schöbler & G. Merello (3)	Hobs	+	44	1
<i>Agrostis capillaris</i> (L.) Desv. ex Nees (4)	Grib	22		0.5
<i>Hypericum perforatum</i> L.	herb	+	(+2)	1
<i>Polygonum perfoliatum</i> L.	herb	+	+	1
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	herb		r	0.5
<i>Orchis avicularia</i> (L.) Scop.	Grib		(+2)	0.5
<i>Daucus carota</i> L.	Hobs	+		0.5
<i>Echium vulgare</i> L.	Hobs	+		0.5
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Hobs	1		0.5
<i>Senecio jacobaea</i> L.	herb		+	0.5
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	herb		(+2)	0.5

Espèces caractéristiques des *Psedo*-*Brometalia erecti* subsp. *Erecti*

				Classe de présence
<i>Eryngium campestre</i> L.	Hobs	r	r	1
<i>Medicago lupulina</i> L.	Hobs	11	r	1
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	hato	22		0.5
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	herb	+		0.5
<i>Hippocratea comosa</i> L.	cauf	(+2)		0.5
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Hobs	+		0.5
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	herb	11		0.5

Espèces des ourlets basophiles (*Trifolio medii* - *Gramineae sanguinalis*)

				Classe de présence
<i>Inula conyzoides</i> DC.	herb	11	11	1
<i>Origanum vulgare</i> L.	herb	11	+	1
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Hobs	r		0.5
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauvois	hato	22		0.5
<i>Knausia arvensis</i> (L.) Coult. Gesell (Baudot) (L.) W. D. J. Koch	Hobs	+		0.5
<i>Vicia cracca</i> L.	herb-hs	+		0.5

Espèces des prairies mésohydriques, fuchées ou pâturees

				Classe de présence
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Hobs	+	11	1
<i>Achillea millefolium</i> L.	hato	+		0.5
<i>Armenatherum elatius</i> (L.) P. Beauvois ex J. & C. Presl	Hobs			0
<i>Bellis perennis</i> L.	Hobs	r		0.5
<i>Gallium mollugo</i> L.	hato	r		0.5
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	hato	r		0.5
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Hobs	+		0.5
<i>Potentilla reptans</i> L.	hato	22		0.5

Espèces Compagnes et accidentelles

				Classe de présence
<i>Juglans regia</i> L.	a-cad		r	0.5
<i>Clematis vitalba</i> L.	Alle-cad	(+2)		0.5
<i>Comos zanguinea</i> L.	b-cad	r		0.5
<i>Cirsium monogynum</i> Jacq.	B-cad	r		0.5
<i>Pratinus excelsior</i> L.	A-cad	1		0.5
<i>Linum catharticum</i> L.	test(hs)	+		0.5
<i>Prunus mahaleb</i> L.	b-cad	r		0.5
<i>Viburnum lentago</i> L.	b-cad	r		0.5

Autres taxons

				Classe de présence
Bryophytes		44	22	1
<i>Centaurea</i> gr. <i>Jacée</i>		11		0.5
<i>Euphrasia</i> sp.		44		0.5
<i>Polygonum</i> gr. <i>oxype</i>		(+2)		0.5
<i>Sonchus</i> sp.			r	0.5
		R10	R11	

Tableau 4.
COMMENTAIRES :

1- Espèce faisant partie des *Brometalia erecti* subsp. *Erecti*

2- Espèce faisant partie des *Brometalia erecti* subsp. *Erecti*

3-4 : *Agropyrum repens* Oberd., Th. Moll. & Götz in Oberd., Götz, Komeck, W. Lohmeyer, Th. Moll., G. Phil. & P. Gébert 1967

Cf. Thymo pulegioides-Cynosureion oristaxi Passarge 1969

N° relevé original	R6*		R7	
	GLB	GLB	GLB	GLB
Date	10/07/2011	10/07/2011		
Pente	20	35		
Recouvrement de la strate herbacée	95	90		
Aire échantillonnée (m ²)	25	25		
Ensemble caractéristique des prairies mésohydriques, fauchées ou pâturées				
<i>Achillea millefolium</i> L.	hato	+	+	V
<i>Bellis perennis</i> L.	hros	r	+	V
<i>Dactylis glomerata</i> L.	hros	+	33	V
<i>Plantago lanceolata</i> L.	hros	22	11	V
<i>Tritolium pratense</i> L.	her	r	+	V
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	hros	11	+	V
<i>Gallium mollugo</i> L.	hato	+		III
<i>Potentilla reptans</i> L.	hato	11		III
<i>Tritolium repens</i> L.	hato		+	III
Espèces caractéristiques des Festuco vallesiacae - <i>Brometox erecti</i> subsp. <i>Erecti</i>				
<i>Eryngium campestre</i> L.	hros	33	r	V
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	her	r		III
Espèces caractéristiques des <i>Brometoxa erecti</i> subsp. <i>erecti</i>				
<i>Lotus corniculatus</i> L.	her	11	+	V
<i>Medicago lupulina</i> L.	hbla	+	+	V
<i>Plantago media</i> L.	hros	r	r	V
<i>Onobrychis spinosa</i> L.	cauf	+2		III
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	gbul		11	III
Espèces des tonneurs annuelles basophiles, européennes				
<i>Anemone sylvestris</i> L.	test(hbl a)	+		III
<i>Hieracium cf. pilosella</i> L.	hros	+		III
Espèces des ourlets basophiles (<i>Tritolium medium</i> - <i>Geranites sanguinalis</i>)				
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	hros	+	r	V
<i>Origanum vulgare</i> L.	her	11		III
Espèces des friches vivaces xérophiles (<i>Onopordetes acanthii</i> subsp. <i>Acanthii</i>)				
<i>Daucus carota</i> L.	hbla	+		III
<i>Orobanche cf. amethystea</i> Thell.	gbul-par	+		III
<i>Reedea lutea</i> L.	hros	11		III
Espèces des friches vivaces mésoxérophiles (<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i> - <i>Melilotodon</i>)				
<i>Genista jacobaea</i> L.	her	11	+	V
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	hla(Girhl- -a)	+2		III
<i>Poa angustifolia</i> L.	hros	22		III
<i>Gilia vulgaris</i> (Moench) Garcke	her	+2		III
<i>Floris eschscholzii</i> L.	hbla		r	III
<i>Floris hieracoides</i> L.	her	+		III
<i>Verbena officinalis</i> L.	hros	+		III
Espèces des friches vivaces mésophiles				
<i>Bromus sterilis</i> L.	test(Hb la)	+		III
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Girhl		r	III
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	test(hbl a)	+2		III
<i>Odontites vernus</i> (Bellard) Dumort.	test- hpar	+2		III
Espèces Compagnes et accidentielles				
<i>Comus sanguineus</i> L.	b-cad	r		III
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	b-cad	r		III
<i>Geranium pusillum</i> L.	test	+2		III
Autres taxons				
<i>Centaurea gr. Jacea</i>		11		III
<i>Euphrasia</i> sp.		22		III
<i>Bryophytes</i>		22		III
	R6	R7		

Tableau 5

COMMENTAIRES :

(*) Prairie pâturée en voie d'enrichissement (dynamique naturelle après arrêt de la pression de pâturage).

Méthodologie appliquée pour les relevés floristiques par Sormea.

Relevés de végétation : codification employée dans les relevés et signification des coefficients d'abondance-dominance

Méthode appliquée

Les relevés de végétation des habitats ont été réalisés en suivant la méthode phytosociologique signatiste (dite approche « Braun-Blanquet »).

En effet, les communautés végétales autotrophes, relativement faciles à déterminer et à analyser, traduisent les effets intégrés de nombreux facteurs écologiques (climatiques, édaphiques, biotiques et anthropiques (GÉHU J.M., 1987)). Ainsi, l'approche Braun-Blanquet, analytique et synthétique, tente de définir une typologie permettant une extrapolation fiable des références (en l'occurrence le Prodrome des végétations de France dit « PVF »).

Toutes les espèces présentes sont relevées et affectées de deux coefficients :

- coefficient d'abondance-dominance (AD),

Il traduit le recouvrement au sol de chaque espèce avec :

+ : <1%

1 : 1-5%

2 : 5-25%

3 : 25-50%

4 : 50-75%

5 : 75-100%

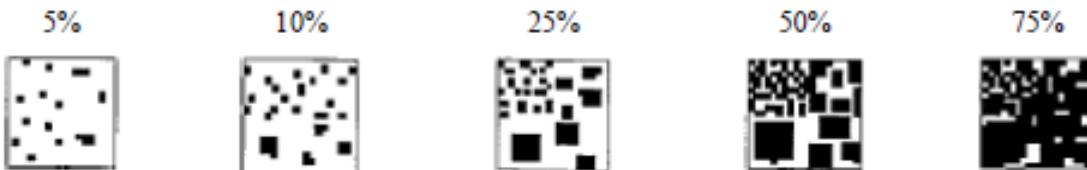


Figure : Correspondance (approximative mais pratique sur le terrain) graphique du coefficient d'abondance-dominance

Nous avons parfois (à l'initiative de Barkman (BARKMAN J.J. et al. 1964)) subdivisé le niveau 2, le plus hétérogène, en trois catégories :

2m	Individus très nombreux (> 100), mais recouvrement < 5 %
2a	Nb. d'individus quelconque, recouvrement de 5 à 15 %
2b	Nb. d'individus quelconque, recouvrement de 15 à 25 %

- coefficient de sociabilité de l'espèce,

Ceci correspond à son mode de distribution dans l'espace (ou agrégation) avec :

5	En peuplements (peuplement très dense ou serré et continu)
4	En petites colonies (petites colonies, larges touffes discontinues)
3	En troupes (groupes étendus, touffes moyennes espacées)
2	En groupes (groupes restreints, petites touffes, par exemple quelques tiges confluentes seulement)
1	Isolément (individus isolés et très dispersés)

Remarques sur la sociabilité de l'espèce : il est possible d'assigner une valeur de sociabilité (= agrégation) « simple » de la façon suivante :

Dispersion aléatoire (régulière, mais non uniforme) : coefficient de sociabilité identique à celui d'abondance-dominance (ex. : 44 ; 22, etc.).

Dispersion agrégée : coefficient de sociabilité supérieur à celui d'abondance-dominance (ex. : 23 ; 45 ; +2).

Ainsi établi, le relevé doit donner une « image » aussi fidèle que possible du terrain. Notons que cette première étape, à caractère initialement synthétique, mais surtout analytique, ouvre déjà la possibilité d'avoir une première idée des conditions écologiques « stationnelles » (GÉHU J.M., 1987).



Carte des relevés phytosociologiques des habitats effectués par Sormea en 2011.

Annexe 11 : Fiches habitats

FICHE TYPE

Fiche type des habitats présentant un intérêt patrimonial pour la réserve.

SYNTAXON AUTORITÉ NOM FRANÇAIS DU SYNTAXON															
PHOTOGRAPHIE DE L'HABITAT															
<p>Légende de la photo</p> <p>Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures</p> <p>L'ensemble des unités syntaxonomiques supérieures (de la Classe à la Sous-alliance) provient du Prodrome des Végétations de France (BARDAT et al, 2004).</p> <p>Classe : Ordre : Alliance : Sous-alliance :</p>															
<p>Variabilité et déclinaisons</p> <p>Les unités syntaxonomiques inférieures (le plus souvent les associations végétales ou les sous-alliances), les groupements et les communautés basales rattachées au syntaxon décrit, qui ont été observés sur le territoire d'étude, sont précisés ici. Ils sont définis par leur nom français suivi de leur nom scientifique mentionné entre parenthèses.</p> <p>AL : Alliance SA : Sous-alliance A : Association G : Groupement ou communauté basale (ou dont la validité statistique n'a pu être confirmée)</p> <p>Chacun de ces sigles est suivi d'un numéro d'ordre croissant pour éviter toute confusion entre plusieurs déclinaisons de même rang.</p>															
<p>Rattachement aux référentiels existants (exemple)</p> <table border="1"><thead><tr><th>DÉCLINAISONS</th><th>Code CORINE-Biotopes</th><th>Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique</th><th>Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné</th></tr></thead><tbody><tr><td>Quercion roboris</td><td>41.12 & 41.5</td><td>9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)</td><td>-</td></tr><tr><td>A1</td><td>41.12</td><td>9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)</td><td>9120-2 Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx</td></tr></tbody></table>				DÉCLINAISONS	Code CORINE-Biotopes	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné	Quercion roboris	41.12 & 41.5	9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	-	A1	41.12	9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	9120-2 Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx
DÉCLINAISONS	Code CORINE-Biotopes	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné												
Quercion roboris	41.12 & 41.5	9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	-												
A1	41.12	9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	9120-2 Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx												

Cortège floristique observé

Sont indiqués les végétaux supérieurs observés (à l'exception des bryophytes) du cortège floristique du syntaxon décrit et de ses déclinaisons¹. Les taxons listés des unités supérieures décrites ne sont pas repris dans les unités inférieures déclinées. Pour les végétations à plusieurs strates, on distingue les strates arborescente, arbustive, herbacée et parfois muscinale.

Écologie et dynamique

Les caractères écologiques du syntaxon et de ses déclinaisons sont précisés : besoin hydrique, niveau trophique et pH du substrat (eau et/ou sol), niveau d'ensoleillement ou de température préférentiels. Le stade dynamique auquel correspond la végétation décrite (caractère pionnier, de transition ou final) et les végétations en lien dynamique progressif sont indiquées.

Interprétation patrimoniale synthétique

Exemple :

DÉCLINAISONS	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
<i>Quercion roboris</i>	C	LC	L
A1	AR	NT	L
Signification des indices de rareté régionale, de menace globale et de niveau d'intérêt patrimonial (La rareté régionale n'est pas encore parue, elle ne sera donnée qu'à titre indicatif)			
Rareté régionale (en cours de réalisation par le CNB BP)			

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Au vu du tableau d'interprétation patrimoniale synthétique et de l'état de conservation des végétations observées, la végétation décrite et ses déclinaisons sont évaluées du point de vue de leur intérêt patrimonial.

Les menaces effectives constatées sur le terrain, mais aussi les menaces potentielles sont énumérées. Enfin, l'état de conservation des végétations rencontrées est diagnostiqué au regard de leur état textural¹ et de leur état structural².

Localisation générale sur le territoire étudié

La localisation de la végétation décrite et de ses déclinaisons est globalement indiquée, en particulier au regard de leur présence par rapport à telle ou telle boucle.

Principes généraux de gestion et de conservation

Seuls sont précisés les modes de gestion adaptés ; les méthodologies précises de gestion ne sont pas détaillées ici.

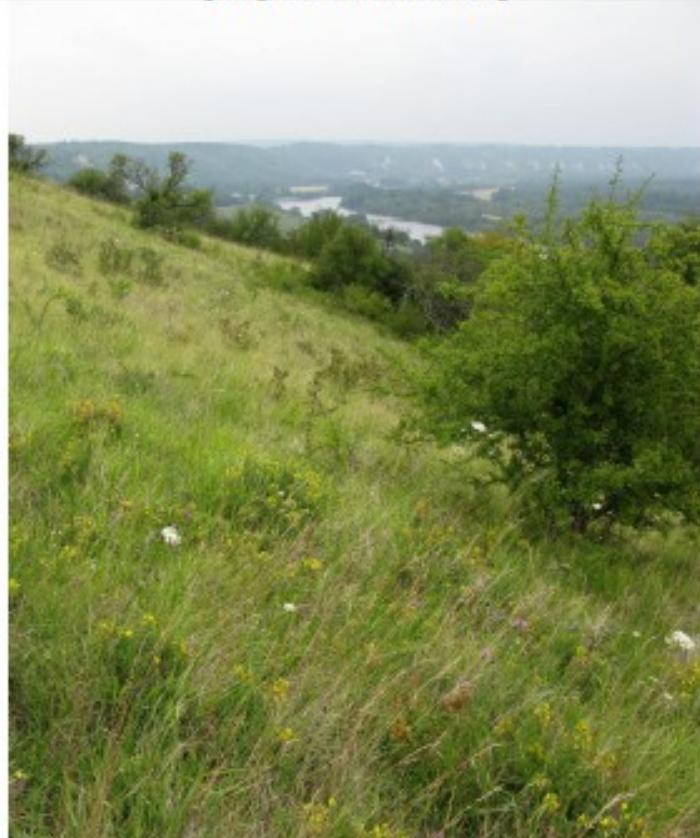
¹

Correspond à la composition floristique optimale typique de la végétation.

FICHES DESCRIPTIVES

PELOUSES VIVACES CALCICOLES SUBATLANTIQUES À ATLANTIQUES, MÉSOPHILES ET XEROPHILES - *BROMETALIA ERECTI*

[Enjeu Prioritaire]



Cliché : Pelouses vivaces calcicoles subatlantiques à atlantiques, mésophiles (GLB)

MESOBROMION ERECTI BRAUN-BLANQUET & MOOR 1938
PELOUSES VIVACES CALCICOLES SUBATLANTIQUES À ATLANTIQUES MÉSOPHILES



Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures

Classe : Festuco valesiacae-Brometea erecti Braun-Blanq. & Tüxen ex Braun-Blanq. 1949
Ordre : Brometalia erecti W.Koch 1926
Alliance: Mesobromion erecti Braun-Blanquet & Moor 1938

Rattachement aux référentiels existants

DÉCLINAISONS	CODE CORINE-BIOTOPES	CODE UNION EUROPÉENNE (UE) INTITULÉ DE L'HABITAT GÉNÉRIQUE	CODE UE DÉCLINÉ DES CAHIERS D'HABITATS INTITULÉ DE L'HABITAT DÉCLINÉ
Mesobromion erecti	34.322	6210 Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaire (Festuco-Brometalia) Sous-Type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques	-

Cortège floristique généralement observé sur le site

Asperula cynanchica, Avenula pratensis, Brachypodium pinnatum, Bromus erectus, Campanula rotundifolia, Carex flacca, Centaurea scabiosa, Cerastium arvense, E. cyparissias, Ajuga genevensis, Arabis hirsuta, Eryngium campestre, Galium verum, Gymnadenia conopsea, Helianthemum nummularium subsp. n., Hieracium pilosella, Himantoglossum hircinum, Hippocrepis comosa, Orobanche amethystea, Sanguisorba minor subsp. m., Senecio erucifolius, Seseli libanotis, Teucrium chamaedrys, Thesium humifusum, Genista tinctoria, Leontodon hispidus, Linum catharticum, Lotus corniculatus subsp. c., Medicago lupulina, Ononis repens, O. spinosa, Scabiosa columbaria, Veronica teucrium, etc.

Écologie et dynamique

Pelouses vivaces calcicoles mésophiles à mésoxérophiles (en exposition sud) se rencontrant sur le coteau calcaire. Ce type de pelouses évolue ensuite vers des végétations arbustives calcicoles, et sont en général maintenues par des activités agro-pastorales.

Sur le site, elles peuvent revêtir un caractère secondaire. Elles ont été observées, principalement sous forme basales.

Interprétation patrimoniale synthétique

Dans l'ensemble, il s'agit du *Brometalia erecti* Braun-Blanquet 1936 avec le *Mesobromion erecti* Braun Blanquet & Moor 1938 en grande partie.

DÉCLINAISONS	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÉT PATRIMONIAL
<i>Mesobromion erecti</i>	AR	Vulnérable	A

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Communautés sont bien représentées, parfois basales et mal exprimées sur le secteur d'étude. Sans entretien, ces pelouses se ferment par la colonisation par les ligneux, ou par le Brachypode. Ces végétations constituent un enjeu majeur au niveau de la région.

Localisation générale sur le territoire étudié

Végétation ponctuellement répartie sur d'autres secteurs proches du PNR VF et aussi plus largement sur les coteaux de la vallée de la Seine (dont l'Eure à proximité).

Type de pelouses le plus représenté sur la réserve naturelle, présent sur l'ensemble des communes.

Principes généraux de gestion et de conservation

Dans les cas de fermeture, coupes des fourrés arbustifs et/ou des rejets de ligneux avec exportation des produits de coupes. Période d'intervention ayant le moins d'impact sur la faune : fin automne à fin hiver. On veillera à préserver des bosquets et zones de lisères.

Pour les parcelles (ensembles de pelouses, ourlets, fourrés arbustifs) d'une taille suffisante et dont l'accès le permet, on appliquera une gestion par pâturage extensif par les moutons. La charge sera à étudier plus précisément en fonction des parcelles concernées et selon les résultats des expérimentations et du suivi scientifique à mettre en place. L'idéal serait une rotation des parcelles sur 3 ans.

Pour les parcelles de taille trop réduite ou d'accès trop complexe pour le troupeau, et dans le cas de fermeture importante par le Brachypode, on appliquera une fauche avec exportation des produits de coupe. La fréquence et les périodes seront à définir précisément dans le cadre d'une expérimentation et d'un suivi scientifique. Période la plus efficace pour la régulation du Brachypode : juillet-aout.

On évitera la fauche homogène de grandes étendues, conserver une zone refuge, et on veillera à éviter la destruction des ourlets à Géranium sanguin.

Favoriser le maintien des populations de lapins (peu présentes sur le site, déterminer leur taille et leur impact réel).

Cortège floristique optimal typique

Anthericum ramosum, *Anthyllis vulneraria*, *Carlina vulgaris*, *Euphrasia cf. stricta*, *Cirsium acaule*, *Dianthus carthusianorum*, *Phleum phleoides*, *Pimpinella saxifraga*, *Plantago media*, *Polygala calcarea*, *P. vulgaris*, *Potentilla tabernaemontani*, *Primula veris*, *Prunella grandiflora*, *Ranunculus bulbosus* et transgressives des *Trifolio-Geranietea sanguinei*; *Avenula pratensis*, *Brachypodium pinnatum*, *Bromus erectus*, *Carex flacca*, *Centaurea scabiosa*, *Epipactis atro-rubens*, *Euphorbia cyparissias*, *Arabis hirsuta*, *Eryngium campestre*, *Festuca lemanii*, *Galium verum*, *Helianthemum nummularium*, *Hieracium pilosella*, *Hippocratea comosa*, *Koeleria pyramidata*, *Ophrys div. sp*, *Orobanche amethystea*, *Salvia pratensis*, *Sanguisorba minor*, *Seseli annuum*, *libanotis*, *Teucrium chamaedrys*, *Thesium humifusum*, *Genista tinctoria*, *Leontodon hispidus*, *Linum catharticum*, *Lotus corniculatus*, *Medicago lupulina*, *Ononis spinosa*, *Thymus cf. praecox*.

XEROBROMION ERECTI (BRAUN-BLANQUET & MOOR 1938) MORAVEC 1967
PELOUSES VIVACES CALCICOLES SUBATLANTIQUES À ATLANTIQUES, XÉROPHILES



Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures

Classe : Festuco valesiaceae-Brometea erecti Braun-Blanq. & Tüxen ex Braun-Blanq. 1949
Ordre : Brometalia erecti W.Koch 1926
Alliance: Xerobromion erecti (Braun-Blanquet & Moor 1938) Moravec 1967

Rattachement aux référentiels existants

DÉCLINAISONS	CODE CORINE-BIOTOPES	CODE UNION EUROPÉENNE (UE) INTITULÉ DE L'HABITAT GÉNÉRIQUE	CODE UE DÉCLINÉ DES CAHIERS D'HABITATS INTITULÉ DE L'HABITAT DÉCLINÉ
Xerobromion erecti	34.322	6210 Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) Sous-Type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques	-
Seslerio-caeruleae-Xerobromenion-erecti	34.322	6210	

Cortège floristique généralement observé sur le site

Aster linosyris, Astragalus monspessulanus, Fumana procumbens, Helianthemum apenninum, H. canum (= Helianthemum oelandicum), Linum tenuifolium, Stipa pennata, etc.

Écologie et dynamique

Pelouses vivaces calcicoles xérophiles se rencontrant sur coteau calcaire, sur les zones plus sèches, à fortes pentes, bien exposées. Ce type de pelouses évolue très lentement vers des végétations arbustives calcicoles. La vitesse de cette dynamique est très liée aux pentes qui déterminent notamment l'épaisseur du sol et la rétention en eau. Ainsi au niveau des pinacles ces pelouses évoluent très peu et par endroit il pourrait même s'agir d'un paraclimax.

Selon les conditions stationnelles et l'état dynamique, on peut aboutir à des végétations de l'*Amelanchierion ovalis* Arlot 1985 ; dont le *Taxo baccatae - Amelanchieretum ovalis* (Frileux 1966) de Foucault & al. 1988 correspondant à des associations primaires des corniches rocheuses calcicoles de la vallée de la Seine (à *Amelanchier ovalis*). On retrouve ces conditions sur les pinacles. Sur le site, elles pourraient revêtir un caractère secondaire (à confirmer). Elles sont observées, principalement sous forme basales et aussi très bien exprimées (primaire ?) au niveau des corniches et pentes abruptes (avec présence d'*Astragalus monspessulanus*).

Interprétation patrimoniale synthétique

Dans l'ensemble, il s'agit du *Brometalia erecti* Braun-Blanquet 1936 avec en grande partie sur les pentes et pinacle du *Xerobromion erecti* (Braun-Blanquet & Moor 1938) Moravec 1967.

La variante *Seslerio albicantis - Xerobromenion erecti* Oberdorfer 1957 est également présente, dont l'*Astragalo monspessulani - Seslerietum albicantis* (Allorge 1922) Boullet 1986 typique de la vallée de la Seine, avec *Aster linosyris*, *Astragalus monspessulanus*, *Helianthemum apenninum* et *H. canum* (= *Helianthemum oelandicum*).

DÉCLINAISONS	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
<i>Xerobromion erecti</i>	R	Vulnérable	A
<i>Seslerio-caeruleae- Xerobromenion-erecti</i>	R	Vulnérable	A

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Ces communautés sont très peu représentées, parfois aussi basales et mal exprimées sur le secteur d'étude ; elles sont rares pour les plus sèches et mieux exprimées sur la partie ouest de la réserve, à l'exception des pinacles à l'est. La dynamique de fermeture par les ligneux est très lente, mais reste à prendre en compte. Ces végétations constituent un enjeu primordial au niveau de la région.

Localisation générale sur le territoire étudié

Ne se rencontre quasiment qu'au niveau de la réserve pour la région. Il s'agit d'une végétation ponctuellement répartie sur d'autres secteurs proches : coteaux de la vallée de la Seine (dont l'Eure à proximité). Sur la réserve naturelle, elles sont surtout liées aux pinacles et zones de fortes pentes. Elles sont représentées sur Gommecourt, la Roche-Guyon et Haute-Isle, mais relictuelles sur Vétheuil, et inexistantes sur Bennecourt.

Principes généraux de gestion et de conservation

Dans le cas d'une fermeture, coupe des fourrés arbustifs et des ligneux installés avec exportation des produits de coupes. Conserver les individus d'*Amelanchier ovalis* et de *Juniperus communis*.

Pour ces parcelles de taille modeste, on appliquera une fauche avec exportation des produits de coupe : la fréquence et les précautions seront à définir précisément dans le cadre d'une expérimentation et d'un suivi scientifique. ???

Organiser les déplacements et limiter le nombre d'intervenants sur les pinacles afin de modérer le piétinement (présence formelle du technicien(ne) de la réserve). Eviter les interventions par temps de pluie. Maintien des populations de lapins lorsqu'elles sont présentes (voir commentaire sur le *Mesobromion*).

Cortège floristique optimal typique

Anthericum ramosum, Anthyllis vulneraria, Carlina vulgaris, Euphrasia cf. stricta, Cirsium acaule, Dianthus carthusianorum, Phleum phleoides, Pimpinella saxifraga, Plantago media, Polygala calcarea, P. vulgaris, Potentilla tabernaemontani, Primula veris, Prunella grandiflora, Ranunculus bulbosus et transgressives des Trifolio-Geranietea sanguinei ; Ononis natrix, O. pusilla, Aster linosyris, Fumana procumbens, Helianthemum apenninum, H. canum, Linum tenuifolium, Stipa pennata.

Sous-alliance du *Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti* Oberd. 1957 :

Anthericum ramosum, Anthyllis vulneraria, Carlina vulgaris, Euphrasia cf. stricta, Cirsium acaule, Dianthus carthusianorum, Phleum phleoides, Pimpinella saxifraga, Plantago media, Polygala calcarea, P. vulgaris, Potentilla tabernaemontani, Primula veris, Prunella grandiflora, Ranunculus bulbosus et transgressives des Trifolio-Geranietea sanguinei ; Ononis natrix, O. pusilla, Aster linosyris, Fumana procumbens, Helianthemum apenninum, H. canum, Linum tenuifolium, Stipa pennata, Astragalus monspessulanus, Sesleria caerulea.

OURLET ET VÉGÉTATION PRÉFORESTIÈRE CALCICOLE À NEUTROPHILE

[Enjeu secondaire]

***TRIFOLION MEDII* Th.MÜLL. 1962**

PELOUSES PRÉFORESTIÈRES ET OURLETS XÉROCLINES À MÉSOPHILES, MÉSOTHERMES

Habitat non cartographié



A gauche, *Brachypodium pinnatum* et à droite, *Ornithogalum pyrenaicum*

Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures

Classe : *TRIFOLIO MEDII-GERANIETEA SANGUINEI* Th.Müll. 1962

Ordre : *Origanetalia vulgaris* Th.Müll. 1962

Variabilité et déclinaisons

Cette végétation se décline localement en des Pelouses préforestières et ourlets mésophiles calcicoles à neutrophiles (*Trifolio medii-Agrimonienion medii*) ; la sous-alliance étant toutefois à confirmer (aucun relevé effectué sur ces végétations).

Trifolio medii-Agrimonienion medii Knapp 1976 nom. Nud.

Rattachement aux référentiels existants

Déclinaisons	Code CORINE-Biotopes	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné
<i>Trifolion medii</i>	34.42	-	-

Cortège floristique observé

Brachypodium pinnatum, *Poa pratensis* subsp. *angustifolia*, *Origanum vulgare*, *Clinopodium vulgare*, *Agrimonia eupatoria*, *Ornithogalum pyrenaicum*, *Centaurea* gr. *Jacea* (genre à réétudier), *Sanguisorba minor* subsp. *minor*, *Campanula ranunculoides*, *Inula conyzae*, etc.

Écologie et dynamique

Ces ourlets constituent un stade transitoire des forêts neutro-calcicoles du *Carpinion betuli*, en évoluant spontanément vers des fourrés ou manteaux du *Tamo communis-Viburnion lantane* (= *Berberidetalia vulgaris* de Foucault & Julve)

Interprétation patrimoniale synthétique

Déclinaisons	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
<i>Trifolion medii</i>	AC	Préoccupation mineure	B

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Cette végétation ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier, en dehors de la présence par secteurs de *Geranium sanguineum*. En outre, elle est fragmentaire en raison d'une faible richesse spécifique. Son intérêt réside dans l'effet de transition, notamment pour la faune.

Cet ourlet est sensible à l'eutrophisation qui le fera évoluer vers une communauté paucispécifique à *Brachypode penné* (*Brachypodium pinnatum*).

Localisation générale sur le territoire étudié

Végétation omniprésente sur le site. La forme à brachypode est imbriquée sous forme de « nappe » dans la pelouse typique, généralement du *Mesobromion-erecti*. Elle est souvent l'origine de la fermeture par le brachypode. La forme à *Geranium sanguineum* est surtout présente à Vétheuil, en bordure du *Xerobromion-erecti*.

Principes généraux de gestion et de conservation

Conservation d'ourlets occupant des largeurs suffisantes en marge de la fruticée.

Préserver les secteurs à *Geranium sanguineum*.

Mettre en œuvre une fauche biennale à triennale réalisée en fin d'été-début d'automne, avec exportation des produits de coupe.

Cortège floristique optimal typique

Anthericum ramosum, *Bupleurum falcatum*, *Centaurea* cf. *thuillieri*, *Coronilla varia*, *Euphorbia cyparissias*, *Helleborus foetidus*, *Hypericum hirsutum*, *Inula conyzae*, *Poa pratensis* subsp. *angustifolia*, *Senecio erucifolius*, *Veronica teucrium*, *Vincetoxicum hirundinaria*, et nombreuses espèces des *Festuco-Brometea erecti* et des *Arrhenatherenea elatioris* ; *Geranium sanguineum*, *Rosa pimpinellifolia*, *Astragalus glycyphyllos*, *Centaurea* gr. *jacea*, *Cerastium arvense*, *Knautia arvensis*.

PELOUSES VIVACES DE PELOUSES XÉROPHILES, SUR SOLS SUPERFICIELS, ET DALLES - ALYSSE ALYSSOIDIS-SEDION

[Enjeu secondaire]

ALYSSE ALYSSOIDIS-SEDION ALBI OBERD. & TH. MÜLL. IN TH. MÜLL. 1961
PELOUSES SUBATLANTIQUES À MÉDIOEUROPEENNES, COLLINÉENNES À MONTAGNARDES, SOUVENT RICHES EN ANNUELLES, SUR SOL CALCAIRE

Habitat ponctuel ou en mosaïque



Cliché : Pelouses subatlantiques à médioeuropéennes, collinéennes à montagnardes, souvent riches en annuelle, sur sol calcaire (GLB)

Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures

Classe : SEDO ALBI-SCLERANTHETEA BIENNIS Braun-Blanq. 1955

Ordre : Alysso alyssoidis-Sedetalia albi Moravec 1967

Variabilité et déclinaisons

Non caractérisées sur le site. Dans la littérature se décline de la façon suivante :

Festuco - Sedetalia acris Tuxen 1951

*Helianthemo apennini - Sedetum acris (Allorge 1922) de Foucault & Frileux 1988

Rattachement aux référentiels existants

DÉCLINAISON	Code CORINE-Biotopes	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné
Alysso alyssoidis-Sedion albi	34.11	8110 Pelouses rupicoles calcaires basiphiles de l'Alysso-sedion albi	8110-1 Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes

Cortège floristique observé

Trifolium striatum, Poa compressa, Saxifraga tridactylites, Sedum acre, Arenaria serpyllifolia subsp. leptoclados, Catapodium rigidum, Alyssum alyssoides.

Écologie et dynamique

Pelouses mésoxérophiles à xérophiles sur corniche souvent tassées (parfois sur passage de sentiers) et riches en calcaire actif. Dans le contexte de la réserve, cet habitat est presque toujours en mosaïque avec d'autres types de pelouses car sur zones érodées.

Ces pelouses pionnières plus ou moins écorchées sont en lien dynamique avec les pelouses vivaces calcicoles subatlantiques à atlantiques, mésophiles à xérophiles du *Brometalia erecti*.

Interprétation patrimoniale synthétique

DÉCLINAISONS	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
<i>Alyssum alyssoides-Sedion albi</i>	Exceptionnel	A surveiller	A

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Cette végétation présente un intérêt patrimonial majeur. Sa présence reste exceptionnelle et mérite une attention particulière, même si la végétation ne s'y exprime que de façon fragmentaire. Elle est surtout menacée par le piétinement sur les pinacles fréquentés.

Localisation générale sur le territoire étudié

Végétation globalement très peu répandue et disséminée sur plusieurs corniches, principalement sur les pinacles.

Principes généraux de gestion et de conservation

Limiter la fréquentation des pitons.

Cortège floristique optimal typique

*Potentilla tabernaemontani, Sedum acre, Thymus cf. praecox, Helianthemum apenninum, H. canum (= Helianthemum oelandicum) et nombreuses espèces des Festuco-*Brometea erecti**

VÉGÉTATIONS ARBUSTIVES NON DUNAIRES DES SOLS CARBONATÉS OU PLUS OU MOINS DÉSATURÉS - *BERBERIDION VULGARIS*

[Enjeu complémentaire]

Berberidetalia vulgaris de Foucault & Julve
VÉGÉTATIONS ARBUSTIVES NON DUNAIRES DES SOLS CARBONATÉS OU PLUS OU MOINS DÉSATURÉS



Cliché : Végétations arbustives non dunaires des sols carbonatés ou plus ou moins désaturés (GLB) au dessus, *Crataegus monogyna* (TC) , en dessous , *Viburnum lantana* (TC)

Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures

Classe : CRATAEGO MONOGYNNAE-PRUNETEA SPINOSAE Tüxen 1962

Variabilité et déclinaisons

Ces végétations se déclinent sur la RNN en végétations arbustives centro-atlantiques, calcicoles à neutrophiles, non thermophiles, mésophiles ; ici pour des raisons de commodité, nous nous limiterons à l'ordre : *Berberidetalia vulgaris* de Foucault & Julve.

Nous avons certainement les associations suivantes : le *Tamo communis* - *Viburnetum lantanae* Géhu & al. 1972 présentant une forme à *Prunus mahaleb* et correspondant à une association calcicole héliophile. C'est l'association dominante sur la RNN. Nous avons aussi l'association du *Roso micranthae-Prunetum spinosae* de Foucault 1989, sur les corniches rocheuses calcicoles (non cartographié à ce niveau de précision).

Rattachement aux référentiels existants

Déclinaisons	Code CORINE-Biotopes	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné
<i>Prunetalia spinosae</i>	31.8	-	-
AL1	31.812	-	-
<i>Berberidetalia vulgaris</i>			

Cortège floristique observé

Ce cortège eutrophe est caractérisé par *Clematis vitalba*, *Comus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Rosa canina*, *Tamus communis*. Le caractère thermo-calcaricole est caractérisé par la présence de *Prunus mahaleb*, *Rhamnus catharticus* et *Viburnum lantana*, et de *Comus mas* (très rare).

Il s'agit ici principalement de la forme à *Prunus mahaleb*, correspondant à une association calcaricole essentiellement héliophile.

AL1 : *Viburnum lantana*, *Ligustrum vulgare*, *Comus sanguinea*, *Rhamnus cathartica*.

Écologie et dynamique

Il s'agit de végétations nanophanérophytiques mésotrophes (= sol moyennement riche en éléments nutritifs). Ces communautés arbustives, mésophiles, calcicoles, caractérisent un stade préforestier dynamique : elles évoluent spontanément vers des végétations forestières du *Carpinion betuli*.

Interprétation patrimoniale synthétique

Déclinaisons	Rareté régionale	Menace régionale	Niveau d'intérêt patrimonial
AL1	Assez commun	Préoccupation mineure	C

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Dans notre cas, cet habitat n'est pas menacé mais dans une phase dynamique progressive naturelle qu'il serait nécessaire de faire régresser et maintenir par une gestion adaptée. Son intérêt patrimonial est aussi lié à sa faune.

Localisation générale sur le territoire étudié

Ces végétations se rencontrent assez communément sur l'ensemble du territoire étudié. Cette unité est très présente sur la RNN, formant parfois des transitions très étroites entre les pelouses et les boisements. Nous pouvons employer le terme des pré-bois calcicoles, en lisière de pelouses calcaires.

Principes généraux de gestion et de conservation

Contrôle de la végétation ligneuse, et en particulier arbustive, colonisant les pelouses, prairies et ourlets herbacés, par débroussaillage et coupe des ligneux avec évacuation des produits de coupe. Période d'intervention favorable, fin automne à fin hiver.

Conservation de manteaux externes suffisamment larges avec ourlet herbaie, bas fourré, manteau arbustif pluristratifié et pré-bois, et maintien l'existence des différents stades dynamiques, pionnier à sénescent. Constituer une mosaïque entre fruticée et pelouses.

Développer des mesures agri-environnementales pour limiter les fertilisants au niveau des terrains mitoyens des manteaux.

Cortège floristique optimal typique

Clematis vitalba, *Comus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Euonymus europaeus*, *Ligustrum vulgare*, *Prunus spinosa*, *Rosa gr. canina*, *Tamus communis*, *Berberis vulgaris*, *Juniperus communis*, *Laburnum anagyroides*, *Prunus mahaleb*, *Rhamnus catharticus*, *Viburnum lantana*, *Rosa cf. micrantha*.

CARPINION BETULI « DE RECOLONISATION » CALCICOLE

[Enjeu complémentaire]

CARPINION BETULI ISSLER 1931

CARPINION BETULI « DE RECOLONISATION » CALCICOLE



Structure forestière haute (A) et basse (B) (GLB)

Variabilité et déclinaisons

Cette végétation se décline uniquement en des charmaies neutro-calcicoles du Carpinion betuli.
SA1 : Carpinion betuli Issler 1931 [neutro-calcicole]

Rattachement aux référentiels existants

DÉCLINAISONS	DÉCLINAISONS CODE CORINE-BIOTOPES	CODE UNION EUROPÉENNE (UE) INTITULÉ DE L'HABITAT GÉNÉRIQUE	CODE UE DÉCLINÉ DES CAHIERS D'HABITATS INTITULÉ DE L'HABITAT DÉCLINÉ
Carpinion betuli	41.2	9130	-
Carpinion betuli « de recolonisation » calcicole	41.2 / 41.132	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	-

Cortège floristique observé

Carpinion betuli « de recolonisation » calcicole : Carpinion betuli [neutro-calcicole]

Strate arborecente (A) : *Quercus robur*, *Carpinus betulus*, *Acer campestre*.

Strate arbustive (B) : *Corylus avellana*, *Ligustrum vulgare*, *Viburnum lantana*, *Viburnum opulus*, *Crataegus monogyna*, *Ruscus aculeatus*.

Strate herbacée (H) : *Brachypodium sylvaticum*, *Mercurialis perennis* (très rare), *Sanicula europaea*, *Viola hirta* subsp. *hirta*, *Tamus communis*, *Carex sylvatica*, *Melica uniflora*, *Epipactis cf. helleborine*, etc.

Écologie et dynamique

Végétations forestières plus ou moins mésophiles à neutrophiles. Sols bruns mésotrophes, à bonne réserve hydrique.

Végétation climacique ou paraclimacique.

Interprétation patrimoniale synthétique

DÉCLINAISONS	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
<i>Carpinion betuli</i>	CC	LC	C
<i>Carpinion betuli</i> « de recolonisation » calcicole	Peu commun	A surveiller	A

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire. Cependant, il est loin d'être menacé, étant en dynamique de colonisation sur le site, au détriment des habitats de pelouses qui sont un enjeu majeur du site.

Localisation générale sur le territoire étudié

Ces végétations sont majoritaires sur la réserve, principalement importants sur Haute-Isle, Vétheuil et La Roche-Guyon, moyennement sur Gommecourt et Bennecourt.

Principes généraux de gestion et de conservation

Contrôler la colonisation des pelouses par les ligneux (coupe, débroussaillage).

Expérimenter l'ouverture de clairières dans le boisement pour favoriser un retour de pelouses.

Sinon, dans le cadre d'activités forestières (très restreintes à inexistantes sur le site) :

Favoriser le vieillissement des boisements, conserver les arbres morts ou sénescents,

Privilégier la régénération naturelle, sinon, utiliser des plants d'origine locale, pas de résineux ni d'espèces exotiques (robinier...)

Préserver les suintements (pas de passages d'engins ou de troncs tirés en travers)

Cortège floristique optimal typique

Acer campestre, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Daphne laureola*, *Fagus sylvatica*, *Sorbus torminalis*, *Asperula odorata*, *Carex sylvatica*, *Comus sanguinea*, *Fraxinus excelsior*, *Listera ovata*, *Mercurialis perennis*, *Neottia nidus-avis*, *Ophrys insectifera*, *Orchis mascula*, *Potentilla sterilis*, *Sanicula europaea*, *Scrophularia nodosa*, *Ulmus cf. minor*, *Carpinus betulus*, *Conopodium majus*, *Orchis purpurea*, *Ophrys insectifera*, *Ornithogalum pyrenaicum*, *Cephalanthera damasonium*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Ophrys insectifera*, *Orchis purpurea*, *Platanthera chlorantha*...

Et *Daphne laureolae* - *Fagetum sylvaticae* Durin & al. 1967 dominant à *Cephalanthera damasonium*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Ophrys insectifera*, *Orchis purpurea*, *Platanthera chlorantha*.

PRAIRIE PÂTURÉE MÉSOTROPHIE NEUTROBASICLINE À LUZERNE LUPILINE ET CYNOSURE CRÉTELLE - *THYMO PULEGIOIDIS-CYNOSURENION CRISTATI*

[Enjeu complémentaire]

**THYMO PULEGIOIDIS-CYNOSURENION CRISTATI PASSARGE 1969 (= MEDICAGINI
LUPULINAE-CYNOSURETUM CRISTATI PASSARGE 1969)**

**PRAIRIE PÂTURÉE MÉSOTROPHIE NEUTROBASICLINE À LUZERNE LUPILINE ET
CYNOSURE CRÉTELLE**



Cliché : Prairie pâturée mésotrophe neutrobasicline à Luzerne lupiline et Cynosure crételle (GLB)

Au dessus, Agrostis capillaris, en dessous, Plantago media (TC)

Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures

Classe : ARRHENATHERETEA ELATIORIS Braun-Blanq. 1949 nom. nud.

Ordre : Trifolio repentis-Phleetalia pratensis H. Passarge 1969

Alliance : Cynosurion cristati Tüxen 1947

Variabilité et déclinaisons

Type non caractérisé dans le cadre de cette étude.

Rattachement aux référentiels existants

Déclinaison	Code CORINE-Biotopes	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné
Medicagini lupulinæ-Cynosuretum cristati	38.11	-	-

Cortège floristique observé

Lolium perenne, Cynosurus cristatus, Dactylis glomerata, Festuca rubra, Holcus lanatus, Agrostis capillaris (A. tenuis, Anthoxanthum odoratum, Cerastium fontanum subsp. vulgare, Trifolium repens, Bellis perennis, Prunella vulgaris, Centaurea jacea, Veronica serpyllifolia, Cirsium arvense, Ranunculus bulbosus, Lotus corniculatus subsp. corniculatus, Medicago lupulina, Plantago media, etc.

Écologie et dynamique

Prairies pâturees mésotrophes des sols calcarifères. En plus des divers modes d'exploitation, ces prairies sont parfois sursemées, ce qui rend leur interprétation phytosociologique délicate. L'arrêt du pâturage entraîne l'évolution de la prairie vers des stades pré-forestiers (ourlets mésophiles calcicoles à neutrophiles du *Trifolion medii*, fourrés du *Tamo communis-Viburnion lantanae*), puis vers une végétation forestière du *Carpinion betuli*.

Interprétation patrimoniale synthétique

DÉCLINAISON	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
<i>Medicagini lupulinae-Cynosuretum cristati</i>	Assez commun	NT	B

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Cette végétation présente encore un certain intérêt patrimonial dans la mesure où elle est indicatrice d'un milieu qui n'est pas encore trop perturbé et qui est encore susceptible d'héberger des taxons d'intérêt patrimonial comme l'*Orchis morio*.

Elle est menacée par une augmentation du niveau de chargement (passage au *Medicagini lupulinae-Plantaginetum majoris*), une fertilisation excessive (évolution vers une prairie pâturee eutrophe du *Bromo mollis-Cynosuretum cristati*), l'évolution du mode d'exploitation (retournement pour une mise en culture), la déprise agricole (avec pour effets induits prévisibles : l'embroussaillage, des plantations) et les aménagements (affectation en zone constructible).

Globalement, ces prairies pacagées sont assez appauvries sur le plan floristique et elles sont souvent perturbées (niveau de chargement élevé, fertilisation, sur-semis).

Localisation générale sur le territoire étudié

Cette végétation se rencontre très localement sur l'ensemble du territoire étudié (pâturage bovin).

Principes généraux de gestion et de conservation

Maintien de la prairie : pas de boisement, ni de retournement pour une mise en culture.

Amélioration de l'état de conservation par la mise en œuvre d'un pâturage plus extensif (diminution du niveau de chargement, limitations des intrants et des pratiques de sursemis, pâturage tournant souhaitable, utilisation de races traditionnelles, voire rustiques dans le cadre d'une gestion conservatoire, utilisation de plusieurs espèces d'herbivores complémentaires, fauche exportatrice des refus).

Cortège floristique optimal typique

Achillea millefolium, Agrostis capillaris, Allium vineale, Alopecurus pratensis, Centaurea gr. jacea, Chrysanthemum leucanthemum, Dactylis glomerata, Eryngium campestre, Festuca gr. rubra, Hypochaeris radicata, Luzula campestris, Veronica chamaedrys, Cirsium arvense, Veronica serpyllifolia et espèces des Festuco - Brometea erecti.

FRICHES THERMOPHILES DOMINÉES PAR DE GRANDS CHARDONS, THERMOCONTINENTALES ET SUBMÉDITERRANÉENNES - *ONOPORDION ACANTHII*

[Enjeu secondaire]

ONOPORDION ACANTHII BRAUN-BLANQ. IN BRAUN-BLANQ., GAJEWSKI, WRABER & WALAS 1936

FRICHES THERMOPHILES DOMINÉES PAR DE GRANDS CHARDONS,
THERMOCONTINENTALES ET SUBMÉDITERRANÉENNES



Végétation de l'*Onopordion acanthii* et gros plan sur *Echium vulgare* (TC)

Rattachement aux unités syntaxonomiques supérieures

Classe : ARTEMISIETEA VULGARIS W.Lohmeyer, Preisig & Tüxen ex von Rochow 1951

Ordre : Onopordetalia acanthii Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944

Variabilité et déclinaisons

Type non caractérisé dans le cadre de cette étude.

Rattachement aux référentiels existants

DÉCLINAISON	Code CORINE-Biotopes	Code Union Européenne (UE) Intitulé de l'habitat générique	Code UE décliné des cahiers d'habitats Intitulé de l'habitat décliné
Onopordion acanthii	87.2	-	-

Cortège floristique observé

Verbascum thapsus, *Verbascum div. sp.*, *Carduus nutans*, *Echium vulgare*, *Hypericum perforatum*, *Reseda luteola*, etc.

Écologie et dynamique

Végétations rudérales, anthropogènes, nitrophiles et thermophiles, à dominance de vivaces et de bisannuelles. Végétations qui peuvent évoluer vers des végétations vivaces semi-rudérales des *Agropyretalia intermedii-repentis* (observée sur une parcelle).

Interprétation patrimoniale synthétique :

DÉCLINAISON	RARETÉ RÉGIONALE	MENACE RÉGIONALE	NIVEAU D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
<i>Onopordion acanthii</i>	Assez rare	Non menacé	Régional

Intérêt patrimonial, menaces et état de conservation

Cette végétation présente un certain intérêt patrimonial car elle est peu représentée au sein des végétations de friche qui sont plus dominées par des communautés moins thermophiles du *Dauco carotae-Melilotion albi*.

Elle peut aussi présenter un intérêt patrimonial en tant qu'habitat d'espèce car, sur le plan avifaunistique, elle est parfois utilisée comme site de nidification par certains oiseaux protégés comme l'*oedicnème criard*.

Cette végétation présente rarement un bon état de conservation car elle est souvent fragmentaire sur le plan de sa composition floristique (nombre d'espèces thermophiles peu élevé).

Localisation générale sur le territoire étudié

Cette végétation se rencontre de manière disséminée, notamment au niveau des sentiers et replats de coteaux. Elle est très peu représentée au niveau de la réserve.

Principes généraux de gestion et de conservation

Conservation en l'état du biotope (pas de modification).

Végétation qui sera laissée en évolution libre tant que le milieu reste ouvert.

En cas de fermeture du milieu induite par une colonisation par des fourrés ou ronciers, fauche tardive annuelle avec exportation ou de débroussaillages ponctuels. Période d'intervention favorable, fin automne à fin hiver.

Cortège floristique optimal typique

Artemisia vulgaris, *Carduus crispus*, *Cirsium arvense*, *C. vulgare*, *Lactuca serriola*, *Linaria vulgaris*, *Pastinaca sativa*, *Picris echioides*, *P. hieracioides*, *Potentilla reptans*, *Reseda luteola*, *Rumex obtusifolius*, *Conyza canadensis*, *Daucus carota*, *Melilotus alba*, *Tanacetum vulgare*, *Echium vulgare*, *Oenothera sp.*, *Verbascum sp.*

Annexe 12 : Liste des avifaunes

(1995+2011/2012)

SP	NF	Dir Hab	Berne	France	Région	Liste rouge France	zNIEff	Rareté	habitat
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	An I	An 2	Art 2	VU	LC		OOO	falaises
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	An I	An 2	Art 2	VU	LC	x	AR	boisements
<i>Lanius collurio</i>	Pie grêche écorcheur	An I	An 2	Art 1	NT	LC	x		zones arbustives, îlles
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	An I	An 2	Art 1	LC	LC	x	AR	boisements
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		An 2	Art 2	NT	LC	x	R	îlles, boisements, humides
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmillier		An 2	Art 1	CR	NT	x		boisements
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale		An 2	Art 1	VU	LC		C	boisements
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		An 2	Art 1	VU	LC		C	boisements
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		An 2	Art 1	NT	NT		TC	zones arbustives, îlles
<i>Pyrhula pyrhnula</i>	Bouvreuil pivoine		An 3	Art 1	NT	VU		C	boisements
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		An 2	Art 2	NT	VU		C	zones arbustives, landes
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		An 2	Art 1	NT	VU		C	boisements
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot filis		An 2	Art 1	NT	NT		C	boisements, zones arbustives
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		An 2	Art 1	LC	NT		C	zones arbustives, zones ouvertes, coteaux calcaires
<i>Emberiza citrus</i>	Bruant zizi		An 2	Art 1	LC	LC		AR	îlles, coteaux calcaires
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte		An 2	Art 1	LC	LC		C	zones arbustives, coteaux calcaires
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli		An 2	Art 1	LC	LC		AR	zones ouverte, boisements, coteaux calcaires
<i>Columba livia</i>	Pigeon "bluet"		An 2		LC	EN		INT	falaises
<i>Corvus corone</i>	Cornette noire		-		LC	LC		C	falaises, zones cultivées, coteaux calcaires
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie		An 2	Art 1	LC	LC		AR	zones cultivées, îlles, habitations
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		An 3	Art 1	LC	LC		TC	îlles, zones arbustives, jardins
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements
<i>Turdus</i>	Merle noir		An 3		LC	LC		TC	zones cultivées, zones arbustives, zones

SP	NF	Dir Hab	Berne	France	Région	Liste rouge France	znleff	Rareté	habitat
<i>merula</i>									ouvertes, îlères, jardins, boisements
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc		An 2	Art 1	LC	LC		AC	boisements
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		An 3	Art 1	LC	LC		C	zones ouvertes, îlères, boisements
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		An 2	Art 1	LC	LC		AC	boisements
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements, jardins
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements, zones arbustives
<i>Saxicola torquata</i>	Traquet pâtre		An 2	Art 1	LC	LC		AC	zones ouvertes, zones arbustives
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements, zones arbustives
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres		An 2	Art 1	LC	LC		C	zones ouvertes, îlères, zones arbustives
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		-		LC	LC		TC	zones cultivées, zones arbustives, zones ouvertes, îlères, jardins, boisements
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements, zones arbustives
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements, jardins, zones cultivées
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		An 2	Art 1	LC	LC		C	zones ouvertes, habitations
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		An 2	Art 1	LC	LC		C	zones ouvertes
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements
<i>Passer domesticus</i>	Molneau domestique		An 2	Art 1	LC	LC		TC	zones cultivées, jardins
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		-		LC	LC		TC	zones cultivées, zones arbustives, zones ouvertes, îlères, jardins
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau		An 2	Art 1	LC	LC		AC	boisements, zones arbustives
<i>Serinus serinus</i>	Berin chin		An 2	Art 1	LC	LC		C	jardins, zones
<i>Sitta europaea</i>	Stiéle torchepot		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	An2/2	An 3	Art 5	LC	LC		C	zones arbustives, îlères
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet		-		LC	LC		TC	zones cultivées, zones arbustives, zones ouvertes, îlères, jardins
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		An 3		LC	LC		C	boisements, zones arbustives, îlères
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs		An 3		LC	LC		TC	zones cultivées, zones ouvertes
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		-	Art 1	LC	LC		C	falaises, ruines

SP	NF	Dir Hab	Berne	France	Région	liste rouge France	znieff	Rareté	habitat
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		-		LC	LC		C	boisements
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements, jardins
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements, zones arbustives
<i>Carduels carduels</i>	Chardonneret élégant		An 3	Art 1	LC	LC		C	zones cultivées, îlots, jardins
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		An 2	Art 1	LC	LC		TC	jardins, boisements
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros-bec casse-noyaux		An 2	Art 1	LC	LC		AC	boisements
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre		An 2	Art 1	LC	LC		TC	habitations, zones ouvertes
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		An 2	Art 2	LC	LC		C	zones cultivées
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée		An 2	Art 1	LC	LC		AC	zones ouvertes, zones arbustives
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Roussignol philomèle		An 2	Art 1	LC	LC		C	boisements, zones arbustives
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge-queue noir		An 2	Art 1	LC	LC		TC	falaises, habitations
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		An 2	Art 1	LC	LC		TC	zones arbustives, îlots, jardins
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	An 2/2	An 3	Art 5	LC	LC		C	zones cultivées, zones arbustives, jardins
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		An 2	Art 1	LC	LC		TC	boisements, zones arbustives
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne		An 3		LC	LC		TC	boisements, jardins

Annexe 13 : Liste de l'entomofaune

Orthoptères :
(espèces de fort intérêt patrimonial en gras)

Données bibliographiques (Espèces recensées de 1999 à 2005 sur la Réserve) :

- ♦ *Chorthippus vagans vagans* (Eversman 1848), le Chorthippe des Pins
- ♦ *Ephippiger diurnus* Dufour 1841, l'Ephippigère des vignes
- ♦ *Gomphocerippus rufus* (L. 1758), le Gomphocère roux
- ♦ *Mantis religiosa* L. 1758, la Mante religieuse
- ♦ *Phaneroptera falcata* (Poda 1761), le Phanéroptère commun
- ♦ *Platycleis albopunctata albopunctata* (Goeze 1778), la Decticelle chagrinée
- ♦ *Platycleis tessellata* (Charpentier 1825), la Decticelle carroyée
- ♦ *Stenobothrus lineatus* (Panzer 1796), le Sténobothre de la Palène

Résultats des prospections de terrain de 2011

28 espèces ont été recensées sur le site ou à proximité immédiate en 2011 :

- ♦ *Phaneroptera falcata* (Poda 1761), le Phanéroptère commun
- ♦ *Phaneroptera nana nana* Fieber 1853, le Phanéroptère méridional
- ♦ *Leptophyes punctatissima* (Bosc 1792), la Leptophye ponctuée
- ♦ *Meconema meridionale* Costa 1860, le Méconème fragile
- ♦ *Conocephalus fuscus* (Fabricius 1793), le Conocéphale bigarré
- ♦ *Ruspolia nitidula nitidula* (Scopoli 1786), le Conocéphale gracieux
- ♦ *Tettigonia viridissima* L. 1758, la Grande Sauterelle verte
- ♦ *Platycleis albopunctata albopunctata* (Goeze 1778), la Decticelle chagrinée
- Inventaire 2011 des Orthoptères de la RNN des Coteaux de Seine 11
- ♦ *Metrioptera roeselii* (Hagenbach 1822), la Decticelle bariolée
- ♦ *Pholidoptera griseoaptera* (De Geer 1773), la Decticelle cendrée
- ♦ *Ephippiger diurnus* Dufour 1841, l'Ephippigère des vignes
- ♦ *Gryllus campestris* L. 1758, le Grillon champêtre
- ♦ *Nemobius sylvestris* (Bosc 1792), le Grillon des bois
- ♦ *Oecanthus pellucens* (Scopoli 1763), le Grillon d'Italie
- ♦ *Oedipoda caerulescens* (L. 1758), l'OEdipode turquoise
- ♦ *Chrysochraon dispar dispar* (Germar 1831-1835), le Criquet des clairières
- ♦ *Gomphocerippus rufus* (L. 1758), le Gomphocère roux
- ♦ *Stenobothrus lineatus* (Panzer 1796), le Sténobothre de la Palène
- ♦ *Myrmeleotettix maculatus maculatus* (Thunberg 1815), le Gomphocère tacheté

- ♦ *Omocestus rufipes* (Zetterstedt 1821), le Criquet noir-ébène
- ♦ *Chorthippus parallelus parallelus* (Zetterstedt 1821), le Criquet des pâtures
- ♦ *Chorthippus dorsatus* (Zetterstedt 1821), le Criquet verte-échine
- ♦ *Chorthippus vagans vagans* (Eversmann 1848), le Chorthippe des Pins
- ♦ *Chorthippus brunneus brunneus* (Thunberg 1815), le Chorthippe duettiste
- ♦ *Chorthippus mollis mollis* (Charpentier 1825), le Chorthippe des jachères
- ♦ *Chorthippus biguttulus biguttulus* (L. 1758), le Chorthippe mélodieux
- ♦ *Euchorthippus declivus* (Brisout 1848), le Criquet ubiquiste
- ♦ *Mantis religiosa* L. 1758, la Mante religieuse

Lépidoptères :

-Nocturnes :

Espèces d'Ile-de-France	Statut GILIF-OPIE en IdF	PR	ZNIEFF IdF	Plante-hôte	Habitats (à dire d'experts GILIF-OPIE)
Arctiidae					
<i>Diacrisia sannio</i> L.	VU			Diverses Plantes basses	Landes sèches et pelouses calcaires
<i>Elema pygmaeola</i> Dbd.	VU			Inconnue (Lichens ?)	Prairies sèches
<i>Epicalia villica</i> L.	VU		X	Polyphage	Prairies et bois secs
<i>Lithosia quadra</i> L.	VU			Lichens	Tous milieux
<i>Tyria jacobaeae</i> L.	NM			Genérons surtout	Fiches et prairies sèches
Geometridae					
<i>Siona lineata</i> Scop.	VU			Diverses herbacées	prairies mésophiles ou sèches, des fiches, bords de chemins et autres milieux herbacés ouverts
<i>Thaleria fimbrialis</i> Scop.	NM			Achillée et autres plantes des fiches	milieux ouverts bien ensoleillés
<i>Idea ochrata</i> Scop.	VU			Diverses herbacées	prairies sèches, landes sablonneuses et coteaux calcaires
<i>Scopula imitaria</i> Hb.	NM			Troène, Chèvrefeuille, diverses Herbacées	milieux chauds, surtout ouverts
<i>Aspitates gilvaria</i> D. & S.	VU			Herbacées des prairies sèches	pelouses et fiches sèches
<i>Aspitates ochrearia</i> Rossi	ME			Herbacées des prairies sèches	pelouses et fiches sèches
<i>Scopula ornata</i> Scop.	VU			Thym, origan	fiches sèches et pelouses calcaires
<i>Scopula virgulata</i> D. & S.	ME			Graminées (Carex, Inula) ?	Pelouses sèches
<i>Chiasmia clathrata</i> L.	NM			Légumineuses	prairies, clairières, îles, voire jardins
<i>Scotopteryx chenopodiana</i> L.	NM			Graminées et Légumineuses	prairies, fiches, clairières
<i>Colotois pennaria</i> L.	NM			Epineux et feuillus	forêts
<i>Pseudopanthera macularia</i> L.	NM			Diverses Labiées	forêts claires, îles, milieux arbustifs
<i>Chloroclysta stictata</i> Hfn.	NM			Divers feuillus	forêts
<i>Eupithecia virgaureata</i> Dbd.	NM			Verge d'Or, Genéron, arbustes selon gén.	milieu forestier

<i>Scopula floslactata</i> Hw.	NM		Diverses Herbacées	tallis et milieux arbustifs denses
<i>Campaea margaritata</i> L.	NM		Polyphage sur feuillus	tous milieux
<i>Ematurga atomaria</i> L.	NM		Diverses plantes basses et arbustes	friches, landes, clairières
<i>Oposthograptis luteolata</i> L.	NM		Epineux et arbres fruitiers	tous milieux
<i>Peribatodes rhomboidaria</i> D. & S.	NM		Très polyphage	tous milieux
<i>Seidosema brunnearia</i> VIII.	ME		Trèfle, Genêt, Callune	coteaux chauds
<i>Campogramma bilineata</i> L.	NM		Diverses herbacées	tous milieux
<i>Colostygia pectinataria</i> Knobch	NM		Gallets et autres herbacées	tous milieux
<i>Eupithecia millefoliata</i> Rössl.	VU		Achillée	tous milieux humides des secteurs chauds
<i>Gymnoscelis rufifasciata</i> Hw.	NM		Plantes basses et arbustes.	tous milieux
<i>Scopula bipunctaria</i> D. & S.	ET (ME)		Légumineuses	milieux bien exposés
<i>Xanthorhoe fluctuata</i> L.	NM		Crucifères, groseilliers	milieux bien exposés
Hepialidae				
<i>Korscheltellus lupulina</i> L.	NM		Racines d'herbacées	Prairies
Thyatiridae				
<i>Cymatophorina diluta</i> D. & S.	NM		Chêne	Milieux forestiers et arbustifs
<i>Lasiocampa quercus</i> L.	NM		Arbres, arbustes, Bruyères...	Tous milieux
Lymantriidae				
<i>Lymantria dispar</i> L.	NM		Polyphage sur feuillus	Tous milieux
<i>Orgyia antiqua</i> L.	NM		Polyphage, surtout sur feuillus	Boisements, îles, zones bocagères
Noctuidae				
<i>Omphaloscelis lunosa</i> Hw.	NM		Graminées	tous milieux ouverts
<i>Euclia glyphica</i> L.	NM		Diverses Légumineuses	milieux herbacés à légumineuses
<i>Lygephila craccae</i> D. & S.	VU		Vicia et autres Fabacées	milieux herbeux chauds
<i>Trigonophora flammula</i> Esp.	ME		Rumex et autres herbacées	milieux herbacés
<i>Agrotis trux</i> Hb.	Nle IDF (ME)		Diverses plantes basses	divers milieux ouverts chauds
<i>Eremobia ochroleuca</i> D. & S.	VU		Graminées	divers milieux ouverts chauds
<i>Noctua janthe</i> Bkh.	NM		Plantes basses, arbustes au printemps	divers milieux ouverts
<i>Tyta luctuosa</i> D. & S.	NM		Liserons	prairies, friches, jardins
<i>Aporophyla lueneburgensis</i> Fr...	VU		Diverses plantes basses (dont Graminées)	milieux ouverts prairiaux
<i>Eugnorisma glareosa</i> Esp.	NM		Diverses plantes basses	milieux prairiaux à végétation spontanée abondante
<i>Amphipyra pyramidea</i> L.	NM		Feuillus	tous milieux principalement forestiers
<i>Ammoconia caecimacula</i> D. & S.	VU		Fleurs de nombreuses plantes herbacées	milieux ouverts chauds en contexte forestier peu dense
<i>Dloba caeruleocephala</i> L.	NM		Prunelliers et arbres fruitiers	friches, coteaux voir forêts

<i>Lithophane ormitopus</i> Hfn.	NM		Feuillus, surtout Chêne	forêts de feuillus
<i>Mniotype satura</i> D. & S.	VU		Polyphage sur plantes basses	milleux arbustifs et forestiers frais et humides
<i>Agrochola iota</i> Cl.	NM		Surtout Saules et Peupliers	milleux humides, sauleales, peupleraies
<i>Agrochola macilenta</i> Hb.	NM		Feuillus (surtout Fagacées), puis plantes basses	milleux forestiers
<i>Atethmia centrago</i> Hw.	NM		Frênes	proximités cours d'eaux et lieux humides où pousse sa plante hôte
<i>Conistra erythrocephala</i> D. & S.	NM		Arbres (surtout Fagacées) puis plantes basses	milleux boisés
<i>Conistra vaccinii</i> L.	NM		Divers feuillus, puis plantes basses ?	milleux forestiers
<i>Dichonia apricaria</i> L.	VU		Chêne, parfois autres Fagacées	forêts de feuillus, friches calcicoles
<i>Xanthia citroga</i> L.	VU		Tilleul	massifs forestiers
<i>Xestia castanea</i> Esp.	VU		Bruyères, Genêts, Saules, Aubépine...	milleux chauds : boisements clairs, landes à bruyères
<i>Dryobotodes eremita</i> F.	VU		Chêne, surtout Q. robur	Tous milleux
<i>Agrochola circellaris</i> Hfn.	NM		Feuillus (Saules, Peupliers, Ormes) puis pl. basses?	tous milleux
<i>Agrochola helvola</i> L.	NM		Prunus, Quercus, Rubus, Vaccinium...	landes, coteaux
<i>Agrochola lychnidis</i> D. & S.	VU		Diverses plantes basses, arbustes	tous milleux chauds
<i>Mythimna albipuncta</i> D. & S.	NM		Graminées	tous milleux généralement ouverts
<i>Mythimna unipuncta</i> Hw.	MII		Graminées	Tous milleux
<i>Phlogophora meticulosa</i> L.	NM		Très polyphage, surtout plantes basses	tous milleux
<i>Tilacea aurago</i> D. & S.	NM		Feuillus, surtout Fagacées	tous milleux
<i>Xanthia icteritia</i> Hfn.	NM		Saules surtout, Peupliers	zones humides
<i>Helicoverpa armigera</i> Hb.	MII		Diverses plantes basses	tous milleux en migration
<i>Agrotis segetum</i> D. & S.	NM		Polyphage sur plantes basses	tous milleux
<i>Noctua comes</i> Hb.	NM		Diverses plantes basses et arbustes	tous milleux, principalement ouverts
<i>Noctua fimbriata</i> Schreber	NM		Plantes basses, arbustes au printemps.	tous milleux
<i>Noctua pronuba</i> L.	NM		Polyphage, préfère Graminées	tous milleux
<i>Xestia c-nigrum</i> L.	NM		Diverses Plantes basses	tous milleux
<i>Xestia xanthographa</i> D. & S.	NM		Surtout Graminées, parf. aut. pl. basses, arbustes	tous milleux
<i>Autographa gamma</i> L.	NM		Très polyphage, princ. sur plantes basses	tous milleux

-Rhopalocères :

Spécies d'Ile-de-France	Statut GILIF- OPIE en IdF	PR	ZNIEFF IdF	Plantes-hôtes	Habitats (à dire d'experts GILIF-OPIE)
Hesperiidae					
<i>Ochrodes sylvanus</i> Esp.				Graminées (Bromus, Brachypodium, Dactylis...)	Blotopes herbeux, prairies et clairières forestières
<i>Erynnis tages</i> L.				Légumineuses (Hippocrate, Lotus,	Prairies maigres et pelouses

Espèces d'Île-de-France	Statut GILIF- OPIE en IdF	PR	ZNIEFF IdF	Plante-hôtes	Habitats (à dire d'experts GILIF-OPIE)
				Coronilla)	
<i>Thymelicus sylvestris</i> Poda				Diverses Graminées	Blotopes mésoxérophiles et abondamment fleuris, larges allées forestières
Lycaenidae					
<i>Lycaena phlaeas</i> L.				Oselles	Milleux largement ouverts, parfois en forêts
<i>Cupido minimus</i> Fuessly			X	Anthyllis et parf. autres Fabacées	Milleux steppiques, friches, clairières sèches et graveleuses
<i>Polyommatus bellargus</i> Rott.			X	Hippocrate et parf. autres Fabacées	Pelouses et coteaux calcaires
<i>Polyommatus coridon</i> Poda			X	Hippocrate	Milleux ouverts calcaires : friches sèches et calcaireuses
<i>Glauopsyche alexis</i> Poda		PR	X	Diverses Légumineuses	Talus fleuris, prairies des milleux boisés et accidentés
<i>Celastrina argiolus</i> L.				Lierre, Houx, Ajonc, Rhamnacées...	Bois clairs, jardins
<i>Plebejus argus</i> L.			X	Div. Légumineuses, Hellanthèmes, Bruyères	Clairières des bois colonisées par les bruyères et genêts, landes, friches et coteaux
<i>Polyommatus icarus</i> Rott.				Diverses Légumineuses	Friches, coteaux calcaires
<i>Callophrys rubi</i> L.				Nombreuses Légumineuses	Endroits chauds, terrains pauvres, landes à bruyères, broussailles à prunelliers
<i>Thecla betulae</i> L.			X	Prunellier	Islères de bois de feuillus, chemins, hales de prunelliers, zones broussailleuses
Nymphalidae					
<i>Issoria lathonia</i> L.				Violettes	Tous milleux ouverts
<i>Aglais urticae</i> L.				Orties	Milleux ouverts
<i>Inachis io</i> L.				Orties	Tous milleux ouverts
<i>Lasionympha megera</i> L.				Diverses Graminées	Lieux rocailleux, sentiers des collines, milleux chauds et secs en général
<i>Boloria dia</i> L.		PR	X	Violettes	Bois secs, landes, pelouses et coteaux calcaires
<i>Arerthusana arethusa</i> D. & S.		PR	X	Graminées	Blotopes xériques : coteaux secs, landes, friches sur substrat calcaires ou sablonneux
<i>Vanessa atalanta</i> L.				Orties, parfois Pariétale	Milleux ouverts, Islères et bois clairs
<i>Coenonympha arcania</i> L.				Diverses Graminées	Prairies, bois clairs, clairières
<i>Melanargia galathea</i> L.			X	Graminées (Poacées)	Prairies, bois clairs, clairières, bords de routes
<i>Aphantopus hyperantus</i> L.				Diverses Graminées	Prairies humides et bois frais
<i>Pyronia tithonus</i> L.				Diverses Graminées	Islères des bois, prairies arborées
<i>Polygonia c-album</i> L.				Ormes, Orties, Houblon, Saule...	Islères, hales, bois clairs
<i>Coenonympha pamphilus</i> L.				Diverses Graminées	Prairies, friches, coteaux calcaires, allées forestières voir tous milleux ouverts
<i>Maniola jurtina</i> L.				Diverses Graminées	Tous milleux : principalement allées et clairières des bois, prairies et parcs laissés à l'état sauvage
<i>Melitta athalia</i> Rott.		PR	X	Melampyrum, Plantago, Veronica	Prairies et grandes hales forestières, endroits humides
<i>Pararge aegeria</i> L.				Diverses Graminées, surtout Poa	Lieux ombragés, bois clairs et même denrées
Papilionidae					
<i>Papilio machaon</i> L.				Diverses Ombellifères	Milleux ouverts

Espèces d'Ile-de-France	Statut GILIF-OPIE en IdF	PR	ZNIEFF IdF	Plante-hôte	Habitats (à dire d'experts GILIF-OPIE)
<i>Iphiclides podalirius</i> L.		PR	X	Prunelliers, arbres fruitiers	Milleux ouverts et semi-ouverts avec une préférence pour les versants xérolques parsemés de buissons
Pieridae					
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe				<i>Hippocratea comosa</i> et aut. Fabacées	Milleux ouverts, principalement pelouses sèches calcaires
<i>Gonepteryx rhamni</i> L.				<i>Rhamnus</i>	Lisières, clairières et allées forestières, bois clairs, prairies bocagères, broussailles des plaines
<i>Leptidea sinapis</i> L.				Diverses Légumineuses	Prairies, bois clairs, allées forestières
<i>Pieris brassicae</i> L.				Brassicacées, parfois Capucines	Potagers, jardins, friches agricoles, prairies
<i>Pieris rapae</i> L.				Brassicacées	Milleux ouverts variés avec préférences pour potagers, cultures et friches agricoles riches en brassicacées

Zygènes :

Espèces d'Ile-de-France	Statut GILIF-OPIE en IdF	PR	ZNIEFF IdF	Plante-hôte	Habitats (à dire d'experts GILIF-OPIE)
Zygaenidae					
<i>Zygaena carniolica</i> Scop.			X	<i>Onobrychis</i> et parfois <i>Lotus</i> , <i>Anthyllis</i> , <i>Dorycnium</i>	Coteaux calcaires, talus, certaines friches ou prairies malgré à sous-sol calcaire
<i>Zygaena filipendulae</i> L.			X	<i>Lotus</i> , <i>Coronilla</i> , ...	Zones herbues fleuries, pelouses et coteaux calcaires, talus des bords de route, terrains vagues, prairies de fauche
<i>Zygaena mnemos</i> D. & S.			X	<i>Pimpinella saxifraga</i> , parfois <i>Eryngium</i>	Pelouses calcaires, coteaux hébergeant de fortes densités de sa plante-hôte

Annexe 14 : Liste des espèces floristiques

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
Présence 1995-2012											
167	Malacées	Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i>			1			NT	PN	Z 1
173	Papilionacées	Cytise couché	<i>Cytisus decumbens</i>				1		CR	PR	Z 1
301	Labiées	Lierre terrestre	<i>Hyosopos officinalis</i>					1	CR	PR	Z 1
115	Crucifères	Roquette cultivée	<i>Eruca vesicaria</i> subsp. <i>sativa</i>	1	1	1			DD	PR	Z 1
543	Orchidacées	Ophrys mouche	<i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>araneola</i>			1	1		DD	PR	Z 1
25	Renonculacées	Pigamon des rochers	<i>Thalictrum minus</i> subsp. <i>saxatile</i>			1	1	1	EN	PR	Z 1
101	Cistacées	Hélianthème blanchâtre	<i>Helianthemum oelandicum</i> subsp. <i>incanum</i>	1	1	1	1	1	EN	PR	Z 1
269	Ombellifères	Torilis anthristique	<i>Trinia glauca</i>						EN	PR	Z 1
357	Orobanchacées	Orobanche de la picride	<i>Orobanche purpurea</i>	1	1	1	1		EN	PR	Z 1
496	Poacées	Ray-grass anglais	<i>Melica ciliata</i>		1	1	1		EN	PR	Z 1
511	Poacées	Sétaire fauve	<i>Stipa pennata</i>		1		1		EN	PR	Z 1
516	Liliacées	Petite lentille d'eau	<i>Anthericum liliago</i>				1	1	EN	PR	Z 1
117	Crucifères	Hutchinsie	<i>Hornungia petraea</i>		1		1	1	NT	PR	Z 1
161	Malacées	Amélanchier	<i>Amelanchier ovalis</i>				1	1	NT	PR	Z 1
136	Crassulacées	Orpin à six angles	<i>Sedum sexangulare</i>						VU	PR	Z 1
367	Rubiacées	Gaillet gratteron	<i>Galium glaucum</i>						CR		Z 1
432	Composées	Léontodon hispide	<i>Leontodon hispidus</i> subsp. <i>hyoseroides</i>	1	1				CR		Z 1
190	Papilionacées	Bugrane naine	<i>Ononis pusilla</i>		1	1	1		EN		Z 1
264	Ombellifères	Sanicle d'Europe	<i>Seseli annuum</i>						EN		Z 1
327	Scrophulariacées	Cymbalaire	<i>Digitalis lutea</i>	1					EN		Z 1
394	Composées	Armoise commune	<i>Aster linosyris</i>	1	1	1	1	1	EN		Z 1
509	Poacées	Pâturin commun	<i>Seesleria caerulea</i>	1	1	1	1	1	LC		Z 1
155	Rosacées	Sorbier domestique	<i>Sorbus domestica</i>				1		NA		Z 1
166	Malacées	Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>				1		NT		Z 1
198	Papilionacées	Trèfle intermédiaire	<i>Trifolium medium</i>						NT		Z 1
517	Liliacées	Phalangère à fleurs de lis	<i>Anthericum ramosum</i>		1		1	1	NT		Z 1
170	Papilionacées	Astragale de Montpellier	<i>Astragalus monspessulanus</i>		1	1	1	1	VU		Z 1
221	Euphorbiacées	Euphorbe de Séguier	<i>Euphorbia seguieriana</i>		1	1	1	1	VU		Z 1
265	Ombellifères	Séséli des steppes	<i>Seseli libanotis</i>	1	1	1	1		VU		Z 1
358	Orobanchacées	Orobanche pourpre	<i>Orobanche teucrii</i>	1	1	1	1	1	VU		Z 1
359	Campanulacées	Orobanche de la germandrée	<i>Campanula glomerata</i>			1	1	1	VU		Z 1

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
363	Campanulacées	Petite spéculaire	<i>Phyteuma orbiculare</i> subsp. <i>tenerum</i>	1	1	1	1	1	VU		Z 1
344	Scrophulariacées	Véronique des champs	<i>Veronica austriaca</i> subsp. <i>dubia</i>	1	1	1	1	1	DD		Z 2
172	Papilionacées	Coronille naine	<i>Coronilla minima</i>	1	1	1	1	1	LC		Z 2
241	Géraniacées	Géranium sanguin	<i>Geranium sanguineum</i>				1	1	LC		Z 2
545	Orchidacées	Ophrys araignée	<i>Orchis anthropophora</i>						LC		Z 2
541	Orchidacées	Ophrys abeille	<i>Ophrys fuciflora</i>	1	1	1	1		NT		Z 2
32	Papavéracées	Coquelicot hispide	<i>Papaver hybridum</i>		1				CR		Z 3
426	Composées	Inule conyze	<i>Lactuca perennis</i>	E					CR		Z 3
13	Renonculacées	Adonis d'automne	<i>Adonis annua</i>						CR		Z 3
35	Fumariacées	Fumeterre à fleurs denses	<i>Fumaria densiflora</i>						DD		Z 3
112	Crucifères	Diplotaxe des murs	<i>Diplotaxis muralis</i>				1	1	EN		Z 3
280	Solanacées	Lilas commun	<i>Hyoscyamus niger</i>						EN		Z 3
414	Composées	Crépis à feuilles de pisserlit	<i>Crepis pulchra</i>						EN		Z 3
34	Fumaracées	Fumeterre grimpante	<i>Fumaria capreolata</i>						LC		Z 3
30	Papavéracées	Coquelicot argémone	<i>Papaver argemone</i>		1				NT		Z 3
384	Valérianacées	Valériane officinale	<i>Valerianella coronata</i>						RE		Z 3
386	Valérianacées	Mâche dentée	<i>Valerianella eriocarpa</i>			1			VU		Z 3
252	Ombellifères	Buplèvre à feuilles rondes	<i>Bupleurum rotundifolium</i>						RE		
305	Labiacées	Lamier pourpre	<i>Marrubium vulgare</i>						CR		
362	Campanulacées	Campanule à feuilles rondes	<i>Legousia hybrida</i>		1				CR		
26	Berbéridacées	Berbéris commun	<i>Berberis vulgaris</i>	1		1			EN		
90	Malvacées	Guimauve hérissée	<i>Althaea hirsuta</i>				1	1	EN		
250	Ombellifères	Noix de terre	<i>Bunium bulbocastanum</i>						EN		
288	Boraginacées	Vipérine	<i>Lithospermum arvense</i>		1	1			EN		
37	Fumariacées	Fumeterre à petites fleurs	<i>Fumaria parviflora</i>						VU		
38	Fumariacées	Fumeterre de Vaillant	<i>Fumaria vaillantii</i>						VU		
106	Crucifères	Alysson calicinal	<i>Alyssum alyssoides</i>				1		VU		
253	Ombellifères	Caucalis à fruits aplatis	<i>Caucalis platycarpos</i>						VU		
286	Cuscutacées	Liseron des champs	<i>Cuscuta epithymum</i>				1		VU		
333	Scrophulariacées	Mélampyre des champs	<i>Melampyrum cristatum</i>	1	1				VU		
350	Orobanchacées	Globulaire	<i>Orobanche alba</i>				1	1	VU		
352	Orobanchacées	Orobanche violette	<i>Orobanche caryophyllacea</i>	1		1	1	1	VU		
355	Orobanchacées	Orobanche du lierre	<i>Orobanche minor</i>		1				VU		
370	Rubiacées	Aspérule odorante	<i>Galium parisiense</i> var. <i>parisiense</i>				1		VU		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
385	Valérianacées	Mâche couronnée	<i>Valerianella dentata</i>						VU		
418	Composées	Eupatoire chanvrine	<i>Filago pyramidalis</i>		1		1		VU		
473	Poacées	Folle avoine	<i>Avenula pratensis</i>		1	1	1		VU		
536	Orchidacées	Epipactis à larges feuilles	<i>Gymnadenia conopsea</i>		1		1	1	VU		
548	Orchidacées	Orchis pourpre	<i>Orchis simia</i>						VU		
77	Chénopodiacées	Chénopode fétide	<i>Chenopodium vulvaria</i>						NT		
118	Crucifères	Iberis amer	<i>Iberis amara</i>						NT		
341	Scrophulariacées	Molène à grandes fleurs	<i>Verbascum nigrum</i>		1	1	1		NT		
353	Orobanchacées	Orobanche du gaillet	<i>Orobanche gracilis</i>			1	1	1	NT		
534	Orchidacées	Céphalanthère à grandes fleurs	<i>Epipactis atrorubens</i>		1	1	1	1	NT		
1	Equisétacées	Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>				1	1	LC		
2	Equisétacées	Prêle géante	<i>Equisetum telmateia</i>					1	LC		
3	Aspléniacées	Doradille noire	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>				1		LC		
4	Aspléniacées	Doradille rue-de-muraille	<i>Asplenium ruta-muraria</i>	1	1	1	1		LC		
5	Aspléniacées	Langue de cerf	<i>Asplenium scolopendrium</i>				1	1	LC		
6	Aspléniacées	Capillaire	<i>Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens</i>				1	1	LC		
7	Dryoptéridacées	Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	1		1		1	LC		
8	Polypodiacées	Polypode intermédiaire	<i>Polypodium interjectum</i>	1	1	1	1	1	LC		
10	Cupressacées	Genévrier	<i>Juniperus communis</i>	1	1	1	1		LC		
12	Aristolochiacées	Aristolochia clématite	<i>Aristolochia clematitis</i>	1	1	1	1		LC		
14	Renonculacées	Anémone sylvie	<i>Anemone nemorosa</i>				1		LC		
17	Renonculacées	Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	1	1	1	1	1	LC		
18	Renonculacées	Hellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>	1	1	1	1	1	LC		
19	Renonculacées	Anémone pulsatille	<i>Pulsatilla vulgaris</i>	1	1		1	1	LC		
20	Renonculacées	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	1	1	1	1	1	LC		
21	Renonculacées	Renoncule tête d'or	<i>Ranunculus auricomus</i>				1		LC		
22	Renonculacées	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	1	1	1	1	1	LC		
23	Renonculacées	Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>				1	1	LC		
24	Renonculacées	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>			1		1	LC		
28	Papavéracées	Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	1	1	1	1	1	LC		
31	Papavéracées	Coquelicot de Lecoq	<i>Papaver dubium</i>				1		LC		
33	Papavéracées	Grand coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>			1	1	1	LC		
36	Fumariacées	Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	1		1	1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
40	Ulmacées	Orme des montagnes	<i>Ulmus glabra</i>			1	1	1	LC		
41	Ulmacées	Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	1	1	1	1	1	LC		
43	Cannabacées	Houblon	<i>Humulus lupulus</i>					1	LC		
44	Urticacées	Pariétaire de Judée	<i>Parietaria judaica</i>	1	1	1	1		LC		
45	Urticacées	Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>	1	1	1	1	1	LC		
46	Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>						LC		
48	Fagacées	Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>		1	1	1	1	LC		
49	Fagacées	Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	1		1	1		LC		
50	Fagacées	Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	1	1	1	1	1	LC		
51	Fagacées	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1	1	1	1	1	LC		
52	Bétulacées	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>					1	LC		
53	Bétulacées	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>				1	1	LC		
54	Bétulacées	Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i>					1	1	LC	
55	Bétulacées	Charme	<i>Carpinus betulus</i>	1		1	1	1	LC		
56	Bétulacées	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	1	1	1	1	1	LC		
58	Caryophyllacées	Sabline à feuilles de serpolet	<i>Arenaria serpyllifolia subsp. serpyllifolia</i>		1	1	1	1	LC		
59	Caryophyllacées	Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i>		1		1	1	LC		
60	Caryophyllacées	Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i>		1		1		LC		
61	Caryophyllacées	Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i>	1	1	1	1	1	LC		
62	Caryophyllacées	Céraiste nain	<i>Cerastium pumilum</i>		1	1	1	1	LC		
63	Caryophyllacées	Œillet des chartreux	<i>Dianthus carthusianorum</i>					1	LC		
65	Caryophyllacées	Alsine à feuilles ténues	<i>Minuartia hybrida</i>		1	1	1		LC		
66	Caryophyllacées	Méringie trinerviée	<i>Moerdingia trinervia</i>						LC		
68	Caryophyllacées	Compagnon blanc	<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	1	1	1	1	1	LC		
69	Caryophyllacées	Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i>	1	1	1	1	1	LC		
70	Caryophyllacées	Stellaire à feuilles de graminée	<i>Stellaria graminea</i>				1	1	LC		
71	Caryophyllacées	Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>				1	1	LC		
72	Caryophyllacées	Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i>		1	1	1		LC		
74	Chénopodiacées	Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>		1	1	1		LC		
76	Chénopodiacées	Chénopode glauque	<i>Chenopodium glaucum</i>						LC		
79	Polygonacées	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>	1	1	1	1	1	LC		
80	Polygonacées	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	1	1	1	1	1	LC		
81	Polygonacées	Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>	1	1	1	1	1	LC		
82	Polygonacées	Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>		1	1	1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
83	Polygonacées	Patience des bois	<i>Rumex sanguineus</i>					1	LC		
84	Plombaginacées	Armérie des sables	<i>Armeria plantaginea</i>						LC		
85	Hypéricacées	Millepertuis anguleux	<i>Hypericum dubium</i>				1		LC		
86	Hypéricacées	Millepertuis hérissé	<i>Hypericum hirsutum</i>			1	1		LC		
87	Hypéricacées	Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	1	1	1	1	1	LC		
88	Tiliacées	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>			1	1		LC		
89	Tiliacées	Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>			1	1	1	LC		
91	Malvacées	Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>			1		1	LC		
92	Malvacées	Mauve à feuilles rondes	<i>Malva neglecta</i>		1				LC		
93	Malvacées	Mauve des bois	<i>Malva sylvestris</i>			1			LC		
94	Violacées	Pensée des champs	<i>Viola arvensis</i>		1			1	LC		
95	Violacées	Violette hérissée	<i>Viola hirta</i>	1	1	1	1	1	LC		
96	Violacées	Violette odorante	<i>Viola odorata</i>		1				LC		
97	Violacées	Violette de Reichenbach	<i>Viola reichenbachiana</i>			1	1		LC		
98	Violacées	Violette de Rivinus	<i>Viola riviniana</i>			1			LC		
99	Cistacées	Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum</i>	1	1	1	1	1	LC		
100	Cistacées	Hélianthème commun	<i>Helianthemum nummularium</i>		1	1	1	1	LC		
102	Cucurbitacées	Bryone	<i>Bryonia dioica</i>		1	1	1		LC		
103	Salicacées	Saule blanc	<i>Salix alba</i>					1	LC		
104	Salicacées	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>					1	LC		
105	Crucifères	Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>	1		1	1	1	LC		
107	Crucifères	Arabette hérissée	<i>Arabis hirsuta</i>	1	1	1	1	1	LC		
108	Crucifères	Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>		1	1		1	LC		
109	Crucifères	Bourse-à-pasteur commune	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	1	1	1	1		LC		
110	Crucifères	Bourse-à-pasteur rougeâtre	<i>Capsella rubella</i>				1		LC		
111	Crucifères	Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i>			1	1	1	LC		
113	Crucifères	Diplotaxe vulgaire	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>		1	1	1	1	LC		
114	Crucifères	Drave printanière	<i>Erophila verna</i>		1	1	1	1	LC		
120	Crucifères	Passerage champêtre	<i>Lepidium campestre</i>					1	LC		
122	Crucifères	Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>		1		1		LC		
124	Crucifères	Sisymbre officinal	<i>Sisymbrium officinale</i>				1		LC		
125	Crucifères	Tabouret perfolié	<i>Thlaspi perfoliatum</i>	1	1	1	1	1	LC		
126	Résédacées	Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i>	1	1	1	1	1	LC		
127	Résédacées	Réséda jaunâtre	<i>Reseda luteola</i>		1	1		1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
128	Primulacées	Mouron des champs	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i>		1	1	1	1	LC		
129	Primulacées	Mouron bleu	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>foemina</i>		1			1	LC		
130	Primulacées	Primevère officinale	<i>Primula veris</i>	1	1	1	1	1	LC		
131	Grossulariacées	Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>				1		LC		
132	Crassulacées	Orpin âcre	<i>Sedum acre</i> L.	1	1	1	1	1	LC		
133	Crassulacées	Orpin blanc	<i>Sedum album</i> L.		1		1	1	LC		
135	Crassulacées	Orpin réflechi	<i>Sedum rupestre</i> L.		1	1			LC		
137	Saxifragacées	Saxifrage tridactyle	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	1	1	1	1		LC		
138	Rosacées	Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	1	1	1	1	1	LC		
139	Rosacées	Alchémille des champs	<i>Aphanes arvensis</i>		1		1		LC		
140	Rosacées	Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i>	1	1	1	1	1	LC		
141	Rosacées	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	1	1	1	1	1	LC		
142	Rosacées	Potentille des oies	<i>Potentilla anserina</i>	1	1	1			LC		
143	Rosacées	Potentille printanière	<i>Potentilla neumanniana</i>	1	1	1	1		LC		
144	Rosacées	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		1	1	1	1	LC		
145	Rosacées	Potentille faux fraisier	<i>Potentilla sterilis</i>					1	LC		
146	Rosacées	Rosier des haies	<i>Rosa agrestis</i>	1	1	1	1	1	LC		
147	Rosacées	Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>		1	1	1	1	LC		
148	Rosacées	Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>		1	1	1	1	LC		
151	Rosacées	Rosier pimprenelle	<i>Rosa spinosissima</i>		1	1	1	1	LC		
152	Rosacées	Ronce bleuâtre	<i>Rubus caesius</i>				1	1	LC		
153	Rosacées	Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	1	1	1	1	1	LC		
154	Rosacées	Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	1	1	1	1	1	LC		
156	Rosacées	Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	1		1	1	1	LC		
157	Amygdalacées	Merisier	<i>Prunus avium</i> L.	1	1	1	1	1	LC		
159	Amygdalacées	Cerisier de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i> L.	1	1	1	1	1	LC		
160	Amygdalacées	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i> L.	1	1	1	1	1	LC		
163	Malacées	Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>	E					LC		
164	Malacées	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	1	1	1	1	1	LC		
168	Papilionacées	Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	1	1	1	1	1	LC		
169	Papilionacées	Astragale à feuilles de réglisse	<i>Astragalus glycyphyllos</i>				1	1	LC		
174	Papilionacées	Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>					1	LC		
175	Papilionacées	Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>	1	1	1	1	1	LC		
176	Papilionacées	Hippocrépide en ombelle	<i>Hippocratea comosa</i>	1	1	1	1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
178	Papilionacées	Gesse sans feuille	<i>Lathyrus aphaca</i>	1	1	1	1		LC		
180	Papilionacées	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	1			1	1	LC		
181	Papilionacées	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	1	1	1	1	1	LC		
182	Papilionacées	Luzerne tachée	<i>Medicago arabica</i>		1	1			LC		
183	Papilionacées	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	1	1	1	1	1	LC		
184	Papilionacées	Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>	1	1	1	1	1	LC		
185	Papilionacées	Méliilot blanc	<i>Melilotus albus</i>			1		1	LC		
186	Papilionacées	Méliilot élevé	<i>Melilotus altissimus</i>	1					LC		
187	Papilionacées	Méliilot officinal	<i>Melilotus officinalis</i>	1	1	1	1	1	LC		
189	Papilionacées	Bugrane gluante	<i>Ononis natrix</i>	1	1	1	1	1	LC		
191	Papilionacées	Bugrane rampante	<i>Ononis repens</i>	1	1	1	1	1	LC		
193	Papilionacées	Coronille bigarrée	<i>Securigera varia</i>	1	1	1	1	1	LC		
195	Papilionacées	Lotier à gousse carnée	<i>Tetragonolobus maritimus</i>				1		LC		
196	Papilionacées	Trèfle des champs	<i>Trifolium campestre</i>				1		LC		
197	Papilionacées	Trèfle fraise	<i>Trifolium fragiferum</i>	1	1	1	1	1	LC		
199	Papilionacées	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	1	1	1	1	1	LC		
200	Papilionacées	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	1	1	1	1	1	LC		
201	Papilionacées	Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>	1	1	1	1		LC		
202	Papilionacées	Vesce des moissons	<i>Vicia sativa subsp. segetalis</i>	1	1	1	1	1	LC		
203	Papilionacées	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>			1	1		LC		
204	Papilionacées	Vesce à quatre graines	<i>Vicia tetrasperma</i>			1		1	LC		
205	Onagracées	Epilobe en épi	<i>Epilobium angustifolium</i>			1			LC		
206	Onagracées	Epilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>		1	1			LC		
207	Onagracées	Epilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>		1	1			LC		
208	Thymélacées	Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>	1		1	1		LC		
209	Cornacées	Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	1	1	1	1	1	LC		
210	Cornacées	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	1	1	1	1	1	LC		
211	Santalacées	Thésion couché	<i>Thesium humifusum</i>		1	1	1	1	LC		
212	Loranthacées	Gui	<i>Viscum album</i>	1	1	1	1	1	LC		
213	Celastracées	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	1	1	1	1	1	LC		
214	Aquifoliacées	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>				1		LC		
216	Euphorbiacées	Euphorbe des bois	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	1	1	1	1	1	LC		
217	Euphorbiacées	Euphorbe petit cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>	1	1	1	1	1	LC		
219	Euphorbiacées	Euphorbe exiguë	<i>Euphorbia exigua</i>		1			1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
220	Euphorbiacées	Euphorbe réveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>	1	1	1	1		LC		
222	Euphorbiacées	Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>	1	1	1	1	1	LC		
223	Euphorbiacées	Mercuriale vivace	<i>Mercurialis perennis</i>	1	1	1	1	1	LC		
225	Rhamnacées	Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	1	1	1	1	1	LC		
227	Acéracées	Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	1	1	1	1	1	LC		
233	Géraniacées	Bec-de-cigogne commun	<i>Erodium cicutarium</i>			1	1	1	LC		
234	Géraniacées	Géranium colombin	<i>Geranium columbinum</i>		1		1	1	LC		
235	Géraniacées	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>		1				LC		
236	Géraniacées	Géranium mou	<i>Geranium molle</i>		1			1	LC		
237	Géraniacées	Géranium fluet	<i>Geranium pusillum</i>		1			1	LC		
238	Géraniacées	Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i>		1	1	1	1	LC		
239	Géraniacées	Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	1	1	1	1	1	LC		
240	Géraniacées	Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>			1	1	1	LC		
242	Linacées	Lin purgatif	<i>Linum catharticum</i>	1	1	1	1	1	LC		
243	Linacées	Lin à feuilles étroites	<i>Linum tenuifolium</i>	1	1	1	1	1	LC		
244	Polygalacées	Polygala du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>			1	1		LC		
245	Polygalacées	Polygala vulgaire	<i>Polygala vulgaris</i>	1	1	1			LC		
246	Araliacées	Lierre	<i>Hedera helix</i>	1	1	1	1	1	LC		
247	Ombellifères	Petite ciguë	<i>Aethusa cynapium</i>	ecosyste ma					LC		
248	Ombellifères	Angélique des bois	<i>Angelica sylvestris</i>					1		LC	
249	Ombellifères	Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	1	1	1	1	1	LC		
251	Ombellifères	Buplevre à feuilles en faux	<i>Bupleurum falcatum</i>	1	1	1	1	1	LC		
254	Ombellifères	Cerfeuil penché	<i>Chaerophyllum temulum</i>	1		1	1	1	LC		
255	Ombellifères	Grande ciguë	<i>Conium maculatum</i>			1			LC		
256	Ombellifères	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	1	1	1	1	1	LC		
257	Ombellifères	Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	1	1	1	1	1	LC		
260	Ombellifères	Grande berce	<i>Heracleum sphondylium</i>	1	1	1	1	1	LC		
261	Ombellifères	Panais commun	<i>Pastinaca sativa</i>	1	1	1	1	1	LC		
262	Ombellifères	Panais cultivé	<i>Pimpinella saxifraga</i>	1	1	1	1	1	LC		
263	Ombellifères	Petit boucage	<i>Sanicula europaea</i>	1	1	1	1	1	LC		
266	Ombellifères	Libanotis	<i>Seseli montanum</i>				1	1	LC		
267	Ombellifères	Séséli des montagnes	<i>Torilis arvensis</i>			1	1	1	LC		
268	Ombellifères	Torilis des champs	<i>Torilis japonica</i>	1	1	1	1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
270	Gentianacées	Trinie glauque	<i>Blackstonia perfoliata</i>	1	1	1	1	1	LC		
271	Gentianacées	Chlore perfoliée	<i>Centaurium erythraea</i>				1		LC		
273	Apocynacées	Grande pervenche	<i>Vinca minor</i>		1	1	1		LC		
274	Asclépiadacées	Petite pervenche	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>		1	1	1	1	LC		
276	Oléacées	Buddléa	<i>Fraxinus excelsior</i>	1	1	1	1	1	LC		
278	Oléacées	Frêne à fleurs	<i>Ligustrum vulgare</i>	1	1	1	1	1	LC		
282	Solanacées	Lyciet de Barbarie	<i>Solanum dulcamara</i>				1		LC		
283	Solanacées	Morelle douce-amère	<i>Solanum nigrum</i>	1			1		LC		
284	Convolvulacées	Morelle noire	<i>Calystegia sepium</i>		1		1		LC		
285	Convolvulacées	Liseron des haies	<i>Convolvulus arvensis</i>	1	1	1	1	1	LC		
287	Boraginacées	Cuscute du thym	<i>Echium vulgare</i>		1	1	1		LC		
289	Boraginacées	Grémil des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	1	1		1	1	LC		
290	Boraginacées	Myosotis des champs	<i>Myosotis ramosissima</i>		1	1			LC		
291	Boraginacées	Myosotis hérissé	<i>Myosotis sylvatica</i>					1	LC		
292	Boraginacées	Myosotis des bois	<i>Sympytum officinale</i>				1	1	LC		
293	Verbénacées	Consoude officinale	<i>Verbena officinalis</i>		1	1	1	1	LC		
294	Labiées	Verveine officinale	<i>Acinos arvensis</i>				1	1	LC		
295	Labiées	Calament acinos	<i>Ajuga chamaepitys</i>				1	1	LC		
296	Labiées	Bugle petit pin	<i>Ajuga genevensis</i>				1	1	LC		
297	Labiées	Bugle de genève	<i>Ajuga reptans</i>			1	1		LC		
298	Labiées	Bugle rampante	<i>Ballota nigra subsp. meridionalis</i>				1		LC		
299	Labiées	Ballote fétide	<i>Clinopodium vulgare</i>	1	1	1	1	1	LC		
300	Labiées	Clinopode	<i>Glechoma hederacea</i>	1	1	1	1	1	LC		
302	Labiées	Hysope	<i>Lamium album</i>	1	1	1	1	1	LC		
303	Labiées	Lamier blanc	<i>Lamium amplexicaule</i>				1	1	LC		
304	Labiées	Lamier amplexicaule	<i>Lamium purpureum</i>	1				1	LC		
307	Labiées	Mélisse	<i>Melittis melissophyllum</i>					1	LC		
308	Labiées	Mélitte à feuilles de mélisse	<i>Mentha aquatica</i>					1	1	LC	
309	Labiées	Menthe aquatique	<i>Mentha arvensis</i>	1					LC		
310	Labiées	Menthe des champs	<i>Mentha suaveolens</i>				1	1	LC		
311	Labiées	Menthe à feuilles rondes	<i>Origanum vulgare</i>	1	1	1	1	1	LC		
312	Labiées	Origan	<i>Prunella grandiflora</i>			1		1	LC		
313	Labiées	Brunelle à grandes fleurs	<i>Prunella vulgaris</i>	1	1	1	1	1	LC		
314	Labiées	Brunelle commune	<i>Salvia pratensis</i>	1	1	1	1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
315	Labiées	Sauge des prés	<i>Stachys recta</i>	1	1	1	1	1	LC		
316	Labiées	Epiaire dressé	<i>Stachys sylvatica</i>		1	1	1		LC		
317	Labiées	Epiaire des bois	<i>Teucrium chamaedrys</i>	1	1	1	1	1	LC		
318	Labiées	Germandrée petit chêne	<i>Teucrium montanum</i>	1	1	1	1	1	LC		
319	Labiées	Germandrée des montagnes	<i>Teucrium scorodonia</i>	1	1	1	1		LC		
320	Labiées	Germandrée scorodoine	<i>Thymus praecox</i>	1	1	1	1	1	LC		
321	Plantaginacées	Thym précoce	<i>Plantago lanceolata</i>	1	1	1	1	1	LC		
322	Plantaginacées	Plantain lancéolé	<i>Plantago major subsp. major</i>	1	1	1	1	1	LC		
323	Plantaginacées	Plantain à larges feuilles	<i>Plantago media</i>	1	1	1	1	1	LC		
325	Scrophulariacées	Grand muflier	<i>Chaenorhinum minus</i>			1			LC		
328	Scrophulariacées	Digitale jaune	<i>Euphrasia stricta</i>	1	1	1	1	1	LC		
329	Scrophulariacées	Euphrase raide	<i>Kickxia spuria</i>	1	1			1	LC		
330	Scrophulariacées	Linaire bâtarde	<i>Linaria supina</i>				1		LC		
331	Scrophulariacées	Linaire couchée	<i>Linaria vulgaris</i>	1	1	1	1	1	LC		
332	Scrophulariacées	Linaire commune	<i>Melampyrum arvense</i>	1	1	1	1	1	LC		
334	Scrophulariacées	Mélampyre à crêtes	<i>Melampyrum pratense</i>			1			LC		
335	Scrophulariacées	Mélampyre des prés	<i>Odontites vernus</i>	1	1	1	1	1	LC		
336	Scrophulariacées	Odontite printanier	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	1	1	1			LC		
337	Scrophulariacées	Rhinanthe velu	<i>Rhinanthus minor</i>	1	1		1	1	LC		
338	Scrophulariacées	Petit rhinanthe	<i>Scrophularia auriculata</i>					1	LC		
339	Scrophulariacées	Scrofulaire aquatique	<i>Scrophularia nodosa</i>	1					LC		
340	Scrophulariacées	Scrofulaire noueuse	<i>Verbascum densiflorum</i>			1	1		LC		
342	Scrophulariacées	Molène noire	<i>Verbascum thapsus</i>			1			LC		
343	Scrophulariacées	Molène bouillon blanc	<i>Veronica arvensis</i>	1	1	1	1	1	LC		
345	Scrophulariacées	Véronique douteuse	<i>Veronica chamaedrys</i>			1	1	1	LC		
346	Scrophulariacées	Véronique petit chêne	<i>Veronica hederifolia</i>			1			LC		
349	Globulariacées	Véronique couchée	<i>Globularia bisnagarica</i>	1	1	1	1	1	LC		
351	Orobanchacées	Orobanche du thym	<i>Orobanche amethystea</i>	1	1	1	1	1	LC		
354	Orobanchacées	Orobanche grêle	<i>Orobanche hederae</i>	1	1	1	1		LC		
356	Orobanchacées	Orobanche du trèfle	<i>Orobanche picridis</i>			1			LC		
360	Campanulacées	Campanule agglomérée	<i>Campanula rapunculus</i>	1	1	1	1	1	LC		
361	Campanulacées	Campanule raiponce	<i>Campanula rotundifolia</i>	1	1	1	1	1	LC		
364	Rubiacées	Raiponce délicate	<i>Asperula cynanchica</i>	1	1	1	1	1	LC		
365	Rubiacées	Herbe à l'esquinancie	<i>Cruciata laevipes</i>	1	1	1	1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
366	Rubiacées	Gaillet croisette	<i>Galium aparine</i>		1	1	1	1	LC		
368	Rubiacées	Gaillet glauche	<i>Galium mollugo</i>	1	1	1	1	1	LC		
369	Rubiacées	Gaillet blanc	<i>Galium odoratum</i>				1		LC		
371	Rubiacées	Gaillet de Paris	<i>Galium pumilum</i>	1	1				LC		
372	Rubiacées	Gaillet couché	<i>Galium verum</i>		1	1	1	1	LC		
373	Rubiacées	Gaillet jaune	<i>Rubia peregrina</i>				1	1	LC		
374	Rubiacées	Garance voyageuse	<i>Sherardia arvensis</i>		1		1		LC		
375	Caprifoliacées	Shéradie des champs	<i>Lonicera periclymenum</i>	1	1	1	1		LC		
376	Caprifoliacées	Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera xylosteum</i>	1	1	1	1	1	LC		
377	Caprifoliacées	Camérisier	<i>Sambucus ebulus</i>						LC		
378	Caprifoliacées	Sureau yèble	<i>Sambucus nigra</i>			1	1	1	1	LC	
379	Caprifoliacées	Sureau noir	<i>Viburnum lantana</i>	1	1	1	1	1	LC		
380	Caprifoliacées	Viorne lantane	<i>Viburnum opulus</i>	1			1	1	LC		
381	Adoxacées	Viorne aubier	<i>Adoxa moschatellina</i>						LC		
383	Valérianacées	Valérian rouge	<i>Valeriana repens</i>				1		LC		
387	Valérianacées	Mâche à fruits velus	<i>Valerianella locusta</i>		1	1	1		LC		
388	Dipsacacées	Mâche	<i>Dipsacus fullonum</i>					1	LC		
389	Dipsacacées	Cardère sauvage	<i>Knautia arvensis</i>	1	1	1	1	1	LC		
390	Dipsacacées	Knautie des champs	<i>Scabiosa columbaria</i>	1	1	1	1	1	LC		
391	Composées	Scabieuse colombaire	<i>Achillea millefolium</i>	1	1	1	1	1	LC		
392	Composées	Achillée millefeuille	<i>Arctium minus</i>		1	1	1	1	LC		
393	Composées	Petite bardane	<i>Artemisia vulgaris</i>		1	1	1	1	LC		
395	Composées	Aster linosyris	<i>Bellis perennis</i>	1	1	1	1	1	LC		
396	Composées	Pâquerette	<i>Carduus crispus subsp. multiflorus</i>			1	1		LC		
397	Composées	Chardon crépu	<i>Carduus nutans</i>				1		LC		
398	Composées	Chardon penché	<i>Carduus tenuiflorus</i>				1		LC		
399	Composées	Chardon à petites fleurs	<i>Carlina vulgaris</i>	1	1	1	1	1	LC		
401	Composées	Centaurée de Debeaux	<i>Centaurea jacea subsp. decipiens</i>	1	1	1		1	LC		
402	Composées	Centaurée trompeuse	<i>Centaurea jacea subsp. grandiflora</i>		1		1	1	LC		
403	Composées	Centaurée des prés	<i>Centaurea jacea subsp. nigra</i>		1	1	1		LC		
405	Composées	Centaurée à feuilles étroites	<i>Centaurea scabiosa</i>	1	1	1	1	1	LC		
406	Composées	Centaurée scabieuse	<i>Cichorium intybus</i>					1	LC		
407	Composées	Chicorée sauvage	<i>Cirsium acaule</i>		1	1	1	1	LC		
408	Composées	Cirsie acaule	<i>Cirsium arvense</i>	1	1	1	1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
409	Composées	Cirse des champs	<i>Cirsium eriophorum</i>		1		1	1	LC		
410	Composées	Cirse laineux	<i>Cirsium vulgare</i>	1	1	1	1	1	LC		
412	Composées	Vergerette du Canada	<i>Crepis capillaris</i>		1	1	1	1	LC		
413	Composées	Crépis à tige capillaire	<i>Crepis polymorpha</i>						LC		
417	Composées	Doronic à feuilles de plantain	<i>Eupatorium cannabinum</i>		1	1	1	1	LC		
419	Composées	Cotonnière à feuilles spatulées	<i>Hieracium lachenalii</i>	1	1		1	1	LC		
420	Composées	Epervière vulgaire	<i>Hieracium laevigatum</i>						LC		
421	Composées	Epervière lisse	<i>Hieracium maculatum</i>		1		1		LC		
422	Composées	Epervière tachée	<i>Hieracium murorum</i>	1	1		1		LC		
423	Composées	Epervière des murs	<i>Hieracium pilosella</i>	1	1	1	1	1	LC		
424	Composées	Piloselle officinale	<i>Hypochaeris radicata</i>			1		1	LC		
425	Composées	Porcelle enracinée	<i>Inula conyzæ</i>	1	1	1	1	1	LC		
427	Composées	Laitue vivace	<i>Lactuca serriola</i>	1	1	1	1		LC		
428	Composées	Laitue scariole	<i>Lactuca virosa</i>				1	1	LC		
429	Composées	Laitue vireuse	<i>Lapsana communis</i>	1	1	1	1	1	LC		
430	Composées	Lampsane commune	<i>Leontodon autumnalis</i>		1				LC		
431	Composées	Léontodon d'automne	<i>Leontodon hispidus subsp. <i>hispidus</i></i>	1	1	1	1	1	LC		
433	Composées	Leontodon des éboulis	<i>Leontodon saxatilis</i>				1		LC		
434	Composées	Liondent faux pissenlit	<i>Leucanthemum vulgare</i>	1	1	1	1	1	LC		
436	Composées	Matricaire discoïde	<i>Matricaria maritima subsp. <i>inodora</i></i>				1		LC		
437	Composées	Matricaire inodore	<i>Matricaria recutita</i>	1		1			LC		
438	Composées	Matricaire camomille	<i>Mycelis muralis</i>		1	1	1		LC		
439	Composées	Laitue des murailles	<i>Picris echioides</i>		1	1	1		LC		
440	Composées	Picris fausse vipérine	<i>Picris hieracioides</i>	1	1	1	1	1	LC		
441	Composées	Picris fausse épervière	<i>Pulicaria dysenterica</i>				1		LC		
442	Composées	Inule dysentérique	<i>Senecio erucifolius</i>	1	1	1	1	1	LC		
443	Composées	Séneçon à feuilles de roquette	<i>Senecio jacobaea</i>	1	1	1	1	1	LC		
444	Composées	Séneçon jacobée	<i>Senecio vulgaris</i>	1	1	1	1	1	LC		
447	Composées	Solidage du Canada	<i>Solidago virgaurea</i>	1				1	LC		
448	Composées	Solidage verge d'or	<i>Sonchus arvensis</i>		1	1			LC		
449	Composées	Laïteron des champs	<i>Sonchus asper</i>	1	1	1	1	1	LC		
450	Composées	Laïteron épineux	<i>Sonchus oleraceus</i>	1		1	1	1	LC		
452	Composées	Grande camomille	<i>Tanacetum vulgare</i>	1	1	1	1	1	LC		
453	Composées	Tanaïsie commune	<i>Taraxacum section Erythrosperma</i>				1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
454	Composées	Pissenlit de la section Erythrosperma	<i>Taraxacum section Ruderalia</i>	1	1	1	1	1	LC		
456	Composées	Salsifis des prés	<i>Tussilago farfara</i>		1				LC		
458	Joncacées	Jonc grêle	<i>Luzula campestris</i>				1		LC		
459	Cypéracées	Luzule champêtre	<i>Carex caryophyllea</i>				1		LC		
460	Cypéracées	Laîche printanière	<i>Carex divisa</i>	1	1	1	1		LC		
461	Cypéracées	Laîche à utricules divergents	<i>Carex flacca</i>	1	1	1	1	1	LC		
462	Cypéracées	Laîche glauque	<i>Carex hirta</i>					1	LC		
463	Cypéracées	Laîche hérisnée	<i>Carex pendula</i>				1		LC		
464	Cypéracées	Laîche à épis pendants	<i>Carex spicata</i>	1	1	1	1	1	LC		
465	Cypéracées	Laîche en épis	<i>Carex sylvatica</i>	1		1	1	1	LC		
466	Poacées	Laîche des bois	<i>Agrostis capillaris</i>	E					LC		
467	Poacées	Agrostide commune	<i>Agrostis stolonifera</i>		1		1		LC		
468	Poacées	Agrostide stolonifère	<i>Alopecurus myosuroides</i>	1	1	1	1		LC		
469	Poacées	Vulpin des champs	<i>Alopecurus pratensis</i>	E					LC		
471	Poacées	Fromental bulbeux	<i>Arrhenatherum elatius subsp. elatius</i>	1	1	1	1	1	LC		
472	Poacées	Fromental élevé	<i>Avena fatua</i>	1	1	1			LC		
474	Poacées	Avoine des prés	<i>Avenula pubescens</i>	1	1	1	1		LC		
475	Poacées	Avoine pubescente	<i>Brachypodium pinnatum</i>	1	1	1	1	1	LC		
476	Poacées	Brachypode pénéré	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	1	1	1	1	1	LC		
477	Poacées	Brachypode des bois	<i>Briza media</i>	1	1		1	1	LC		
478	Poacées	Amourette commune	<i>Bromus erectus</i>	1	1	1	1	1	LC		
479	Poacées	Brome érigé	<i>Bromus hordeaceus</i>		1	1	1	1	LC		
480	Poacées	Brome mou	<i>Bromus sterilis</i>	1	1	1	1	1	LC		
481	Poacées	Brome stérile	<i>Catapodium rigidum</i>		1	1	1	1	LC		
482	Poacées	Catapode rigide	<i>Cynodon dactylon</i>						LC		
483	Poacées	Chiendent dactyle	<i>Cynosurus cristatus</i>				1		LC		
484	Poacées	Crételle	<i>Dactylis glomerata</i>	1	1	1	1	1	LC		
485	Poacées	Dactyle aggloméré	<i>Digitaria sanguinalis</i>			1			LC		
486	Poacées	Digitaire sanguine	<i>Elymus repens</i>			1			LC		
487	Poacées	Chiendent commun	<i>Festuca arundinacea</i>		1		1	1	LC		
488	Poacées	Fétuque roseau	<i>Festuca lemanii</i>	1	1	1	1	1	LC		
489	Poacées	Fétuque de Léman	<i>Festuca marginata</i>	1	1	1	1	1	LC		
490	Poacées	Fétuque marginée	<i>Festuca pratensis</i>	1	1	1		1	LC		
491	Poacées	Fétuque des prés	<i>Festuca rubra</i>					1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
492	Poacées	Fétuque rouge	<i>Holcus lanatus</i>		1		1	1	LC		
493	Poacées	Houlque laineuse	<i>Hordeum murinum</i>		1	1			LC		
494	Poacées	Orge des rats	<i>Koeleria pyramidata</i>		1	1	1	1	LC		
495	Poacées	Koelerie pyramidale	<i>Lolium perenne</i>	1	1	1	1	1	LC		
497	Poacées	Mélique ciliée	<i>Melica uniflora</i>			1	1	1	LC		
498	Poacées	Mélique uniflore	<i>Milium effusum</i>	1	1	1	1	1	LC		
499	Poacées	Millet épars	<i>Nardurus maritimus</i>		1	1	1		LC		
500	Poacées	Vulpie unilatérale	<i>Phleum nodosum</i>	1	1	1	1	1	LC		
501	Poacées	Fléole noueuse	<i>Phleum phleoides</i>		1		1	1	LC		
502	Poacées	Fléole de Boehmer	<i>Poa annua</i>	1	1	1	1	1	LC		
503	Poacées	Pâturen annuel	<i>Poa bulbosa</i>	1	1	1	1		LC		
504	Poacées	Pâturen bulbeux	<i>Poa compressa</i>			1			LC		
505	Poacées	Pâturen comprimé	<i>Poa nemoralis</i>				1	1	LC		
506	Poacées	Pâturen des bois	<i>Poa pratensis subsp. angustifolia</i>	1	1	1	1	1	LC		
507	Poacées	Pâturen à feuilles étroites	<i>Poa pratensis subsp. pratensis</i>				1		LC		
508	Poacées	Pâturen des prés	<i>Poa trivialis</i>	1	1	1	1	1	LC		
510	Poacées	Seslierie bleuâtre	<i>Setaria pumila</i>		1		1	1	LC		
512	Poacées	Stipe de France	<i>Trisetum flavescens</i>	1	1	1	1	1	LC		
513	Aracées	Trisète jaunâtre	<i>Arum italicum</i>	1		1			LC		
514	Aracées	Gouet d'Italie	<i>Arum maculatum</i>			1	1	1	LC		
515	Lemnacées	Gouet tacheté	<i>Lemna minor</i>				1		LC		
518	Liliacées	Phalangère rameuse	<i>Asparagus officinalis</i>	1	1	1	1	1	LC		
519	Liliacées	Asperge officinale	<i>Colchicum autumnale</i>				1		LC		
520	Liliacées	Colchique d'automne	<i>Convallaria majalis</i>				1		LC		
521	Liliacées	Muguet	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>				1	1	LC		
522	Liliacées	Jacinthe des bois	<i>Muscari atlanticum</i>	1	1	1	1	1	LC		
523	Liliacées	Muscari à grappes	<i>Muscari comosum</i>	1	1	1	1	1	LC		
525	Liliacées	Ornithogale en ombelle	<i>Polygonatum multiflorum</i>				1	1	LC		
526	Liliacées	Soeau de Salomon multiflore	<i>Polygonatum odoratum</i>	1		1	1		LC		
527	Liliacées	Soeau de Salomon odorant	<i>Ruscus aculeatus</i>				1		LC		
528	Alliacées	Fragon petit houx	<i>Allium sphaerocephalon</i>	1	1	1	1	1	LC		
529	Alliacées	Ail à tête ronde	<i>Allium vineale</i>	1	1	1	1	1	LC		
530	Iridacées	Ail des vignes	<i>Iris foetidissima</i>	1	1	1	1	1	LC		
531	Dioscoracées	Iris fétide	<i>Tamus communis</i>				1	1	LC		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
532	Orchidacées	Tamier	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	1	1	1	1	1	LC		
533	Orchidacées	Orchis pyramidal	<i>Cephalanthera damasonium</i>	1	1	1	1	1	LC		
535	Orchidacées	Epipactis brun rouge	<i>Epipactis helleborine</i>	1		1	1	1	LC		
537	Orchidacées	Orchis moucheron	<i>Himantoglossum hircinum</i>	1	1	1	1	1	LC		
538	Orchidacées	Orchis bouc	<i>Listera ovata</i>	1	1	1	1	1	LC		
539	Orchidacées	Listère à feuilles ovales	<i>Neottia nidus-avis</i>				1	1	LC		
540	Orchidacées	Néottie nid-d'oiseau	<i>Ophrys apifera</i>	1	1		1	1	LC		
542	Orchidacées	Ophrys bourdon	<i>Ophrys insectifera</i>	1	1	1	1	1	LC		
544	Orchidacées	Ophrys litigieux	<i>Ophrys sphegodes subsp. sphegodes</i>		1		1	1	LC		
546	Orchidacées	Orchis homme pendu	<i>Orchis militaris</i>	1	1		1	1	LC		
547	Orchidacées	Orchis militaire	<i>Orchis purpurea</i>	1	1	1	1	1	LC		
549	Orchidacées	Orchis singe	<i>Platanthera chlorantha</i>	1	1	1	1	1	LC		
15	Renonculacées	Ancolie commune	<i>Aquilegia vulgaris</i>				1		DD		
57	Caryophyllacées	Sabline à parois fines	<i>Arenaria serpyllifolia subsp. leptoclados</i>		1			1	DD		
75	Chénopodiacées	Chénopode à feuilles de figuier	<i>Chenopodium ficifolium</i>					1	DD		
149	Rosacées	Rosier à petites fleurs	<i>Rosa micrantha</i>		1		1		DD		
150	Rosacées	Rosier rouillé	<i>Rosa rubiginosa</i>		1	1	1		DD		
165	Malacées	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>				1		DD		
218	Euphorbiacées	Euphorbe sombre	<i>Euphorbia esula subsp. tristis</i>	1	1	1	1	1	DD		
348	Scrophulariacées	Véronique de Perse	<i>Veronica prostrata subsp. scheereri</i>		1		1		DD		
400	Composées	Carlina commune	<i>Centaurea jacea subsp. debeauxii</i>		1	1	1	1	DD		
404	Composées	Centaurée noire	<i>Centaurea jacea subsp. timbali</i>				1		DD		
455	Composées	Pissenlit de la section Ruderalia	<i>Tragopogon pratensis subsp. pratensis</i>	1	1	1	1	1	DD		
470	Poacées	Vulpin des prés	<i>Arrhenatherum elatius subsp. bulbosum</i>		1				DD		
9	Pinacées	Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	1	1	1	1	1	NA		
11	Taxacées	If	<i>Taxus baccata</i>	1	1	1	1	1	NA		
16	Renonculacées	Clématite brûlante	<i>Clematis flammula</i>				1	1	NA		
27	Berbéridacées	Berbéris à feuilles de houx	<i>Mahonia aquifolium</i>				1	1	NA		
29	Papavéracées	Glaucière jaune	<i>Glaucium flavum</i>						NA		
39	Fumariacées	Corydale jaune	<i>Pseudofumaria lutea</i>					1	NA		
47	Juglandacées	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	1	1	1	1	1	NA		
64	Caryophyllacées	Œillet giroflée	<i>Dianthus caryophyllus</i>						NA		
67	Caryophyllacées	Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i>				1		NA		
73	Chénopodiacées	Betterave commune	<i>Beta vulgaris</i>						NA		

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
78	Amarantacées	Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>	1					NA		
116	Crucifères	Giroflée des murailles	<i>Erysimum cheiri</i>		1	1			NA		
119	Crucifères	Pastel	<i>Isatis tinctoria</i>	1	1	1	1	1	NA		
121	Crucifères	Moutarde blanche	<i>Sinapis alba</i>			1	1	1	NA		
123	Crucifères	Sisymbre vélaret	<i>Sisymbrium irio</i>						NA		
134	Crassulacées	Orpin à feuilles épaisses	<i>Sedum dasypylloum</i>						NA		
158	Amygdalacées	Griottier	<i>Prunus cerasus L.</i>	1	1	1	1	1	NA		
171	Papilionacées	Baguenaudier	<i>Colutea arborea subsp. gallica</i>				1	1	1	NA	
177	Papilionacées	Cytise faux ébénier	<i>Laburnum anagyroides</i>	1	1	1	1	1	NA		
179	Papilionacées	Gesse à larges feuilles	<i>Lathyrus latifolius</i>	1	1	1	1	1	NA		
188	Papilionacées	Sainfoin	<i>Onobrychis viciifolia</i>	1	1			1	NA		
192	Papilionacées	Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	1	1	1	1	1	NA		
194	Papilionacées	Genêt d'Espagne	<i>Spartium junceum</i>				1		NA		
215	Buxacées	Buis	<i>Buxus sempervirens</i>				1	1	1	NA	
224	Rhamnacées	Nerprun alateme	<i>Rhamnus alaternus</i>				1	1		NA	
228	Acéracées	Erable plane	<i>Acer platanoides</i>		1	1	1	1	1	NA	
229	Acéracées	Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	1	1	1	1	1	NA		
231	Simaroubacées	Faux verni du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>			1	1	1	1	NA	
258	Ombellifères	Fenouil	<i>Foeniculum vulgare</i>	1	1	1	1	1	NA		
259	Ombellifères	Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>					1		NA	
275	Buddléacées	Dompte-venin	<i>Buddleja davidii</i>					1	1	NA	
277	Oléacées	Frêne commun	<i>Fraxinus ormus</i>				1			NA	
279	Oléacées	Troène	<i>Syringa vulgaris</i>	1	1	1	1	1	NA		
281	Solanacées	Jusquiaume noire	<i>Lycium barbarum</i>				1			NA	
306	Labiées	Marrube	<i>Melissa officinalis</i>				1	1		NA	
326	Scrophulariacées	Petite linaire	<i>Cymbalaria muralis</i>		1	1	1	1	NA		
347	Scrophulariacées	Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica persica</i>		1			1	NA		
382	Valérianacées	Adoxe musquée	<i>Centranthus ruber</i>		1	1	1		NA		
411	Composées	Cirse commun	<i>Conyza canadensis</i>	1		1		1	NA		
415	Composées	Crépis élégant	<i>Crepis sancta subsp. nemausensis</i>						NA		
416	Composées	Crépis de Nîmes	<i>Doronicum plantagineum</i>				1	1		NA	
435	Composées	Grande marguerite	<i>Matricaria discoidea</i>		1	1		1	NA		
445	Composées	Sénéçon commun	<i>Silybum marianum</i>						NA		
446	Composées	Chardon-Marie	<i>Solidago canadensis</i>					1		NA	

Numéro	Famille	Nom français	Nom scientifique	BENNE COURT	GOMME COURT	LA ROCHE-GUYON	HAUTE ISLE	VETHEUIL	Livre rouge IDF	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF IDF
451	Composées	laiteron maraîcher	<i>Tanacetum parthenium</i>			1		1	NA		
457	Joncacées	Tussilage	<i>Juncus tenuis</i>			1	1		NA		
524	Liliacées	Muscari à toupet	<i>Omithogalum umbellatum</i>				1		NA		
42	Moracées	Figuier	<i>Ficus carica</i>		1	1	1				
162	Malacées	Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i>		1	1	1	1			
226	Vitacées	Vigne cultivée	<i>Vitis vinifera subsp. vinifera</i>	1	1	1	1				
230	Hippocastanacées	Marronnier commun	<i>Aesculus hippocastanum</i>	1	1	1	1	1			
232	Rutacées	Rue des jardins	<i>Ruta graveolens</i>				1				
272	Apocynacées	Erythrée petite centaurée	<i>Vinca major</i>				1				
324	Scrophulariacées	Plantain moyen	<i>Antirrhinum majus</i>			1					
				241	333	352	413	322			
			NON RETENUS (à discuter)								
	Crassulacées		<i>Sedum forsterianum</i>						LC		
	Anarcadiacées		<i>Cotinus coccigria Scopoli</i>			1			NA		
	Amygdalacées		<i>Prunus domestica L.</i>		1	1	1		NA		
	Malacées		<i>Malus domestica</i>	1		1	1	1	NA		
	Papilionacées		<i>Vicia sativa L. subsp. nigra (L.) Ehrhart</i>		1				LC		
	Papilionacées		<i>Medicago monspeliaca</i>						CR	PR	Z 1
	Scrophulariacées		<i>Veronica agrestis</i>			1			DD		
	Composées		<i>Tragopogon pratensis subsp. orientalis</i>		1			1	DD		
	Iridacées		<i>Iris germanica L.</i>		1				NA		
	Orchidacées		<i>Limodorum abortivum</i>						VU		

Annexe 15 : Tableau des infractions et sanctions, localisation et périodes

Infractions	Prévue par	Réprimée par	Classe	Sanction	Natinf	objet	Lieux principaux	B.	G.	LRG	H-I	V.
Bivouac ou camping	Art.10 décret	R.332-70,2° C.Env	3	TA / PV	25971	Squat	grottes					
Abandon, dépôt, jet de déchets	Art. 13,2° décret	R.332-70,1° C.Env	3	TA / PV	25948	Déchets de pique-niques...cartouches...	Parkings, accès route des crêtes, chemins, clairières					
Atteinte à espèce végétale	Art. 4, 2° décret	R.332-71,1° C.Env	4	TA / PV	10211	Cueillette de fleurs, orchidées	Sur les pelouses en bord de chemins					
Inscriptions, signes, dessin sur tout support	Art. 13,5° décret	R.332-71,2° C.Env	4	TA / PV	10219	Inscriptions, gravure dans le calcaire	grottes					
Introduction d'espèce animale	Art. 3-I décret	R.332-71,2° C.Env	4	TA / PV	10215	Lâchers de faisans	territoires de chasse, ? ?					
Atteinte à espèce animale	Art. 3-II,1° décret	R.332-71,1° C.Env	4	TA / PV	10222	Braconnage	territoires de chasse,					
Circulation de véhicules motorisés	Art. 11 décret	R.332-73,2° (R.332-73,6°)	5	PV	25951	Quads et moto, véhicules de	Accès route des crêtes, accès GR et chemins,					
Allumage d'un feu	Art. 13,4° décret	R.332-73,5° C.Env	5	PV	10218	Feux de camps, brûlis de tailles, véhicules incendiés	Parkings et accès au chemins et GR, route des crêtes, pinacles de chantemesle, clairières, grottes					
Stationnement de véhicules motorisés	Art. 11 décret	R.332-73,2° C.Env	5	PV	25953	Parkings sauvages,	Accès GR et chemins, accès route des crêtes,					
Abandon, dépôt, jet de déchets avec véhicule	-	R.332-73,1° C.Env	5	PV	25949	Dépots déchets verts, gravats, tout venant	Parkings et accès route des crêtes					
Travaux publics ou privés	Art. 9,1° décret	R.332-74,3° C.Env	5	PV	10231	Ouverture de layons	territoires de chasse,					

Annexe 16 : Méthode et modalités d'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine

Réalisation :

Le plan a été réalisé en interne par l'équipe de la réserve naturelle, avec la participations de l'équipe du PNR, notamment pour les informations naturalistes, le SIG et la gestion des fichiers.

Procédure de consultation :

-Les communes :

En février 2011, l'équipe de la réserve a rencontré toutes les communes, afin de présenter la réserve naturelle, son rôle, et prendre connaissance des attentes et avis de chacune.

En novembre 2012, l'équipe a de nouveau rencontré chaque commune afin de présenter les opérations proposées dans le plan de gestion, afin de recueillir leurs avis et de les intégrer aux propositions.

- Les acteurs du site :

En 2011, toutes les sociétés de chasse concernées par la réserve naturelle ont été contactées. L'équipe de la réserve naturelle a pu 3 d'entre elles rencontrer sur le site, afin de présenter la réserve naturelle, son rôle, et prendre connaissance des attentes et avis de chacune.

La Ficevy a également été rencontrée, afin de mieux connaître le territoire et son fonctionnement. Suite à cela, une réunion de présentation et d'échanges a été réalisée conjointement avec la ficevy, permettant de rencontrer les autres sociétés et de présenter les projets de la réserve et connaître les avis.

En 2011, l'équipe de la réserve s'est associée à la chargée de mission Natura 2000 pour rencontrer les agriculteurs du site dans le cadre de la mise en place des MAEt.

- Le Conseil scientifique :

Le conseil scientifique a été consulté sur les rendus des études habitats et entomofaune commandées en 2011, afin de valider les données et les résultats en janvier 2011.

Une réunion pour aborder les données habitats, faune, flore disponibles sur le site devant apparaître dans la partie diagnostic, ainsi que des suivis et opérations de gestions pouvant être proposées dans la partie B a eu lieu le 30 janvier 2011. Etaient présents : Sébastien Filoche du CBNBP, Serge Gadoum de l'OPIE et Laurent Tillon de l'ONF.

Par la suite, les membres du conseil ont été consultés systématiquement sur les différentes phases de la rédaction du plan par mail.

-La Driee

En plus des échanges réguliers, deux réunions d'avancement, en juillet 2011 et octobre 2012 ont été faites en la présence de la chargée de mission nature de la Driee et de l'inspecteur des sites.

-Personnes et structures consultées :

Le groupe rapaces de la LPO a été consulté concernant le suivi et les observations liées au Faucon pèlerin. Monsieur David Laloi a été consulté sur les statuts des oiseaux en Île-de-France. Monsieur Beaudouin a été contacté pour l'avifaune du site.

Monsieur Nicolas Galand a été consulté sur la faune, la flore, la phytosociologie et la gestion.

L'OPIE a été consulté concernant les insectes xylophages et les odonates.

Claude Miaud, de la Société Herpétologique de France a été consulté concernant les amphibiens.

Monsieur Quenneville ancien maire de La Roche-Guyon, ainsi que Histoire du Mantois ont

été consultés sur l'historique des coteaux.

La Ficevy a été consultée sur les plans de chasse et le fonctionnement sur le territoire.

Le CRPF et la DDT 78 ont été consultés pour les exploitations forestières.

Les réserves naturelles des Combès-Lavaux, de Mesnil-Soleil et le CREN (Conservatoire des espaces naturels) de Haute-Normandie, comportant des milieux, espèces, et problématiques proches, ont été consultés sur leurs pratiques de gestion, les suivis mis en place et leur plan de gestion. Blandine Cassagne, des réserves naturelles géologiques de l'Essonne a été consultée sur la partie géologie.

Anne Douard, de RNF, a été consultée pour la rédaction de la partie B du plan de gestion.

La DRIEE a été consultée sur la rédaction du plan de gestion.

Lors d'un stage de formation sur l'élaboration du plan de gestion en avril 2013, Emmanuelle Champion, formatrice, a été consultée sur la rédaction du plan.

-Le Comité consultatif :

Afin de valider les différentes parties du plan, il a été proposé de réunir les membres du comité consultatif plus des personnes ressources, en groupes de travaux sur les principales thématiques, à savoir :

-Habitats/ faune/flore

-Patrimoine culturel et paysage

-Chasse et agriculture

-Pédagogie et accueil du public sur le site

Les autres parties (présentation générale, etc), sont transmises par mail pour avis.

Des retards cumulés ont provoqué le report de ces groupes après la réunion du comité.

Les documents ont été transmis à tous les membres du comité par la préfecture, trois semaines avant le Comité de février 2013, afin que tous puissent en prendre connaissance et faire les remarques qu'ils estiment nécessaires. Lors du comité, une présentation globale a été faite. Le sous-préfet a souhaité valider le plan proposé, sous réserve de modifications suite aux remarques faites lors du comité. Nous avons proposé de réfléchir à ces modifications avec les groupes de travaux. Cette proposition n'a pas été retenue par le comité. Les membres du comité ont disposé d'un délai pour envoyer leurs remarques et propositions via la préfecture. Ensuite l'équipe de la réserve a pris en compte ces remarques et renvoyé le document modifié aux membres du comité.

Inventaires et études :

Plusieurs études ont été menées afin de mettre à jour des données :

-Une étude a été commandée en 2011 pour la mise à jour des données et la cartographie des habitats et flore. Elle a été effectuée en 2011-2012 par un prestataire, Sormea sous-traitant Ecosystema.

-Trois autres études ont été commandées pour la mise à jour des données entomofaune sur deux groupes indicateurs de milieux et un groupe d'intérêt patrimonial :

-un inventaire des rhopalocères (papillons de jour)

-un inventaire avec comptage des orthoptères

-un inventaire du groupe de Cigales, *Cicadetta montana*

Elles ont été réalisées en 2011 par un prestataire, l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement).

-En 2011, l'OPIE a réalisé des relevés sur les papillons de nuit sur le site, dans le cadre des Inventaires permanents sur les Lépidoptères nocturnes en île-de-France.

-Un inventaire des reptiles a été réalisé en 2011/2012 par l'équipe de la réserve naturelle par la méthode des plaques.

-En 2012, dans le cadre de la rédaction d'un catalogue de la flore des coteaux par Gérard Arnal, une étude bibliographique du 18^e siècle à nos jours et une prospection de terrain ont permis d'avoir une connaissance très poussée de la flore des coteaux et son évolution.

Difficultés rencontrées :

L'étude habitat de 2011 a pris du retard en raison d'un problème de prestataire. Les prospections ont été incomplètes et ont de plus eu lieu à des périodes moins favorables que prévues en raison de décalages des saisons cette année là. Nous avons du demander un complément de prospection en 2012. Malgré cela, les données récoltées ont dû être pour une petite partie complétées par l'équipe à d'autres occasions, et la cartographie obtenue manque de précision sur les pinacles. Cela a également occasionné du retard dans le traitement des résultats car ils ont été rendus avec un an de retard.

Du retard a également été pris dans les différents échanges pour la rédaction et la relecture des parties du plan de gestion que nous souhaitions proposer aux groupes de travaux. Ceux-ci ont donc dû être repoussés après le comité consultatif de février 2013 dont la date étais fixée. Ils n'ont finalement pas eu lieux, le comité ayant préféré procéder comme décrit ci dessus.

Avis des autorités consultées pour la validation du plan de gestion :

Conseil scientifique ;

Comité consultatif ;

CSRPN ;

CNPN.

Date de validation et arrêté préfectoral : à venir

Liste des cartes

- Carte 1 : Découpage administratif
Carte 2 : Limite de la réserve naturelle des Coteaux de la Seine
Carte 3 : Installations gaz et eau potable
Carte 4 : Zonages EBC
Carte 5 : Plans de prévention des risques
Carte 6 : Statuts
Carte 7 : Écoulements d'eau et captages d'eau potable
Carte 8 : Habitats de la RNN selon le code Corine biotope a, b, c, d, e
Carte 9 : État de conservation des habitats a, b, c
Carte 10 : Niveau d'embroussaillement a, b, c
Carte 11 : Proportion de Brachypode dans les pelouses
Carte 12 : Sites à chiroptères, Faucon pèlerin et Salamandre tachetée
Carte 13 : Parcelles échantillonnées par l'OPIE en 2011
Carte 14 : Stations des espèce végétales prioritaires en 2010
Carte 15 : Espèces végétales invasives a, b, c
Carte 16 : Carte extraite de la charte paysagère pluricommunale de Vétheuil
Carte 17 : Monuments historiques et patrimoine bâti
Carte 18 : Activités agricoles et forestières
Carte 19 : Signalétique et accès a, b, c, d, e
Carte 20 : Eco-compteurs
Carte 21 : Localisation des parkings sauvages -route des crêtes